

ECONOCOM GROUP SE

Rapport du commissaire
à l'Assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
(Comptes consolidés)

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ECONOCOM GROUP SE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Econocom Group SE (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour la première année.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à € 2 392,9 millions et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de € 37,7 millions.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats

consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés dans son rapport du commissaire daté du 24 février 2024.

Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit

Les Comptes Consolidés du Groupe montrent à l'actif un montant de € 525,4 millions au 31 décembre 2024 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwill »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (note 9). Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 22 % du total de l'actif au 31 décembre 2024 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la

période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.
- Nous avons examiné les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur terminale, les taux de croissance des ventes et les marges bénéficiaires, en les comparant aux données historiques, aux tendances du secteur et aux prévisions économiques.
- Nous avons vérifié l'affectation précise de la valeur comptable à chaque unité génératrice de trésorerie.
- Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du Groupe et du test de dépréciation, notamment la définition des UGT, l'affectation des valeurs comptables et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées.
- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction du groupe qui résulteraient en une réduction de valeur.
- Nous avons contrôlé le reclassement des écarts d'acquisitions relatifs aux actifs détenus en vue de la vente pour les activités non poursuivies.
- Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 9 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

Le groupe Econocom dispose de différentes sources de revenus parmi lesquelles les ventes de biens, les ventes de location-financement (y compris les contrats de sales and lease-back) et les ventes de prestations de services (contrats d'infogérance, activités de maintenance, projets d'installation d'infrastructure...). Le chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2024 s'est élevé à 2 744,0 millions d'euros, composé de ventes de biens pour 1 205,4 millions d'euros, de locations-financement pour 1 047,6 millions d'euros et de ventes de prestations de services pour 491,0 millions d'euros.

Selon les principes comptables du groupe (notes 4.1), Econocom comptabilise son chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de performance en fournissant au client le bien ou le service promis, en totalité à une date spécifique ou à l'avancement.

Nous considérons la comptabilisation des revenus comme un point clé de l'audit étant donné la complexité des différents termes et conditions inclus dans les contrats de vente du groupe qui conduisent à un jugement important de la part de la direction quant au traitement comptable adéquat.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit visant à traiter le risque d'anomalies significatives en ce qui concerne la comptabilisation des produits comprenaient les procédures suivantes :

- Nous avons évalué si les politiques de comptabilisation des revenus de la société sont conformes aux IFRS 15 et 16 et appliquées de manière cohérente.

- Nous avons lu les contrats et mené des discussions avec la direction pour comprendre la justification des jugements et estimations importants affectant la reconnaissance des revenus.
- Nous avons évalué la comptabilisation des revenus des différentes sources de revenus par rapport aux termes et conditions des contrats de vente.
- Nous avons effectué des tests détaillés sur un échantillon de transactions au travers des différentes sources de revenus afin de vérifier que les revenus sont comptabilisés de manière appropriée en retraçant les transactions jusqu'aux pièces justificatives telles que les contrats, les bons de livraison et les confirmations des clients.
- Nous avons apprécié le caractère approprié et suffisant des notes relatives au chiffre d'affaires du groupe.

Provisions

Description du point clé de l'audit

Les provisions courantes et non courantes s'établissent au montant total de 20,2 million d'euros à la date du 31 décembre 2024. Ainsi que décrit dans la note 17 des états financiers consolidés, ces provisions sont constituées pour couvrir les risques sociaux dans le cadre de réorganisations ou en dehors de ces dernières, les risques juridiques et fiscaux ainsi que les commissions différées.

Nous considérons l'audit de la rubrique des provisions courantes et non courantes comme un point clé de l'audit en raison des éléments de jugement significatif que leur évaluation comporte, eu égard notamment aux aléas liés aux procédures judiciaires et aux expertises qui s'y rapportent.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures que nous avons mises en œuvre afin d'auditer cette rubrique sont essentiellement les suivantes :

- Nous avons obtenu de la part du département légal de la société la liste des litiges et contentieux significatifs auxquels fait face le groupe Econocom. Ces différents éléments ont été discutés avec la responsable légale du groupe afin de confronter son point de vue aux positions comptable appliquées dans les états financiers.
- Nous avons obtenu des avocats assurant la défense des intérêts du groupe une note synthétisant les risques et enjeux financiers des litiges en cours. Nous avons échangé verbalement nos points de vues avec les avocats lorsque cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, ces notes nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des provisions constituées.
- Pour un certain nombre de provisions individuelles significatives, nous avons examiné et discuté avec le management la documentation constituant le dossier (notes de faits directoires, rapports d'expertise, conclusions déposées, échanges de courriers entre parties), ainsi que les calculs justifiant les provisions comptabilisées et les hypothèses éventuelles qui les sous-tendent.
- Nous nous sommes également assuré de l'exhaustivité des litiges en cours lors de notre analyse des honoraires avocats au travers des entités du groupe.
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité d'audit du groupe, au cours desquelles l'évolution des dossiers litigieux est exposée.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les

informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en

ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2025 en projet) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes

consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- Chapitre 1 : Présentation du groupe et de ses activités
- Chapitre 9 : Déclaration du Président

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément à la Projet de norme de l'Institut des Réviseurs d'entreprises relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Econocom Group SE au 31 décembre 2024 et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 24 février 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

ECONOCOM GROUP SE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF À L'ASSURANCE LIMITÉE DE L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE ECONOCOM GROUP SE

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de ECONOCOM GROUP SE (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise, pour réaliser une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe, incluse dans le chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité du Groupe pour la première fois cette année.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « fondement de la conclusion » qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes (exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 'Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels');
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section 8 « Règlement : Taxonomie verte européenne » de la partie en matière d'environnement du chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion ; et

Fondement de la conclusion

A la sous-section « 4.18 - Indicateurs de rémunération » de la section 4 « Les collaborateurs de l'entreprise - ESRS S1 », le Groupe n'a pas mentionné le ratio entre la rémunération totale annuelle du salarié le mieux payé et la rémunération médiane de tous les employés alors que cette donnée doit être communiquée au titre du DP97b de ESRS S1.

A la sous-section « E5-3 - Objectifs » de la section 3 « Utilisation des ressources et économie circulaire - ESRS E5 », le Groupe mentionne avoir réparé 1.300.000 matériels informatiques en 2024. Les informations et explications qui nous ont été fournies ne nous permettent pas de valider si ce nombre a été correctement calculé.

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note ESRS 2 IRO-1 de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (ESRS) ;
- en respectant les obligations du Règlement taxonomie relatives à la publications des informations reprises dans la section 8 « Règlement : Taxonomie verte européenne ».

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la sous-section ESRS 2 IRO-1 dans les informations sur la durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - ✓ effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'informations utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
 - ✓ examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus ; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la sous-section ESRS 2 IRO-1.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de reporting **du Groupe** concernant l'établissement de son information en matière de durabilité ;
- Évalué si toutes les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité » ;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;



Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, 24 février 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ *
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

2024

rapport annuel

 **one**
economcom

Message du président	3
Cahier introductif	8
01. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉ	18
Introduction	20
Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices	21
1. Stratégie et objectifs associés	24
2. Présentation des solutions du groupe	26
3. Présentation des métiers et expertises du groupe	28
4. Les marchés sur lesquels le groupe opère	33
5. Organisation du groupe	38
6. Recherche et Développement RDG	42
02. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	43
1. Gouvernance RDG	44
2. Rapport sur les rémunérations RDG	69
3. Émoluments du Commissaire	74
Glossaire des sigles et abréviations	74
03. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	76
1. Principales informations sur la Société	78
2. Informations sur le capital RDG	80
3. Informations sur l'actionnariat RDG	83
4. Assemblées générales	87
5. Droits et obligations des Actionnaires	90
6. Informations sur le marché des titres Econocom	95
04. RAPPORT IMPACT	97
Introduction	98
1. Notre démarche	98
2. Engagements, reconnaissances et faits marquants RDG	103
3. Normes et certifications RDG	106
4. Enjeux environnementaux et offres à impact RDG	107
5. Les engagements sociétaux en France RDG	112
6. Les engagements sociétaux et environnementaux portés à l'International RDG	115
7. La Cybersécurité	119
8. La Protection des données personnelles	120

05. RAPPORT DE DURABILITÉ	122
1. Norme d'information générale [ESRS 2]	125
2. Changement climatique [ESRS E1] RDG	144
3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5] RDG	164
4. Les collaborateurs de l'entreprise [ESRS S1] RDG	171
5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2] RDG	206
6. Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4] RDG	214
7. Conduite des affaires [ESRS G1] RDG	216
8. Règlement : taxonomie verte européenne	224
06. FACTEURS DE RISQUES ET ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE	239
1. Facteurs de risque non financiers RDG	240
2. Gestion des risques financiers RDG	244
3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière RDG	249
4. Procédures judiciaires et arbitrages RDG	251
5. Assurances et couverture des risques	252
07. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE	253
1. Situation du groupe et faits marquants RDG	254
2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024 RDG	256
3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2024 RDG	266
4. Événements postérieurs à la clôture des comptes RDG	267
5. Perspectives 2025 RDG	268
08. ÉTATS FINANCIERS	269
1. États financiers consolidés au 31 décembre 2024	270
Notes annexes aux états financiers consolidés	280
2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2024 RDG	382
09. CONTRÔLE DES COMPTES	388
1. Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	389
2. Rapport du commissaire à l'assemblée générale relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité	396
3. Déclaration du Président	401
Table de concordance	402
Les adresses du groupe Econocom	403

Les éléments du rapport de gestion sont identifiés dans le sommaire à l'aide de cette indication |RDG|



Message du président

Madame, Monsieur,

L'année 2024 a marqué une étape importante dans l'histoire d'Econocom. Au cours de cette année de transformation et d'accélération, nous avons consolidé nos fondamentaux, tout en donnant une nouvelle impulsion à notre stratégie.

Cette dynamique s'est notamment traduite par une évolution majeure de notre gouvernance, avec la nomination d'Angel Benguigui, en qualité de CEO groupe. Son parcours au sein d'Econocom depuis près de vingt ans, sa connaissance approfondie de nos métiers et son engagement dans la construction de notre plan stratégique font de lui un leader naturel pour mener la nouvelle phase de développement qui s'ouvre à nous.

L'évolution de notre gouvernance reflète un choix stratégique : la dissociation des fonctions de direction, fondée sur un meilleur équilibre et une plus grande complémentarité des rôles de pouvoir, va nous permettre d'allier stabilité, efficacité et projection future. En tant que Président opérationnel et Fondateur d'Econocom, il me tient à cœur de demeurer pleinement investi dans les grandes orientations stratégiques du groupe. Qu'il s'agisse de renforcer l'attractivité de notre marque, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, ou encore de piloter notre stratégie d'acquisitions, je m'engage avec la même exigence et la même ambition au service d'Econocom.

Les résultats de cette année sont une preuve supplémentaire de la pertinence et du caractère unique de notre modèle. Malgré un

environnement économique contrasté, nous avons su démontrer notre résilience et notre capacité à nous adapter, grâce à la complémentarité de nos métiers et de nos positions géographiques. Notre plan stratégique, qui repose sur le renforcement de nos bases installées en Europe et le déploiement de l'ensemble de nos expertises sur chaque marché, nous permet de proposer à nos clients une offre homogène, corrélée aux évolutions technologiques et finement adaptée à leurs nouveaux besoins. Fidèles à notre esprit pionnier, nous continuons également à renforcer nos engagements en matière de RSE, notamment en faveur de l'économie circulaire.

Ces réussites sont avant tout le fruit d'un engagement collectif exceptionnel. Je tiens à remercier Angel Benguigui pour avoir accepté et mené avec succès la mission qui lui a été confiée, ainsi que son Comité Exécutif et l'ensemble des collaborateurs du groupe. Econocom est avant tout une aventure humaine, animée par des valeurs qui nous définissent : l'audace, la réactivité et la bonne foi. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons toutes les cartes en main pour poursuivre notre croissance et bâtir l'avenir avec confiance et ambition.

Jean-Louis Bouchard

Représentant d'Econocom International BV,
Président du Conseil d'Administration



Interview du CEO

INTERVIEW D'ANGEL BENGUIGUI, CEO, PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

1. Quel bilan tirez-vous de ces six premiers mois à la Direction Générale d'Econocom ?

Depuis ma prise de fonction en juillet dernier, j'ai pu confirmer à quel point Econocom est un groupe exceptionnel, doté d'un ADN entrepreneurial unique et d'un modèle économique solide, diversifié et résolument européen. Avec un chiffre d'affaires de 2,744 milliards d'euros en 2024 et une croissance organique de +3,6 %, soit plus du double de celle réalisée l'année passée, nous avons démontré la pertinence de notre stratégie et toutes les promesses de notre modèle. Mon parcours au sein d'Econocom, depuis presque vingt ans, m'a permis d'accompagner les nombreuses transformations du groupe et d'être témoin de son développement. Au fil des années, j'ai vu Econocom grandir, évoluer et s'adapter rapidement aux mutations du marché. Aujourd'hui, nous continuons sur cette dynamique, en mettant en œuvre les leviers stratégiques, qui nous permettront de générer de la croissance future.

Sur le plan organisationnel, nous avons organisé un Comité Exécutif resserré et agile, composé de Quentin Bouchard, Israel Garcia et Philippe Renaud, appuyé par Anne Bruchon en qualité de Secrétaire. Je suis convaincu que leur expérience et la complémentarité de leurs expertises sont des atouts clés pour mener à bien notre transformation et assurer une exécution efficace de notre stratégie. Ensemble, nous partageons une conviction forte : le modèle actuel d'Econocom est le bon

et sa position sur le marché idéale pour poursuivre son développement et continuer à progresser, chaque jour.

2. Quels objectifs prioritaires vous êtes-vous fixés aux côtés du nouveau Comité Exécutif ?

Notre feuille de route s'articule autour de deux axes clés.

Tout d'abord, nous souhaitons accélérer la croissance organique et renforcer notre rentabilité, afin d'être en mesure d'atteindre les ambitions de notre Plan Stratégique 'One econocom'. Pour y parvenir, nous avons amorcé une transformation opérationnelle et commerciale visant à maximiser les synergies entre nos pays et nos branches d'activité. Des actions concrètes ont été déployées dès cette année. Nous avons recruté 61 nouveaux profils commerciaux et agents en 2024 dans tous les pays du groupe, et renforcé l'animation transverse des équipes. Nous avons également renforcé nos fonctions de Direction avec l'arrivée de 17 managers de haut niveau, répartis dans tous les pays à la fois sur les opérations et les fonctions centrales. Cette organisation renforcée va nous permettre d'accroître notre efficacité et de renforcer notre capacité d'exécution. Par ailleurs, nous avons structuré un portefeuille d'offres unifié au niveau du groupe, garantissant une harmonisation de nos solutions proposées à nos clients sur tous nos marchés.

Ensuite, nous souhaitons conforter notre réputation de leader de la tech, performant et durable en Europe, en incarnant pleinement les trois valeurs qui font l'identité d'Econocom. Cette année, nous avons réaffirmé notre rôle de pionnier de l'économie circulaire avec l'acquisition de bb-net, leader du reconditionnement informatique en Allemagne. Cette opération, réalisée en janvier 2025, qui se veut complémentaire à celle d'Ecofactory sur le marché français 3 ans auparavant, s'inscrit dans notre volonté de renforcer notre engagement en faveur d'une tech plus responsable. La qualité de notre réputation passe également par la mise en œuvre et la reconnaissance de nos engagements durables. Notre démarche de décarbonation, dont l'un des objectifs est la réduction de 61,4 % de nos émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) d'ici 2028, a été validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Enfin, nous avons à nouveau obtenu la médaille d'or EcoVadis en 2024, et amélioré de 4 points notre notation, nous rapprochant de notre objectif Platinum d'ici 2028.

3. Econocom clôt la première année de son plan stratégique 'One econocom'. Comment qualifieriez-vous la performance du groupe en 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par une performance solide, confirmant la pertinence des axes stratégiques définis dans le cadre du plan 'One econocom'. Nous clôturons ainsi l'année avec un retour à la croissance dans nos trois principaux métiers, malgré un environnement de marché contrasté. La dynamique commerciale a été

particulièrement forte, portée par la montée en puissance des gains commerciaux multi-activités et multi-pays, ainsi que par la consolidation de nos offres. Nous avons par ailleurs lancé notre nouvelle marque européenne visant à renforcer et à étendre nos capacités dans les domaines de l'audiovisuel, des communications unifiées et de l'informatique, à travers l'Europe et au-delà. Notre approche intégrée s'impose comme un véritable moteur de croissance organique, renforçant notre cohérence et notre efficacité.

L'innovation a également été au cœur de notre stratégie, notamment avec l'intégration de l'IA dans nos processus internes et nos offres clients. Nous avons modernisé nos outils de front et back office dans le domaine du financement et amorcé l'alignement des outils entre distribution et services, avec l'objectif de mettre en place un ERP commun à l'ensemble du groupe. Par ailleurs, l'optimisation des cycles de vie des actifs numériques a été renforcée grâce à l'automatisation des processus de gestion et de reconditionnement. Nous avons également déployé notre propre outil de LLM (Large Language Model), qui est désormais utilisé par plusieurs de nos clients en production. L'important pour des acteurs comme nous est d'injecter l'IA dans nos processus pour enrichir l'accompagnement client sans le déshumaniser. L'homme restera toujours incontournable face à la machine. Cependant, l'IA guidera de nombreux gestes au quotidien, facilitant et améliorant l'expérience client tout en ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et à une meilleure compétitivité de nos services.

Bien sûr cette évolution nous oblige à faire des transformations et des investissements qui impactent négativement nos comptes de façon exceptionnelle à court terme, mais qui sont indispensables pour assurer notre compétitivité à moyen et long terme.

4. Quelles sont vos perspectives pour l'année 2025 et quelle vision d'Econocom défendez-vous à l'horizon 2028 ?

En 2025, nous voulons aller encore plus loin. Notre ambition est de poursuivre et d'accélérer notre croissance, avec un objectif clair : réaliser une croissance du chiffre d'affaires supérieure à celle de 2024, en capitalisant sur nos forces et en maximisant les opportunités de synergies entre nos métiers et nos géographies. Nous comptons également poursuivre notre politique d'acquisitions ciblées.

En complément, nous continuerons à faire les efforts nécessaires pour renforcer les équipes commerciales, réaliser plus

d'investissements et de transformations technologiques. Cela nous permettra de viser une belle rentabilité dans les années à venir.

À l'horizon 2028, nous voulons bâtir un groupe plus robuste et intégré, au sein duquel les synergies entre les différents métiers et pays seront optimisées pour maximiser notre efficacité commerciale. Nous visons une trajectoire de croissance profitable, en mettant l'accent sur des solutions différenciées « as a service ». Nous avons également l'ambition d'avoir un impact durable sur notre écosystème, en devenant un leader européen de la transformation numérique responsable, alliant innovation technologique, performance économique et excellence extra-financière.

L'année 2024 a prouvé que 'One econocom' est bien plus qu'un plan stratégique : c'est une dynamique forte qui transforme notre groupe et nous projette vers un avenir ambitieux et durable.

PRÉSENTATION DU GROUPE

ECONOCOM CONÇOIT ET DÉVELOPPE DES SOLUTIONS DIGITALES GLOBALES, DURABLES ET CIRCULAIRES POUR LES UTILISATEURS FINAUX DES ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES.

50 ans
d'expérience

16
pays

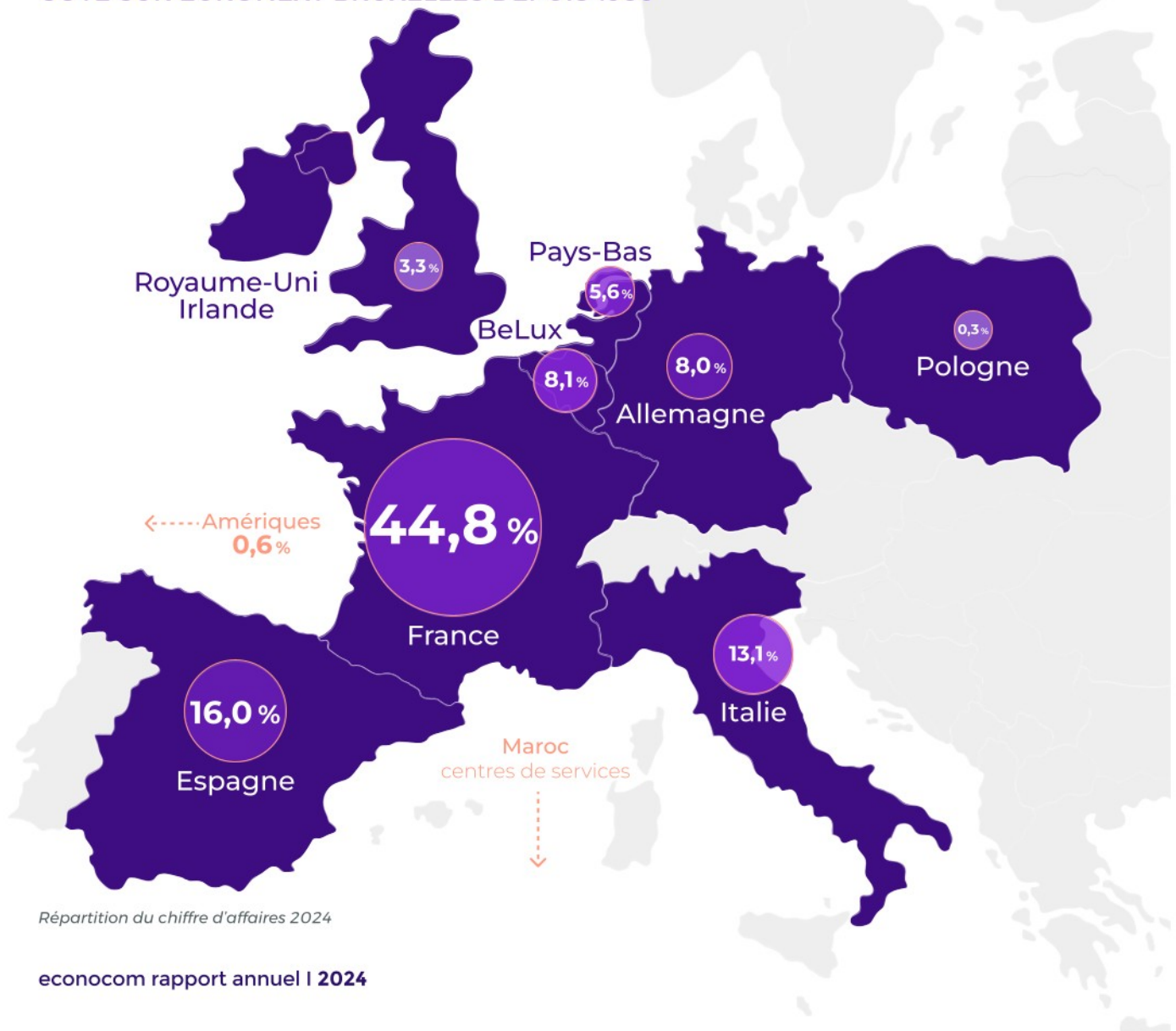
8 450
collaborateurs

2,7 Md€
chiffre d'affaires 2024

dont **18%**
liés à des solutions vertes

UN GROUPE EUROPÉEN

CÔTÉ SUR EURONEXT BRUXELLES DEPUIS 1986



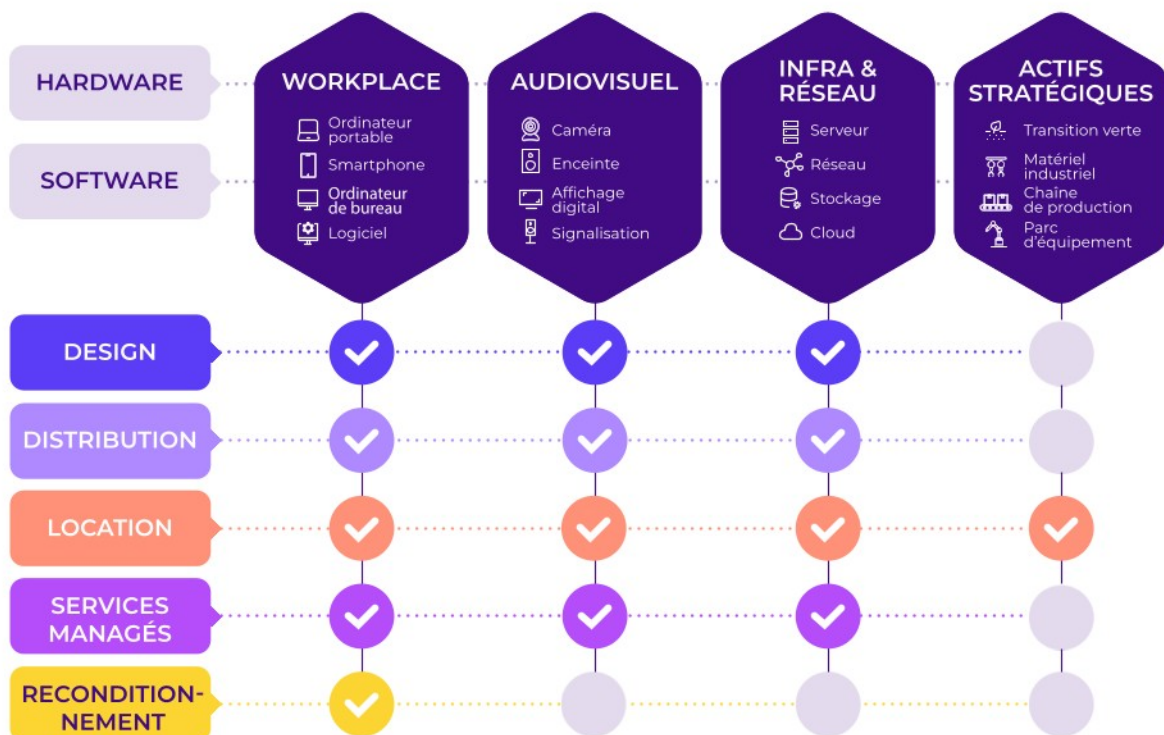
UNE OFFRE GLOBALE

DEPUIS SA CRÉATION IL Y A 50 ANS, LE GROUPE ECONOCOM EST PRÉCURSEUR DANS LA CRÉATION DE SOLUTIONS PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DIGITALE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS.

Les solutions du groupe, centrées sur le développement et la transformation de la workplace, de l'audiovisuel & digital signage et des infrastructures, comprennent également le financement d'assets stratégiques.

Econocom est l'un des seuls acteurs européens à pouvoir coordonner et prendre la responsabilité globale

de toute la chaîne d'expertises d'un projet digital : de l'aide au choix de la solution et du design du projet, jusqu'au déploiement des équipements et leur infogérance, en passant par l'achat ou la location des équipements, leur customisation, les services associés ou managés et le reconditionnement des équipements en fin de vie.



○ Développés par des partenaires

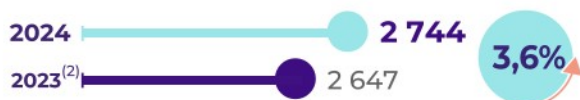
DES MARCHÉS PORTEURS

+5% CROISSANCE MOYENNE PRÉVUE ENTRE 2024 ET 2028 SUR LES MARCHÉS ADRESSÉS PAR LE GROUPE :

- distribution de produits IT B2B en constante évolution (+1% en 2024 et +4% attendu en 2025)
- nombre d'équipements par utilisateur en croissance grâce au travail hybride
- augmentation des parts de marché prévue sur le leasing (17% en 2024 - 20% en 2028)
- utilisateurs de plus en plus demandeurs de services à forte valeur ajoutée incluant notamment de l'IA

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2024

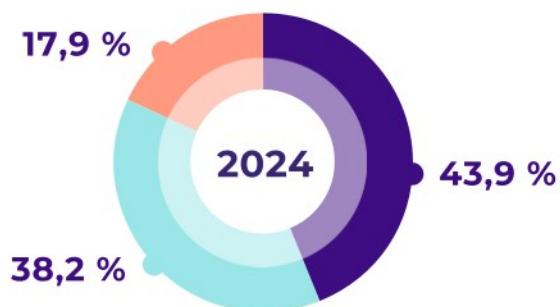
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en millions d'euros)



MARGE OPÉRATIONNELLE (en millions d'euros)

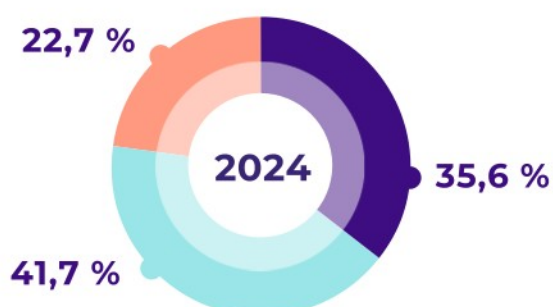


RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



- Products & Solutions
- Technology Management & Financing
- Services

RÉPARTITION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE PAR ACTIVITÉ



- Products & Solutions
- Technology Management & Financing
- Services

FONDS PROPRES (en millions d'euros)



ENDETTEMENT FINANCIER NET (en millions d'euros)

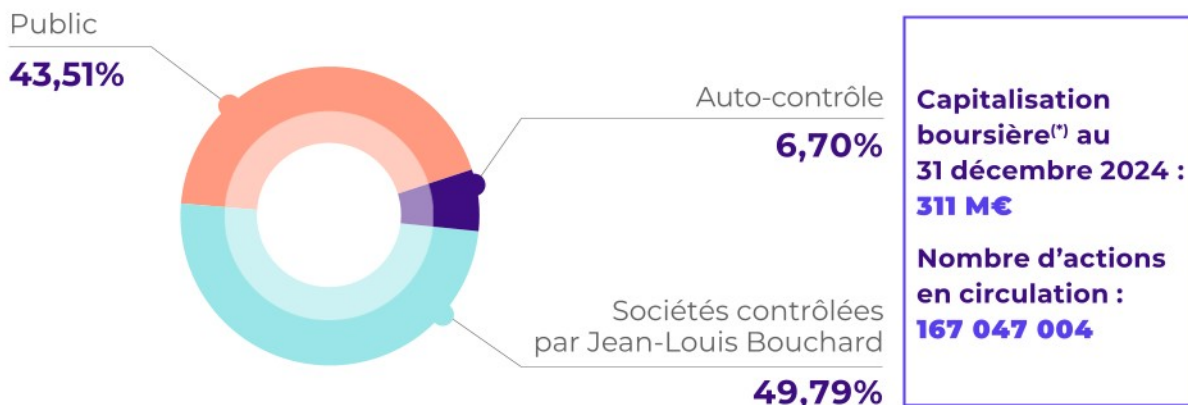


(1) Variations des coûts commerciaux incluant les investissements réalisés dans la force commerciale.

(2) Retraité tenant compte des variations d'activités non poursuivies et des changements de méthode comptable.

PERFORMANCE DU CAPITAL

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024



(*) Capitalisation boursière : Nombre d'actions en circulation au 31 décembre de l'exercice 2024 x cours au 31 décembre de l'exercice 2024.

RÉMUNÉRATION PAR ACTION

(en euros)



Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 31 mars 2025 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de **0,10 euro par action**

ÉVOLUTION DE L'ACTION

Année	Plus haut en €	Plus bas en €	Dernier en €	Volume moyen quotidien de titres échangés
2022	4,12	2,43	2,85	95 202
2023	3,39	2,10	2,57	95 743
2024	2,64	1,81	1,86	133 876

L'action Econocom Group est cotée sur le marché **Eurolist Compartiment B** d'Euronext Bruxelles et fait partie des indices Tech Leader, Bel Small et **Family Business**.

Code ISIN : BE0974313455

Notre actualité financière disponible en temps réel :

www.econocom.com

PLAN STRATÉGIQUE



« ONE ECONOCOM » EST LE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2028,
COMMUNIQUÉ AU MARCHÉ EN NOVEMBRE 2023.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI ONT GUIDÉ CE PLAN



Répondre
aux attentes
de nos clients



Suivre la croissance
de nos marchés



Dimensionner notre
ambition à notre
capacité
d'autofinancement



Coconstruire
avec nos managers,
au plus près du terrain



Le plan stratégique « One Econocom » répond aux nouveaux besoins et nouvelles évolutions des marchés du groupe



Le "**device as a service**" devient la normalité



Les **considérations environnementales** deviennent des critères d'achat incontournables



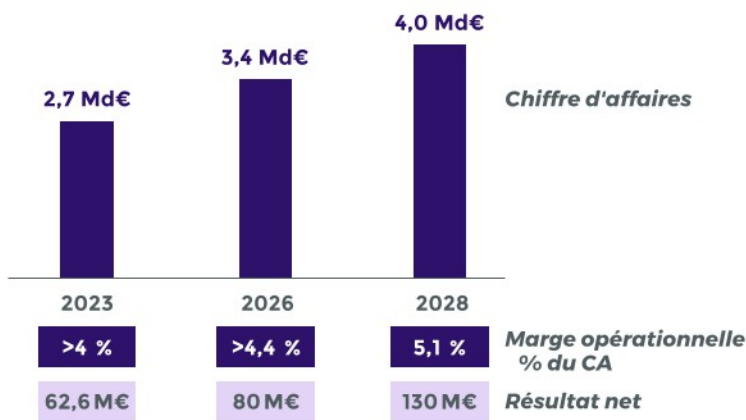
La **généralisation du travail hybride** augmente les besoins de modernisation



L'**émergence d'architectures IT complexes**
(public et privé, cloud, on-premise)



« One Econocom » fixe l'ambition d'augmenter le chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros et de doubler le résultat net à horizon 2028



Croissance du CA



0,9 Md€

de croissance organique
70 % de la croissance totale

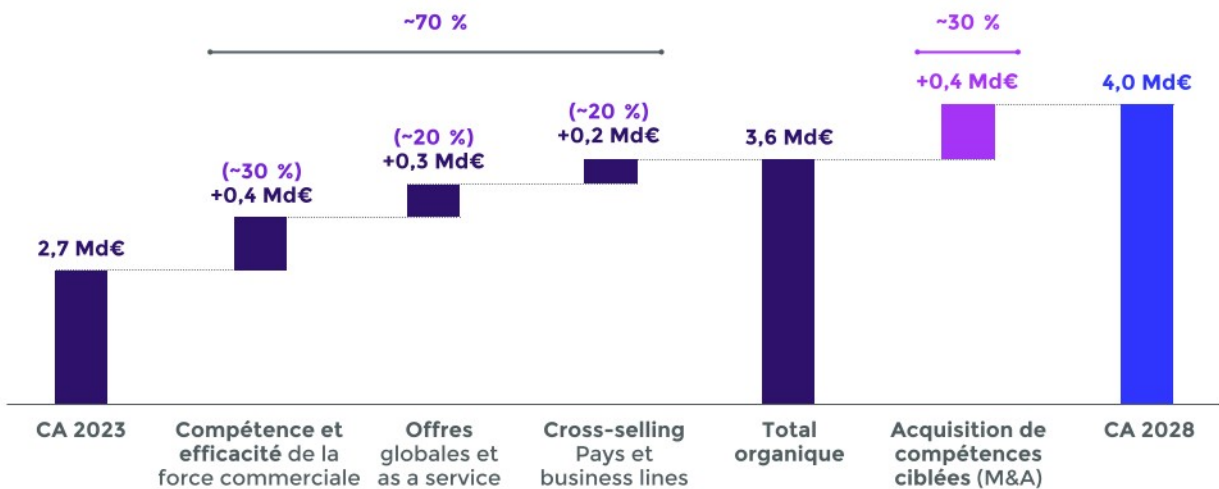


0,4 Md€

apportés par des acquisitions
30 % de la croissance totale



Un plan principalement porté par des initiatives liées à la **croissance organique**



Des objectifs de croissance externe assurés par une **stratégie d'acquisition ciblée** pour compléter le portefeuille d'offres

WORKPLACE

- Distribution
- Reconditionnement

AU-DELÀ DE LA WORKPLACE

- Infrastructure
- Audiovisuel

Objectif d'acquisitions

10 %

Objectif de ROI à 3 ans

220 M€

Total des investissements

GOVERNANCE AU 31.12.2024

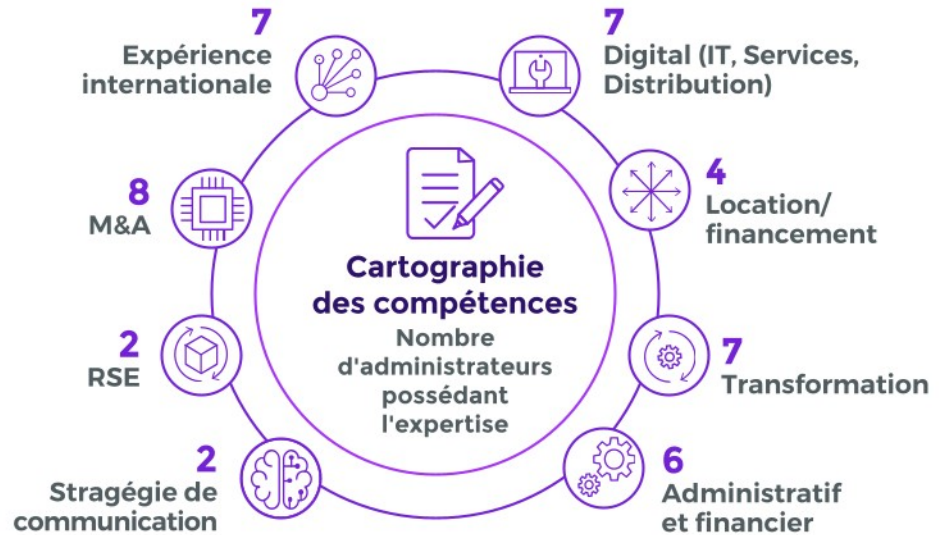
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Âge moyen
64

% de femmes
36 %

Taux d'indépendance
36 %

Taux d'assiduité
95 %



COMPOSITION DU CONSEIL : 11 ADMINISTRATEURS



Econocom International BV
(représentée par **Jean-Louis Bouchard**)
Président, Administrateur délégué



Robert Bouchard
Vice-Président
et Administrateur

5 ADMINISTRATEURS NON-INDÉPENDANTS



Angel Benguigui
Administrateur
délégué
CEO



Chantal De Vrieze
Administratrice
non exécutive



Véronique di Benedetto
Administratrice
non exécutive



Bruno Grossi
Administrateur
non exécutif



Jean-Philippe Roesch
Administrateur
non exécutif

4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Eric Boustouller
Administrateur
indépendant



Philippe Capron
Administrateur
indépendant



Sophie Guieyette
Administratrice
indépendante



Marie-Christine Levet
Administratrice
indépendante

COMITÉ D'AUDIT

3 membres
Président : Philippe Capron
1 membre indépendant

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

3 membres
Présidente : Marie-Christine Levet
3 membres indépendants

COMITÉ EXÉCUTIF **6 MEMBRES** **31 RÉUNIONS**

Missions

- **Proposer** les orientations stratégiques à fixer par le Conseil d'Administration (CA).
- **Déployer** les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration à travers les entités opérationnelles.
- **Contrôler** leurs performances financières et opérationnelles.

GROUP MANAGEMENT COMMITTEE **14 MEMBRES** **11 RÉUNIONS**

Missions

- **Mettre en œuvre** les orientations stratégiques et opérationnelles du Comité Exécutif sur les aspects opérationnels et financiers.
- **Être force de proposition** sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.



Angel Benguigui
CEO
Président du Comex
Président du GMC



Christoph Bläser
Responsable
Allemagne et
Pologne



Quentin Bouchard
Directeur Général
Global Group Tech



Chantal De Vrieze
Responsable
Belgique et
Luxembourg



Israel Garcia
Directeur Général
Business Development
& Strategic Plan et
Responsable Royaume-
Uni



Philippe Goullioud
Président
Equipements &
Services France



Alessio Lechiara
Responsable Italie



Alexandre Murati
Directeur Général
adjoint Exaprobe



Jean-Pierre Overbeek
Responsable Pays-Bas



Carlos Pérez-Herce
Responsable
Espagne



Philippe Renaud
Directeur Général
Finance et M&A



Mathilde Saint-Pol
Directrice Générale
Technology &
Management
Financing France



Philippe Spender
Directeur Général
Equipements France



Christophe Vanmalleghem
Directeur Général
Equipements &
Services Belgique et
Luxembourg

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

POLITIQUE ET MISSION RSE

AMÉLIORER L'EMPREINTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE ET PROMOUVOIR UNE APPROCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET CIRCULAIRE POUR GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF AUPRÈS DES CLIENTS

4 PILIERS







LES OFFRES À IMPACT

Econocom est non seulement engagé vis-à-vis de sa politique RSE mais est également impliqué dans l'amélioration de l'empreinte sociale et environnementale de ses clients au travers de solutions à impact telles que :

- **EcoCarbon** qui mesure l'impact des équipements IT des entreprises.
- **EASI** : propose une solution packagée (redevance + services) qui promeut l'usage plutôt que la possession et qui incite financièrement le renouvellement du parc vers des assets à moindre empreinte carbone.
- **Green & Energy** : conseille, finance et met en œuvre la transition énergétique des entreprises.
- **Product Care** : rallonge la durée de vie des équipements grâce à une offre de maintenance agile.

« ONE ECONOCOM » : OBJECTIFS RSE POUR 2028

 Clients	 Environnement	 Collaborateurs
Favoriser une transformation numérique durable	Contribuer à un impact positif	S'engager à être un employeur de choix
x3 vs. 2023 1,5 m d'équipements reconditionnés ou recyclés	Engagements SBTi -61,4 % empreinte carbone scopes 1 et 2 >100 % des achats réalisés avec les partenaires SBTi	Certifications employeur internationales >90/100 Note Econocom égalité femmes/hommes d'ici 2028
x2 vs. 2023 1,5 m d'équipements maintenus par Econocom dans notre centre de réparation Product Care	Ecovadis certification platinum Intégrer le Top 1 % des entreprises certifiées 	X2 % de collaborateurs en situation de handicap

LES CHIFFRES CLÉS POUR ÉVALUER LA PERFORMANCE DU GROUPE

L'IMPACT EST MESURÉ POUR REFLÉTER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS MENÉES PAR LE GROUPE DANS LA DURÉE.

EMPREINTE CARBONE ET ÉNERGIE

Consommation énergétique liée au numérique interne divisée par

3,8 depuis 2017.

+ de **95 %**

d'électricité verte sur le périmètre France et Espagne.

Baisse de **7 %** des scopes 1 et 2 entre 2022 et 2023, à périmètre équivalent.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

504 000

équipements numériques reconditionnés (ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...).

RÉPARABILITÉ

1,3 Million

de terminaux mobiles sous maintenance.

SOCIAL

92,1 pts

index ⁽¹⁾ égalité femmes / hommes sur l'année.

4,6 %

de collaborateurs ⁽¹⁾ en situation de handicap.

71 %

des collaborateurs ⁽¹⁾ ont suivi une formation éthique.

1 984

recrutements ⁽¹⁾ au sein du groupe.

CLASSEMENT

74/100

+4 pts sur la notation **Ecovadis**.
Renouvellement de la médaille d'or.

SBTi validé

Validation de la trajectoire carbone par **SBTi** en juin 2024, garantissant l'engagement climatique du groupe.

(1) Périmètre groupe

01

présentation du groupe et de ses activités

Introduction	20		
Les points forts du groupe	20		
Un modèle et un ADN uniques	20		
La réponse d'Econocom aux besoins du marché	20		
Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices	21		
1. Stratégie et objectifs associés	24		
2. Présentation des solutions du groupe	26		
2.1. Workplace : l'avenir d'un travail collaboratif efficace	26		
		2.2. Audiovisuel & Affichage digital : des solutions immersives pour une expérience unique	27
		2.3. Infrastructures et Réseaux	27
		2.4. Financement d'actifs stratégiques	28
		3. Présentation des métiers et expertises du groupe	28
		3.1. La distribution (Products & Solutions)	28
		3.2. Le financement (Technology Management & Financing)	29
		3.3. Les Services	32



4. Les marchés sur lesquels le groupe opère	33	5. Organisation du groupe	38
4.1. Évolution des marchés	33	5.1. Organigramme du groupe	38
4.2. Solutions digitales	35	5.2. Principaux investissements	40
4.3. Positionnement concurrentiel	37	5.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales	41
		5.4. Autres réorganisations juridiques	41
		6. Recherche et Développement [RDC]	42

Introduction

Econocom conçoit et développe des solutions digitales globales. À la fois durables et circulaires, elles s'adressent aux utilisateurs finaux des entreprises, publiques comme privées.

Ces solutions sont centrées sur le développement et la transformation de l'espace de travail (la workplace), de l'audiovisuel et de l'affichage digital, ainsi que des infrastructures. Elles couvrent également les besoins de financement des actifs stratégiques de nos clients.

Le groupe Econocom est l'un des seuls acteurs européens à pouvoir diriger et coordonner toute la chaîne d'expertises nécessaires à un projet digital :

- aide au choix de la solution et du design du projet ;
- achat ou location des équipements ;
- déploiement des équipements et infogérance ;
- services de personnalisation et autres services associés ;
- reconditionnement des équipements en fin de vie.

Les points forts du groupe

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique ;
- une expérience de 50 ans dans l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises ;

- sa capacité à offrir une offre globale et internationale de manière intégrée, s'appuyant sur une implantation dans 16 pays principalement européens ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Un modèle et un ADN uniques

Le groupe s'est développé sur un modèle commercial composé :

- de commerciaux salariés et spécialisés par métier ;
- d'agents commerciaux indépendants.

Ce modèle mixte confère à Econocom une force commerciale unique, stable et pérenne et qui reflète l'ADN entrepreneurial du groupe depuis sa création.

La réponse d'Econocom aux besoins du marché

Pour répondre à l'évolution du marché et s'adapter aux besoins de ses clients, Econocom propose les quatre solutions globales suivantes :

- workplace (voir chapitre 2.1) ;
- audiovisuel & Affichage digital (voir chapitre 2.2) ;
- infrastructures et Réseaux (voir chapitre 2.3) ;
- financement d'actifs stratégiques (voir chapitre 2.4).

Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices

- **1974**
Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.
- **1985**
Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale ses parts dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Dans le même temps, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».
- **1986**
Econocom Belgique entre au second marché de la Bourse de Bruxelles.
- **1993**
La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le *leader* de la distribution informatique au Benelux.
- **1996**
Econocom est coté sur le premier marché de la Bourse de Bruxelles.
- **2000**
À la suite de l'Offre publique d'échange sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la Bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité, anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.
- **2001**
Le groupe compte 2 000 collaborateurs.
- **2002**
Acquisition de Comdisco-Promodata en France (gestion administrative et financière de parcs informatiques).
- **2004/2007**
Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms : acquisition de Signal Service France, de l'activité Entreprises d'Avenir Telecom, puis du pôle entreprise de The Phone House France.
En 2007, le groupe double sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.
- **2008**
Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.
- **2009**
Ouverture à Rabat (Maroc) d'une plateforme *nearshore* de services à distance.
- **2010**
Econocom rachète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.
- **2013**
En se rapprochant du groupe Osiatiss, Econocom fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. À la suite de cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires pro forma, dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.
- **2015**
Econocom devient une Société Européenne (SE) pour refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe.
Econocom applique une stratégie de croissance externe qui privilégie des prises de participations majoritaires dans des sociétés de taille moyenne laissant une large place à l'entrepreneuriat.

01 présentation du groupe et de ses activités

histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices

2020

Econocom cède les filiales Econocom Business Continuity (EBC) et Econocom Digital Security. Le groupe progresse aussi dans la finalisation de l'application de son plan d'économie de coûts engagée début 2019.

2022

Econocom émet un emprunt obligataire de type *Schuldschein* ⁽¹⁾ d'un montant de 200 millions d'euros. Il poursuit ses acquisitions avec trois opérations en Espagne, aux Pays Bas et en France. Cette dernière acquisition permet au groupe de reconditionner des matériels numériques en France.

2023

Econocom présente son nouveau plan stratégique One econocom pour la période 2024-2028. Il vise à atteindre 4 milliards d'euros de chiffres d'affaires et à intensifier ses actions concernant les performances extra-financières.

Econocom obtient la médaille d'or EcoVadis.

2024

Dans le cadre du démarrage du plan stratégique, Econocom cède la société Les Abeilles et met en place le programme Jump de renforcement de sa force commerciale.

Econocom annonce la validation SBTi de ses objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme.

(1) Placement privé de droit allemand.

Faits marquants de l'exercice 2024 :

- chiffre d'affaires des activités de 2 744 millions d'euros, en croissance de 3,6 % par rapport à 2023 ;
- marge opérationnelle des activités poursuivies à 110,4 millions d'euros ;
- endettement financier net ⁽¹⁾ de 96 millions d'euros, contre 181 millions d'euros en 2023. Cette évolution s'explique notamment par l'impact de la cession de la société Les Abeilles diminué du retour à l'Actionnaire (rachats d'actions propres et remboursement de prime d'émission d'un total d'environ 40 millions d'euros) ;
- auto-contrôle atteignant 6,70 % au 31 décembre 2024.

Faits marquants de l'exercice 2023 :

- chiffre d'affaires des activités de 2 681 millions d'euros, en croissance interne de 1,2 % par rapport à 2022 ;
- marge opérationnelle des activités poursuivies en hausse à normes constantes de 1,8 % à 116,2 millions d'euros ;

- endettement financier net ⁽¹⁾ de 181 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2022. Cette évolution s'explique notamment par le retour à l'Actionnaire (rachats d'actions propres et remboursement de prime d'émission d'un total d'environ 46 millions d'euros) ;
- auto-contrôle atteignant 3,60 % au 31 décembre 2023, après la destruction en juin de 43,9 millions d'actions propres.

Faits marquants de l'exercice 2022 :

- chiffre d'affaires de 2 718 millions d'euros des activités poursuivies, en croissance interne de 10,0 % par rapport à 2021 ;
- résultat opérationnel courant (marge opérationnelle) en hausse à normes constantes de 9,2 % à 139,4 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- trois acquisitions réalisées : les sociétés Sofi Group en France, Semic en Espagne et Lydis aux Pays-Bas ;
- endettement financier net de 143 millions d'euros comparée à un montant de 67 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique par les rachats d'actions ainsi que par les acquisitions réalisées en 2022 ;
- auto-contrôle atteignant 19,81 % au 31 décembre 2022.

(1) Avant prise en compte de la dette induite par l'application d'IFRS 16 aux contrats de location (locaux, véhicules...) dont Econocom est preneur.

1. Stratégie et objectifs associés

En 2023, Econocom lance «One econocom», le plan stratégique qui guidera la trajectoire et les actions du groupe pour les années 2024 à 2028.

Construit autour de principes fondamentaux liés à la collaboration, la cohésion et l'organisation autour des besoins de nos clients, ce plan a pour objectif de renforcer l'agilité, la pertinence et la circularité de nos offres en visant à :

- répondre aux nouvelles attentes du marché ;
- positionner les offres du groupe sur les segments de marchés en croissance ;
- proposer une offre globale dite de « bout en bout » pour couvrir les besoins de nos clients dans une vision 360° ;
- renforcer une approche et une couverture internationale.

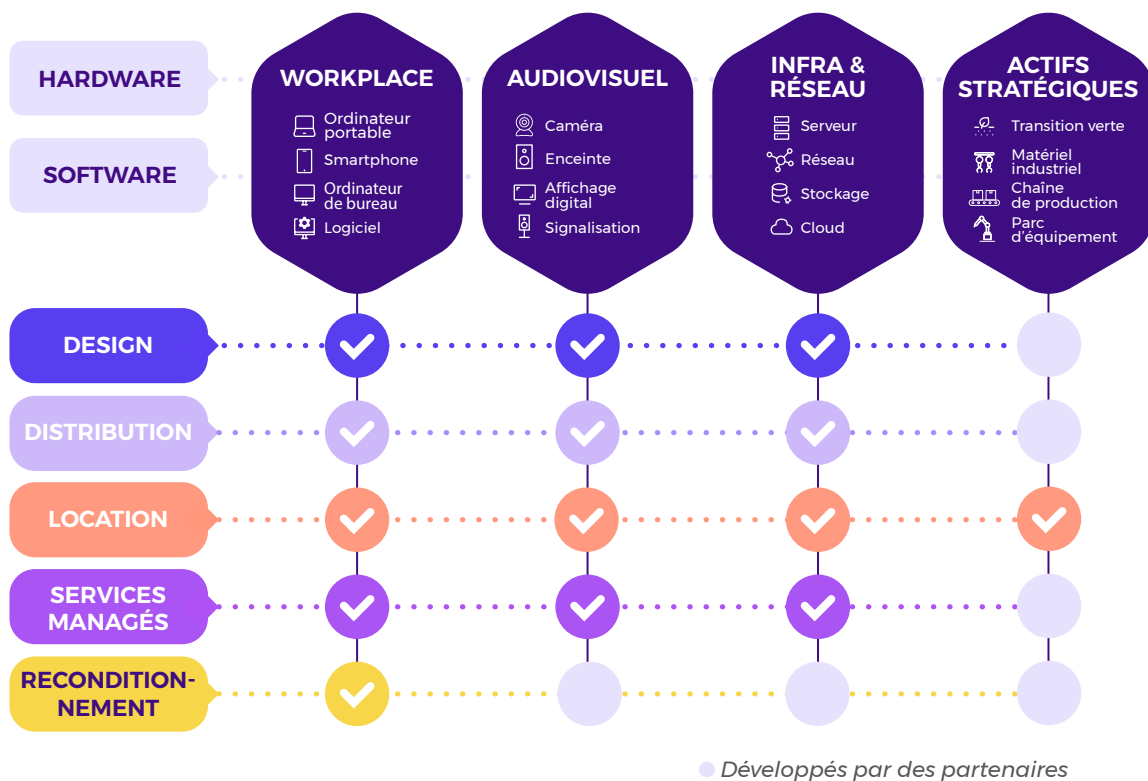
Il fixe aussi de manière claire la mesure de nos ambitions financières et extra-financières pour le futur.

Le groupe vise ainsi une croissance significative de ses activités. Son objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros d'ici 2028.

Cette croissance reposera principalement sur une stratégie ambitieuse de développement organique, représentant 70% de la croissance totale attendue. Elle sera complétée par des acquisitions ciblées (30% de la croissance totale) visant à renforcer les expertises du groupe dans ses géographies et à mieux développer ses offres.

Une équipe de management internationale expérimentée et motivée complétée d'un nouveau comité exécutif nommé en septembre 2024, est chargée d'exécuter ce plan, que pour rappel le groupe souhaite autofinancer à 100 %.

L'évolution constante des besoins clients et des marchés ont impliqué d'adapter l'offre du groupe et de repenser la manière de combiner ses expertises, notamment en renforçant sa présence sur les secteurs de l'audiovisuel, de l'affichage digital et de l'infrastructure.



2024 marque la première année de réalisation du plan stratégique.

En termes de trajectoire financière, la croissance du chiffre d'affaires du groupe réalisée en 2024 est conforme aux prévisions annoncées et est supérieure à celle du marché mondial.

- En avril 2024, le groupe a posé les bases de sa croissance organique en lançant «Jump», une vaste campagne de recrutement ciblant des profils de commerciaux et d'agents. Les objectifs internes de recrutement prévus en 2024 ont été atteints et mettent le groupe dans de bonnes dispositions pour l'année 2025.
- En juin 2024, le groupe a cédé Les Abeilles, impactant positivement son endettement financier net, et permettant au groupe d'autofinancer de futures acquisitions.
- En septembre 2024, a été nommé un nouveau comité exécutif chargé d'exécuter le plan avec le soutien d'une équipe de direction internationale, expérimentée et engagée.

Concernant les objectifs extra-financiers, les réalisations 2024 sont également significatives avec :

- en juin 2024, Econocom a gagné +4 points dans le classement Ecovadis, conservant ainsi la médaille d'or pour la deuxième année consécutive ;
- en juillet 2024, l'initiative Science Based Targets (SBTi) a validé les objectifs d'Econocom en matière de décarbonisation.

En 2024, le nombre d'équipements réparés dans les centres de réparation du groupe a augmenté de plus de +40% par rapport à 2023.

Globalement, en 2024, la trajectoire d'Econocom est en ligne avec les orientations de son plan stratégique. Cette première année pose les bases du plan quinquennal et réalise ses premières initiatives.

2. Présentation des solutions du groupe

Les études prospectives menées dans le cadre de la construction du plan « One econocom » ont permis de pointer de grandes tendances et de démontrer les évolutions des différents marchés sur lesquels le groupe intervient.

Le « Device as a Service » devient la norme incontournable dans le domaine de la technologie. Cette approche permet aux entreprises de s'affranchir des contraintes liées à la possession des équipements. Elles privilégient l'adoption d'un modèle de service évolutif, permettant de répondre à leurs besoins spécifiques.

Parallèlement, les considérations environnementales et sociétales prennent une place centrale dans les critères d'achat des entreprises qui privilégient d'avantage les partenaires respectueux de l'environnement et de la société.

La généralisation du travail hybride, liée à la normalisation du télétravail, accentue la nécessité de moderniser les infrastructures et les outils de travail. En effet, des environnements collaboratifs et flexibles, adaptés à la fois aux bureaux traditionnels et aux espaces de travail à distance, sont désormais nécessaires. De la même façon, l'expérience des collaborateurs dans leurs espaces de travail se doit d'être optimale.

En complément, pour ce qui est du back office, les architectures informatiques deviennent de plus en plus complexes car constituées tout à la fois d'infrastructures publiques et privées, solutions cloud et on-premise. Cette hybridation demande une gestion agile et sophistiquée, accrue par la nécessité de devoir disposer d'une sécurité renforcée et d'un fonctionnement en continu des applications métier stratégiques.

C'est à ces évolutions et à ces impératifs d'anticipation et d'adaptation que notre offre globale répond. Les entreprises qui sauront intégrer ces tendances mouvantes dans leur stratégie seront mieux positionnées pour prospérer dans cet environnement commercial dynamique et exigeant.

2.1. Workplace : l'avenir d'un travail collaboratif efficace

Notre solution Workplace offre une transformation complète de l'environnement de travail pour une amélioration notable de la productivité des utilisateurs. De la sélection des équipements adaptés jusqu'à la gestion du cycle de vie, Econocom accompagne les entreprises dans la conception du projet, l'approvisionnement, le financement et le reconditionnement des équipements en fin de vie.

L'offre Workplace Econocom, centrée sur l'eXperience Utilisateur Digitale, se décline selon 5 domaines : utilisateurs, solutions logicielles, équipements, Easi et Sécurité. Ces 5 domaines comportent chacun des expertises répondant à des besoins spécifiques clients :

- **utilisateurs :** *Smart Service Desk, Endpoint Intelligence & Automation, gouvernance & ITSM, accompagnement du changement ;*
- **solutions logicielles :** services multi-plateformes, collaboration & productivité, solutions d'Intelligence Artificielle, communications unifiées ;
- **équipements :** plateforme d'achat en ligne, *Device as a Service*, mobilité, solutions d'impression, services de réparation premium et allongement de la

durée de vie de l'équipement *via* Product Care. Avec plus de 150 000 références et 2 000 marques, Econocom a l'un des catalogues les plus fournis du marché. Les certifications et agréments du groupe garantissent des conditions privilégiées auprès des plus grands constructeurs ;

- **Easi (Econocom as a Service for Impact)** pour adresser les enjeux RSE de nos clients. Avec Econocom Factory, société industrielle spécialisée dans la seconde vie des équipements IT depuis 1986, Econocom collecte, reconditionne et répare les appareils numériques (smartphones, tablettes, ordinateurs et montres connectées). Grâce à sa marque de produits reconditionnés SMAAART, le groupe retarde le moment où un appareil électronique devient un déchet. Il s'appuie d'ailleurs sur une logique de circuit court ;
- **sécurité** : gestion des contrôles d'accès, gestion unifiée et sécurisée, *eXtended Detection & Response*.

2.2. Audiovisuel & Affichage digital : des solutions immersives pour une expérience unique

Avec sa marque Gather, Econocom réaffirme sa volonté d'être un acteur majeur du monde de l'audiovisuel. Le groupe propose des solutions innovantes répondant à la nécessité de transformer les espaces, réunir les équipes, captiver le public et optimiser l'échange d'informations.

Cette offre complète propose une expérience audiovisuelle immersive au travers des solutions suivantes :

- **aménagement d'espaces numériques pour** : corporate offices, points de ventes, hôtellerie, éducation, événementiel et divertissement, santé ;

- **fourniture de services et solutions logicielles** : design & environnement intérieur, contrôle et automatisation, expérience utilisateur augmentée, content management services, intégration réseau et services managés ;
- **fourniture d'équipements média** : affichage dynamique (CMS), management intelligent du bâtiment, équipements collaboratifs, affichages points de ventes, room-as-a-service.

2.3. Infrastructures et Réseaux

A l'ère du tout numérique, l'infrastructure est le pilier de la croissance et de l'efficacité d'une entreprise. Elle est également incontournable au bon fonctionnement des solutions workplace et audiovisuelles.

La gamme complète de solutions Econocom Infrastructure Intelligente est conçue pour accompagner les besoins des métiers les plus complexes tout en adressant leurs exigences en matière d'innovation, de sécurité et d'excellence opérationnelle.

Elle se décline selon 4 domaines : services, plateformes logicielles, équipements infrastructure et sécurité. Ces 4 domaines comportent chacun des expertises répondant à des besoins clients spécifiques :

- **services** : Move2Cloud, gestion & exploitation à distance, data centers, maintenance critique ;
- **plateformes logicielles** : virtualisation, ITOps automation & Intelligence Artificielle, DevOps, Cloud Management, ligne de défense cyber ;
- **équipements infrastructure** : computer, stockage, réseau, hybrid Cloud, sécurité des accès des données des connexions (SSE) ;
- **sécurité** : SOC (Sécurité Opérationnelle), *Backup & Disaster Recovery*.

2.4. Financement d'actifs stratégiques

Econocom propose des services personnalisés de financement et de gestion d'actifs permettant aux entreprises d'accéder aux ressources nécessaires à leur développement, tout en répondant aux exigences technologiques, industrielles et environnementales. Ces solutions, flexibles et innovantes, comprennent le financement d'équipements IT mais également non IT.

Concernant le financement d'équipements IT, l'offre se compose :

- de solutions de location as-a-service pour la workplace, l'infrastructure et l'audiovisuel ;

- de services de distribution : approvisionnement et commande, préparation et configuration, déploiement et livraison ;

- et de gestion d'actifs.

Concernant le financement d'équipements non IT, Econocom propose des financements structurés ainsi qu'un pôle d'expertise dédié au financement d'actifs stratégiques appelé « FAST ». Par actif stratégique, on entend actif indispensable à l'entreprise pour opérer au quotidien.

3. Présentation des métiers et expertises du groupe

Les métiers et expertises présentés ci-dessous correspondent au modèle analytique de présentation des résultats financiers du groupe. Ces métiers sont partie prenante des solutions décrites dans la section précédente.

3.1. La distribution (Products & Solutions)

Au travers de son activité de distribution, Econocom propose un catalogue parmi les plus larges du marché avec plus de 150 000 références et 2 000 marques. En complément, le groupe possède des certifications et agréments garantissant des conditions privilégiées auprès des plus grands constructeurs.

Afin de proposer à ses clients un accompagnement qualitatif et objectif, le groupe a conclu des partenariats stratégiques avec les grands constructeurs, notamment avec Apple, Microsoft, Lenovo et Google.

L'expertise portée par l'activité de distribution se décline selon un processus maîtrisé à chaque étape :

- sélection des fournisseurs ;
- prestations de rallongement de la durée de vie des équipements *via* l'offre ProductCare ;
- personnalisation ;
- pilotage complet de projet.

Les facteurs clés de succès de tout accompagnement client résident dans une approche globale incluant :

- **un conseil objectif** : Econocom aide ses clients à réaliser une transformation numérique réussie grâce à des choix technologiques éclairés et un approvisionnement simplifié des produits, répondant aux exigences des utilisateurs finaux ;

- **un financement maîtrisé à l'usage** : via des solutions clés en main, *as a service*, personnalisées, adaptées à l'évolution des besoins clients et à leurs contraintes budgétaires;
- **une organisation logistique solide** incluant des solutions sur mesure, quel que soit le volume des commandes et des projets;
- **un service après-vente d'excellence** garantissant la continuité de service et permettant aux utilisateurs de toujours rester opérationnels. Une équipe spécialisée gère le SAV des produits;
- **une démarche éco-responsable** : avec une prise en charge la fin de vie des équipements IT; Econocom favorise l'économie circulaire et une approche de réduction des coûts pour les entreprises et les administrations.

Notre chaîne de valeurs



3.2. Le financement (Technology Management & Financing)

L'activité Technology Management & Financing (TMF) répond aux besoins de location d'actifs IT mais aussi non IT s'ils sont stratégiques et nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. Cela comprend notamment : les équipements industriels, dispositifs médicaux, véhicules, équipements maritimes...

L'activité TMF permet ainsi aux entreprises de :

- financer leur croissance et développement tout en optimisant l'impact sur leur trésorerie ;
- déléguer à un tiers de confiance la gestion des actifs loués et leur cycle de vie ;
- toujours bénéficier d'actifs de dernière génération.

3.2.1. L'APPROCHE VERTUEUSE DE LA GESTION DE BOUT EN BOUT DU CYCLE DE VIE DES ACTIFS IT

Pionnier de la transformation numérique responsable depuis des années, Econocom a pour mission d'accompagner ses clients dans la démarche vertueuse de l'économie circulaire. Le groupe propose à ses clients des solutions concrètes et des outils permettant de réduire l'impact numérique sur l'environnement. Il garantit aussi la qualité d'exécution et la conformité en circuit court, dans le cadre d'une démarche inclusive.

Optimiser le cycle de vie

Dans un contexte technologique en constante évolution, les entreprises doivent trouver le juste équilibre entre choix technologique, efficacité opérationnelle et maîtrise des dépenses. Econocom apporte une réponse à cette problématique en proposant une palette d'offres, modulaires et en accord avec les besoins technologiques de ses clients :

- **Lifecycle management** : portail interactif de gestion de parc pour gérer l'ensemble du cycle de vie des actifs, traiter les flux administratifs, les flux financiers ainsi que les flux opérationnels;
- **« EcoTwice »** : solution pour donner aux utilisateurs finaux la possibilité d'acheter leur propre équipement professionnel;
- **BuyBack** : service de prise en charge de la gestion de fin de vie des équipements en collectant, valorisant et réemployant les équipements.

Réduire l'empreinte environnementale dans la workplace

Depuis 50 ans, Econocom, entrepreneur du numérique responsable, collecte et valorise chaque année plus de 500 000 équipements informatiques pour leur donner une seconde vie.

Face aux enjeux induits par le réchauffement climatique et la nécessaire transition énergétique, Econocom propose ainsi un modèle locatif participant à l'économie circulaire et la réduction de l'empreinte environnementale avec un partage de l'usage des équipements. Les offres du groupe centrées sur la réduction de l'empreinte environnementale sont les suivantes :

- **Green & Energy** : solution de conseil et de location financière pour réaliser des projets de performance énergétique et réduire les consommations énergétiques;
- **EcoCarbon** : solution pour accompagner les Directions IT & Numérique dans la mesure, la réduction et la compensation de l'empreinte environnementale pour une démarche 100 % Numérique Responsable.

3.2.2. LA DIVERSIFICATION AVEC LE FINANCEMENT DES ACTIFS NON IT

L'activité FAST (Financement des actifs stratégiques) représente l'axe de diversification de l'offre de location Econocom pour accompagner ses clients sur de nouvelles gammes d'équipements.

Par cette activité, Econocom apporte des réponses financières permettant d'aborder sereinement les transitions digitales, mais aussi environnementales.

Cette offre couvre les biens d'équipement des entreprises s'ils sont stratégiques et nécessaires à leur bon fonctionnement. Cela comprend notamment : les équipements industriels, dispositifs médicaux, véhicules, équipements maritimes...

Afin de soutenir l'ensemble de ces offres de location, Econocom dispose, depuis 2014, d'une entité qui apporte au groupe et à ses clients une capacité financière indépendante et de refinancement complémentaire : Econocom Digital Finance Limited (EDFL). Cette entité, spécialisée en gestion des risques et en structuration des solutions de financement, apporte une expertise spécifique de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards.

3.2.3. LE RECONDITIONNEMENT

Avec le rachat de Sofi Group en 2022 par TMF, le groupe va encore plus loin dans sa démarche d'économie circulaire. Sofi Group, leader industriel du reconditionnement « made in France » de smartphones et tablettes, a depuis été rebaptisée Econocom Factory. Cette entreprise à mission est certifiée ISO 14001, et emploie plus de 75 % de ses collaborateurs avec des contrats POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle).

Cette acquisition a permis à Econocom de maîtriser l'ensemble du cycle de vie de ses produits pour offrir des solutions durables à ses clients et de répondre aux piliers écologiques, sociétaux et économiques.

Les vertus du reconditionnement

- **Optimisation des coûts** : le reconditionnement est une alternative économique au remplacement des équipements;
- **Durabilité et environnement** : le reconditionnement s'inscrit dans une approche écoresponsable en réduisant la production de déchets électroniques. En effet, plus de 80 % de l'impact d'un produit numérique est dû à sa fabrication;
- **Performance accrue** : les processus de reconditionnement Econocom permettent aux équipements de retrouver ou parfois de dépasser leurs performances d'origine;
- **Contrôles de qualité rigoureux** : chaque équipement reconditionné est soumis à des contrôles de qualité stricts pour garantir une fiabilité et une durabilité maximales.

Le processus de reconditionnement

- **Évaluation initiale** : évaluation de l'état des équipements et du besoin de reconditionnement;
- **Personnalisation des mises à niveau** : identification des améliorations nécessaires et des mises à niveau potentielles pour maximiser les performances des équipements;
- **Réparation et révision** : réalisation des réparations nécessaires, remplacement des composants défectueux et révision intégrale de l'équipement;
- **Contrôles de qualité** : tests de garantie de conformité aux normes les plus élevées;

- **Personnalisation finale** : ajustement des paramètres et configurations selon les spécifications indiquées avant la livraison.

Le cas « made in France » d'Econocom Factory

Le modèle Econocom Factory est basé sur un processus de reconditionnement qualitatif et transparent, incluant la traçabilité de tous les produits traités par son usine, depuis leur approvisionnement jusqu'à leur vente. Le processus de traitement inclut des outils d'audit et de tests développés par les équipes R&D internes, qui se traduisent par une soixantaine de contrôles.

Ce modèle respecte des protocoles très stricts d'économie circulaire en circuit court en France, permettant de réduire encore d'avantage l'impact de ses produits reconditionnés.

Econocom Factory est engagée dans le développement de l'industrie et des emplois en France. En créant une école de formation interne en collaboration avec France Travail destinée aux personnes en fin de droits, Econocom Factory affirme sa position d'entreprise sociale et solidaire. La méthode de recrutement repose sur les « habiletés aux postes » et la formation se déroule sur 400 heures. 83% des effectifs sont embauchés à l'issue du programme.

La société est labellisée « Service France Garanti » pour ses prestations de reconditionnement et de réparation. Ce label assure que 90% de la main-d'œuvre de prestation de service et que 90% des effectifs en contact direct avec le client ont un contrat de travail français.

En conclusion, Econocom Factory est une entreprise à mission avec :

Quatre objectifs environnementaux

- réduire les émissions de gaz à effet de serre par la collecte d'équipements électriques et électroniques usagés pour les reconditionner;

- participer à l'économie des ressources et des matières premières nécessaires à la composition des équipements électriques et électroniques ;
- valoriser les déchets produits en réutilisant ou en recyclant les pièces des équipements électriques et électroniques qui ne peuvent être réparés ;
- sensibiliser le plus grand nombre à la consommation durable.

Et deux objectifs sociaux :

- favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre locale ;
- former en interne la main-d'œuvre non qualifiée.

3.3. Les Services

L'activité Services du groupe crée et développe des services personnalisés pour soutenir les projets digitaux de ses clients. Il s'agit de répondre avec agilité à leurs besoins en matière :

- d'environnement utilisateurs ;
- de services d'infrastructures, y compris de migration vers le cloud et d'hybridation ;
- de modernisation des applications et de gestion des données.

3.3.1. ENVIRONNEMENT UTILISATEURS DIGITAL WORKPLACE

Econocom met en œuvre les environnements de collaboration, accompagne leur adoption par les utilisateurs finaux et garantit leur disponibilité, tout ceci dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation.

L'offre « digital workplace » intègre la conception, l'intégration et la gestion de l'environnement numérique de travail de l'utilisateur.

Les périmètres couverts par cette offre sont les suivants :

- les solutions collaboratives, de productivité ;

- le management des appareils des utilisateurs ;
- le service desk digitalisé ;
- les services de proximité.

3.3.2. SERVICES D'INFRASTRUCTURES INCLUANT LA MIGRATION VERS LE CLOUD ET L'HYBRIDATION

L'adoption du cloud sous toutes ses formes (IaaS, PaaS, SaaS, en privé ou public) et la coexistence avec les infrastructures traditionnelles dites « legacy » induisent la nécessité d'une gouvernance globale hybride.

Dans ce contexte et pour accompagner la transformation de ses clients, Econocom définit, implémente et optimise les services d'infrastructure conformément aux nouvelles tendances du marché, notamment l'hyperautomatisation et le cloud hybride, en proposant :

- le Move to Cloud ;
- les Cloud Managed Services ;
- la sécurité et la conformité (compliance) ;
- la gouvernance.

Ces prestations s'appuient sur des partenariats forts avec Microsoft, AWS, et Google, afin de proposer des architectures adaptées, sécurisées, fiables et performantes et de bénéficier d'un accès privilégié aux versions bêta de leurs logiciels.

3.3.3. MODERNISATION DES APPLICATIONS ET GESTION DES DONNÉES

Pour accompagner les DSI dans leurs projets de valorisation de leur patrimoine applicatif, Econocom a conçu une offre reposant sur trois piliers complémentaires :

- modern applications ;
- modern platforms ;
- data valorisation.

Ces trois piliers permettent d'adresser la performance et la qualité de l'expérience vécue par l'utilisateur, en agissant à la fois sur la modernisation des applications, sur le choix de la plateforme sous-jacente, sur la valorisation de la donnée, la sécurité et l'intégrité de l'ensemble.

Econocom adopte une démarche méthodologique structurante, le DevOps (Développement/Opération), qui consiste à concevoir et gérer le développement de l'application, son intégration, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures comme un tout intimement lié. Cela se traduit notamment par des cycles de développement plus courts, une augmentation de la fréquence des déploiements et des livraisons continues automatisées.

Concernant la valorisation des données, Econocom aide ses clients à en tirer un avantage économique et concurrentiel, en travaillant sur leur collecte, leur stockage, leur transformation et leur présentation. L'objectif est de permettre une bonne compréhension des informations nécessaires à la prise de décisions.

L'activité Services Econocom couvre toute la chaîne de valeur (conseil, mise en œuvre et gestion et amélioration continue) nécessaire à la réalisation des projets de transformation de ses clients, qu'il s'agisse d'environnement utilisateurs, d'infrastructures ou encore de modernisation des applications et gestion des données.

4. Les marchés sur lesquels le groupe opère

4.1. Évolution des marchés

4.1.1. ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING : LA CROISSANCE DU MARCHÉ DE LA LOCATION SE POURSUIT

Après une phase de forte reprise des investissements et de la consommation depuis 2021 et la fin de la crise du Covid-19, la relance a été progressivement freinée par l'augmentation des tensions sur les prix des matières premières et les difficultés d'approvisionnement. Le contexte économique reste aujourd'hui relativement incertain, notamment avec les répercussions continues du conflit en

Ukraine, les fluctuations des prix de l'énergie et l'inflation élevée dans plusieurs régions du monde, y compris en Europe. Le contexte géopolitique alimente également cette incertitude, conduisant de nombreuses entreprises à revoir leurs priorités d'investissement et à retarder leurs projets.

Sur le marché européen, le financement locatif représente près de 10% des investissements, avec une plus grande adoption au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (entre 10% et 13%), tandis que la France et l'Espagne restent en retrait, avec une part d'environ 6%. En 2024, la part du financement locatif a progressé de 2 à 3% dans les principaux pays européens ⁽¹⁾.

(1) Source : étude d'IDC

01 présentation du groupe et de ses activités

les marchés sur lesquels le groupe opère

Le marché de la location de matériel informatique poursuit néanmoins sa croissance, bien qu'il soit moins dynamique que d'autres segments du secteur locatif. Il conserve un fort attrait pour plusieurs raisons :

- **une meilleure gestion de trésorerie**

Le financement locatif permet de préserver la trésorerie en étalant les dépenses dans le temps. De plus, les solutions de Sales & Leaseback offrent un apport immédiat de trésorerie.

- **une offre de services élargie**

Les acteurs du secteur enrichissent leurs prestations afin d'accompagner les entreprises, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

- **une réponse aux enjeux environnementaux**

Les enjeux climatiques sont aujourd'hui au cœur des préoccupations et décisions des entreprises. Un modèle locatif intégré à l'économie circulaire est désormais essentiel pour structurer une filière efficace de réemploi et de recyclage. En s'appuyant sur des experts en gestion durable des équipements, les entreprises peuvent ainsi adopter une approche plus responsable.

4.1.2. ACTIVITÉ PRODUCTS & SOLUTIONS

La reprise économique sur le marché de l'IT a été inférieure aux attentes en 2024, avec une croissance stable sur l'année. Le marché a notamment été impacté par les incertitudes politiques et économiques.

Le marché a été porté par le dynamisme des logiciels et des équipements mobiles, tandis que les équipements liés aux infrastructures IT et aux solutions d'impression ont freiné la croissance.

Un rebond du marché de la distribution IT est attendu en 2025, porté par les nouveaux usages liés au développement de l'IA ainsi que par un nouveau cycle de renouvellement des produits IT.

L'accélération de la transformation numérique grâce aux nouvelles fonctionnalités de l'IA

L'IA transforme le marché du travail en améliorant la sécurité, l'efficacité et la compétitivité. De nouveaux cas d'utilisation émergent dans les centres de données, le matériel, les logiciels de bureau et les API.

Le lancement de Copilot en tant que fonctionnalité standard, l'intégration de puces IA dans les appareils et le retard des nouveaux dispositifs Intel et AMD (prévu pour mars 2025) vont également influencer le marché.

Cycle de renouvellement des produits

Initialement attendu en 2024, le renouvellement des produits IT n'a finalement pas eu lieu cette année. Les incertitudes économiques ont notamment freiné les investissements.

Avec la migration vers Windows 11 et le remplacement des investissements réalisés pendant la période Covid-19, l'année 2025 devrait marquer un retour à la croissance dans la distribution IT.

Par ailleurs, les réglementations en matière de durabilité et d'ESG pourraient dynamiser le marché des équipements mobiles.

Élections américaines

Les États-Unis devraient connaître une croissance à court terme, stimulée par les baisses d'impôts et la déréglementation.

Par ailleurs, une fin potentielle des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient pourrait avoir un impact significatif sur l'économie mondiale.

Renforcement des services autour de l'économie circulaire

La demande des clients pour la reprise, la revalorisation et le recyclage des produits afin d'allonger la durée d'usage des équipements ne cesse de croître. Cette tendance s'étend également aux produits reconditionnés, dont la popularité a fortement augmenté en raison de la disponibilité, du coût et des engagements environnementaux. Remettre à niveau un appareil ou lui offrir une extension de garantie permet non seulement de prolonger sa durée de vie, mais aussi de renforcer son engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

4.1.3. ACTIVITÉ SERVICES : UN REBOND DU MARCHÉ MONDIAL

Le marché des technologies et de la cybersécurité évolue à un rythme rapide avec l'adoption croissante de solutions cloud, l'intégration de l'IA dans la cybersécurité, et la poursuite d'une évolution du modèle économique des principaux acteurs du marché des services IT vers des offres SaaS (Software as a Service).

La taille du marché des services informatiques est estimée à 1 200 milliards de dollars en 2024 et devrait atteindre 1 800 milliards de dollars d'ici 2029, avec une croissance de +8 % au cours de la période ⁽¹⁾.

4.2. Solutions digitales

L'IA : un changement radical pour la cybersécurité

L'intelligence artificielle (IA) est en train de redéfinir le paysage de la cybersécurité, à la fois comme un moteur de menace et un bouclier de défense. Grâce à des technologies de machine learning et d'analyse de données, l'IA permet d'automatiser des attaques complexes,

d'analyser d'énormes volumes de données pour en extraire des informations pertinentes et de concevoir des attaques de plus en plus personnalisées. Par exemple, les techniques de phishing alimentées par IA peuvent générer des courriels hyper-personnalisés, rendant ainsi ces attaques beaucoup plus difficiles à repérer pour les individus ciblés. Cela ouvre la voie à des cyberattaques à grande échelle et à moindre coût pour les cybercriminels, permettant de lancer des attaques « as a service ».

Cependant, l'IA peut aussi jouer un rôle crucial en tant que cyber bouclier. En analysant en continu les données des systèmes et en identifiant les comportements anormaux, elle permet de détecter des attaques avant qu'elles ne prennent de l'ampleur. Cette détection précoce permet une réponse rapide et efficace, réduisant ainsi le risque de compromettre les systèmes sensibles. L'IA est particulièrement efficace dans la gestion des menaces en constante évolution, car elle peut ajuster ses modèles de défense en temps réel. C'est une technologie clé pour anticiper les attaques futures et prendre des mesures proactives avant même qu'une vulnérabilité ne soit exploitée.

4.2.1. TECHNOLOGIES MICROSOFT : UNE ÉVOLUTION VERS LE MODÈLE PAR ABONNEMENT

Le marché des technologies Microsoft connaît un changement majeur avec l'adoption croissante des modèles économiques par abonnement, notamment *via* les offres SaaS (Software as a Service). Ces modèles ont transformé la manière dont les entreprises consomment des technologies, permettant une gestion plus flexible des licences et une évolutivité en fonction de leurs besoins. Ce modèle permet de réduire les coûts d'acquisition et d'entretien des logiciels, facilitant son adoption par les entreprises. Cependant, il a

(1) Source : étude Mordor Intelligence

aussi conduit à une concentration accrue du marché, avec des acquisitions de sociétés spécialisées par de grands acteurs comme Microsoft, ce qui modifie la dynamique concurrentielle.

4.2.2. TECHNOLOGIES APPLE : LE MARCHÉ BRITANNIQUE ET L'EXPANSION DU MAC EN ENTREPRISE

Avec une capitalisation boursière approchant 4 000 milliards de dollars en 2024, Apple continue de dominer le secteur technologique. Dans le secteur des entreprises, la part du Mac continue de croître, particulièrement au Royaume-Uni, où l'on prévoit que la part de marché des Mac dans les entreprises passera à 20 % en 2025. Toutefois, l'adoption de ces appareils rencontre des obstacles, notamment le manque d'expertise interne pour les gérer. Les entreprises britanniques se tourneront donc davantage vers des services professionnels externes pour intégrer les produits Apple, et des partenariats comme ceux proposés par Econocom offrent une solution pour faciliter cette transition.

4.2.3. CLOUD ET APPS : ACCÉLÉRATION DES MIGRATIONS VERS LE CLOUD

Le marché du cloud continue de croître à un rythme rapide. En 2025, les dépenses mondiales en cloud devraient atteindre 1800 milliards de dollars. Le cloud, en particulier *via* le modèle SaaS, est devenu incontournable pour les entreprises en raison de sa flexibilité et de sa capacité à réduire les coûts d'infrastructure. Gartner prévoit que plus de 50 % des dépenses IT des départements informatiques seront allouées au cloud public en 2025, marquant une adoption accrue des solutions cloud. Le cloud distribué, une technologie émergente, permet aux entreprises de répondre à des besoins spécifiques en

matière de latence et de souveraineté des données, tout en offrant une gestion plus locale des ressources cloud.

4.2.4. INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX : UNE ÉVOLUTION MARQUÉE PAR LA SÉCURITÉ ET LES TECHNOLOGIES SANS FIL

L'essor du cloud, du télétravail et des technologies sans fil a radicalement transformé les réseaux d'entreprise. La convergence entre la sécurité et le réseau est désormais une priorité, avec des solutions comme le Zero Trust et le SASE qui intègrent des mesures de sécurité directement dans les réseaux. Les dispositifs IoT (Internet of Things) et les équipements OT (Operational Technology), de plus en plus présents, nécessitent également une approche plus sophistiquée en matière de sécurité et de gestion des connexions réseau. Par ailleurs, les réseaux sans fil sont de plus en plus utilisés pour collecter des données sur les activités des utilisateurs, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux cas d'utilisation dans la chaîne d'approvisionnement, le marketing ciblé et la gestion des flux.

4.2.5. DIGITAL SIGNAGE & MULTIMÉDIA : UN SECTEUR EN PLEINE EXPANSION GRÂCE AU RETAIL

Le marché du digital signage continue de croître, en particulier grâce à l'essor du secteur retail. Les affichages numériques permettent aux entreprises de capter l'attention des consommateurs, d'améliorer l'expérience client et de stimuler les ventes. Cette technologie est également en plein essor dans les espaces publics et commerciaux, soutenue par l'urbanisation croissante et la demande de produits de qualité. Le digital signage est utilisé pour transmettre des messages promotionnels, des informations en temps réel et pour

interagir avec les clients, un secteur qui représente donc un véritable levier de croissance dans le cadre de la transformation numérique des entreprises.

4.3. Positionnement concurrentiel

4.3.1. LES POINTS FORTS DU GROUPE

Les points forts du groupe figurent dans l'introduction du chapitre 1.

4.3.2. UNE POSITION UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Econocom a une position unique sur son marché, sans équivalence directe parmi ses concurrents. Les concurrents d'Econocom sont, pour la plupart :

- soit des sociétés généralistes ou loueurs indépendants ;
- soit des spécialistes filiales de constructeurs ou sociétés de leasing filiales des banques.

D'une part, ils ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation technologique que le groupe Econocom. D'autre part, les concurrents indépendants n'ont pas d'activités de distribution et de services. Enfin, Econocom a une solidité et une taille suffisante pour assurer la stabilité de ses clients face aux grands acteurs du secteur numérique.

4.3.3. ACTEUR CLÉ DE LA DISTRIBUTION

Sur un marché IT toujours aussi dynamique et concurrentiel, Econocom maintient son positionnement parmi les *leaders* du marché de la distribution en 2024.

Sur le marché français, la concurrence est multiple :

- 13 000 revendeurs pour 13 000 clients finaux ;
- vente directe des constructeurs, éditeurs ;
- et des *corporate resellers* ⁽¹⁾ ;
- mais aussi des revendeurs locaux, de proximité.

Dans ce contexte complexe, Econocom Products & Solutions se positionne comme un « guichet unique » et assiste ses clients de A à Z. L'entreprise se consacre à développer les usages numériques pour les rendre plus importants et attrayants. Elle le fait en répondant aux besoins croissants et en gérant le cycle de vie des équipements informatiques et télécoms.

Econocom certifié partenaire channel Lenovo Platinum Plus International

Depuis 2022, Econocom est certifié partenaire *channel Platinum Plus International*. À ce jour, seulement six partenaires ont obtenu ce niveau de certification, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Sur le marché français, Econocom a déjà obtenu des résultats commerciaux exceptionnels avec Lenovo. Notre ambition est de reproduire ce succès sur d'autres marchés européens, en particulier l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

4.3.4. ECONOCOM : 9^E ESN FRANÇAISE

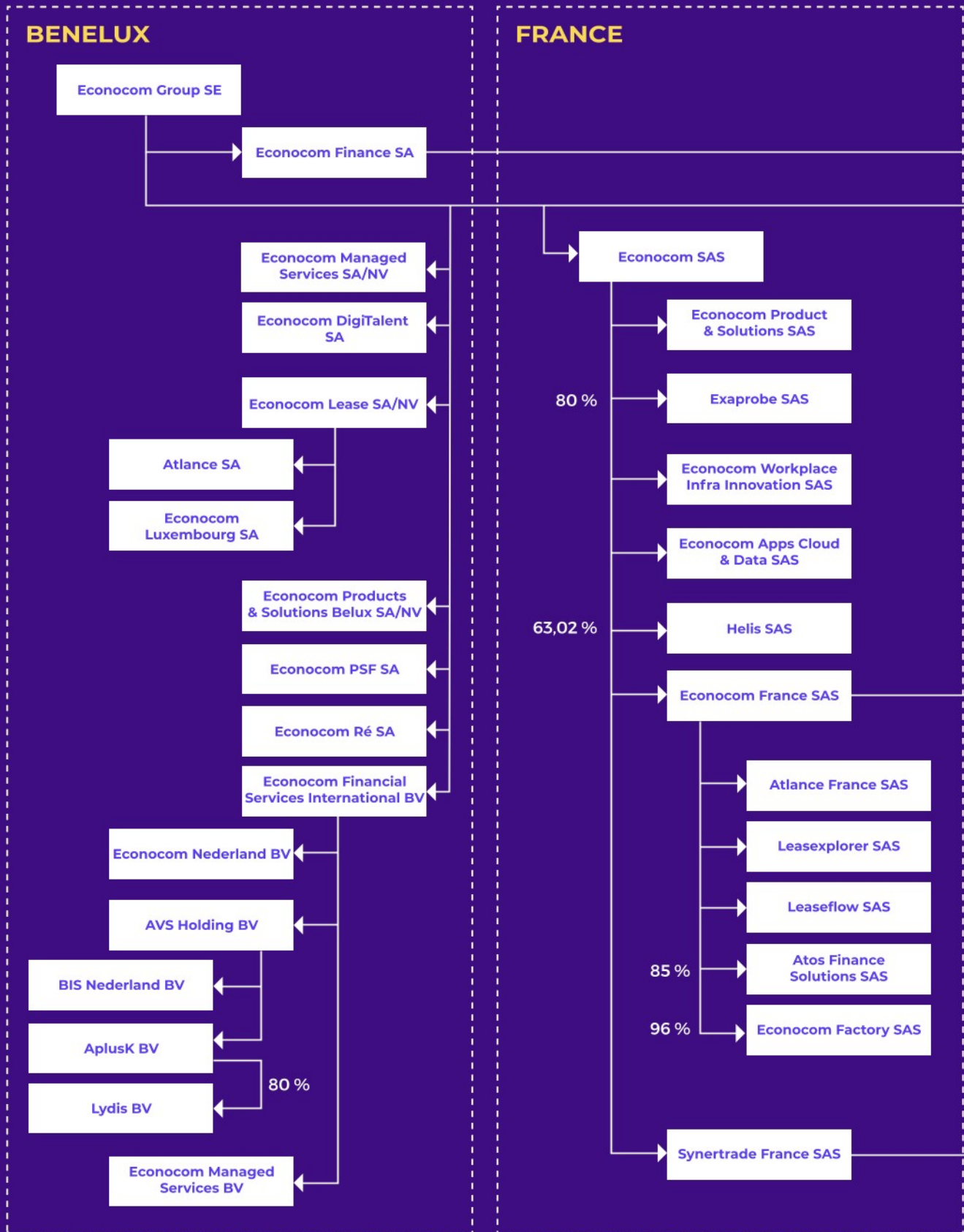
Classé 9^e ESN française en 2024 ⁽²⁾, Econocom a pour concurrentes des sociétés comme Capgemini, Sopra Steria, SCC France, Orange Business Service (OBS) ou Atos sur le marché des services. Mais contrairement à ces dernières, le groupe Econocom est le seul à combiner des services de distribution, de gestion et de financement associés.

(1) Comme Specialist Computer Centres, Computacenter, Bechtle, Axians, Insight, Softwareone.

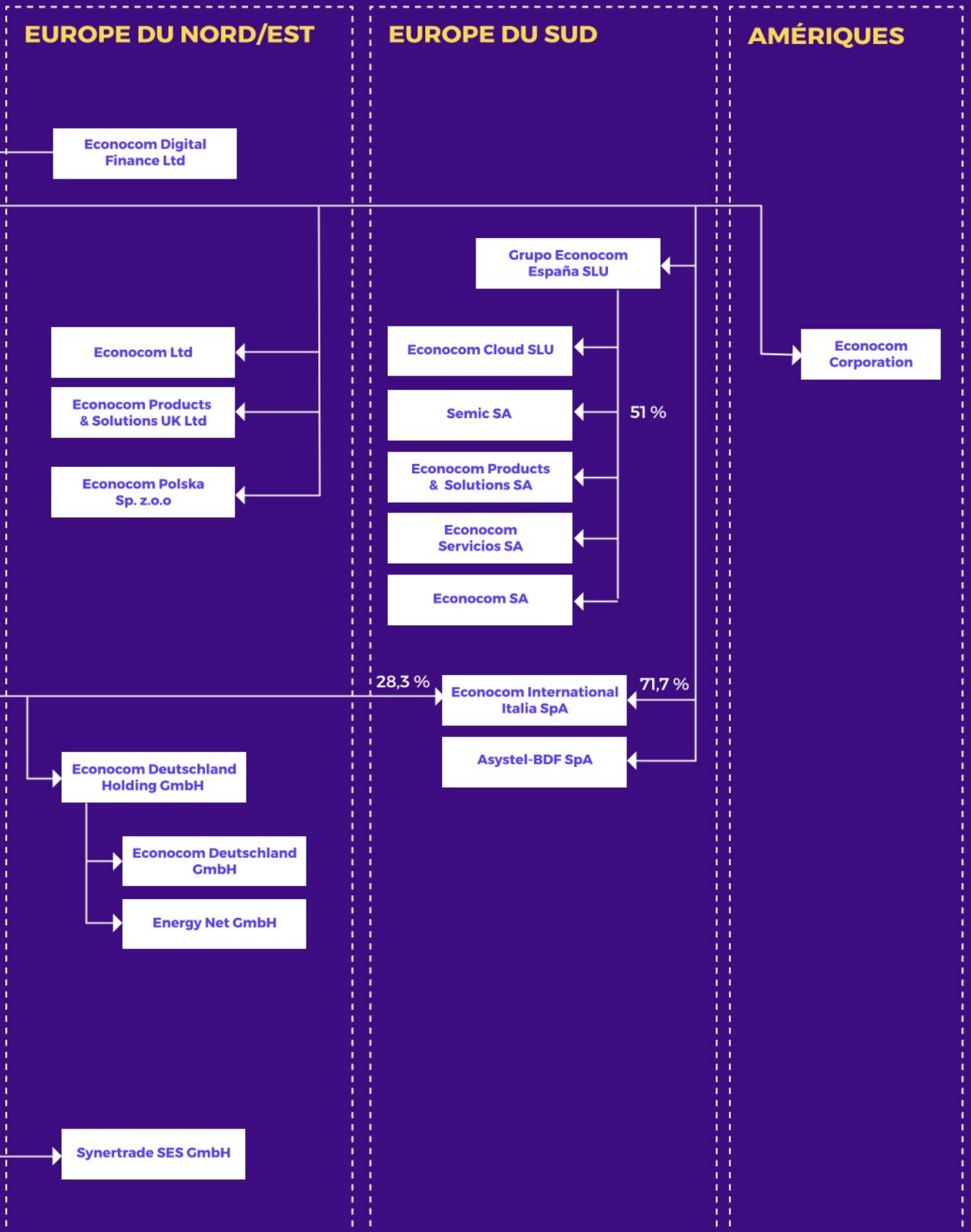
(2) <https://numeum.fr/actu-informatique/numeum-et-kpmg-revelent-le-classement-2024-des-esn-et-ict-les-plus-performantes>

5. Organisation du groupe

5.1. Organigramme du groupe



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale



5.2. Principaux investissements

Econocom investit dans le développement de nouvelles offres, dans les logiciels et dans le recrutement de commerciaux et d'ingénieurs. De plus, elle mène des opérations de croissance externe qui contribuent à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et à augmenter sa rentabilité.

Voici les principaux investissements du groupe ces trois dernières années :

5.2.1. ANNÉE 2022

Le groupe Econocom a poursuivi sa croissance externe en rachetant trois entreprises en 2022.

- **Avril 2022** : le groupe Econocom prend une participation majoritaire dans SOFI Group. Il s'agit d'un acteur majeur du marché des *smartphones* et des tablettes reconditionnés en France. Cette acquisition permet au groupe de se positionner comme un acteur de référence dans la location d'équipements numériques reconditionnés. En même temps, il internalise toute la chaîne de valeur de l'activité TMF en s'appuyant sur les capacités industrielles de SOFI Group. Via la marque SMAAART, Econocom accède à un nouveau marché B2C en forte croissance. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros.
- **Juin 2022** : le groupe Econocom prend une participation majoritaire de 51 % au capital de Semic SA, un fournisseur espagnol de solutions et de services informatiques. Semic dispose d'une offre en parfaite adéquation avec Econocom sur les verticales sectorielles, les domaines technologiques et les partenariats. Les fondateurs et principaux dirigeants de la société acquise restent engagés dans le

pilotage du développement de l'activité. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros.

- **Juillet 2022** : le groupe Econocom prend une participation majoritaire dans la société néerlandaise Lydis BV, spécialisée dans la distribution d'équipements au Benelux sur les marchés de la VoIP (Telco) et de la vidéoconférence ⁽¹⁾. Cette opération favorisera la création de synergies avec les filiales belges, néerlandaises et autres entités du groupe. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

Autres prises de participations et investissements

Au cours de l'exercice, Econocom a racheté des participations minoritaires au sein de ses filiales :

- **Asystel Italia** : Econocom Group a acquis la participation minoritaire *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 100 %. Suite à la montée à 100 % au capital d'Asystel Italia, Econocom Group a fusionné cette entité avec l'entité Bizmatica Sistemi ;
- **Altabox** : Econocom Group a acquis la participation minoritaire *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 100 %.

5.2.2. ANNÉE 2023

Les principaux investissements au cours de l'exercice ont concerné des outils et matériels informatiques du groupe :

- outils internes, essentiellement en France
 - ▶ investissement pour moderniser des outils informatiques pour les activités TMF et Produits & Solutions ;
- outils et offres développés pour les clients
 - ▶ activités de Services en France et en Espagne et activités de Produits & Solutions en Italie.

(1) C'est un segment de marché en croissance.

Autres prises de participation et investissements

Econocom a racheté des participations minoritaires au sein de ses filiales :

- **Trams** : Econocom Group a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 90 % de participation.

5.2.3. ANNÉE 2024

Les principaux investissements au cours de l'exercice ont, dans le prolongement des investissements lancés l'an dernier, concerné des travaux réalisés sur certains sites du groupe en France, en Italie et en Espagne ainsi que l'amélioration des outils et matériels informatiques du groupe :

- outils internes, essentiellement en France pour moderniser des outils métier pour les activités TMF et Produits & Solutions ainsi que de projets d'évolution d'outils de pilotage de la performance financière du groupe ;
- outils et offres développés pour les clients – activités de Services en France et en Espagne et activités de Produits & Solutions en Italie.

5.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales

5.3.1. CESSIONS

Au cours du premier semestre de l'exercice 2024, le groupe a procédé à la cession de sa filiale française Les Abeilles.

5.3.2. ACQUISITION ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice, le groupe n'a pas réalisé d'acquisition.

5.3.3. PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'année 2024, Econocom Group a exercé une partie de ses options pour faire évoluer sa participation dans certaines de ses filiales :

- **Econocom Products & Solutions UK (ex Trams)** : Econocom Group a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 100 % de participation.
- **Lydis BV** : Econocom a exercé une partie de ses options, portant à 80 % sa participation au capital.
- **Econocom Factory** : le groupe a procédé à l'acquisition de titres auprès de certains actionnaires minoritaires. Il détient ainsi 96% du capital de la société.

5.4. Autres réorganisations juridiques

Comme chaque année, le groupe Econocom rationalise son organisation juridique.

Les opérations de 2024 visent à regrouper des sociétés aux activités similaires dans un pays. Ces opérations ont notamment consisté en des fusions de sociétés au sein de l'activité TMF au Pays-Bas.

Par ailleurs, le groupe a fermé ou liquidé des filiales sans activité en France, en Autriche ou en Roumanie.

6. Recherche et Développement

Pour atteindre ses objectifs d'excellence opérationnelle, le groupe s'emploie à créer des solutions inédites et « différenciantes ».

En 2024, nous avons poursuivi les efforts Recherche et développement (R&D) engagés les années précédentes avec pour objectif de soutenir le déploiement de solutions innovantes chez nos clients.

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de développer des solutions concrètes et innovantes pour nos clients. Nous voulons les aider à réduire l'impact environnemental de leurs appareils numériques et en faire un levier d'inclusion sociale. Nous avons, par exemple, développé Watt's Green. Cet outil calcule ⁽¹⁾ l'impact environnemental du numérique et permet d'identifier les leviers pour l'atténuer.

En 2024, le groupe a continué de renforcer la collaboration de ses différentes entités (Planète et Satellites) autour de projets innovants. Il s'agit de stimuler une innovation collective créatrice de valeur et favorables aux affaires, par exemple :

- travaux sur la virtualisation des postes de travail ;

- gestion de bout en bout des actifs virtualisés ;
- R&D sur l'utilisation de l'IA et des agents conversationnels pour optimiser le support utilisateur.

Les expérimentations menées en 2024 sont un succès et nous avons pu traduire ces études en projets clients. De même, nous avons identifié de nouveaux champs de recherche pour exploiter tout le potentiel de l'IA et du digital au service de l'expérience utilisateur.

Ainsi, Econocom aide ses clients à identifier les leviers de performance et à établir un plan d'action pour accélérer leur transformation numérique.

Certaines de ces activités sont éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en France. Cette incitation de l'état français en faveur de la R&D permet à Econocom de poursuivre des projets ambitieux à moyen et long terme. Ce sont là des facteurs forts de différenciation technologique par rapport à la concurrence.

(1) Repose sur l'exploitation de toutes les données disponibles sur le cycle de vie des équipements numériques.

02

gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance [RDG]	44	2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex	69
1.1. Cadre et structure de gouvernance	44	2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	73
1.2. Conseil d'Administration	46	3. Émoluments du Commissaire	74
1.3. Délégation de la gestion journalière	58	Glossaire des sigles et abréviations	74
1.4. Comités institués par le CA	59		
1.5. Gestion des conflits d'intérêts	67		
2. Rapport sur les rémunérations [RDG]	69		

1. Gouvernance

1.1. Cadre et structure de gouvernance

1.1.1. CADRE DE GOUVERNANCE

1.1.1.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 (« Code 2020 »). Ce Code est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie les différents règlements d'ordre intérieur et sa Charte de Gouvernance d'Entreprise sur son site Internet :

www.econocom.com

Rubrique: Nous connaître/Gouvernance/Conseil d'Administration et Comité Exécutif groupe.

Le 18 décembre 2015, Econocom Group est devenue une Société Européenne.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration (« CA ») a modifié les règlements d'ordre intérieur du Comité d'Audit. De plus, il a modifié le règlement d'ordre intérieur du Comité des Rémunérations, afin d'élargir ses compétences à la nomination et l'a ainsi renommé le Comité des Rémunérations « Comité des Rémunérations et des Nominations » (« CRN »).

Le 21 octobre 2024, le CA a mis à jour son règlement d'ordre intérieur (« ROI CA ») et celui du Comex (« ROI Comex »), afin notamment d'assurer une meilleure cohérence de leurs textes et qu'ils reflètent la gouvernance mise en place.

Enfin, le CA a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise le 14 février 2023.

Elle reprend les principaux aspects de la gouvernance d'Econocom Group, sa structure et ses règlements d'ordre intérieur. Celle-ci a été mise à jour le 21 octobre 2024.

1.1.1.2. Dérogations au Code 2020

Econocom Group applique les recommandations du Code 2020 à l'exception de celles que le Conseil d'Administration a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique que partiellement les recommandations du Principe 3 du Code 2020.

Le Conseil d'Administration n'a pas formellement nommé de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance. Cette fonction est néanmoins assurée pour partie par la Directrice juridique du groupe.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 5 du Code 2020. En effet, Econocom Group n'a pas formalisé de procédure de nomination des Administrateurs. Cependant, le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis à l'attention du CA sur les nominations et renouvellements des mandataires sociaux et de certains dirigeants exécutifs.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 7 en matière de rémunération des membres du CA et des *managers* exécutifs. Les modalités des rémunérations figurent dans la politique de rémunération des dirigeants, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire (« AGO ») du 18 mai 2021.

Par dérogation au Principe 8.4 du Code 2020, le Président du CA ne dirige pas systématiquement les Assemblées Générales (« AG »). Mais il s'assure du respect de l'article 30 des Statuts de la Société, qui prévoit qu'à défaut du Président, l'Administrateur le plus âgé préside l'AG.

Econocom Group n'a pas de procédure formelle d'évaluation des performances de sa gouvernance, dérogeant en cela au Principe 9 du Code 2020, dans la mesure où l'évaluation des performances de son management exécutif et de son CA relève d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

1.1.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Société a adopté la forme d'une Société Européenne avec une structure de gouvernance moniste. Son CA a pour rôle essentiel de :

- approuver les orientations stratégiques d'Econocom Group ;
- nommer le ou les Administrateurs Délégués et Directeurs Généraux ;
- superviser le Comex ;
- nommer et superviser les autres Comités Consultatifs.

Le Comex assure la gestion opérationnelle. La gestion journalière de la Société est déléguée à un ou plusieurs Administrateur(s) délégué(s) et/ou Directeurs Généraux, conformément à l'article 21 des Statuts. Le CA s'assure de la qualité de la gestion et de la cohérence des tâches déléguées avec les objectifs stratégiques.

1.2. Conseil d'Administration

1.2.1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1.1. Présentation individuelle des Administrateurs

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration se composait des onze Administrateurs suivants :



Né le : 4 avril 1942
(82 ans)

Sexe : M

Première nomination :
19 mai 2020

Échéance du mandat :
AGO 2028

Econocom International BV / Jean-Louis Bouchard **Président et Administrateur Délégué du Conseil d'Administration**

Biographie

Monsieur Jean-Louis Bouchard contrôle et représente la société Econocom International BV.

Après un début de carrière chez IBM en Europe et aux États-Unis, Monsieur Jean-Louis Bouchard pose les fondations du groupe en France en 1973 sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS).

En 1984, il acquiert une PME américaine, Econocom. Il y agrège l'ensemble des filiales internationales d'ECS et baptise le nouvel ensemble Econocom.

Monsieur Jean-Louis Bouchard est élu entrepreneur de l'année par le magazine *Challenges* en 1987. Il perçoit très tôt les mutations que l'informatique entraînera dans le quotidien des entreprises, des institutions, mais également des usagers.

Grâce à sa stratégie de croissance externe, le groupe se développe rapidement. Il anticipe la convergence entre l'informatique et les télécoms, proposant alors à ses clients des solutions de financement pour engager la transformation de leurs entreprises.

En 2013, Econocom rachète le groupe Osiatis, qui lui permet de faire une avancée majeure dans le domaine des services numériques.

Monsieur Jean-Louis Bouchard a étudié au Prytanée national militaire de La Flèche avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure du Génie Maritime et de devenir architecte naval.

Mandats en cours

Monsieur Jean-Louis Bouchard détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. Il est notamment :

- Président de la SAS Domaine Fontainebleau en Provence
- Gérant de la SCI Orphée
- Gérant de la SCI de Dion Bouton
- Gérant de la SARL Écurie Jean-Louis Bouchard
- Gérant de la SCI JMB
- Gérant de la SNC Fontainebleau International
- Gérant de la SCI 1 Montmorency



Né le : 27 juillet 1971
(53 ans)

Sexe : M

Première nomination :
5 octobre 2009

Échéance du mandat :
AGO 2025

Robert Bouchard

Vice-Président et Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Robert Bouchard commence sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que commis négociateur sur le MATIF à la Bourse de Paris.

En 1997, il devient Actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine).

En 2010, il devient Président d'APL Datacenter (société spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de centres de données) dont il est le premier Actionnaire.

Il a occupé les fonctions de :

- Président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017 ;
- *Chief Operating Officer* du groupe de juin 2017 à mars 2018 ;
- *Chief Executive Officer* du groupe de mars 2018 à novembre 2018.

Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Mandats en cours

- Gérant de la SARL GMPC
- Représentant de la SARL GMPC, elle-même Présidente de la SAS APL Data Center
- Président de la SAS Ecofinance
- Co-Gérant de la SCI Maillot Pergolèse



Né le : 28 avril 1960
(64 ans)

Sexe : M

Première nomination :
31 mars 2023

Échéance du mandat :
AGO 2027

Angel Benguigui

Administrateur Délégué du Conseil d'Administration et CEO

Biographie

Depuis presque 40 ans, Angel Benguigui travaille dans des environnements internationaux, principalement dans les domaines de la finance et des technologies numériques.

Après 20 ans d'évolution dans des activités de Corporate Banking et de Financements Spécialisés en Europe au sein de Banques Internationales, il rejoint Econocom en 2006 en tant que Country Manager pour l'Espagne.

Il développe l'activité de Financement ainsi que la Distribution et les Services Numériques, notamment grâce à une politique d'acquisitions réussie, menée en parallèle d'une forte croissance organique dans les différents métiers. Ces développements permettent aujourd'hui à Econocom d'être reconnu en Espagne comme un Intégrateur Numérique à forte valeur ajoutée.

Angel Benguigui intègre ensuite le Comité International puis le Comité de Direction du groupe : en 2019, il prend en charge la Direction Générale Finance et Administration du groupe. En 2020, il est nommé Directeur Général et Responsable du développement du Réseau International, puis en 2023, membre du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué, en charge de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique One econocom. En juillet 2024, Angel Benguigui est nommé CEO du groupe Econocom.

Angel a été formé au Lycée Français de Madrid. Il est titulaire d'un Master 2 en Économie et Gestion d'Entreprises de l'Université de Madrid, et parle couramment l'anglais, le français et l'espagnol.

Mandats en cours

- Mandats au sein de filiales du groupe



Né le : 30 décembre 1960 (64 ans)

Sexe : M

Première nomination : 9 septembre 2021

Échéance du mandat : AGO 2025

Éric Boustouller

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Éric Boustouller a exercé des responsabilités Marketing et Commerciales (Compaq, Microsoft) et de Direction Générale (Microsoft France puis Europe de l'Ouest).

Depuis novembre 2021, il est *Partner* dans le Fonds d'investissement C4 Ventures.

De 2010 à 2012, il a été Président de la Chambre de Commerce Franco Américaine et de 2017 à 2020, CEO de Solocal (entreprise cotée française).

Depuis 2011, il est investisseur privé (*business angel*) dans des start-ups (Content Square, Codingame, Confiant, Jus Mundi, Elevo, etc.) et des Fonds d'investissement (Partech, Cap Horn, C4 Ventures).

Monsieur Éric Boustouller est Chevalier de la Légion d'honneur.

Mandats en cours

- Président du Conseil d'Administration de l'entreprise Graitec
- Administrateur indépendant de l'entreprise Headmind Partners
- Administrateur de l'entreprise Jus Mundi



Né le : 25 mai 1958 (66 ans)

Sexe : M

Première nomination : 2 avril 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Philippe Capron

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Philippe Capron a commencé sa carrière à l'Inspection Générale des Finances (1985-1989).

En 1990, il a été directeur général de la banque Duménil Leblé, avant de devenir associé, de 1992 à 1994, du cabinet de conseil stratégique Bain & Company.

Il a par la suite occupé plusieurs fonctions centrales ou opérationnelles dans divers secteurs, notamment en tant que directeur financier d'Usinor, président d'Arcelor Packaging et d'Euler-SFAC (assurance-crédit).

Il était CFO de Veolia de 2014 à 2018, après avoir occupé le même poste chez Vivendi (2007-2013) et Arcelor (2006).

Il a été Administrateur d'Econocom Group de 2016 à 2020.

Il a également siégé au conseil d'administration de sociétés implantées dans plus d'une douzaine de pays et sur cinq continents. Parmi ces sociétés figurent Universal Music Group, Canal +, SFR, GVT (Brésil), NBC Universal et Transdev, ainsi que des sociétés cotées en bourse telles que Maroc Telecom, Virbac, et ActivisionBlizzard.

Il est actuellement associé au sein de la banque Perella Weinberg Partners (activité de conseil).

Monsieur Philippe Capron est diplômé d'HEC, de Sciences-Po et de l'ENA.

Mandats en cours

- Directeur général de Perella Weinberg Partners France SAS
- Président de BREMZ SASU
- Administrateur de Virbac SA



Née le : 16 juillet 1961
(63 ans)

Sexe : F

Première nomination :
2 avril 2024

Échéance du mandat :
AGO 2028

Chantal De Vrieze

Administratrice non-exécutive du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Chantal De Vrieze a commencé sa carrière en 1984 chez AGFA, puis à la Banque Van Breda, où elle a acquis une solide expérience dans les domaines de la vente, du marketing et de la finance.

Entre 2001 et 2018, elle a successivement occupé les fonctions de Directrice Générale du leASIng, d'Administratrice Délégué d'Econocom Benelux et de Directrice Générale d'Altran Belgique et Luxembourg.

Elle a repris la Direction d'Econocom Belux depuis 2019.

Elle est diplômée en droit de l'Université de Gand.

Mandats en cours

- Administratrice d'AXA BELGIUM SA
- Administratrice de COLRUYT GROUP NV
- Administratrice d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
- Administratrice de GUBERNA VZW (Institut en charge de la Gouvernance des Boards)



Née le : 5 janvier 1961
(64 ans)

Sexe : F

Première nomination :
5 décembre 2011

Échéance du mandat :
AGO 2025

Véronique di Benedetto

Administratrice non-exécutive du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Véronique di Benedetto a commencé sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur commercial. En 1985, elle devient agent commercial avant de prendre la Direction Commerciale d'ECS puis les activités internationales du groupe et la Direction Générale en 2009.

Après le rapprochement entre Econocom et ECS, Madame Véronique di Benedetto est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises.

En 2015, elle est nommée Vice-Présidente France en charge notamment de la stratégie RSE et de la supervision de start-ups (secteurs de l'éducation, de la culture, etc.).

Elle est également Présidente du Comité statutaire et éthique de Numeum, organisme professionnel français des entreprises du numérique.

Mandats en cours

Outre ses mandats au sein de filiales du groupe, elle est :

- Présidente de la SAS Numeya ;
- Administratrice indépendant de la SA MFC Hexaôm ;
- Administratrice de l'association « 100 000 entrepreneurs ».



Né le : 1^{er} juin 1958
(66 ans)

Sexe : M

Première nomination :
18 décembre 2015

Échéance du mandat :
AGO 2027

Bruno Grossi

Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Bruno Grossi a exercé pendant plus de vingt ans chez Accenture. Il y était associé responsable des secteurs télécoms et médias en France et au Benelux.

Il occupe la fonction de Co-Président d'Osiatis entre 2010 et 2013, avant son rapprochement avec le groupe Econocom en septembre 2013.

Monsieur Bruno Grossi a été Administrateur Délégué à la gestion journalière d'Econocom Group jusqu'au 20 octobre 2020.

Mandats en cours

Outre ses mandats au sein de filiales du groupe, il est :

- Gérant de la SARL Vilnaranda II ;
- Gérant de la SASU Redwood Advisors ;
- Administrateur de la SAS Araxxe.



Née le : 19 février 1963
(61 ans)

Sexe : F

Première nomination :
26 juin 2024

Échéance du mandat :
AGO 2028

Sophie Guieysse

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Sophie Guieysse est ingénieur de formation, diplômée de l'Ecole Polytechnique ainsi que de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA du Collège des Ingénieurs.

Après un début de carrière consacré au développement urbain et aux infrastructures publiques au sein du ministère de l'équipement et de cabinets ministériels, elle a été Directrice des ressources humaines dans plusieurs grandes entreprises françaises et internationales telles que LVMH, CANAL + et Richemont.

Elle a également une grande expérience en tant que membre de Conseils d'administration et d'autres Comités spécialisés. Au cours des dix dernières années, elle a successivement occupé les fonctions d'Administratrice et Présidente ou membre des Comités des Nominations et des Rémunérations de plusieurs sociétés cotées : Go Sport, TVN (Pologne), Groupe Rallye, Maisons du Monde et Compagnie Financière Richemont (Suisse). Elle est actuellement Administratrice de DEEZER et de ABC ARBITRAGE.

Mandats en cours

- Administratrice et Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations de DEEZER
- Administratrice de ABC ARBITRAGE
- Membre du Conseil de Surveillance de PROMOD INVEST SAS



Née le : 28 mars 1967
(57 ans)

Sexe : F

Première nomination :
17 mai 2016

Échéance du mandat :
AGO 2028

Marie-Christine Levet

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Marie-Christine Levet est l'une des pionnières de l'Internet en France. Elle cumule plus de 25 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et investisseur.

Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club Internet, groupe Tests...).

Elle participe ensuite à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France.

Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Éducation, elle fonde en 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen consacré au futur du monde de l'éducation et du travail (gestion de 200 millions d'euros).

Son expérience d'investisseur et de dirigeant de sociétés pionnières sur le marché du numérique, en font un véritable atout, pour accompagner le développement du groupe.

Mandats en cours

- Administratrice du GIE PMU
- Administratrice de la SA Solocal Group
- Présidente de la SAS Educapital
- Présidente de la SASU MCLJ
- Dirigeante/Associée du Conservatoire augmenté



Né le : 27 juillet 1961
(63 ans)

Sexe : M

Première nomination :
21 mai 1996

Échéance du mandat :
AGO 2028

Jean-Philippe Roesch

Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Jean-Philippe Roesch a commencé sa carrière par six années chez Arthur Andersen.

Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France.

Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient :

- en 2001 Secrétaire Général du groupe ;
- en 2004 Directeur Général Adjoint ;
- en 2006 Directeur Général.

Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016.

D'octobre 2018 à juillet 2019, il a joué un rôle de support auprès du Comex.

Mandats en cours

- Co-Gérant de la SCI Cinetic
- Gérant de la société civile La Criolla
- Président de la SAS Orionisa Consulting

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2024 :

- d'un **Président**, la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard). Son rôle est d'assurer la gestion du CA et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités. Il veille également à la qualité des interactions entre le CA et le Comex afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'un **Vice-Président**, Monsieur Robert Bouchard, que le CA a désigné parmi ses membres. En cas d'empêchement du Président, il préside les réunions du CA ;
- de **deux Administrateurs Délégués** à la gestion journalière d'Econocom Group : Econocom International BV et Monsieur Angel Benguigui ;
- de **cinq Administrateurs non-exécutifs**, Mesdames Chantal De Vrieze et Véronique di Benedetto ainsi que Messieurs Robert Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Grossi. Au 31 décembre 2024, Mesdames Chantal De Vrieze et Véronique di Benedetto exerçaient des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Elles ne sont toutefois pas considérées comme Administrateur Exécutif, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom ⁽¹⁾ ;

- de **quatre Administrateurs indépendants** au sens de l'article 7:87 §1 et §2 du Code des sociétés et des associations (« CSA ») : Mesdames Sophie Guieysse, Marie-Christine Levet ainsi que Messieurs Éric Boustouller et Philippe Capron.

La durée du mandat d'Administrateur est de quatre ans conformément aux recommandations du Code de gouvernance des entreprises ⁽²⁾. Outre leur mandat au sein du CA d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats (voir ci-dessus).

Le CA déclare qu'à sa connaissance, aucun des Administrateurs :

- n'a jamais été condamné pour un délit de fraude ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination officielle et/ou publique ;
- ne s'est vu imposer une sanction par une autorité légale ou de supervision ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que tel ; et
- n'a jamais été impliqués dans une faillite.

(1) Décision du CA du 24 novembre 2016.

(2) Depuis la décision de l'AGE du 18 décembre 2015.

1.2.1.2. Tableau de synthèse du CA

	Âge	Sexe	Indépendance	Début de mandat	Fin de mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Econocom International BV	82	M	X	19 mai 2020	AGO 2028		
Robert Bouchard	53	M	X	05 oct. 2009	AGO 2025		
Angel Benguigui	64	M	X	31 mars 2023	AGO 2027		
Éric Boustouller	64	M	✓	09 sept. 2021	AGO 2025		
Philippe Capron	66	M	✓	02 avril 2024	AGO 2028	✱	●
Chantal De Vrieze	63	F	X	02 avril 2024	AGO 2028		
Véronique di Benedetto	64	F	X	05 déc. 2011	AGO 2025		
Bruno Grossi	66	M	X	18 déc. 2015	AGO 2027	●	
Sophie Guieysse	61	F	✓	26 juin 2024	AGO 2028		●
Marie-Christine Levet	57	F	✓	17 mai 2016	AGO 2028		✱
Jean-Philippe Roesch	63	M	X	21 mai 1996	AGO 2028	●	

- Membre.
- ✱ Président(e).

1.2.1.3. Assiduité des Administrateurs

	Taux d'assiduité au CA	CA	Comité d'Audit	CRN
Econocom International BV	80 %	4	-	-
Robert Bouchard	100 %	5	5	3
Angel Benguigui	100 %	5	-	-
Éric Boustouller	100 %	5	-	-
Philippe Capron*	100 %	4	5	3
Chantal De Vrieze*	100 %	4	-	-
Véronique di Benedetto	100 %	5	-	-
Bruno Grossi	100 %	5	2	-
Sophie Guieysse*	100 %	2	-	1
Marie-Christine Levet	80 %	4	0	4
Jean-Philippe Roesch	80 %	4	7	-
Adeline Challon-Kemoun	/	1	-	1
Nombre total de réunions		5	7	4

* Les 100 % pour Monsieur Philippe Capron ainsi que Mesdames Chantal De Vrieze et Sophie Guieysse correspondent à leur taux de présence depuis leur nomination en avril (pour Monsieur Philippe Capron et Madame Chantal De Vrieze) et en juin 2024 (pour Madame Sophie Guieysse) en tant qu'Administrateur d'Econocom Group SE.

1.2.1.4. Politique de diversité

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du CA d'Econocom Group est de sexe différent ⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2024, le Conseil compte ainsi quatre femmes : Mesdames Chantal De Vrieze, Véronique di Benedetto, Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet.

Les femmes sont en outre représentées au sein des Comités suivants créés par le CA : au Comex (Madame Mathilde Saint-Pol), et au CRN (Mesdames Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet).

Le rapport de performance extra-financière décrit la politique de diversité d'Econocom et ses résultats. Les actions portent notamment sur :

- l'égalité hommes/femmes ;
- le soutien aux personnes en difficulté d'insertion ;
- l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

(1) Conformément aux conditions prévues par l'article 7:86 du CSA.

1.2.2. RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CA

1.2.2.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

Le CA se compose de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés par l'AG pour quatre ans maximum. Ils sont révocables et rééligibles.

Le CA comprend une majorité d'Administrateurs non-exécutifs et un nombre approprié d'Administrateurs non-exécutifs indépendants. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens du Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. L'objectif est que la moitié au moins des membres du CA soit des Administrateurs non-exécutifs et qu'un tiers au moins soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du CA et sont tenus de se former en dépit de leur connaissance du secteur d'activité d'Econocom Group.

Le Conseil évalue régulièrement :

- sa composition ;
- son fonctionnement ;
- son interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux auxquels la gestion journalière est déléguée, et avec le Comex.

1.2.2.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'AG, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur ainsi désigné est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

1.2.2.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des Statuts, articles 4.6, 5 et 6 du ROI CA)

Le CA d'administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du CA sont de :

1. assurer la gestion du CA et veiller à ce qu'il soit bien organisé, et s'acquitte de ses obligations et responsabilités, à savoir :
 - ▶ préparer, convoquer, présider et diriger les séances et s'assurer que suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie,
 - ▶ fixer l'ordre du jour des réunions en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et, le cas échéant, le Comex,
 - ▶ assurer la bonne diffusion de l'information auprès du Conseil ; transmettre les documents à l'appui de l'ordre du jour dans un délai raisonnable ;
2. assurer la qualité et la continuité du CA en initiant et dirigeant les procédures concernant :
 - ▶ l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du CA, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comex,

- ▶ la nomination ou la réélection des membres du CA, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités et des Directeurs Généraux ;

3. assurer la liaison entre le CA, les Directeurs Généraux et le Comex :

- ▶ avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et les autres membres du Comex,
- ▶ s'assurer que :
 - a) les relations entre le Conseil, les Directeurs Généraux et le Comex, soient professionnelles et constructives,
 - b) que les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle soient fournies.

Le Conseil peut, dans l'intérêt de la Société, confier la Présidence à un Administrateur qui exerce des fonctions exécutives au sein d'Econocom.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

Le CA peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de rendre compte du respect des procédures, des règles et des règlements applicables au Conseil. Chaque Administrateur peut faire appel au Secrétaire Général.

1.2.3. RÈGLES RELATIVES AUX POUVOIRS DU CA

1.2.3.1. Pouvoirs du CA (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le CA a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Avec les Directeurs Généraux, et les Comités qu'il a constitués, il s'acquitte des fonctions et responsabilités suivantes :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités et assurer la mise en place d'une structure claire ;
- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Comex ;
- évaluer les orientations stratégiques et les objectifs budgétaires d'Econocom, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver la réalisation de toute opération de croissance externe, cession, d'investissement, désinvestissement, ou réorganisation interne, considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 25 millions d'euros, étant précisé qu'en cas de cession ou d'acquisition, ce seuil représente la valeur d'entreprise à 100 % y compris l'estimation des dettes de *put*, des *earnouts* et des investissements prévus dans les 12 mois suivants l'opération (ex : besoin identifié de recapitalisation)) ;

- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des États financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;
- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Comex doivent soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Comité Exécutif, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Comex.

1.2.3.2. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le CA représente, en tant que collègue, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collègue, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du CA, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du CA.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

1.2.4. RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CA

1.2.4.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le CA tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Comex, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil. Ce délai peut être raccourci si l'intérêt de la Société l'exige ou si les Administrateurs le décident.

Les informations nécessaires à la compréhension des sujets devant être débattus sont adressées aux Administrateurs dans les meilleurs délais avant la réunion du CA.

Un Administrateur dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le CA se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Il a tenu, en 2024, cinq réunions et a pris trois décisions unanimes exprimées par écrit.

1.2.4.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le CA ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions ne sont pas comptabilisées. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit.

1.2.4.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut conférer, par écrit, par *e-mail*, par télécopieur ou par tout autre moyen un mandat spécial sans équivoque ou une délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en ses lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par *e-mail* ou par télécopieur.

1.2.4.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du CA d'administration sont constatées dans des procès-verbaux (PV). Le CA du 4 septembre 2019 a décidé à l'unanimité que les PV sont approuvés lors du CA suivant. Les Statuts prévoient par ailleurs qu'ils sont signés par le Président et les Administrateurs qui le souhaitent.

Ces PV sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

1.2.4.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comex, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'Administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

1.3. Délégation de la gestion journalière

1.3.1. GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION (ARTICLE 21 DES STATUTS ET ARTICLE 3 DU ROI CA)

Le CA peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le CA et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le CA ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

1.3.2. DÉLÉGUÉS À LA GESTION JOURNALIÈRE

Le CA a confié la gestion journalière à deux Administrateurs.

Au 31 décembre 2024, la gestion journalière était confiée :

- à l'Administrateur Econocom International BV, représenté par Monsieur Jean-Louis Bouchard ; et
- à l'Administrateur Monsieur Angel Benguigui.

Ces personnes peuvent également, chacune séparément, représenter la Société conformément à l'article 22 des Statuts.

Le 24 juillet 2024, le CA a décidé de mettre fin à la délégation des pouvoirs de gestion journalière octroyée à Monsieur Patrick van den Berg.

1.4. Comités institués par le CA

Le CA peut instituer en son sein tout Comité Consultatif ou Technique, permanent ou non qu'il juge utile. Le CA définit les règles de fonctionnement de ces Comités dans le respect de la loi.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant :

- sa composition ;
- son rôle ;
- ses fonctions et responsabilités ;
- son fonctionnement.

Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

1.4.1. COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

1.4.1.1. Rôle du Comex

Conformément à l'article 21 des Statuts de la Société, le CA a mis en place un Comex, dont l'existence a été ratifiée par l'AGE du 18 mai 2004.

Le Comex se voit confier la gestion opérationnelle d'Econocom Group, conformément à l'article 21 des Statuts.

1.4.1.2. Composition du Comex

Les membres du Comex sont désignés par le Président du CA, sur proposition du Président du Comex/CEO.

Le Président du CA s'assure que cette composition est globalement équilibrée et que le Comex dispose de l'indépendance, des compétences, des connaissances, de l'expérience et de la capacité requise pour s'acquitter efficacement de ses tâches.

Il peut être nommé un Secrétaire, membre ou non du Comex, en charge de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et de la rédaction des procès-verbaux, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Comex se compose de trois membres au moins, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non.

Les membres du Comex sont révocables *ad nutum* par le Président du CA (sans préjudice des contrats de travail, de management ou équivalent, qui les lient à Econocom Group).

Le Comex est présidé par un Administrateur Délégué, désigné par le CA, portant le titre de « CEO ».

1.4.1.3. Missions du Comex

Le Comité Exécutif peut notamment :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du CA ;
- proposer les orientations stratégiques et les budgets, dans le respect des orientations stratégiques définies par le CA ainsi que formuler toute proposition sur l'organisation ;
- soumettre au CA toute question ou opération stratégique afférente à Econocom Group ou au groupe, sans préjudice de la faculté du CA de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;

- établir le budget annuel et le plan de financement prévisionnel ainsi que toute modification en cours d'année de ce budget ou d'écarts constatés dans sa réalisation ;
- préparer de manière exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte les états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom Group définies par le CA ;
- soumettre au CA une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom Group et, de façon plus générale, lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- élaborer des propositions au CA relatives à des éventuels investissements ou désinvestissements ;
- veiller à la mise en place des contrôles internes, sans préjudice des compétences réservées au CA ou aux Comités du CA (tel que le Comité d'Audit) ; et
- étudier toutes questions que le Président du Comex/CEO ou le Président du CA peut lui soumettre.

1.4.1.4. Engagements et contributions

Les membres du Comex :

- s'engagent à servir les intérêts à long terme d'Econocom Group et à répondre de manière appropriée aux préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes ;
- expriment leurs avis, posent des questions et font les recommandations qu'ils jugent nécessaires ; et
- communiquent au Président toutes les informations en leur possession qui pourraient être pertinentes pour Econocom Group.

En cas d'informations sensibles ou confidentielles, les membres du Comex consultent le Président du Comex/CEO. Ils sont tenus à une obligation de loyauté et de confidentialité concernant toutes les informations qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions et s'interdisent de les utiliser à d'autres fins qu'à cet exercice.

1.4.1.5. Fonctionnement du Comex fixé par la loi, les Statuts ou son règlement

Le Comex se réunit sur convocation du Président du Comex/CEO ou à la demande de deux membres du Comex. Le Comex se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président du Comex/CEO, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Les informations nécessaires aux prises de décision sont adressées dans les meilleurs délais, en amont de chaque réunion. Le Comex peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comex fonctionne de manière collégiale et prend ses décisions dans un esprit de consensus. S'il le souhaite ou à la demande de deux autres membres le Président du Comex/CEO peut soumettre une question débattue au vote une question. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président du Comex/CEO est prépondérante. Les PV écrits des réunions du Comex sont établis, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Président du Comex/CEO, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet un rapport sur l'exercice de ses missions à la demande du Président du CA.

Le Comex prend toutes les mesures afin que le Conseil puisse exercer son devoir de surveillance.

Il se réunit au moins dix fois par an.

Au 31 décembre 2024, celui-ci se composait des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, Administrateur Délégué ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France.

Angel Benguigui préside le Comex et assure la fonction de CEO depuis le 24 juillet 2024, en lieu et place d'Econocom International BV. Ainsi, la séparation est nette entre la présidence du CA, qui continue d'être assurée par Econocom International BV, et la fonction de CEO ⁽¹⁾.

Monsieur Long Le Xuan a démissionné de sa fonction de membre du Comex le 14 février 2024 et Monsieur Patrick van den Berg le 24 juillet 2024.

Madame Anne Bruchon a été nommée Secrétaire du Comex le 21 octobre 2024.

1.4.1.6. Group Management Committee

Cet organe est une déclinaison du Comex.

Il permet de partager les orientations stratégiques et opérationnelles du Comex aux responsables des activités et fonctions clés du groupe. Il est force de proposition sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.

(1) Telle que prévue au principe 3.12 du Code 2020.

Il se réunit mensuellement.

Au 31 décembre 2024, celui-ci était composé des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, CEO et président du Group Management Committee ;
- Monsieur Christoph Bläser, Responsable Allemagne et Pologne ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Madame Chantal De Vrieze, Responsable Belgique et Luxembourg ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Alessio Lechiara, Responsable Italie ;
- Monsieur Alexandre Murati, Directeur Général adjoint Exaprobe ;
- Monsieur Jean-Pierre Overbeek, Responsable Pays-Bas ;
- Monsieur Carlos Perez-Herce, Responsable Espagne ;
- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France ;
- Monsieur Philippe Spender, Directeur Général Equipements France ; et
- Monsieur Christophe Vanmallegheem, Directeur Général Equipements & Services Belgique et Luxembourg.

1.4.2. COMITÉ D'AUDIT

Le CA a constitué en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 7:99 du CSA. Il décide de sa composition, ses missions et son règlement.

1.4.2.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins trois Administrateurs, exclusivement non-exécutifs, dont au moins un Administrateur indépendant. En cas d'élargissement à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Le CA désigne les membres du Comité d'Audit. Leur mandat est de trois ans, renouvelable.

Les membres du Comité d'Audit désignent leur Président, qui ne peut être le Président du CA.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne *ipso facto* la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2024, le Comité d'Audit était composé des membres suivants :

- Monsieur Philippe Capron ;
- Monsieur Bruno Grossi ; et
- Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Monsieur Philippe Capron est membre du Comité d'Audit depuis le 2 avril 2024, en remplacement de Madame Marie-Christine Levet.

Monsieur Bruno Grossi est devenu membre du Comité d'Audit le 24 juillet 2024, en remplacement de Monsieur Robert Bouchard.

Monsieur Philippe Capron a été désigné Président du Comité d'Audit le 18 octobre 2024, en remplacement de Monsieur Robert Bouchard.

1.4.2.2. Responsabilités du Comité d'Audit

Son rôle est d'assister le CA dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. Il examine :

- la qualité et la pertinence des missions d'Audit Interne et Externe ;
- le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le caractère adapté des méthodes comptables utilisées ;
- l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

Econocom confirme respecter la réglementation selon laquelle au moins un membre du Comité d'Audit doit être indépendant et compétent en comptabilité et audit ⁽¹⁾.

Le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. production de l'information financière :
 - ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des États financiers,
 - ▶ discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du *reporting* financier. Le management exécutif, et particulièrement le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les Directeurs Généraux, veillent à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques,

- ▶ communiquer au Conseil d'Administration les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, auquel il explique la façon dont le contrôle légal desdits comptes a contribué à l'intégrité de l'information financière et le rôle joué par le Comité d'Audit ;

2. contrôle interne – gestion des risques :

- ▶ s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle des risques, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants,
- ▶ examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations,
- ▶ s'assurer que les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales garantissent le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables,
- ▶ s'assurer de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux collaborateurs de faire part confidentiellement de préoccupations concernant d'éventuelles irrégularités en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets ;

3. audit Interne :

- ▶ examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives :
 - ▶ à la nomination et au remplacement du responsable de l'Audit Interne pour lequel le Comité d'Audit possède un droit de veto,

(1) Article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

- ▶ au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- ▶ définir, en lien avec le responsable de l'Audit Interne, le plan des contrôles à mener sur l'exercice,
- ▶ assurer le suivi systématique de la réalisation du plan de contrôles de l'Audit Interne et procéder à une actualisation de ce dernier chaque semestre au minimum,
- ▶ examiner l'efficacité de l'Audit Interne notamment en analysant dans quelle mesure le management en est un soutien indéfectible et tient compte des conclusions et recommandations ;

4. audit externe :

- ▶ formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission,
- ▶ veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du CSA,
- ▶ prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports,
- ▶ analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire,
- ▶ définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale ;

5. autres :

- ▶ formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit,
- ▶ accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

1.4.2.3. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an portent sur les États financiers.

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit a tenu sept réunions et a pris une décision unanime exprimée par écrit.

Le Président du Comité d'Audit fixe l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du management exécutif ou du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le management exécutif.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le responsable de l'Audit Interne et tout autre membre du management exécutif ou du personnel. Le responsable de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire, participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, le Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes les informations relatives aux points à l'ordre du jour. Le Comex a l'obligation de fournir toutes informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes clarifications qu'il souhaite.

Le Président adresse les convocations aux réunions au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. En cas d'urgence, les membres peuvent décider (à l'unanimité) de raccourcir ce délai.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix. En l'absence de majorité, le Président du Comité décide en dernier ressort.

Le Président du Comité d'Audit est chargé d'établir les PV des réunions.

Les PV signés par le Président du Comité d'Audit sont transmis au Président du CA et tenus à la disposition des membres du Comité d'Audit, du CA et du Commissaire.

Le Comité d'Audit informe le CA de toutes les questions importantes pour lesquelles il estime que des mesures doivent être prises ou qu'une amélioration est recommandée.

Tous les ans, le Comité d'Audit évalue son fonctionnement et son efficacité. Pour cela, il rencontre le responsable de l'Audit Interne et le Commissaire. Ils échangent leurs points de vue sur le processus d'audit et sur le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit rend compte de cette évaluation au CA et lui propose des modifications si nécessaire.

1.4.3. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (CRN)

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité de Rémunération au sens de l'article 7:100 du CSA. La composition de ce Comité, ses missions et son règlement sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

1.4.3.1. Généralités

Le 31 août 2011, le CA a constitué en son sein un Comité de Rémunération en application

des articles 7:100 du CSA et 21 des Statuts.

Le CA du 23 janvier 2020 a décidé d'étendre les missions du Comité de Rémunération au volet Nomination et de limiter son périmètre d'action aux mandataires sociaux (Administrateurs et délégués à la gestion journalière) ainsi qu'aux dirigeants impliqués dans la Direction Générale de la Société. Les membres du Comex qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action de ce Comité.

Le CRN a surtout un rôle d'avis et d'assistance auprès du CA. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération et de nomination. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

1.4.3.2. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 7:87, §1 du CSA). Le CRN possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du CRN de quatre ans n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Un Administrateur non-exécutif préside le CRN. Il dirige les travaux de ce Comité et prend les mesures nécessaires pour créer un climat de confiance en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression de points de vue différents dans une démarche constructive.

Les membres du CRN désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Au 31 décembre 2024, le CRN se composait des membres suivants :

- Madame Marie-Christine Levet ;
- Madame Sophie Guieysse ;
- Monsieur Philippe Capron.

Monsieur Philippe Capron est devenu membre du CRN le 2 avril 2024, en remplacement de Madame Adeline Challon-Kemoun.

Madame Sophie Guieysse est devenue membre du CRN le 24 juillet 2024, en remplacement de Monsieur Robert Bouchard.

Le CRN est présidé par Madame Marie-Christine Levet.

1.4.3.3. Responsabilités du CRN

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du CA ⁽¹⁾, le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

1. la politique de rémunération ;
2. les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive long term* et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;
3. les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
4. la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
5. les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données provenant de la Direction Générale de l'entreprise, le CRN prépare le rapport de rémunération. Celui-ci sera intégré à la déclaration de

gouvernement d'entreprise. Le CRN analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations.

L'AGO du 18 mai 2021 a approuvé une politique de rémunération des dirigeants de la Société, publiée sur son site Internet.

Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du CA, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au CA sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

En relation étroite avec la Présidence du Conseil, le Comité établit et propose au Conseil un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le CRN s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

Le Conseil d'Administration délègue au CRN conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du CA concernant tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants*, plan existant ou futur. Dans ce cas, le Comité exerce sa mission sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs du Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter lesdits plans. Il doit notamment allouer et répartir l'enveloppe fixée par le CA, sur proposition du Président du CA.

(1) Concernant les personnes du périmètre défini au point 1.4.3.1 ci-dessus.

Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le CA peut déléguer au CRN les pouvoirs d'exécuter ses décisions en relation avec tout plan d'options sur actions ou tout autre plan d'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants* (les « Plans »).

Cette mission s'opère sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel le CRN rend compte. Dans la limite des pouvoirs du CA et selon ses directives, le CRN se charge, d'exécuter les Plans et en particulier d'allouer et répartir ⁽¹⁾, l'enveloppe préalablement fixée par le CA.

1.4.3.4. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le CRN s'est réuni quatre fois.

Le Président convoque le CRN et définit l'ordre du jour des réunions. Un Administrateur ou un membre du Comex peut demander au Président du CRN d'ajouter un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du CRN, les convocations aux réunions et l'ordre du jour sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable.

Avant la réunion du CRN, son Président s'assure que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour.

La Direction Générale fournit toutes les informations nécessaires et le CRN peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le CRN invite toute personne dont il estime la présence utile à ses réunions. Le CRN peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société, dans la limite d'un budget annuel validé par le CA.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du CRN lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération. Il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président du CA peut participer avec voix consultative aux réunions du CRN, lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs et dirigeants.

Le CRN peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du CRN sont prises à la majorité des présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président du Comité est appelé à trancher la décision.

1.5. Gestion des conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 7:96 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 7:97 (conflit d'intérêts intragroupe) du CSA.

L'article 7:96 du CSA prévoit une procédure spécifique au sein du CA en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise de décisions ou conclusion de transactions par le CA. Cette procédure, à l'instar de celle visée à l'article 7:97 du CSA, n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2024.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son

(1) Sur proposition du Président du CA

management exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son management exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts ⁽¹⁾ (le « ROI Conflits d'Intérêts »), ainsi que dans le ROI CA en ce qui concerne les Administrateurs.

Il est notamment prévu que :

- les Administrateurs doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts adoptées par la Société ;
- un Administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du CA, en informe immédiatement le Président ainsi que, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant lieu au conflit est discuté, les autres Administrateurs. Il ne participe pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet ;

- tout conflit d'intérêts d'ordre patrimonial est précisé dans le PV de la réunion ainsi que ses conséquences patrimoniales pour Econocom et la justification de la décision prise par le CA. Cette partie du PV est publiée dans le rapport annuel relatif à l'exercice social en question. Le Commissaire est informé du conflit et reçoit copie du PV du CA afin de pouvoir en faire rapport conformément au CSA.

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit. Il s'assure que les procédures ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Il a été estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2024 était des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Les opérations relevant de la procédure décrite dans ce règlement font l'objet d'un rapport remis au Comité d'Audit et au Commissaire. Toutes les transactions majeures du groupe avec des parties liées, sont mentionnées dans la note 23 des États financiers consolidés du Rapport financier annuel 2024 ⁽²⁾.

Par ailleurs, une procédure d'identification et de gestion des opérations avec les parties liées du groupe a été mise en place. Elle permet d'identifier les relations entre ces parties liées et Econocom Group SE .

La campagne de déclaration a été lancée pour la première fois en décembre 2023, avec un suivi assuré par le Commissaire. Cette campagne est reconduite annuellement.

(1) Procédure adoptée le 22 novembre 2012 par le CA.

(2) « Informations sur les parties liées ».

2. Rapport sur les rémunérations

Ce rapport est établi en application de l'article 3:6, §3 du CSA. Il a pour objet de décrire et de fournir une vue d'ensemble complète de la rémunération octroyée aux Administrateurs (exécutifs et non-exécutifs) ainsi que des membres du Comex au cours de l'exercice social.

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits, conformément à l'article 14 des Statuts, à l'article 10 du ROI CA et à la politique de rémunération approuvée par l'AGO du 18 mai 2021. Sur proposition du CA assisté par le CRN, l'AG peut fixer cette rémunération, fixe ou variable. Elle est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du CA à charge pour lui de la répartir entre ses membres selon des critères qu'il définit.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

2.1.1. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2024

2.1.1.1. Conseil d'Administration

Les Statuts et la politique de rémunération prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Administrateurs non-exécutifs à 5 000 euros par réunion du CA et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe. Le CA du 24 novembre 2016 a précisé le statut d'Administrateur Exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non-exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence indiqués ci-dessous.

En synthèse la nature des rémunérations des Administrateurs est la suivante :

	Mandats 2024	Nature des rémunérations
Econocom International BV (EIBV)	Président du CA, Administrateur Délégué – représenté par Jean-Louis Bouchard	Rémunération au titre d'un contrat de prestations de services ⁽¹⁾
Robert Bouchard	Vice-Président Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Angel Benguigui	Administrateur Délégué	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Éric Boustouller	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Philippe Capron	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Adeline Challon-Kemoun	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Chantal De Vrieze	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Véronique di Benedetto	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Bruno Grossi	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Sophie Guieysse	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Marie-Christine Levet	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Jean-Philippe Roesch	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence

(1) La structure de cette rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.1.2. Comités

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Présidents et membres du CRN et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

2.1.1.3. Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comex respectent la politique de rémunération. Elles incluent une part variable pouvant atteindre 50 % de la rémunération totale.

Cette structure de rémunération ne s'applique toutefois pas à Econocom International BV, représentée par Jean-Louis Bouchard (« EIBV »), dont la rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

L'AGO a autorisé ⁽¹⁾ le CA à déroger aux règles prévues à l'article 7:91, alinéa 2 du CSA, concernant les rémunérations variables des dirigeants et les actions ou options en faveur des Administrateurs exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

La rémunération variable des Administrateurs exécutifs, des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comex a été fixée en 2024.

(1) Respectivement, le 19 mai 2020 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2020 et le 18 mai 2021 pour les plans d'attribution d'actions gratuites de 2021 et 2022.

Ces rémunérations basées sur des critères de performance annuels étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Une part significative des rémunérations variables des membres du Comex était subordonnée à l'atteinte d'objectifs budgétaires (résultat courant, chiffre d'affaires et dette financière nette du groupe et/ou des zones de responsabilités propres à chaque dirigeant). Les autres objectifs étaient propres à chaque membre du Comex et Administrateur Exécutif selon les missions et responsabilités de chacun.

Les supérieurs des Administrateurs exécutifs et membres du Comex salariés du groupe évaluent ces derniers en continu ⁽¹⁾. Ces salariés particuliers passent aussi un entretien annuel au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par un membre du Comex.

Le CA n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, et en dérogation au principe édicté par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

2.1.1.4. Administrateurs non-exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non-exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2024.

Rémunérations allouées en 2024, charges sociales incluses

en €

Robert Bouchard	49 000
Éric Boustouller	25 000
Philippe Capron	44 000
Adeline Challon-Kemoun	8 000
Bruno Grossi	31 000
Sophie Guieysse	13 000
Marie-Christine Levet	32 000
Jean-Philippe Roesch	41 000
Total	243 000

2.1.1.5. Rémunération du Président du CA

Jusqu'au 19 mai 2020, Jean-Louis Bouchard a assumé les fonctions de Président du CA, d'Administrateur Délégué et de Président du Comex du groupe. Il n'a perçu aucune rémunération, ni n'a bénéficié de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation.

À compter du 20 mai 2020, la société Econocom International BV (EIBV), société de droit hollandais, représentée par Jean-Louis Bouchard, assume l'ensemble de ces fonctions et ne perçoit pas de rémunération au titre de ces mandats.

Toutefois, EIBV réalise des prestations d'animation pour le groupe et perçoit à ce titre une rémunération qui couvre pour les trois quarts environ des frais de personnel ⁽²⁾. Cette rémunération résulte d'un budget annuel préétabli et est complétée des refacturations de frais encourus au réel par EIBV pour le compte de la Société (séminaires de management, etc.). Ces rémunérations sont versées par des filiales de la Société, en

(1) Tous les collaborateurs du groupe Econocom sont évalués tout au long de l'année.

(2) Calculés sur la base d'heures de prestation à un taux horaire défini en fonction de la qualité de la personne qui fournit le service au sein d'EIBV.

vertu de conventions de services. EIBV n'est pas éligible à une rémunération variable, que ce soit en espèces ou sous la forme d'actions gratuites ou de stock-options.

EIBV a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe :

- 2,7 millions d'euros en 2024 ;
- 2,4 millions d'euros en 2023 ;
- 2,4 millions d'euros en 2022.

2.1.1.6. Rémunération allouée en 2024 aux Administrateurs exécutifs, aux Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et aux membres du Comex

Cette section présente globalement le montant des rémunérations et autres avantages accordés aux :

- Administrateurs exécutifs ⁽¹⁾ ;
- Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ;
- membres du Comex d'Econocom Group ou une société faisant partie du périmètre de consolidation en 2024.

Rémunération globale versée en 2024, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	2 291 564
Part variable ⁽¹⁾	2 157 705
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ⁽²⁾	2 663 790
Charges sociales ⁽³⁾	912 944
Jetons	
Total	8 026 003

(1) Dont 1 815 milliers d'euros au titre de 2023 et versés en 2024.

(2) Dont 1 338 milliers d'euros au titre de 2023 et versés en 2024.

(3) Dont 404 milliers d'euros au titre de 2023 et versés en 2024.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2024, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	2 291 564
Part variable ⁽¹⁾	1 487 789
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ⁽²⁾	1 488 103
Charges sociales ⁽³⁾	874 703
Jetons	
Total	6 142 159

(1) Dont 1 385 milliers d'euros restants à verser en 2025. Les parts variables non finalisées ont été comptabilisées en prenant pour hypothèse l'atteinte à 100 % des objectifs.

(2) Dont 162 milliers d'euros restants à verser en 2025.

(3) Dont 187 milliers d'euros restants à verser en 2025.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées. Huit de ces dirigeants ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. L'un d'eux a perçu indirectement une rémunération *via* une société qu'il contrôle, en qualité de mandataire d'une société du groupe et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations sont intégrées au tableau ci-dessus.

Six des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs ayant une fonction opérationnelle ou membres du Comex disposent d'une voiture de fonction.

2.1.2. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS ACCORDÉES

Certains Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex bénéficient de plans d'options sur actions et/ou d'actions de performance.

L'AG des Actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé un plan d'actions de performance. Il porte sur 4 000 000 actions, dont les acquisitions définitives s'échelonnent sur deux ou trois ans.

(1) Hors rémunération du Président du CA, commentée au paragraphe 2.1.2.5.

Au cours de l'exercice, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex :

- n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions ;
- ont acquis définitivement 250 000 actions ;
- perdu 150 000 actions.

De plus, dans le cadre d'une convention d'option sur actions mise en place en 2022 pour un de ces dirigeants, 200 000 actions ont été acquises donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2024, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex ne bénéficient d'aucune option ou action de performance non encore acquise.

2.1.3. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les contrats des Administrateurs exécutifs, des membres du Comex et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et en fonction au 31 décembre 2024, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites.

2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Au cours de l'exercice 2024, 250 000 actions gratuites ont été définitivement transférées à des dirigeants au titre des plans d'AGA 2021, donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues. L'impact financier pour le groupe correspond à la valeur de marché des actions transférées. Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'option sur actions signée en 2022, un dirigeant a acquis 200 000 actions donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues, il a néanmoins perdu le bénéfice de 150 000 actions exerçable en 2025.

Au 31 décembre 2024 il n'existe plus d'engagement pris par le groupe au titre de plan d'actions de performance ou d'option sur actions.

Par ailleurs, en date du 10 septembre 2024, l'Assemblée Générale d'Econocom Group a autorisé le CA à :

- procéder à des AGA à concurrence d'un maximum de 3.150.000 actions et le cas échéant des actions dites « fantômes » répliquant les conditions d'attribution, d'acquisition et de conservation des actions gratuites ; et
- fixer les conditions du ou des plan(s) d'intéressement en vertu du(des)quel(s) les attributions visées ci-dessus pourront intervenir.

Au 31 décembre 2024, le CA n'a pas fait usage de cette autorisation.

3. Émoluments du Commissaire

Émoluments du Commissaire

en €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	378 500	420 377
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	1 129 428	1 279 649
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	-	-
Autres missions d'attestation	108 456	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le/les Commissaire(s) est/sont lié(s)	-	-
Autres missions d'attestation	-	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-

Glossaire des sigles et abréviations

AG : Assemblée Générale.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire.

AGO : Assemblée Générale Ordinaire.

CA : Conseil d'Administration (également abrégé en Conseil).

Comex : Comité Exécutif.

CRN : Comité des Rémunérations et des Nominations.

CSA : Code (belge) des sociétés et des associations.

ROI : Règlement d'ordre intérieur.

03

informations sur la société et le capital

1. Principales informations sur la Société	78	3. Informations sur l'actionnariat [RDG]	83
1.1. Dénomination sociale et siège	78	3.1. Structure de l'actionnariat	83
1.2. Forme juridique	78	3.2. Limitation des droits des Actionnaires	84
1.3. Réglementations applicables	78	3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société	84
1.4. Date de constitution et durée de la Société	78	3.4. Relations avec les Actionnaires dominants	86
1.5. Objet (article 3 des Statuts)	78	3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	86
1.6. Registre du Commerce et des Sociétés	79	4. Assemblées générales	87
1.7. Exercice social	79	4.1. Assemblées générales ordinaires	87
1.8. Contrats importants	79	4.2. Convocations aux Assemblées générales	87
2. Informations sur le capital [RDG]	80	4.3. Contenu des convocations aux Assemblées générales	87
2.1. Capital (article 5 des Statuts)	80	4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom	88
2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)	80	4.5. Formalités et délais de convocation	89
2.3. Évolution du capital	80		



5. Droits et obligations des Actionnaires	90		
5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales	90		
5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale	90		
5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision	90		
5.4. Droit de poser des questions	91		
5.5. Autres droits et informations	91		
		5.6. Droit de vote aux Assemblées générales	91
		5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital	93
		5.8. Répartition des bénéfices	93
		5.9. Modifications des droits attachés aux actions	93
		5.10. Formalités pour assister à l'AG	93
		5.11. Notifications des participations importantes	94
		6. Informations sur le marché des titres Econocom	95

1. Principales informations sur la Société

1.1. Dénomination sociale et siège

Dénomination : Econocom Group SE

Siège : place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. : 00 32 2 790 81 11).

1.2. Forme juridique

Econocom Group a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par M^e Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).

Elle a été transformée en Société Européenne par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires (ci-après, AG) du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par M^e Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

1.3. Réglementations applicables

La Société est régie par les dispositions :

- du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « règlement SE ») ;
- de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 (qui complète le statut de Société Européenne concernant l'implication des travailleurs) ;

- du droit belge applicables aux Sociétés européennes ;
- du droit belge applicables aux Sociétés Anonymes ⁽¹⁾.

Econocom Group SE a la qualité de société cotée au sens de l'article 1:11 du Code des sociétés et des associations (ci-après, CSA).

1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 2 avril 1982 pour une durée illimitée.

1.5. Objet (article 3 des Statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes, de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

(1) Dans la mesure où ses dispositions ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés européennes.

À cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays :

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport:

- d'apport ;
- de fusion totale ou partielle ;
- de souscription ;
- de participation financière ;
- de cession ;
- de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

Elle peut effectuer ses activités en son nom et pour son compte propre ou au nom et pour le compte de tiers.

1.6. Registre du Commerce et des Sociétés

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

1.7. Exercice social

Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.8. Contrats importants

Le groupe conclut, dans le cadre de ses activités, des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 5 sur les Facteurs de risques et environnement de contrôle, à la section intitulée « Risques de dépendance ».

2. Informations sur le capital

2.1. Capital (article 5 des Statuts)

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 23 731 026,74 euros et est représenté par 179 045 899 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'AG statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital, l'AG fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, sur proposition du Conseil d'Administration (ci-après, CA).

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'AG, et aux conditions déterminées par le CA.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes, ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'AG ⁽¹⁾ ou par le CA ⁽²⁾, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, conformément aux dispositions légales.

(1) Statuant comme en matière de modification des Statuts.

(2) Agissant dans le cadre du capital autorisé.

Le CA a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital peut être amorti, sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

2.3. Évolution du capital

Les variations du capital intervenues depuis 2015 ont consisté :

- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'exercices d'options de souscription par des managers du groupe ; et
- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de conversions d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2024, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group SE.

En 2022, le capital a subi les variations suivantes :

- dans le cadre de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires du Plan d'Options de Souscription 2014, Econocom Group SE a émis le 24 janvier 2022, 648 000 actions portant le capital à 23 731 026,74 euros représenté par 222 929 980 actions.

Au 31 décembre 2022, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 222 929 980 actions.

En 2023, le capital a subi les variations suivantes :

- l'AGE du 22 juin 2023 a décidé l'annulation de 43 884 081 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE.

En 2024, le capital n'a pas subi de variations.

Au cours de l'exercice 2024, aucune opération n'a modifié le nombre d'actions ou le montant du capital de la société. Au 31 décembre 2024, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 179 045 899 actions.

En synthèse, depuis le 1^{er} janvier 2015, le capital et le nombre d'actions ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nombre d'actions	Capital souscrit (en €)
1 ^{er} janvier 2015		-	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17 févr. 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
3 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83
21 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32
31 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
6 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66

03 informations sur la société et le capital

informations sur le capital

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nombre d'actions	Capital souscrit (en €)
2 juin 2017	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66
21 juin 2019	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	240 000	22 992	639 408	662 400	245 380 430	23 512 749,67
19 mai 2020	Annulation d'actions propres	(24 500 000)	-	-	-	220 880 430	23 512 749,67
13 août 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	400 000	42 600	1 061 400	1 104 000	221 280 430	23 555 349,67
1 ^{er} sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 330 430	23 560 674,67
29 sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 380 430	23 565 999,67
29 oct. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	110 000	11 715	291 885	303 600	221 490 430	23 577 714,67
9 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	218 650	23 286,22	580 187,78	603 474	221 709 080	23 601 000,89
17 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	572 900	61 013,85	1 520 190,15	1 581 204	222 281 980	23 662 014,74
24 janv. 2022	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	648 000	69 012	1 719 468	1 788 480	222 929 980	23 731 026,74
22 juin 2023	Annulation d'actions propres	(43 884 081)	-	-	-	179 045 899	23 731 026,74

3. Informations sur l'actionnariat

3.1. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2024, le capital d'Econocom Group SE se composait de 179 045 899 actions détenues ainsi qu'il suit :

	2024	2023
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	49,79 %	49,79 %
Public	43,51 %	46,61 %
Auto-détention	6,70 %	3,60 %
Total	100 %	100 %

La société Econocom International BV (contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard), Président du Conseil, reste le premier Actionnaire d'Econocom Group SE. Au 31 décembre 2024, il détenait 49,79 % du capital.

Econocom Group SE est informée qu'au 16 mai 2024, Econocom International BV a franchi, conjointement avec Econocom Group SE, à la hausse le seuil de 65% des droits de vote attachés à des titres de la Société.

En dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, la société américaine FMR LLC (Fidelity Management & Research

Company LLC, FIAM LLC, Fidelity Management Trust Company) dépasse au 31 décembre 2024, le seuil de participation de 5 %.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

L'AGE du 19 mai 2020 a décidé de mettre en place un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans. Par conséquent, chaque action Econocom Group SE donne à son détenteur le droit d'exprimer une ou deux voix (selon le cas) aux AG.

Au 31 décembre 2024, les droits de vote d'Econocom Group SE sont répartis ainsi qu'il suit:

	2024	2023
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	65,68 %	64,16 %
Public	34,32 %	35,84 %
Total	100 %	100 %

3.2. Limitation des droits des Actionnaires

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que les titres sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

En outre, les actions auto-détenues (6,7 %), et celles détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge ⁽¹⁾ (0,60 %), sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions ⁽²⁾.

3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

3.3.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le CSA et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions ⁽³⁾, susceptibles d'être applicables à la Société et de créer des restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle.

Elles pourraient :

- décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres Actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts ; et/ou

- priver les Actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le CA peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

3.3.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

L'AGE d'Econocom Group SE du 19 mai 2020 a renouvelé l'autorisation au CA d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 23 512 749,67 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2024 s'élève à 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission).

Le CA peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature ; ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le CA fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le CA déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, même indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au CA pour une durée de cinq ans, à compter de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'AGE du 19 mai 2020. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois,

(1) Appartenant à des Actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge

(2) Sauf dispositions limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group SE d'actions propres.

(3) Telle l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 5.11 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations.

conformément aux dispositions légales applicables.

En cas d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le CA devra affecter les primes d'émission éventuelles sur un compte indisponible. Ce compte constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le CA, être réduit ou supprimé que par une décision de l'AG ⁽¹⁾.

Le CA est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des Actionnaires dans l'intérêt social ⁽²⁾ y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales ⁽³⁾.

Le CA est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

3.3.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D' ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une d'AG statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 7:154 du CSA. Cet article fixe notamment :

- le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir ;
- la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 7:215 du CSA ; et

- les contre-valeurs.

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des Statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit, prévu par l'article 7:215 du CSA. Ce plafond avait été fixé lors de l'AGE du 19 mai 2020 autorisant ainsi le CA à procéder à des rachats d'actions propres pour une période de cinq ans.

À la suite de cette modification, l'AGE du 30 novembre 2021 a autorisé le CA à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à un euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum. Le CA a également été autorisé à prendre en gage les actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Ces autorisations sont valables cinq ans à compter de la date de publication des décisions de l'AG.

Le CA peut être autorisé, conformément aux dispositions légales, à acquérir les actions de la Société par voie d'achat ou d'échange lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation a été conférée au CA par l'AGE du 22 juin 2023. Elle est valable pour trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision.

Le CA peut aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Cette autorisation peut-être étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

(1) Statuant dans les conditions requises par l'article 7:208 du CSA.

(2) Dans le respect des conditions imposées par les articles 7:190 et suivants du CSA.

(3) Sauf dans les cas prévus à l'article 7:201 du CSA.

Le CA peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le CSA et lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les Actionnaires.

L'AGE du 22 juin 2023 a modifié l'article 12 des Statuts afin d'autoriser expressément le CA on à annuler les actions propres de la Société, sans autre approbation ni autre intervention de l'AG et sans limitation dans le temps. Le CA est, par conséquent, autorisé à modifier les statuts à la suite d'une annulation afin de refléter le nombre d'actions émises par la Société. Cette autorisation s'applique également à l'annulation des actions propres de la Société acquises par les filiales directes de la Société au sens de l'article 7:221 du CSA.

Mouvements relatifs aux actions propres

Au cours de l'exercice 2024, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 6 004 049 actions Econocom pour 12,3 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a transféré 450 000 actions propres à des bénéficiaires de plans d'attribution d'actions gratuites et de conventions sur actions.

Au 31 décembre 2024, Econocom Group SE détenait 11 998 895 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 6,70 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,2 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 291,7 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 24,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 85,1 millions d'euros.

3.4. Relations avec les Actionnaires dominants

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions Econocom Group émises, s'élevait à 179 045 899, dont 49,79 % détenues par Monsieur Jean-Louis Bouchard *via* Econocom International BV. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote. Par conséquent, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait au 31 décembre 2024, directement et indirectement, 65,68 % des droits de vote de la Société.

La Société entretient des relations avec cet Actionnaire majoritaire correspondant principalement à des prestations de services ainsi qu'à des prises à bail auprès de sociétés contrôlées par Monsieur Jean-Louis Bouchard ⁽¹⁾. Ces contrats ont été conclus à des conditions normales de marché.

3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le CA proposera à l'AG du 31 mars 2025 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,10 euro par action.

Ce remboursement représenterait un rendement de 5,4 % du cours de l'action au 31 décembre et un pay-out d'environ 44,3 % du résultat net comme en 2023.

(1) SCI Maillot Pergolèse, SCI de Dion Bouton et SCI JMB.

4. Assemblées générales

4.1. Assemblées générales ordinaires

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié la date de l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après, AGO) prévue à l'article 27 des Statuts. Désormais, l'AGO se réunit de plein droit le dernier jour du mois de mars de chaque année, à onze heures. Si le jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

Lors de l'AGO, le CA présente aux Actionnaires :

1. les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables ;
2. les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS ;
3. les rapports du CA et du Commissaire portant sur ces comptes.

L'Assemblée décide ensuite de :

- l'approbation des comptes annuels statutaires ;
- de l'affectation du résultat ;
- de la décharge des Administrateurs et du Commissaire ; et
- le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.2. Convocations aux Assemblées générales

L'AG peut être convoquée chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Elle doit l'être sur demande du Président du CA, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs Actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital. Le CA ou le Commissaire procède à la convocation ⁽¹⁾.

4.3. Contenu des convocations aux Assemblées générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'AG ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les Actionnaires pour être admis à AG et pour y exercer leur droit de vote, le délai dans lequel l'Actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant :
 - ▶ les droits des Actionnaires i) d'inscrire des points à l'ordre du jour, ii) de déposer des propositions de décision et iii) de poser des questions. Sont précisés le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les Actionnaires peuvent

(1) Article 27 des Statuts.

adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et l'adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société,

- ▶ la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment : i) un formulaire pour le vote, ii) les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire et iii) le délai dans lequel le droit de vote doit être exercé,
- ▶ le cas échéant, les procédures et délais prévus dans les Statuts permettant de participer et de voter à distance avant l'Assemblée ⁽¹⁾ ;
- l'indication de la date d'enregistrement et la précision que seules les personnes qui sont Actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir notamment le texte intégral des documents et des propositions de décision, et des démarches à effectuer ;
- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations ci-dessous seront disponibles.

4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom

Le jour de la publication de la convocation et jusqu'au jour de l'AG, les informations suivantes sont mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété et publié conformément à l'article 7:130, § 3 du CSA ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation ⁽²⁾ ;
- les documents destinés à être présentés à l'AG ;
- pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour, une proposition de décision ou un commentaire du CA ⁽³⁾. Les propositions de décision formulées par les Actionnaires sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société ⁽⁴⁾ ;
- les formulaires pour voter par procuration ou par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque Actionnaire.

Lorsque les formulaires ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique comment obtenir les obtenir en papier. Econocom est alors tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque Actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom pendant cinq ans à compter de la date de l'AG à laquelle elles se rapportent.

(1) Articles 28 et 34 des Statuts.

(2) Y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus.

(3) Lorsque le sujet à traiter ne requiert pas de décision.

(4) En application de l'article 7:130 du CSA.

4.5. Formalités et délais de convocation

Toute convocation à une AG doit faire l'objet d'une annonce trente jours au moins avant la réunion publiée :

- au Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale ⁽¹⁾ ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées trente jours avant l'AG aux titulaires de titres nominatifs visés par le CSA, aux Administrateurs et au

Commissaire. Cette communication se fait par lettre ordinaire, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison du fait que le quorum de présence requis n'a pas été atteint lors la première Assemblée convoquée et pour autant que la date de la deuxième assemblée ait été indiquée dans la première convocation et qu'aucun nouveau point n'ait été mis à l'ordre du jour, le délai de trente jours est porté à dix-sept jours au moins avant l'Assemblée.

(1) Sauf si la convocation concerne une AGO tenue dans la commune, au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, au rapport annuel, au rapport du Commissaire et au vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

5. Droits et obligations des Actionnaires

5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les Actionnaires ont le droit de participer aux AG, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour y assister.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'AG, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les Actionnaires qui représentent un dixième du capital ont le droit de requérir du CA ou du Commissaire qu'ils convoquent une AG des Actionnaires.

5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les Actionnaires détenant individuellement ou conjointement, au moins 3 % du capital ont le droit de demander l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des AG. Ils peuvent également déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux AG convoquées après qu'une première AG n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les Actionnaires souhaitant exercer ce droit doivent :

- (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande ; et
- (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital d'Econocom.

La possession est établie :

- soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les Actionnaires adressent leurs demandes à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles s'accompagnent, selon le cas :

- des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes ; et/ou
- du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour.

Les demandes doivent également indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^e jour qui précède la date de l'AG concernée.

Econocom Group accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^e jour calendaire avant l'AG. De même, des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site Internet de la Société (www.econocom.com).

Les procurations et formulaires de vote par correspondance déjà envoyés à Econocom Group resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter faisant l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'Actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'Actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'Actionnaires.

5.4. Droit de poser des questions

Dès la publication de la convocation, tous les Actionnaires ont le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Ils ont aussi le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'AG. Les Administrateurs et le Commissaire sont tenus de répondre à ces questions ⁽¹⁾. Il est possible de regrouper les questions portant sur le même sujet pour que les Administrateurs et le Commissaire y fournissent une réponse globale.

Il est possible d'envoyer les questions avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la

convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions envoyées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée. Pour que les Administrateurs et le Commissaire puissent y répondre, l'Actionnaire doit avoir rempli les conditions d'admission à l'AG.

5.5. Autres droits et informations

Tous les Actionnaires d'Econocom Group bénéficient de droits d'informations.

La plupart des droits d'informations concernent les AG des Actionnaires. Ils incluent, entre autres, les informations mentionnées à la section 4.4 du présent chapitre.

5.6. Droit de vote aux Assemblées générales

5.6.1. PRINCIPE

Chaque action donne droit à une voix ⁽²⁾. Les actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux (2) ans sans interruption au nom du même Actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société donnent chacune droit à deux (2) voix, sous réserve des dispositions légales.

D'une manière générale, l'AG est seule compétente pour :

- approuver les comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS n'ont pas à être approuvés) ;
- désigner et révoquer les Administrateurs et le Commissaire ;
- octroyer la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;

(1) Sauf si cela peut nuire aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité que la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire ont pris.

(2) Sauf suspension prévue par la loi.

- fixer le montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire ;
- distribuer les bénéfices ;
- introduire des actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- autoriser certains actes du CA ;
- approuver le rapport de rémunération ;
- approuver l'achat d'actions propres ;
- prendre des décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- approuver des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

5.6.2. QUORUM DE PRÉSENCE ET MAJORITÉ

Les décisions sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée ⁽¹⁾.

L'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'AG se prononce :

- sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto-détenus ;

- sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'AG pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

5.6.3. VOTE PAR PROCURATION

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'AG par un fondé de pouvoir, Actionnaire ou non ⁽²⁾.

Le CA peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du CSA reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour.

5.6.4. VOTE À DISTANCE

Les Actionnaires qui ont accompli les formalités de participation ci-dessous peuvent voter à toute AG :

- par correspondance ; ou
- grâce à un moyen de communication électronique (si la convocation le permet).

Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède l'AG. Si la convocation permet aux Actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les Actionnaires votant à distance.

(1) Sauf les cas prévus par la loi.

(2) Conformément aux dispositions des articles 7:142 à 7:145 du CSA.

5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

Lors d'une augmentation de capital en espèces avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de *warrants* exerçables en espèces, les Actionnaires existants ont un droit de souscription préférentiel. Ce droit permet aux Actionnaires de souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou *warrants* proportionnellement à la part de capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'AG peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du CA. Les conditions de quorum, de vote et de présence sont identiques à celles de la décision d'augmentation du capital de la Société. Les Actionnaires peuvent également autoriser le CA à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une décision d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

5.8. Répartition des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la réserve légale. Ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du CA, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'AG. Celle-ci décide à la majorité simple des voix émises comment l'utiliser ⁽¹⁾. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice :

- l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ; ou
- si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

5.9. Modifications des droits attachés aux actions

Dans les conditions requises pour les modifications des Statuts, l'AGE peut modifier les droits associés aux actions émises. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

5.10. Formalités pour assister à l'AG

Le droit pour un Actionnaire de participer à une AG et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ses actions à la date d'enregistrement ⁽²⁾ :

- soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par leur inscription sur le registre/ dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

(1) Dans les limites prévues par les articles 7:212 et 7:214 du CSA.

(2) Le quatorzième jour qui précède l'AG, à 24 heures (heure belge).

Il n'est pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire le jour de l'AG.

Les Actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'AG. Ils doivent le faire en respectant les formalités prévues dans la convocation :

- au plus tard le sixième jour avant la date de l'Assemblée ;
- en présentant la preuve de l'enregistrement délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute AG, mais avec voix consultative uniquement. Ils doivent, pour cela, respecter les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

5.11. Notifications des participations importantes

Toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant 5 % ou plus du total des droits de vote existants, doit adresser une notification à la Société et la FSMA ⁽¹⁾. Celle-ci précise le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition ⁽²⁾.

Cette notification est également obligatoire :

- si, à la suite d'une acquisition directe ou indirecte de titres donnant le droit de vote, le nombre de droits de vote atteint

ou dépasse une part de 10 %, de 15 %, de 20 % (et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage) du total des droits de vote existants ;

- en cas de cession directe ou indirecte de titres donnant un droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils ci-dessus.

Les obligations de publicité ci-dessus sont applicables à chaque franchissement ⁽³⁾ des seuils mentionnés, entre autres, à la suite :

1. de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ;
2. du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou
3. de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un « accord d'action de concert » ⁽⁴⁾.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais. Elle doit intervenir au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (suivant les déclarations reçues).

(1) Autorité des Services et Marchés Financiers.

(2) Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »),

(3) Vers le haut ou vers le bas.

(4) Article 6 de la Loi Transparence.

La Société doit également publier :

- le total du capital ;
- le nombre total de titres conférant le droit de vote ;
- le nombre total de droits de vote ;
- par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote ; ainsi que
- le nombre total de droits de vote.

Elle le fait à la fin de chaque mois civil au cours duquel une augmentation ou une

baisse de ces nombres est intervenue.

Lors de chaque publication, la Société mentionne en outre, le cas échéant :

- le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription ; et
- le nombre total d'actions sans droit de vote.

6. Informations sur le marché des titres Econocom

2022	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	3,88	3,33	3,53	3,59	2 440 238	8 772
Février	3,68	3,04	3,62	3,49	3 907 219	13 648
Mars	4,12	3,15	4,03	3,71	6 619 933	24 567
Avril	4,07	3,42	3,65	3,66	1 625 849	5 951
Mai	3,77	3,52	3,65	3,62	2 232 976	8 090
Juin	3,76	3,22	3,34	3,46	1 919 634	6 641
Juillet	3,50	3,95	3,32	3,23	1 285 480	4 150
Août	3,42	3,10	3,11	3,23	727 795	2 348
Septembre	3,15	2,43	2,55	2,81	1 006 303	2 830
Octobre	2,89	2,49	2,76	2,68	985 072	2 640
Novembre	3,10	2,67	2,82	2,86	695 576	1 987
Décembre	3,00	2,63	2,85	2,86	1 020 904	2 919
Total 2022	4,12	2,43	2,85	3,46	24 466 978	84 544

03 informations sur la société et le capital

informations sur le marché des titres econocom

2023	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	3,12	2,70	2,85	2,86	674 814	1 930
Février	3,39	2,72	3,07	3,05	1 236 740	3 770
Mars	3,25	2,91	2,96	3,04	874 961	2 659
Avril	3,29	2,97	3,12	3,10	941 434	2 917
Mai	3,14	2,65	2,73	2,79	3 870 871	10 240
Juin	2,92	2,59	2,66	2,81	1 430 396	4 023
Juillet	2,80	2,53	2,63	2,65	1 482 621	3 926
Août	2,84	2,57	2,79	2,71	2 629 329	7 115
Septembre	2,95	2,44	2,50	2,80	5 951 396	16 673
Octobre	2,51	2,10	2,32	2,24	2 045 036	4 591
Novembre	2,59	2,22	2,46	2,36	2 113 595	4 979
Décembre	2,75	2,42	2,57	2,60	1 363 399	3 547
Total 2023	3,39	2,10	2,57	2,72	24 414 592	66 371

2024	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	2,64	2,31	2,36	2,50	3 045 276	7 600
Février	2,37	2,03	2,05	2,19	3 695 789	8 109
Mars	2,16	1,99	2,13	2,09	3 578 921	7 476
Avril	2,35	2,09	2,20	2,19	2 629 553	5 770
Mai	2,47	2,16	2,41	2,34	2 911 140	6 805
Juin	2,42	2,05	2,12	2,29	1 710 492	3 909
Juillet	2,40	1,96	1,98	2,15	1 906 796	4 090
Août	2,15	1,88	2,07	2,04	2 465 807	5 024
Septembre	2,07	1,98	2,00	2,02	1 771 414	3 584
Octobre	2,10	1,93	1,97	1,97	4 845 622	9 522
Novembre	2,06	1,95	2,00	2,01	2 666 560	5 352
Décembre	2,00	1,81	1,86	1,93	3 044 786	5 874
Total 2024	2,64	1,81	2,36	2,13	34 272 156	73 117

04

rapport impact

Introduction	98		
1. Notre démarche	98		
1.1. Les enjeux et la mission RSE	98		
1.2. Objectifs de développement durable	100		
1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers	101		
2. Engagements, reconnaissances et faits marquants [RDG]	103		
2.1. Engagements	103		
2.2. Reconnaissances	104		
2.3. Faits marquants	104		
3. Normes et certifications [RDG]	106		
4. Enjeux environnementaux et offres à impact [RDG]	107		
5. Les engagements sociétaux en France [RDG]	112		
Mécénat du projet Démos de la Philharmonie de Paris	112		
Econocom, partenaire de Double Horizon	112		
Econocom, partenaire de l'association Espérance Banlieues	112		
Econocom, partenaire de l'association 100 000 entrepreneurs	113		
		Econocom, partenaire de l'association Maison de l'Amitié	113
		Econocom, partenaire de l'association ZUPdeCO	113
		Econocom, partenaire de l'association Konexio	114
		Mécénat de la structure Station Debout	114
		6. Les engagements sociétaux et environnementaux portés à l'International [RDG]	115
		Econocom Belux	115
		Econocom Italie	116
		Econocom Pays-Bas	116
		Econocom UK	117
		Econocom Allemagne	117
		Econocom Espagne	118
		7. La Cybersécurité	119
		Contexte et politiques relatives à la cybersécurité	119
		8. La Protection des données personnelles	120
		Contexte et politiques relatives à la protection des données	120

Introduction

CHANGEMENT DANS LA PRÉPARATION ET DANS LA PRÉSENTATION DU RAPPORT IMPACT ET DU RAPPORT DE DURABILITÉ

En 2024, Econocom décide de distinguer son rapport impact de son rapport de durabilité (CSRD) pour répondre :

- d'une part, à la volonté du groupe de partager à l'ensemble de ses parties prenantes ses engagements et ses actions RSE ;
- d'autre part, pour se conformer aux normes de durabilité exigées par la réglementation **Corporate Sustainability Reporting Directive** (CSRD).

Ainsi, la transition s'opère entre l'ancienne **déclaration de performance extra-financière** (DPEF) et **la Corporate Sustainability Reporting Directive** (CSRD) au sein de notre rapport de durabilité susmentionné.

1. Notre démarche

1.1. Les enjeux et la mission RSE

Le digital utile au cœur de la mission RSE

Econocom conçoit et développe un digital résolument utile pour l'utilisateur final. Nous sommes convaincus que le digital utile, dans le cadre d'une économie circulaire, est l'une des clés pour lutter contre le gaspillage digital. Il permet aussi d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises.

Depuis sa création il y a plus de 50 ans, le groupe Econocom est précurseur dans la création de solutions permettant d'accompagner la transformation digitale des entreprises et des organismes publics. Nous avons ajouté à l'ADN du groupe une mission de responsabilité sociétale : promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour créer un impact positif.

Dans cette optique, nous menons des actions de mécénat pour lutter notamment contre la fracture numérique. Autres chantiers prioritaires : le recyclage ou le réemploi des matériels en partenariat avec

des structures de l'économie sociale et solidaire. Le groupe veille aussi à optimiser l'efficacité énergétique de ses infrastructures numériques.

La RSE au service de l'innovation et de notre client

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est désormais perçue comme une composante indispensable des activités business et comme une opportunité. Ainsi, nous avons décidé de l'utiliser comme une source d'innovation et d'avantage compétitif, pour nous comme pour nos clients.

C'est ainsi qu'au sein de notre organisation, les collaborateurs vont au-delà du respect de la loi et de la réglementation. Ils conçoivent des offres innovantes qui intègrent les enjeux RSE pour mieux répondre au besoin du client. Nous co-construisons nos offres en restant indépendants (des constructeurs, sociétés de services, fournisseurs de cloud ou des établissements financiers). Nous tirons parti de tout l'écosystème pour créer des solutions personnalisées, à haute valeur ajoutée pour le client.

Cette liberté d'action nous permet de créer de meilleures synergies avec nos partenaires les plus engagés.

Nous pensons que pour initier le changement, il faut d'abord l'incarner. C'est pourquoi nous plaçons l'engagement responsable et son impact au cœur de notre action.

Accélérateur du numérique responsable pour la transformation de la Société

Première Entreprise Générale du Digital en Europe, nous nous devons d'être le fer de lance du changement. Et parce qu'accélérer c'est anticiper, Econocom est pionnière de l'économie circulaire du numérique et ambitionne de renforcer son leadership.

Le groupe mobilise tous ses savoir-faire pour répondre durablement à ces enjeux fondamentaux :

- **contribuer à la transition écologique par le numérique, tout en maîtrisant son empreinte carbone ;**
- **accompagner les mutations sociétales, en veillant à l'inclusion et à la sécurité des données.**

Gouvernance équilibrée et diversité

Depuis sa création par l'entrepreneur Jean-Louis Bouchard, le groupe se distingue par son esprit de conquête et son agilité.

Econocom encourage les collaborateurs à développer des projets entrepreneuriaux. Et cela fonctionne : de nombreuses offres en ont résulté.

Par ailleurs, Jean-Louis Bouchard s'appuie sur une gouvernance équilibrée, qui reflète l'esprit entrepreneurial et la diversité :

- **un Comex de 6 personnes issues de la France et de l'international, responsables de Directions opérationnelles et support ; et**
- **un Conseil d'Administration de 11 personnes, dont 4 femmes et 4 Administrateurs indépendants. Les membres ont tous un profil entrepreneurial.**

Les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux

La pollution numérique générée par Internet semble invisible. Pourtant, chaque courriel, recherche ou vidéo consomme de l'énergie et émet du gaz à effet de serre. Différents travaux ont quantifié cet impact du numérique au niveau mondial : entre 2 % et 4,3 % des émissions totales de CO₂ et entre 5 et 10 % de la lutte contre le gaspillage consommation totale d'électricité ⁽¹⁾.

Le groupe veut aussi avoir un fort impact sociétal et social en :

- **favorisant la diversité des compétences ;**
- **renforçant la solidarité ;**
- **consolidant son éthique ;**
- **promouvant une politique RH engagée.**

Amélioration continue

En 2024, le groupe a consolidé la plupart de ses actions phares et en a initié des nouvelles, aussi bien en France qu'à l'international. La CSRD (Corporate Sustainability Directive) a participé à renforcer la diffusion de nos plans d'action et de nos engagements dans toutes les sphères de notre organisation afin de répondre aux nouvelles attentes réglementaires.

Nous agissons également pour que toutes nos offres soient utiles. La responsabilité et l'impact guident notre stratégie d'investissement.

(1) La part varie suivant les sources.

1.2. Objectifs de développement durable

Depuis 2019, nous mesurons nos progrès et continuerons de le faire : nous prenons très au sérieux notre responsabilité par rapport à ces objectifs. Econocom reconnaît l'urgence pour les acteurs des secteurs privé et public de contribuer aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous avons donc créé un groupe de travail interne pour identifier les principaux ODD pour Econocom.

Ainsi, cette sélection est le résultat d'une consultation de plusieurs parties prenantes

en interne : Les Directions RH, achats, commerciale et marketing, et juridique qui a permis d'étudier et de hiérarchiser nos Objectifs de développement durable. Elles ont dégagé **trois catégories d'objectifs** :

- engagement prioritaire ;
- contribution active ; et
- participation.

Nous avons ainsi intégré 10 objectifs à notre politique RSE.

Cinq sont prioritaires au sein d'Econocom : consommation et production responsables, lutte contre le changement climatique, accès à une éducation de qualité, inégalités réduites et partenariats.



L'agenda 2030 s'organise autour des « 5P » car il est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats.

À cet effet, nous distinguons dans nos engagements prioritaires les trois axes « Population/Planète/Partenariats » comme suit :

Population

- ODD 4 : Éducation de Qualité : Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école

afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité numérique.

- ODD 10 : Inégalités réduites : Econocom privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu et condamne toute forme de discrimination. Le groupe est entré depuis de nombreuses années dans une démarche volontaire pour promouvoir l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité.

Planète

- ODD 12 : Consommation et production responsable : Econocom mesure et réduit l'impact de sa consommation du numérique.
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique : Econocom est résolument engagé à décarboner ses activités et à lutter contre le changement climatique.

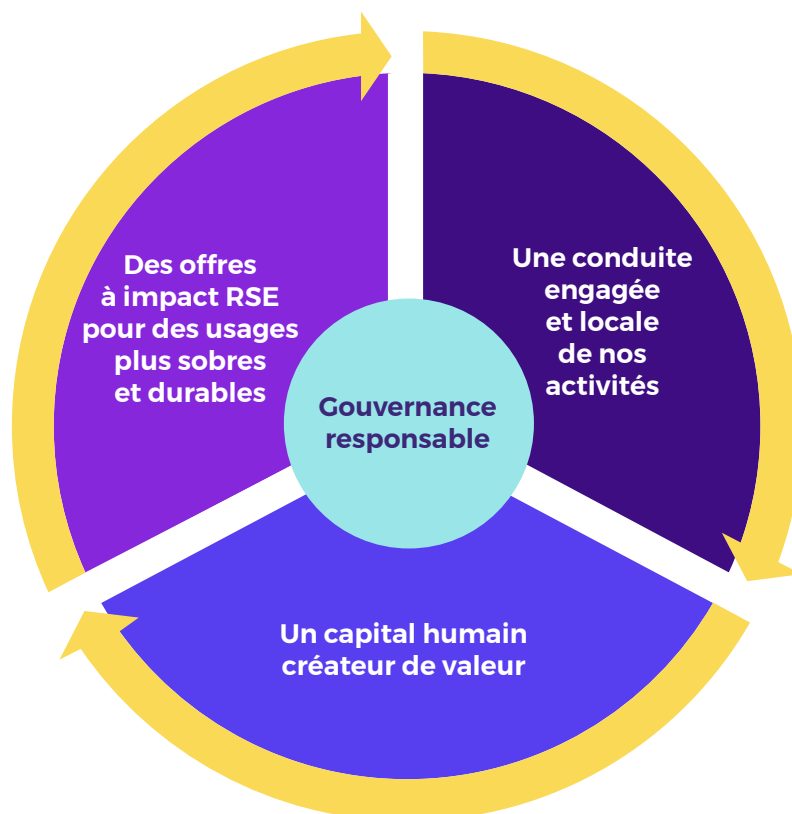
Partenariats

- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs : Les engagements du groupe Econocom sont diffusés à l'ensemble de ses parties prenantes et des partenariats sont initiés au sein du secteur privé et de la Société civile.

1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers

Le groupe Econocom a défini ses quatre piliers RSE ainsi que sa mission avec toutes ses parties prenantes.

Promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour générer un impact positif



Des offres à impact RSE pour des usages plus sobres et durables

- Décarbonation des produits et services.
- Transition vers une économie circulaire.
- Cybersécurité et protection des données.

Une conduite engagée et locale de nos activités

- Exemplarité sur le *Green IT* et l'économie circulaire.
- Gestion responsable des impacts de l'activité (bâtiments, voitures, logistique).
- Partenariats RSE.
- Achats responsables et résilience des chaînes d'approvisionnement.
- Ancrage local.
- Soutien à l'emploi local.
- Actions de mécénat (éducation et numérique responsable).

Un capital humain créateur de valeur

- Gestion des nouveaux rapports au travail.
- Santé, bien-être et qualité de vie au travail.
- Dialogue social et engagement des collaborateurs.
- Inclusion et diversité.

Une gouvernance responsable

- Intégration de la RSE à la stratégie de l'entreprise.
- Gouvernance responsable.
- Culture d'entreprise.

La feuille de route ambitieuse reprend les enjeux matériels identifiés auprès des parties prenantes internes et externes. Elle comprend les sujets sur lesquels Econocom souhaite progresser dans les prochaines années.

Les objectifs du groupe Econocom sont détaillés au sein du rapport de durabilité.

2. Engagements, reconnaissances et faits marquants

2.1. Engagements

- Depuis 2012, le groupe Econocom adhère au Pacte mondial des Nations Unies. Il s'engage ainsi à aligner ses pratiques et sa stratégie sur les dix principes qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, qui concernent les droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



- Econocom est signataire de la Charte de l'Institut du Numérique Responsable. Nous affirmons nos engagements pour rester résolument dans une démarche « numérique responsable » en nous inscrivant aux côtés des entreprises et des organisations autour de l'expérimentation et de la promotion des bonnes pratiques du secteur.



- La validation de l'engagement SBTi ⁽¹⁾ est une étape majeure de l'ambitieux plan du groupe Econocom destiné à réduire les émissions de carbone et à encourager ses parties prenantes à suivre le mouvement.

Après avoir signé la lettre d'engagement SBTi fin 2023, Econocom annonce la validation de ses objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme, marquant une étape clé dans sa stratégie de responsabilité sociétale et environnementale. Cet engagement, aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, reflète la volonté d'Econocom de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Econocom s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) des Scopes 1 et 2 de 61,4 % d'ici 2028 par rapport à l'année de référence 2018. Ce plan ambitieux inclut une augmentation de la part de l'électricité renouvelable, passant de 5 % en 2018 à 92 % d'ici 2028. De plus, Econocom prévoit que 100 % de ses fournisseurs, couvrant les biens et services achetés, aient des objectifs validés par le SBTi d'ici 2028.

La transparence et la responsabilité sont au cœur de cette démarche engagée par Econocom, qui donnera lieu à des processus rigoureux pour suivre et publier les progrès, garantissant ainsi la conformité avec les standards du SBTi. Face à ce défi global, le groupe travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et fournisseurs afin de les encourager à adopter des pratiques alignées avec ses objectifs climatiques.



(1) SBTi : Science-Based Target initiative.

2.2. Reconnaissances

- EcoVadis a décerné à Econocom la médaille *Gold* pour sa performance RSE avec une note de **74/100 pour 2024**. Nous avons continué à progresser en enregistrant une augmentation de 4 points par rapport à notre précédente évaluation.

Des efforts considérables ont été faits durant la période 2018-2024, qui ont permis au groupe de gagner 16 points.

Econocom a tenu tenant compte des recommandations d'EcoVadis en développant ou renforçant notamment :

- les Politiques relatives à l'environnementale, au social, aux droits humains, à l'éthique et aux achats responsables ainsi que les adhésions en matière de RSE (SBTi, Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- les certifications environnementales, sociales liés à l'éthique et aux achats responsables (ISO 14001, ISO 27001) ;
- l'ensemble des mesures relatives à la consommation énergétique, aux gaz à effet de serre et à la gestion des déchets ; en passant par les conditions de travail, la santé et la sécurité des employés, la diversité, l'équité et l'inclusion pour ne citer qu'eux.

Econocom souhaite à présent **atteindre un nouveau palier d'ici à 2028**, en se hissant au sein du top 1 % des entreprises évaluées avec l'obtention de la médaille *Platinum*.



- En 2024, Econocom a fait son entrée dans le classement des leaders de la diversité du Financial Times. Nous avons été classés 753^e sur 850 entreprises évaluées en Europe C'est une reconnaissance de notre engagement pour l'inclusion et la diversité.



- En 2023, Econocom Factory a reçu le prix de l'environnement de Service France Garanti. Un prix qui concrétise tous ses engagements en faveur de l'environnement, notamment l'activité de reconditionnement d'appareils.
- SMAAART. fr (site Internet d'Econocom Factory) a été reconnu site marchand n° 1 de la catégorie Produits reconditionnés du palmarès Capital Magazine des meilleurs sites 2023 (enquête Statista réalisée sur 10 000 sites marchands sélectionnés selon leur audience et leur activité).
- En 2024, Econocom Factory a obtenu la première place au palmarès UFC Que Choisir sur le classement des vendeurs de smartphones reconditionnés.

2.3. Faits marquants

- En avril 2024, le groupe Econocom a franchi une étape majeure dans sa démarche RSE avec le lancement de « Impact », un média digital incarnant notre feuille de route et nos engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Informatif et pédagogique, ce site témoigne de la volonté du groupe de mesurer, concrètement et continuellement, l'impact de ses actions pour un numérique responsable, en lien avec son écosystème.

En ligne depuis avril 2024 :
<https://www.econocom.com/fr/impact>



- Econocom était présent au salon Pro durable en octobre 2024 pour co-animer avec PAC (Pierre Audoin Consultants) un atelier sur le thème « Tendances dans les stratégies RSE et attentes sur le numérique. »



L'objectif de cet atelier a été de se saisir des données et des informations de l'étude pour les partager auprès des parties prenantes de l'atelier. Les quatre axes suivants ont été retenus par le groupe Econocom :

- l'intégration plus forte du développement durable dans la stratégie des entreprises ;
- la diffusion du numérique responsable au sein des entreprises à la fois sur le volet applicatif et celui des équipements IT ;
- la compréhension de l'empreinte carbone des organisations, de l'outillage jusqu'à la mesure ;
- l'état de l'adoption de matériels reconditionnés.

Face à ce constat, Econocom a développé son offre EASi, la solution permettant de répondre aux besoins technologiques, tout en agissant de manière responsable pour réduire l'impact environnemental du numérique.

3. Normes et certifications

- Nous appliquons systématiquement la norme ISO 26000 pour garantir l'intégrité de notre action sociétale.
- De même, nos solutions de services répondent depuis sept ans à la norme ISO/IEC27001, l'une des plus reconnues dans le monde pour garantir la sécurité de l'information.
- Les certifications ISO 9001 et ISO/CEI 27001 sont gérées localement en France, au Maroc, au Benelux, en Espagne et en Italie.
- Les certifications ISO 14 001 sont également gérées localement en France et en Belgique.
- Pour la 4^e année consécutive, Econocom Belux a participé à l'initiative de VOKA, le réseau flamand d'entreprise qui soutient et reconnaît notre engagement en faveur du développement durable. Chaque année, la stratégie locale de développement durable est définie sur la base d'un plan d'action en 10 points.
- Notre centre de services **Product Care** a obtenu **le label QualiRepar**. Product Care est le service après-vente de la mobilité, qui a pour mission d'entretenir, de réparer et de prolonger la vie des appareils nomades, téléphones, tablettes et portables. L'objectif d'ici à 2028 est d'augmenter de 0,9 millions à 1,5 millions le nombre d'actifs maintenus *via* cette offre ProductCare.
- Notre activité de reconditionnement Econocom Factory, avec la marque SMAAART, a également obtenu ce label, ainsi que la **certification QualiCert**. C'est cela qui permet de valider la qualité des opérations réalisées. En outre, cette activité a obtenu le label RecQ, premier label européen de qualité des produits d'occasion.



Ce plan requiert un minimum de 10 actions réalisées, réparties sur quatre des cinq « P » des Objectifs de développement durable ODD (Paix, Populations, Prospérité, Planète, Partenariats).

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir été récompensés par la Charte d'entrepreneuriat durable pour la troisième année consécutive et avons également acquis le statut de « SDG Pioneer ». Une belle reconnaissance pour Econocom Belux, qui récompense tous les efforts déployés par ses collaborateurs.



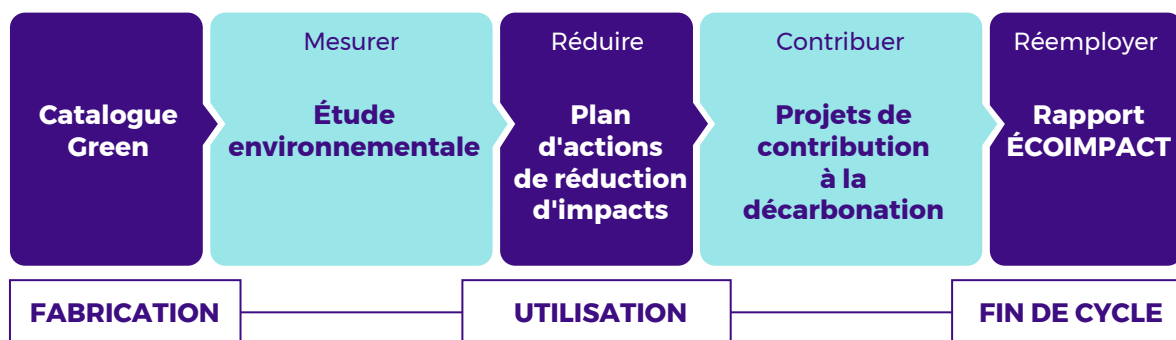
4. Enjeux environnementaux et offres à impact

Econocom a créé pour ses clients différentes offres à impact ⁽¹⁾ telles que :

EcoCarbon

Pour répondre aux enjeux croissants de réduction de l'empreinte environnementale

du Numérique, Econocom propose son offre EcoCarbon. Basée sur une expertise de plusieurs années autour du *Green IT*, cette solution de bout en bout s'appuie sur plusieurs briques permettant d'agir sur les impacts générés par les équipements IT présents dans ses contrats :



EPOS services

- Econocom propose e *POS Services*, une solution personnalisée pour prendre en charge l'intégralité des composants de lignes de caisses en magasin ou en drive.
- Ce contrat global de prise en charge des matériels couvre la réparation en atelier et le service sur site client.
- 98 % des équipements sont réparés et remis en circulation permettant ainsi d'augmenter leur durée de vie.

EASi

EASi, acronyme de « Econocom as a Service for Impact », est une solution « Device as a Service » innovante d'Econocom, conçue pour conjuguer trois axes majeurs :

- **efficacité opérationnelle** : gestion optimisée des environnements IT ;

- **optimisation économique** : diminution des coûts totaux de possession (TCO) ;
- **responsabilité sociale et environnementale** : réduction de l'empreinte carbone et soutien à l'économie circulaire ; et
- création d'emplois solidaires dans notre entreprise à mission.

Face aux enjeux de décarbonation du secteur numérique, qui contribue significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), l'offre EASi apporte une réponse concrète et durable. Placée sous le signe de l'expérience utilisateur, cette solution intègre des services technologiques et organisationnels permettant d'économiser les ressources tout en améliorant la performance environnementale des entreprises.

(1) Les revenus liés aux offres à impact représentent 507 millions en 2024, soit 18,5% du chiffre d'affaires du groupe.

Les briques de services de l'offre EASi :

Ecoswitch

UNE GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS IT

EcoSwitch est un service stratégique qui rationalise la gestion des parcs IT en intégrant plusieurs dimensions :

- Rachat et/ou Sales & Leaseback des anciens équipements informatiques pour être reconditionnés ou laissés à disposition ;
- Gestion du cycle de vie des actifs et rationalisation et homogénéisation des parcs ;
- Optimisation des durées d'usage adaptées à chaque typologie de besoin client.

En s'inscrivant dans une approche circulaire, EcoSwitch contribue à réduire le gaspillage lié à l'obsolescence tout en maximisant les bénéfices économiques et environnementaux. Ce service est un levier essentiel pour transformer les pratiques d'usage IT et promouvoir une gestion durable des ressources.

MISE À DISPOSITION ET PRÉPARATION DES DEVICES

EASi inclut la fourniture d'équipements neufs ou reconditionnés de la workplace, proposés sous forme de redevances mensuelles. Les dispositifs sont préparés selon les besoins des clients :

- Installation de protections et paramétrages techniques ;
- Intégration adaptée pour garantir une performance optimale.

Product Care

UN SERVICE DE MAINTENANCE PREMIUM

Situé en France, Product Care offre une prise en charge complète des dispositifs mobiles (ordinateurs, téléphones, tablettes)

grâce à un centre de services performant. Les prestations incluent :

- **guichet unique** pour les demandes SAV ;
- **extension de garantie** jusqu'à sept ans ;
- **couverture de sinistres** (vols, accidents, dégâts matériels) ;
- **réparation avec pièces d'origine** et agréments des principaux constructeurs (Apple, Lenovo, HP, etc.) ;
- **remplacement rapide** du matériel défectueux (à J + 1 ou le jour même) ;
- **support utilisateur** et analyses statistiques pour optimiser les SLA.

Ces services prolongent la durée de vie des équipements, réduisent l'obsolescence et soutiennent un usage éco-responsable des ressources.

RECONDITIONNEMENT ET FIN D'USAGE

Econocom Factory, filiale spécialisée située à St-Mathieu-de-Trévières, joue un rôle essentiel dans l'offre EASi grâce à son expertise en reconditionnement. Depuis 1986, cette unité industrielle s'emploie à prolonger la durée de vie des matériels électroniques tout en soutenant une production locale et responsable. Les points saillants incluent :

- **reconditionnement qualitatif** : respect de protocoles stricts garantissant la fiabilité et la transparence des processus ;
- **engagement environnemental et social** : création d'emplois solidaires et certifications telles que « Service France Garanti » et ISO 14001 ;
- **production en circuit court** : contribution à une réduction significative de l'empreinte carbone.

En 2017, Econocom Factory a créé la marque SMAAART, dédiée au reconditionnement d'équipements numériques à destination des particuliers.

Avec pour objectif de tripler le volume d'actifs reconditionnés et recyclés en passant de près de 500 000 à 1,5 millions d'actifs reconditionnés d'ici 2028, Econocom Factory est un pilier essentiel de l'économie circulaire d'Econocom s'est diversifié pour répondre de manière qualitative aux marchés des professionnels afin de décarboner le numérique de nos clients grands comptes et ainsi améliorer leurs empreintes RSE.

Ecoimpact

UN BILAN RSE COMPLET

EcoImpact est un outil d'évaluation qui quantifie l'impact environnemental et sociétal de l'offre EASi. Il permet aux entreprises de :

- réduire leur empreinte carbone ;
- soutenir l'emploi local grâce aux activités de reconditionnement et de recyclage ;
- formaliser les bénéfices environnementaux et sociétaux dans un rapport clair et synthétique.

Une approche globale pour un avenir durable :

L'offre EASi d'Econocom se positionne comme une réponse essentielle aux enjeux environnementaux et économiques du secteur numérique. En proposant des solutions complètes et innovantes, Econocom contribue activement à la décarbonation du numérique tout en soutenant l'économie circulaire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements RSE du groupe et constitue une opportunité majeure pour les entreprises souhaitant allier performance et durabilité.

Green & Energy

L'investissement dans l'unité opérationnelle *Green & Energy* illustre l'ambition d'Econocom : « être le partenaire de premier plan pour soutenir nos clients dans leurs projets de transformation énergétique et digitale ».

Les offres de *Green & Energy* permettent de concilier durabilité et compétitivité.

Loi de transition énergétique, décret tertiaire, réglementation F-Gas, RE 2020, plan pour la décarbonation de l'industrie, certificats d'économie d'énergie, etc. : autant de dispositifs en faveur de la performance énergétique et environnementale que nous aidons nos clients à décrypter.

L'augmentation structurelle du prix de l'énergie a un impact sur la compétitivité des entreprises. Pour maîtriser durablement ses coûts d'achat, l'entreprise doit mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et se tourner vers les énergies renouvelables.

Notre département *Green & Energy* aide à répondre à ces enjeux. Nous proposons une solution globale allant de l'identification des gisements d'économies d'énergie à la mise en œuvre des travaux, leur financement et le suivi de la performance.

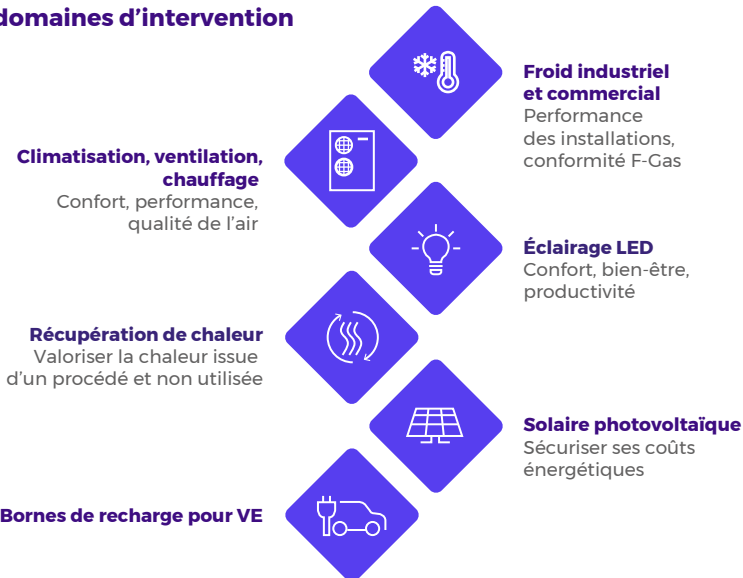
Ce que nous faisons :

- **concevoir** : identifier les gisements d'économie d'énergie, prescrire en toute indépendance des équipements performants, éco-conçus et moins énergivores, calculer les retours sur investissement ;
- **mettre en œuvre** : gérer les commandes, organiser les flux logistiques, suivre l'exécution des travaux jusqu'à la mise en service des installations et la levée des réserves, notre assistance à maîtrise d'ouvrage soutient les projets des clients de A à Z ;
- **financer** : le financement étant crucial pour les projets d'efficacité énergétique, nous proposons des solutions sur mesure intégrant les aides et subventions disponibles, facilitant ainsi la transition énergétique sans décaissement.

- **piloter la performance** : capter et agréger toutes les données énergétiques et patrimoniales grâce à notre plateforme digitale.

Nos *Energy managers* restituent les données avec clarté pour aider nos clients à prendre les meilleures décisions.

Nos domaines d'intervention



Ecobuilding

L'offre **EcoBuilding** est un service de gestion énergétique qui utilise l'intelligence de la donnée pour accélérer la transition. Une plateforme est réservée à la gestion et la maîtrise des dépenses énergétiques :

- collecte des données énergétiques et des facteurs d'influence ;
- production de cartographie énergétique d'un parc immobilier ;
- détection des anomalies et gisements d'économies ;
- partage du résultat des actions et de l'efficacité énergétique.

E-bike

Econocom a lancé en Allemagne son offre concernant la location longue durée de vélos électriques de fonction. L'employeur prélève les mensualités sur le salaire de l'employé.

Comme en cas de mise à disposition d'une voiture de fonction, le salarié est imposé sur l'avantage en nature. De cette manière, il bénéficie d'un avantage attractif par rapport à l'achat classique d'un vélo électrique.

Depuis 2022, la Fédération des établissements hospitaliers de l'organisme d'assurance maladie Knappschaft (Knappschaft Bahn See), implantée dans l'ouest de l'Allemagne, propose à ses salariés la location longue durée de vélos électriques de fonction. C'est ainsi qu'avec ce premier client Econocom a mis en place le nouveau contrat-cadre Smart Bike.

Hubreg

HubReg est une plateforme certifiée d'enrôlement « sans contact » multi-constructeur inédite sur le marché. Elle permet de centraliser, d'industrialiser et de simplifier le processus d'équipement des collaborateurs. Une fois les équipements enregistrés – ordinateurs portables, tablettes ou *smartphones* – dans HubReg, l'utilisateur se connecte au WiFi – entreprise ou personnel – pour voir sa machine se maîtriser : elle se paramètre avec les socles logiciels et profils décidés par sa DSI.

- Manipulations techniques minimisées.
- Gestion des flux produits et transport simplifiés, plus rapides, moins coûteux.
- Objectifs RSE remplis grâce à des services de couplage « livraison-reprise » d'anciens équipements.

Finops

Dans le cadre de ses services en Conseil de modernisation d'applications et de plateformes, Econocom Apps, Cloud and Data a lancé une offre Finops (contraction de *Financial Operations*). Nous aidons ainsi les clients qui veulent adopter le *cloud* à appliquer de bonnes pratiques économiques. Ils pourront comprendre, suivre et maîtriser les coûts du *cloud* mais aussi aligner leurs coûts sur la valeur générée.

Nos experts assistent nos clients du début de la transformation numérique jusqu'à l'exploitation. Ils conçoivent et déploient des applications et architectures optimisées et numériquement sobres. On aboutit à des services numériques :

- maîtrisés ;
- économiques ;
- responsables ; et
- durables.

Workplace as a service

Plaçant l'expérience utilisateur au cœur de son modèle, l'offre *Workplace* se distingue par sa maîtrise des services de bout en bout et sa démarche de transformation. Ce modèle vertueux repose sur l'association des expertises technologiques et du savoir-faire en infogérance. Cela concerne notamment les environnements utilisateurs, mais surtout l'innovation technologique et organisationnelle.

Cette offre repose sur une approche fondée sur l'excellence opérationnelle. Ce modèle garantit la disponibilité des environnements, adapte la réponse au besoin et économise l'usage de ressources, dans une démarche de sobriété.

5. Les engagements sociétaux en France

Mécénat du projet Démos de la Philharmonie de Paris

Depuis trois ans, Econocom est devenu mécène du projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) à l'initiative de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, en particulier pour accompagner le volet numérique de ce dispositif.

Lancé en 2010 par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, Démos est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants éloignés de cette pratique dans les institutions existantes.

Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans issus de quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR), éloignées des lieux de pratique traditionnels. Avec plus de 50 orchestres actuellement en activité sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer, ce projet est un vrai succès. Depuis 2010, elle a permis à près de 10 000 enfants de découvrir la musique classique.

Le groupe joue ici pleinement son rôle d'Entrepreneur du numérique responsable en faveur de l'inclusion et de l'éducation.

Econocom, partenaire de Double Horizon

Depuis 10 ans, Econocom est partenaire de l'association Double Horizon. Elle œuvre en faveur de l'éducation de populations défavorisées en France et à l'étranger. Double Horizon intervient dans des écoles du réseau d'éducation prioritaire. Une étude révèle que la plupart des enfants issus de ces écoles/collèges n'avaient jamais visité la ville de Paris. Econocom fournit un soutien matériel et financier qui permet notamment de lutter contre la fracture numérique école-famille.

Econocom, partenaire de l'association Espérance Banlieues

Espérance Banlieues, fondée en 2012, développe un réseau de 16 écoles innovantes situées au cœur des quartiers prioritaires, avec pour mission de **prévenir le décrochage scolaire et de favoriser une intégration réussie des jeunes et de leurs familles dans la Société.**

Depuis quatre ans, **Econocom soutient l'association et partage la même ambition et les mêmes valeurs.** Cet engagement s'est concrétisé au travers de la sensibilisation des élèves et l'accueil de stagiaires, le don d'ordinateurs et l'accompagnement au développement d'ateliers pédagogiques autour du numérique (avec un apprentissage du Code destiné aux éducateurs.)

Econocom apporte également son soutien à plusieurs initiatives pédagogiques dont **l'apprentissage du numérique** sans écran avec Colori. Le programme Colori permet d'introduire les bases du numérique de manière ludique et sans écran pour les jeunes enfants. Les activités incluent des jeux et des exercices pratiques qui développent la logique et la pensée critique.

Grâce au soutien du groupe sur l'année scolaire 2023-2024, le réseau Espérance banlieues a pu réaliser des ateliers Colori dans :

- 10 écoles partout en France ;
- au sein de 17 classes ;
- au bénéfice de 200 élèves pour un total de 330 heures.

Econocom, partenaire de l'association 100 000 entrepreneurs

Pour créer de vrais liens entre l'école et l'entreprise et transmettre aux jeunes l'envie d'entreprendre, **Econocom soutient l'action de l'association « 100 000 entrepreneurs » dans l'organisation des témoignages de parcours de vie d'entrepreneurs et d'intrapreneurs bénévoles dans les établissements scolaires**, de la 4^e à l'enseignement supérieur.

Sur l'année scolaire qui vient de s'écouler, **plus de 127 000 jeunes** ont ainsi pu rencontrer ces femmes et ces hommes qui entreprennent de multiples façons. Les actions de l'association ont un écho direct avec Econocom qui cultive depuis toujours une position d'entrepreneur du numérique responsable. Nous sommes ravis de constater que **depuis 2007, l'association 100 000 entrepreneurs, a permis à plus d'un million de jeunes d'être sensibilisés à l'entrepreneuriat.**

Econocom, partenaire de l'association Maison de l'Amitié

La Maison de l'Amitié (MDA), est une association qui va à la rencontre des personnes en situation de grande précarité et isolées qui vivent ou passent à la Défense. Elle apporte un premier accueil aux personnes, en développant des relations entre les bénéficiaires, les bénévoles (salariés des entreprises riveraines et habitants) et en proposant un

accompagnement global. En plus des relations humaines et des services de base qu'elle offre pour les besoins primaires (manger, se laver, s'habiller), la MDA développe directement ou en partenariat, des actions d'ordre social, sanitaire, culturel et existentiel.

Econocom, partenaire de l'association ZUPdeCO

ZUPdeCO est une association qui vise à réduire l'échec scolaire des jeunes issus de milieux défavorisés. L'association a vu le jour en 2005 et a depuis aidé plus de 100 000 élèves. La mission de ZUPdeCO est d'apporter un soutien individualisé aux élèves du collège et du lycée, en mettant l'accent sur la réussite scolaire et personnelle. Avec plus de 80 collèges partenaires et plus de 35 000 enfants accompagnés, ZUPdeCO a développé divers programmes, dont le tutorat en ligne *via* Homeclasse.org, des initiatives influentes comme le manifeste national « Les Devoirs, c'est à l'école, pas à la maison » et des partenariats avec des acteurs de l'éducation nationale. Ils mobilisent une communauté de plus de 20 000 bénévoles et s'efforcent de créer des environnements éducatifs plus égalitaires et inclusifs.

Econocom s'engage en faveur du soutien scolaire pour promouvoir l'accessibilité numérique.

En 2024, nous avons décidé de renouveler notre soutien à l'association ZupdeCo, en réalisant un don d'une cinquantaine d'ordinateurs en coopération avec l'un de nos clients.

Econocom, partenaire de l'association Konexio

Konexio est une association de lutte contre la fracture numérique. Elle propose des formations informatiques aux personnes issues de communautés défavorisées. Initialement fondée sous la forme d'ateliers communautaires dans les quartiers à forte densité d'immigrants de Paris, Konexio offre aujourd'hui un éventail de formations en compétences numériques (p. ex., initiation à l'informatique ou développement de logiciels avancés). Konexio a vocation à aider les groupes marginalisés à mieux s'insérer en accédant à des offres d'emploi.

Econocom a fait don d'une vingtaine d'ordinateurs à l'association Konexio et contribue financièrement au programme DigiStart. Ce programme de formation découverte (20 heures sur cinq semaines) permet aux apprenants de :

- découvrir le développement web ;
- comprendre le Code ;
- explorer véritablement le métier de développeur ; et
- confirmer (ou non) leur goût pour le Code.

Les apprenants voient les fondamentaux de la programmation et le vocabulaire associé au développement « *front end* » (HTML, CSS, Javascript). À la fin de la session, ils sont capables de coder leur site Internet personnel et/ou professionnel.

À la fin de nos formations, Konexio délivre à ses apprenants une attestation qui servira de justificatif auprès d'employeurs potentiels.

Cet engagement correspond parfaitement à notre politique de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi.

Mécénat de la structure Station Debout

Station debout est un centre de recherche spécialisé en traumatisme médullaire (lésion de la moelle épinière) entraînant un handicap (paraplégie ou tétraplégie).

Le mécénat et les dons permettent aujourd'hui à la structure Station Debout de proposer des séances d'activités physiques entièrement gratuites adaptées à la prise en charge spécifique des patients blessés médullaires. L'objectif de cet accompagnement est de maintenir une activité physique adaptée régulière au-delà de la période de réadaptation. Il s'agit là d'un enjeu majeur, afin d'éviter les complications liées à la sédentarité.

En soutenant la structure Station Debout, Econocom souhaite davantage renforcer son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, tout en participant à son échelle au développement d'une initiative à impact positif sur l'ensemble des population identifiées.

Engagements autour du numérique et éducation	2023	2024
Dons d'ordinateurs portables reconditionnés au niveau groupe	270	210

6. Les engagements sociétaux et environnementaux portés à l'International

Econocom s'engage dans de nombreux pays sur des initiatives spécifiques au pays, tout en respectant les axes stratégiques et plans d'action communs au niveau du groupe.

Notre culture entrepreneuriale laisse effectivement une liberté d'action aux pays en fonction des contextes locaux.

Econocom Belux

En 2024, nous avons continué de renforcer notre stratégie de responsabilité sociale des entreprises, en atteignant des jalons clés et en faisant progresser notre engagement envers la durabilité et les pratiques commerciales éthiques.

- **renforcement des cadres de durabilité :** nous avons renouvelé avec succès **notre certification ISO 14001** sans aucune non-conformité, réaffirmant ainsi notre engagement pour la gestion environnementale. De plus, nous avons célébré **trois années de plans d'action RSE en collaboration avec VOKA**, menant à la certification **SDG Pioneer**.
- **électrification de notre parc automobile :** en progressant vers l'électrification complète de notre parc automobile, nous avons atteint un taux d'électrification de **42 % depuis le début de l'année 2024** et sommes sur la bonne voie pour atteindre un taux d'électrification de 100 % d'ici 2026.
- **transition énergétique verte :** à partir du 1^{er} janvier 2025, tous nos bâtiments belges seront alimentés **à 100 % en énergie verte**, ce qui reflète notre engagement de réduire notre empreinte carbone.

- **initiatives commerciales novatrices :**

- ▶ lancement d'un **nouvel écosystème de partenaires commerciaux et financiers** pour notre *Business Unit Green & Energy*, signature de nos premiers contrats (accompagnement des clients dans le financement et la mise en œuvre de projets d'énergie verte),
- ▶ développement **d'un portail B2C pour les équipements IT** remis à neuf, afin de prolonger le cycle de vie des actifs informatiques et de soutenir l'économie circulaire ;

- **mobilisation de nos parties prenantes :** l'intensification des efforts de communication a permis d'accroître la sensibilisation et l'engagement des employés, des clients et des partenaires commerciaux dans notre démarche de développement durable.

- **apprentissage de qualité :** lancement d'initiatives d'écoles d'été pour tous les employés, organisation trimestrielle de stages de vente pour les commerciaux et les agents, amélioration de la plateforme *e-learning* pour nos centres de compétence.

- **Télévie :** Econocom Belux est aussi le partenaire logistique du Télévie, une opération caritative organisée en Belgique francophone et au Grand-Duché du Luxembourg par RTL-TVI depuis 1989 au profit du F.R.S.-FNRS. Elle permet de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique dans sa lutte contre le cancer et la leucémie, chez l'enfant et chez l'adulte. Une dizaine de collaborateurs bénévoles installe chaque année des centaines d'ordinateurs portables utilisés pour l'encodage des dons lors de la soirée de clôture, retransmise en direct à la télévision.

Pink Walk with Pink Ribbon : participation à la neuvième édition de la marche rose pour la lutte contre le cancer du sein au côté de 93 autres entreprises. Durant cet événement plus de 60 000 € ont été collectés *via* des dons permettant à l'organisation Pink Ribbon d'utiliser ses fonds pour améliorer le traitement médical du cancer du sein ainsi que la qualité de vie des patientes touchées.

Econocom Italie

Nous avons renouvelé « She Tech Talks », **l'initiative éditoriale mensuelle visant à promouvoir les talents féminins dans le domaine des STIM** (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) en mettant en lumière les expériences de femmes travaillant avec passion et expertise au sein du groupe Econocom en Italie. Grâce à ces vidéos, nous souhaitons inciter les jeunes femmes de la prochaine génération à explorer les possibilités professionnelles offertes par ce secteur.

Solidarité et engagement mondial : En 2024, Asystel-BDF a **renforcé son engagement en faveur de la responsabilité sociale des entreprises à travers une série d'initiatives caritatives impactantes**. Nous avons soutenu les communautés touchées par les inondations à Bologne, en offrant des dons à la municipalité pour aider les familles en difficulté à reconstruire leur avenir. En partenariat avec ActionAid, notre soutien à distance de deux enfants se poursuit, assurant ainsi leur accès à l'éducation, aux soins et aux opportunités de croissance. Notre soutien s'étend également au continent africain, avec un don à la Maison St. Joseph, un orphelinat au Rwanda qui propose des cours d'alphabétisation aux enfants et des soins aux orphelins, leur donnant ainsi la possibilité de grandir dans un environnement sûr et stable.

Avec notre partenaire **Spirax Italia, nous avons fait don de portables à Cascina San Vincenzo**, une association qui soutient les enfants, les jeunes et les familles vivant avec l'autisme au quotidien, en proposant des activités et des parcours favorisant l'autonomie et l'inclusion. Les nouveaux appareils enrichiront les laboratoires informatiques de l'installation, créant des possibilités d'apprentissage et de croissance pour les jeunes invités.

Au cours de l'année, nous avons présenté **«Foorban Fridges»** à Milan pour promouvoir une alimentation saine. Approvisionné plusieurs fois par semaine, il propose des repas nutritifs avec des ingrédients clairement étiquetés et un teneur en calories, préparés sous la supervision d'un nutritionniste. Cette initiative permet aux employés d'avoir accès à des repas de qualité sans quitter le bureau, ce qui leur fait gagner du temps. En outre, il contribue à réduire les émissions de CO2 et l'empreinte environnementale en réduisant les trajets quotidiens et l'utilisation des véhicules.

Econocom Pays-Bas

ÉLECTRIFICATION DU PARC AUTOMOBILE

En 2024, **Econocom Pays-Bas a fait des progrès significatifs dans l'électrification de son parc automobile** dans le cadre de son engagement pour la durabilité. Le nombre de voitures à essence louées a diminué de 19 %, tandis que le nombre de véhicules hybrides a augmenté de 8 %. Le nombre de véhicules entièrement électriques a quant à lui augmenté de 11 %, ce qui reflète notre détermination à réduire notre empreinte carbone et à promouvoir des solutions de rechange respectueuses de l'environnement. Cette transformation ne fait pas que soutenir nos objectifs environnementaux, il constitue également un exemple pour le milieu des affaires en général, qui doit réaliser une transition vers des pratiques plus durables.

CONTRIBUER À UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET RESPONSABLE

En signant le certificat de diversité et d'inclusion du SER (Sociaal Economische Raad), **Econocom Pays-Bas a renforcé son engagement pour des pratiques d'embauche équitables.** Nous sommes déterminés à favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif. Cela permet à tous les employés de s'épanouir. Grâce à des plans de développement de compétence personnalisés, à des programmes d'accompagnement et à une formation sur mesure en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, nous aidons les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi et créons des possibilités de croissance. Nos efforts comprennent des cadres de rémunération transparents, des processus de recrutement inclusifs et une communication interne continue pour sensibiliser les parties prenantes. Ces initiatives renforcent non seulement notre culture d'entreprise, mais elles favorisent également la créativité et la résolution de problèmes dans l'ensemble de l'organisation.

Econocom UK

Econocom UK Ltd a de nouveau été présélectionnée pour le prix Franco British Business Awards: Sustainable Future Award. Le prix a mis en lumière les responsabilités des entreprises dans la protection de la planète pour les générations futures. Il a mis en valeur les initiatives qui donnent la priorité à la durabilité, à la croissance propre, aux énergies renouvelables, à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement.

Econocom Allemagne INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

Chez Econocom Allemagne, nous sommes engagés pour le développement durable et la réduction des émissions de CO2 liées à nos activités. Pour soutenir cet engagement, nous avons initié les actions suivantes :

- notre immeuble de bureaux fonctionne exclusivement à l'électricité verte, et nous veillons à une utilisation efficace des ressources dans tous les aspects de nos opérations ;
- le parc de véhicules de l'entreprise est composé uniquement de véhicules électriques et hybrides, ce qui soutient notre objectif de réduction de notre empreinte carbone ;
- pour les téléphones mobiles professionnels, nous travaillons en partenariat avec un fournisseur neutre en carbone ;
- pour encourager la mobilité durable, nous offrons un programme de location de vélos attractif aux employés. Cette initiative favorise non seulement la mobilité douce, mais entraîne également des répercussions positives sur nos collaborateurs et l'environnement. Par ailleurs, ce programme de location de vélos est une offre qui a connu un franc succès auprès de nos clients ces dernières années.

BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Nos employés sont notre atout le plus précieux et nous sommes déterminés à assurer leur bien-être. À cet effet, depuis 2022, Econocom Allemagne s'est associé à Nilo Health, une plateforme dédiée au soutien de la santé mentale des employés par le biais de services d'encadrement et de consultation. Nous avons également réalisé un partenariat avec Egym Wellpass, qui offre à nos collaborateurs un accès à prix réduit aux centres sportifs et aux installations de bien-être partout en Allemagne.

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET DONS

En 2024, Econocom Allemagne a soutenu l'éducation numérique en équipant une classe d'école primaire de 26 ordinateurs portables remis à neuf. Cette contribution s'inscrit dans notre engagement à permettre aux générations futures d'avoir les moyens d'agir grâce à l'éducation et une technologie adaptée.

Econocom Espagne

En 2024, Econocom Espagne renforce encore son engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale à travers une série d'initiatives à impact positif. En s'appuyant sur le label de l'Office espagnol du changement climatique qui reconnaît la mesure, la compensation et l'absorption des émissions de carbone, l'entreprise continue d'intensifier ses efforts pour minimiser son empreinte environnementale. Conformément aux principes de l'économie circulaire, Econocom a élargi son programme de réutilisation des équipements informatiques en fournissant des appareils reconditionnés à ses clients et à des organisations à but non lucratif telles que la Cruz Roja Española. Cette année, plus de 54 000 appareils informatiques ont été reconditionnés. En considérant les 16 000

ordinateurs portables réutilisés, nous avons contribué à éviter l'émission de plus de 5 tonnes de CO₂ en 2024.

Sur le volet social, Econocom Espagne a proposé son soutien aux personnes touchées par les inondations à Valence, en collaborant avec des organismes locaux pour fournir une aide d'urgence. Elle a réalisé une donation financière et partagé des ressources utiles *via* l'ONG Caritas, afin de contribuer au rétablissement de l'écosystème économique et social valencien.

Econocom Espagne est également partenaire de **la Fondation Sonrisas**. Une campagne de Noël a ainsi été organisée pour faire **don de jouets et d'aliments**, soulignant là encore l'engagement pour les familles les plus vulnérables.

Enfin, nous avons mis l'accent sur la sensibilisation des employés en promouvant des sujets clés tels que la réduction de l'empreinte carbone, la santé mentale, la diversité et l'inclusion. (Cela représente près de 25 000 heures de formation en 2024). En intégrant les dimensions sociales et environnementales dans sa stratégie globale, Econocom continue de renforcer ses liens locaux et de démontrer sa responsabilité d'entreprise en Espagne.

7. La Cybersécurité

Contexte et politiques relatives à la cybersécurité

- La compromission et la perte de données à caractère personnel ou stratégique peuvent résulter d'actions malveillantes.
- Les violations de données s'accompagnent souvent de l'indisponibilité des services et des outils.
- L'image du groupe Econocom peut être dégradée à la suite de ce genre d'événements, causant ainsi une perte de confiance auprès des clients, des partenaires et des collaborateurs.

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) pour les activités d'Econocom définit l'organisation et les responsabilités en matière de sécurité de l'information et des systèmes d'information.

Elle vise à assurer la protection des informations gérées, par Econocom ou ses sous-traitants, contre tout événement volontaire ou accidentel de nature à porter atteinte à leur confidentialité, leur intégrité ou leur disponibilité. De même, elle s'attache à assurer l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information.

Depuis le début de l'année 2022, le groupe a nommé un CSO (*Chief Security Officer – Directeur Sécurité et Sûreté*). Sa mission est d'aligner les différentes entités de la galaxie en matière de pratiques et engagements de sécurité. Chef d'orchestre, le CSO construit une stratégie fondée sur une vision et un budget suffisant pour son bon déploiement. Cette dernière repose sur trois piliers : une sécurité au bon niveau, démontrable et collective.

La stratégie de sécurité du groupe définit ainsi un socle nommé *Minimum Viable Security (MVS)*. Il décrit une posture de sécurité qui optimise les efforts nécessaires pour offrir la meilleure capacité à répondre aux besoins de sécurité actuels et futurs. Il s'agit d'une approche pragmatique et adaptée à chaque métier d'Econocom. Autrement dit, on préserve l'opérationnel indépendant de chaque entité de la galaxie pour respecter les spécificités des métiers, avec des services et outils de travail et de sécurité communs à tout le groupe.

La stratégie de sécurité du groupe se déploie simultanément sur les trois volets : talents, processus et outils. Ainsi, une collaboration renforcée entre l'équipe sécurité groupe et les équipes sécurité locales est en place. Cette collaboration a permis d'améliorer de manière continue et cohérente la maturité sécurité des personnes, des pratiques et des technologies utilisées dans l'ensemble de la galaxie. De même, une refonte des processus et politiques régissant des activités de sécurité a été entamée pour refléter l'état de l'art en matière de risques et leurs contre-mesures. Enfin, un assainissement des solutions utilisées est toujours en cours, en étroite coopération avec les équipes groupe en charge de la technologie. L'objectif est de fournir un outillage numérique aux parties prenantes sans les frictions causées par des exigences de sécurité.

8. La Protection des données personnelles

(Éléments complémentaires liés à notre secteur d'activité)

Contexte et politiques relatives à la protection des données

Econocom fait de la protection des données personnelles une priorité absolue. Elle l'inscrit au cœur de ses activités, de sa chaîne d'expertises, de ses métiers du numérique et de son développement international. Au-delà du respect des cadres juridiques nationaux, européens et internationaux, Econocom entend faire de la Protection des données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, un facteur essentiel de la confiance numérique, intrinsèque à sa stratégie et son activité dans la transformation digitale.

Pour soutenir cette confiance numérique, Econocom a conçu et déployé dans toutes ses entités le programme « Protection des données ». Il transpose les obligations légales dans des politiques, directives, procédures et outils de conformité. Ce programme sert aussi de cadre commun à toutes les entités Econocom dans la conduite de leur plan d'action conformité.

Décliné dans une feuille de route globale établissant des axes prioritaires de travail, il vise à faire converger toutes les actions de conformité des entités Econocom vers l'atteinte des objectifs communs de renforcement de la protection des données personnelles, au bénéfice de ses clients et de ses collaborateurs.

- Un déploiement global du programme.

Le programme est déployé grâce à un réseau de protection des données composé de *Data Protection Supervisors* représentant chaque pays et de *Data*

Protection Leads représentant chaque filiale. Cette communauté de 47 référents, animée par le DPO groupe, s'investit dans la mise en œuvre opérationnelle du programme. Elle suit son avancée au sein des Comités mensuels, le *Data Protection Supervisors monthly Committee* et le Comité mensuel RGPD France.

Les référents disposent d'une plateforme collaborative, le *Data Protection Village*. Ils y trouvent les ressources nécessaires pour piloter la conformité de leurs entités respectives.

- Des directives et procédures partagées.

Le programme ainsi que les directives et procédures qui en découlent ont été présentés aux responsables des différentes fonctions: en particulier à la Direction Sécurité, la Direction Informatique et la Direction Juridique.

Ces directives et procédures sont désormais complètes. Les référents des entités les diffusent auprès des collaborateurs pour les aider à s'y conformer. Elles couvrent les règles de protection des données telles que le registre, les droits des personnes, la violation des données, les durées de conservation, l'évaluation des fournisseurs-sous-traitants, le partage des données et le *Privacy by Design*.

Les réalisations du programme sont présentées à la Direction Générale du groupe chaque année dans le Bilan annuel du DPO.

- Une appropriation des outils de gouvernance de la conformité.

Le pilotage de la conformité a besoin de s'appuyer sur des outils performants et la capacité des équipes à se les approprier.

La transformation digitale de la protection des données d'Econocom s'appuie sur un déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Des séminaires et ateliers de travail ont permis aux référents de s'approprier les modules Registre, Réalisation des Analyses d'impact (PIA), Gestion des droits des personnes, Gestion des violations de données.

Un module supplémentaire d'évaluation des tiers complète le dispositif de pilotage de la conformité RGPD. La Direction des Achats participe à l'évaluation RGPD – Sécurité-RSE – Éthique des fournisseurs et prestataires d'Econocom.

Enfin, l'équipe DPO d'Econocom a créé une série de questionnaires dans l'outil *Data Legal Drive*. Ils permettent de vérifier facilement le respect des obligations RGPD au quotidien. Citons, p. ex., le questionnaire *Privacy by Design* ou le questionnaire d'évaluation d'un projet à composante d'IA (intelligence artificielle).

Econocom dispose désormais d'une documentation abondante, d'outils simples et performants et surtout d'un réseau mondial de référents impliqués pour passer de la simple conformité à la *Privacy Excellence*.

05

rapport de durabilité

1. Norme d'information générale [ESRS 2]	125		
1.1 Base de préparation du rapport	125		
1.2 Gouvernance de la RSE	128		
1.3 Stratégie	132		
1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels	141		
2. Changement climatique [ESRS E1] [RDG]	144		
2.1 Critères de rémunération liés au changement climatique [DR GOV 3]	144		
2.2 Plan de transition [E1-1]	144		
2.3 Contexte : impacts, risques et opportunités [ESRS 2 SBM 3 & ESRS 2 IRO 1]	147		
2.4 Politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation [DR E1 2]	148		
2.5 Actions et ressources en lien avec les politiques liées au changement climatique [DR E1 3]	149		
2.6 Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [DR E1 4]	154		
2.7 Consommation d'énergie et mix énergétique [DR E1-5]	155		
2.8 Bilan carbone, émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 [DR E1 6]	156		
2.9 Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [DR E1 7]	163		
2.10 Internaliser le prix du carbone [DR E1 8]	163		
2.11 Effets financiers anticipés liés au changement climatique [DR E1 9]	163		
3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5] [RDG]	164		
3.1 Contexte : impacts, risques et opportunités [DR IRO 1]	164		
3.2 Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [DR E5 1]	164		
3.3 Actions et ressources [DR E5 2]	165		
3.4 Objectifs [DR E5 3]	167		
3.5 Entrées de ressources [DR E5 4]	168		
3.6 Ressources sortantes [DR E5 5]	168		
3.7 Effets financiers anticipés de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire [DR E5 6]	170		

4. Les collaborateurs de l'entreprise [ESRS S1] [RDG]	171		
4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2]	171		
4.2. Incidences, opportunités et risques importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM 3]	172		
4.3. Politiques des Ressources humaines [S1 -1]	174		
4.4. Engagement social d'Econocom envers ses collaborateurs [S1 -2]	178		
4.5. Canaux de communication et processus de négociations pour remédier aux incidences négatives [S1 -3]	181		
4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1 -4]	182		
4.7. Cibles relatives à la gestion des incidences négatives et positives [S1 -5]	185		
4.8. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]	189		
4.9. Caractéristiques des non-salariés [S1-7]	192		
4.10. Négociation collective et dialogue social [S1-8]	193		
4.11. Diversité [S1-9]	194		
4.12. Équité salariale [S1-10]	196		
4.13. Protection sociale [S1-11]	197		
4.14. Handicap [S1-12]	197		
4.15. Formation et développement des compétences [S1-13]	198		
		4.16. Santé et sécurité au travail [S1-14]	200
		4.17. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15]	201
		4.18. Indicateurs de rémunération [S1-16]	201
		4.19. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17]	204
		5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2] [RDG]	206
		5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]	206
		5.2. Impacts Risques et Opportunités matériels ainsi que leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique d'Econocom [ESRS 2 SBM 3]	206
		5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [DR S2-1]	208
		5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2]	209
		5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]	210
		5.6. Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur [S2-4]	211
		5.7. Cibles établies en lien avec les actions [S2-5]	213



6. Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4] [RDG]	214	7. Conduite des affaires [ESRS G1] [RDG]	216
6.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]	214	7.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1]	216
6.2. Impacts Risques et Opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et business modèle d'Econocom [ESRS 2 SBM 3]	214	7.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1]	216
6.3. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux [DR S4-1]	214	7.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]	220
6.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]	215	7.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3]	221
6.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives [S4-3]	215	7.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4]	223
6.6. Actions et ressources en lien avec les politiques les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-4]	215	7.6. Influences politiques et activité de lobbying [G1-5]	223
6.7. Cibles établies en lien avec les actions [S4-5]	215	7.7. Pratiques de paiements [G1-6]	223
		8. Règlement : taxonomie verte européenne	224

1. Norme d'information générale [ESRS 2]

1.1 Base de préparation du rapport

1.1.1 BASES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DES RAPPORTS DE DURABILITÉ [DR BP-1]

Informations sur le périmètre du rapport [DP-3]

[DP-5a ; DP-5b ; DP-5c]

Le périmètre inclut toutes les filiales du groupe et sur base consolidée de publication conformes aux États financiers. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le ou les paragraphes concernés. La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les informations des rapports de durabilité concernent des éléments relatifs à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur d'Econocom.

[DP-5d]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce que ces dernières étaient considérées comme classées confidentielles ou sensibles.

[DP-5e]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce qu'elles étaient en cours de développement.

1.1.2 BASES DE PRÉPARATION SPÉCIFIQUES [DR BP-2]

Définition des horizons de temps [DP-6]

[DP-9 ; DP-9a]

La définition des horizons de temps est alignée sur les exigences de la réglementation CSRD :

- court terme : moins de 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : après 5 ans.

Métriques relatives à la chaîne de valeur [DP-10]

[DP-10a]

Définition des métriques :

Les indicateurs de performance quantitatifs (métriques) incluant des données relatives à la chaîne de valeur concernent majoritairement la norme sur le changement climatique ESRS-E1 et la norme relative à l'économie circulaire et à l'utilisation des ressources (ESRS-E5). Ces estimations portent sur :

- le calcul du scope 3 du bilan carbone 2024 (les hypothèses de ce calcul seront détaillées dans la partie [ESRS E1-6 émissions brutes scope 1, 2 et 3]) ;
- la question de la quantité de ressources provenant de l'économie circulaire ainsi que le traitement et la valorisation des actifs usés (souvent externalisée pour du reconditionnement).

[DP-10b]**Définition de la base d'établissement :**

Les hypothèses prises en compte dans le calcul de ces métriques sont divulguées dans les *Disclosure Requirements* (DR) et *Application Requirement* (AR) respectifs, détaillées dans les normes en question :

- les hypothèses du calcul et de collecte des données du scope 3 sont décrites dans la section E1-6de la norme « changement climatique » ;
- les hypothèses du calcul et de collecte des métriques du traitement et de la valorisation des actifs usés sont décrites dans les sections E5-4 et E5-5 de la norme « utilisation des ressources et économie circulaire ».

[DP-10c]**Définition du niveau d'exactitude résultant de l'utilisation de métriques relatives à la chaîne de valeur :**

- Normes ESRS E1 :
 - ▶ pour le calcul du bilan carbone basé sur des données monétaires, le niveau de granularité choisi est celui de l'entité légale même ou du pays (spécialement pour les données du scope 1 et/ou 2). Nous avons cependant estimé le calcul sur les entités discontinues (destinées à la vente ou à la cession) ⁽¹⁾,
 - ▶ les données du scope 1 et du scope 2 ont été calculées à l'aide de données physiques (le niveau de granularité dépend néanmoins de la disponibilité de l'information) ;
- l'exercice n'a pas encore été réalisé pour 2024 mais pour 2023, la différence entre le bilan carbone basé exclusivement sur des données financières et le bilan carbone partiellement basé sur des données physiques s'élève à **48 %** d'analyse

physique sur le bilan Greenly 2023 et 0% sur le bilan monétaire 2024.

- pour les données du scope 3 :
 - ▶ les facteurs de conversion utilisés sont des données sectorielles moyennes en fonction des types de dépenses et ont été utilisées en l'absence de données spécifiques de la part des principaux intervenants de la chaîne de valeur,
 - ▶ complémentairement au scope 3 basé uniquement sur des données monétaires, le groupe réalise un second bilan carbone basé partiellement sur des indicateurs de consommation physique plutôt que monétaire ⁽²⁾ ;
- Normes ESRS E5 :
 - ▶ les données ont été collectées à un niveau pays (à la fois grâce à nos ressources internes et nos partenaires extérieurs),
 - ▶ le périmètre d'analyse de l'information de la norme E5 se concentre uniquement sur les achats de produits IT (pour toutes les activités).

[DP-10d]**Actions prévues en vue d'améliorer l'exactitude des métriques relatives à la chaîne de valeur :**

- Normes ESRS E1 :
 - ▶ plusieurs projets visant à améliorer la collecte de nos métriques relatives à la chaîne de valeur ont été réalisés et/ou sont en cours de réalisation (ces plans ont majoritairement été déployés sur les métriques liées au changement climatique),
 - ▶ industrialisation du reporting extra-financier (notamment sur le bilan carbone) grâce à l'implémentation de l'outil Tagetik,

(1) Ces filiales discontinues non représentatives comptent pour 1,5 % des émissions du groupe.

(2) Les données utilisées pour le calcul du scope 3 du bilan carbone ont été déterminées avec l'assistance d'un prestataire de service spécialisé (Greenly) sur base de la nature des achats de chaque filiale.

- ▶ amélioration et précision des méthodologies de calcul du scope 3 du bilan carbone monétaire du groupe,
- ▶ déploiement de *reporting* trimestriels relatifs aux métriques comprises dans les sections E1-5 et E1-6 sur le changement climatique et sur les métriques relatives aux données d'économie circulaire ;
- Normes ESRS E5 :
 - ▶ travailler davantage avec nos partenaires pour améliorer la collecte des données relatives à l'économie circulaire.

Sources d'estimations ou d'incertitude [DP-11]

Les éléments repris sous le [DP 10c] relatif à l'utilisation de métriques dans la chaîne de valeur, qui sont les principales sources d'estimations et d'incertitude pour Econocom, sont les suivantes :

[\[DP-11a ; DP-11b\]](#)

- Normes ESRS E1 :
 - ▶ les informations relatives à la production des données du Disclosure Requirement E1-5 et E1-6 ont été consolidées pour les filiales dites « continues » **via le nouvel outil de reporting Tagetik**,
 - ▶ une des sources d'incertitudes porte sur les données des filiales dites « discontinues » (par opposition à celles continues) qui ont été estimées de façon macro et en se basant sur les résultats/hypothèses des activités continues,
 - ▶ une autre source d'incertitude porte sur le calcul des catégories du scope 3 (confère hypothèses bilan, carbone) ;
- Norme ESRS E5 :
 - ▶ les métriques CSRD (ESRS E5-4 et E5-5) présentées peuvent être des estimations

(indicateurs collectés auprès des sous-traitants des filiales du groupe par pays) du volume d'actifs traités pendant l'exercice 2024,

- ▶ le volume d'assets achetés par les activités P&S provenant de l'économie circulaire présente également une source d'incertitude. Nous avons considéré que seulement 1% des achats des activités de distribution provenaient de marchés circulaires (confère section E5-5).

Changement dans la préparation et dans la présentation des rapports de durabilité [DP-13]

[\[DP-13a\]](#)

En 2024, Econocom publie son premier rapport de durabilité (divulgaration des normes ESRS de la CSRD), tandis que les anciens rapports étaient des Déclaration de Performance Extra-Financière (en 2023, Econocom avait adopté une approche duale entre DPEF et CSRD).

Incorporation par référence [DP-16]

Identifié comme incorporé par référence :

[DP 21a] – Composition des organes de gouvernance

[DP 40a] et [DP 40b] – grands groupes de produits et grands marchés ou groupes de clients

[DP 42] – description du modèle économique

Mesures transitoires [DP-17]

[\[DP 17a & DP 17 b\]](#)

Pas d'utilisation de mesures transitoires au sens de l'annexe de l'ESRS 1, qui précise que seules les entreprises de < 750 personnes peuvent être exemptées de publication sur des normes relatives à leur chaîne de valeur.

1.2. Gouvernance de la RSE

1.2.1 LE RÔLE DES ORGANES ADMINISTRATIFS, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE [DR GOV-1]

Pilotage de la politique RSE

La politique RSE d'Econocom mobilise tous les collaborateurs du groupe. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto, Vice-Présidente France. Cette Direction joue un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe, conduit la politique. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs et en assure le suivi.

Nous avons identifié une série de correspondants RSE fonctionnels et géographiques. Ils font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ces correspondants assurent le déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils font appliquer les plans d'action validés en Comité et jouent un rôle d'ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

[\[DP 21a – 22c\]](#)

Le Rapport de gestion détaille la composition du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif du groupe et du Comité de Direction RSE. Il comprend aussi les informations relatives à leur diversité et leur compétence (voir chapitre « Gouvernement d'entreprise »).

[\[DP 22d\]](#)

Tout le processus concernant la définition des Impacts, Risques et Opportunités et de leurs politiques/actions qui en découlent a

été validé par plusieurs membres de la Direction (Direction financière et Direction RSE, dont la Directrice est aussi membre du Conseil d'Administration). Ensuite toutes les Directions opérationnelles et fonctions support comme les RH ou la Finance sont responsables du suivi de leurs politiques et des risques. Des réunions opérationnelles permettent de remonter des cas critiques ou des ajustements nécessaires si besoin est. Par ailleurs le suivi du plan stratégique qui inclut des éléments extra-financiers fait l'objet d'un suivi *ad hoc* auprès du Comex et CEO.

1.2.2. TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET DES QUESTIONS DE DURABILITÉ PAR LES ORGANES DE SURVEILLANCE [DR GOV-2]

[\[DP 26a\]](#)

Les membres des organes administratifs prennent connaissance des enjeux de durabilité à l'occasion du Comité d'Audit de clôture annuelle, *via* d'autres Comités (tel que le Comité RSE ou le Comité qui pilote le plan stratégique).

[\[DP 26b et DP 26c\]](#)

Il y a deux niveaux de *reporting* : celui sur l'ensemble des politiques et KPIs qui a fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit et au CEO. C'est une fois par an avec des éventuelles demandes intermédiaires sur des sujets précis. Par ailleurs il y a un *reporting* spécifique réalisé par la cellule transverse en charge du suivi du plan stratégique sur les KPIs et objectifs extra-financiers fixés dans ce cadre. Ce *reporting* fait l'objet d'un suivi plus systématique, avec des réunions mensuelles sur le sujet et des workshops en France et à l'international. Les résultats sont communiqués au niveau du Comex et du CEO et peuvent aussi remonter au CA lorsque le CEO le juge important.

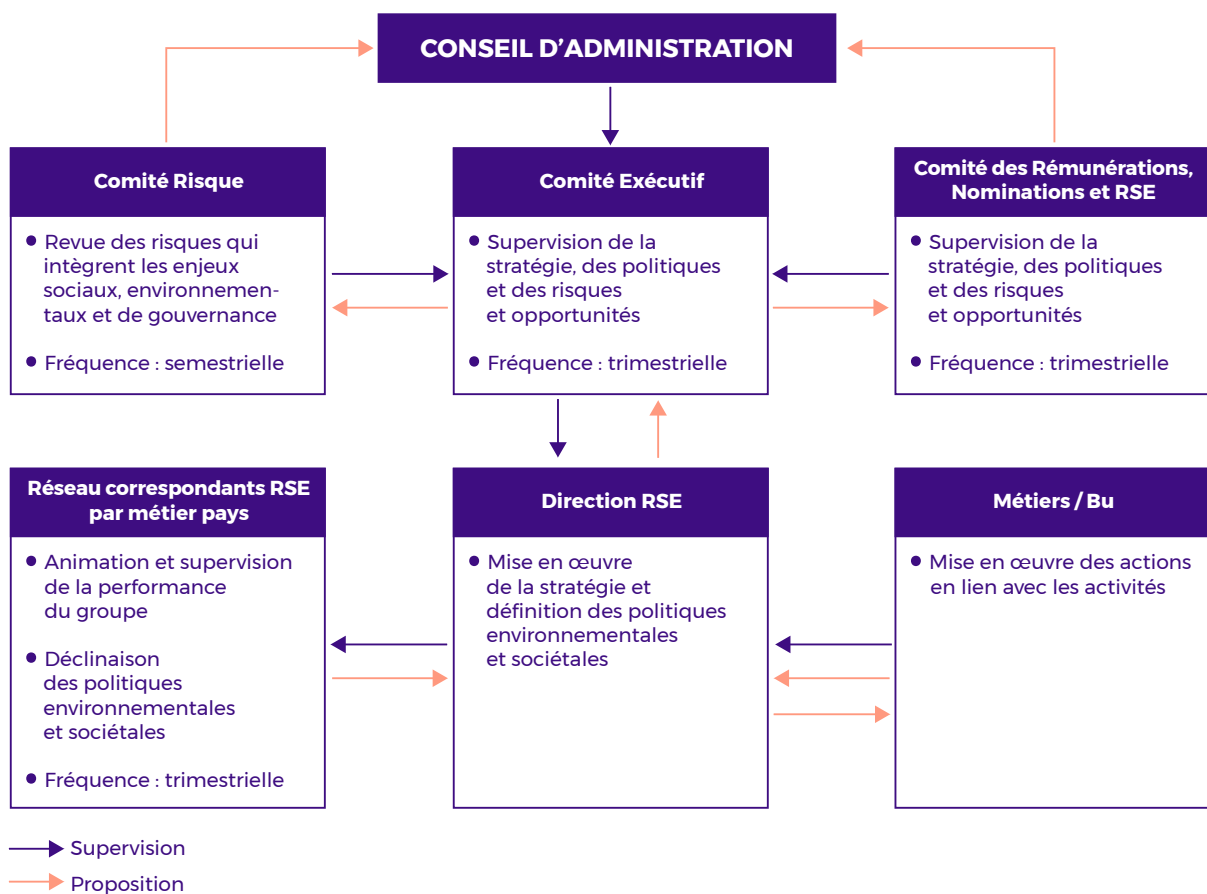
1.2.3. INTÉGRATION DE LA PERFORMANCE LIÉE À LA DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION [DR GOV-3]

[DP 29a]

Le système d'incitation d'Econocom intègre une part d'éléments liés à la performance en matière de durabilité. En effet, pour les membres du Comité RSE du groupe, une part de leur objectifs annuels (part variable du salaire) est basé sur la réalisation d'objectifs liés à la durabilité. Ces derniers sont décrits dans la section E1 -GOV3

1.2.4. RAPPORTS DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ [DR GOV-4]

[DP 32]



Annexe prévue par la CSRD pour mettre en avant les parties du rapport faisant mention des éléments de diligences raisonnables:

Principaux éléments des diligences raisonnables de durabilité:

a) Embarquer les diligences raisonnables en matière de durabilité dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique du groupe ;

- ESRS E1 - GOV 3 (section 2.2.)
- ESRS G1 - GOV 1 (section 7.1.)

b) Engagement des parties prenantes dans les étapes clés des diligences raisonnables ;

- ESRS S1 - Strategy, Business Model 2 (section 4.1.)
- ESRS S2 -SBM 2 (section 5.1.)
- ESRS S4- SBM 2 (section 6.1.)

c) Identifier et évaluer les incidences négatives ;

- ESRS E1 - SBM 3 (section 2.3.)
- ESRS S1 - SBM 3 (section 4.2.)
- ESRS S2 - SBM 3 (section 5.2.)
- ESRS S4 - SBM 3 (section 6.2.)
- ESRS E1 - Impacts, risks, opportunities 1 (section 2.3.)
- ESRS E5 - IRO 1 (section 3.1.)
- ESRS G1 - IRO 1 (section 7.1.)

d) Prendre des actions pour adresser ces différentes incidences ;

- ESRS E1 - Minimum Disclosure Requirement Policies & Actions (section 2.1. / section 2.4. / section 2.5.)
- ESRS E5 - MDR P&A (section 3.2. / section 3.3.)
- ESRS S1 - MDR P&A (section 4.3. / section 4.4. / section 4.5. / section 4.6.)
- ESRS S2 - MDR P&A (section 5.3. jusqu'à section 5.6.)
- ESRS S4 - MDR P&A (section 6.3. jusqu'à section 6.6.)
- ESRS G1 - MDR P&A (section 7.2. jusqu'à section 7.4.)

e) Suivre l'efficacité communiquer sur les efforts mis en place, relatifs à ces actions ;

- ESRS E1 - Minimum Disclosure Requirement Targets & Metrics (section 2.6. jusqu'à section 2.11.)
- ESRS E5 - MDR T&M (section 3.4. / section 3.5. / section 3.6. / section 3.7.)
- ESRS S1 - MDR T&M (section 4.7. jusqu'à section 4.19.)
- ESRS S2- MDR T (section 5.7.)
- ESRS S4 - MDR T (section 6.7.)
- ESRS G1 - MDR T&M (section 7.5. jusqu'à section 7.7.)

1.2.5. GESTION DU RISQUE ET CONTRÔLE INTERNE SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ [DR GOV-5]

[DP 36a -36e]

La méthode d'évaluation des risques autour de l'analyse de matérialité et de contrôle des parties prenantes sur la rédaction des états de durabilité est décrite dans les points de données de l'IRO – 1 de la norme.

En outre, pour une meilleure gestion des risques, des contrôles subalternes sur certaines normes ou points de données ont été mis en œuvre et sont opérés par différents départements :

Données relatives au bilan carbone (ESRS E1) : un premier contrôle est opéré au niveau de zones de responsabilités et effectué par les Directions Administratives et Financières associées à ces zones-là. Nous utilisons des données financières pour calculer les émissions liées aux achats, aux déplacements professionnels. Les données sont donc les mêmes entre les liasses financières et extra-financières. Nous avons ajouté des contrôles techniques dans l'outil Tagetik pour nous assurer au maximum de la fiabilité de la donnée.

Enfin un tiers indépendant (Greenly) calcul et valide également le bilan carbone **publié** avec un décalage d'un an (le bilan carbone calculé, avec l'utilisation d'approche physique est celui de 2023).

Données relatives aux collaborateurs d'Econocom (ESRS S1) : le département de la RSE se charge de déléguer au département des Ressources Humaines, la fonction de collecte de la donnée sociale (à la fois qualitative et quantitative). Les données sont ensuite remontées dans l'outil Tagetik et agrégées dedans. Le département en tant que responsable de la rédaction du rapport effectue un contrôle final sur les données.

Données relatives à la conduite des affaires (ESRS G1) : le traitement et l'analyse de ces données ont bénéficié du travail conjoint et du département Juridique/Compliance (ainsi que leur aval sur certaines exigences de la norme) et du département RSE du groupe.

Les différents *reportings* sont remontés aux organes de décision et de surveillance, une fois dans l'année à l'occasion de la publication du rapport annuel.

1.3. Stratégie

1.3.1 STRATÉGIE, MODÈLE D'ENTREPRISE ET CHÂÎNE DE VALEUR [DR SBM 1]

[DP 40a ; 40b]

Tous les éléments relatifs au modèle économique (produits et/ou services, ainsi que les marchés sur lesquels opère le groupe) sont explicités dans le « **chapitre 1 : Présentation des solutions du groupe** » du document d'enregistrement universel.

Les trois secteurs d'activité dans lesquels opère le groupe et qui se rapprochent le plus des secteurs éligibles selon les ESRS ⁽¹⁾ sont les suivants :

- P & S = Wholesale ;
- TMF = Banking & Service ;
- Services = Software & IT Services.

Plan stratégique « One econocom » :

Econocom a présenté en novembre 2023 son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan, baptisé « One econocom », combine pour la première fois objectifs financiers et extra-financiers.

Les objectifs financiers visent à engager une phase de croissance solide majoritairement organique ⁽²⁾ :

- atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2028 avec une première étape à 3,4 milliards d'euros en 2026 ;
- doubler le résultat net pour atteindre 130 millions d'euros en 2028 ;
- réduire l'endettement net financier.

[DP 40e – 40g]

Les objectifs extra-financiers visent à renforcer l'impact d'Econocom en matière de transformation numérique et ils sont alignés sur les mêmes horizons de temps que les objectifs financiers (2024 – 2028) :

- tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés et doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparation ; cela concerne les activités de distribution et de location ;
- obtenir la médaille Platinum d'Ecovadis pour rejoindre le Top 1 % des entreprises engagées en RSE. **Econocom est depuis 2024 certifié médaille d'or.** Cela concerne tous les secteurs ;
- obtenir la validation par SBTi de ces objectifs. Cette validation ayant été obtenue juin 2024, l'objectif d'Econocom est à présent de respecter la trajectoire de décarbonation approuvée (ils seront décrits en détail dans le plan de transition de la norme sur le changement climatique) ;
- doubler la proportion d'employés en situation de handicap pour atteindre 6 % en 2028 ; Cela concerne tous les secteurs ;
- dépasser la note de 90/100 pour l'index égalité Femmes/Hommes ; Cela concerne tous les secteurs.

Pour réaliser son plan stratégique, le groupe s'appuie sur plusieurs leviers de croissance. Ils lui permettront d'augmenter ses parts de marchés auprès de nouveaux clients et de développer son chiffre d'affaires sur sa base installée :

- le groupe va ainsi intensifier ses efforts de recrutement et de formation au sein de ses équipes de vente pour renforcer la couverture de ses géographies cibles et d'améliorer son efficacité commerciale ;

(1) [https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/Working%20Paper%20Draft%20ESRS%20SEC1%20Sector%20Classification%20Standard\[1\].pdf](https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/Working%20Paper%20Draft%20ESRS%20SEC1%20Sector%20Classification%20Standard[1].pdf).

(2) Mobilisation des ressources internes

- Econocom va aussi enrichir son offre de solutions pour intégrer davantage la composante « As-a-Service » ; elle offre aux clients une expérience fluide grâce à des services à valeur ajoutée et à la dimension d'impact positif ;
- les synergies entre solutions et géographies seront également renforcées pour permettre un déploiement accéléré des expertises du groupe en tirant parti de son positionnement leader en Europe ;
- enfin, Econocom continuera de racheter des entreprises dans certaines régions spécifiques pour s'y développer ou acquérir de nouvelles compétences (comme le reconditionnement).

[\[DP 42\]](#)

Le modèle économique de l'entreprise est décrit plus précisément dans une autre partie du Rapport de gestion, dans le **chapitre 1** : « *Présentation des solutions du groupe* ».

[\[DP 42a – 42c\]](#)

La pluralité des secteurs dans lesquels évolue le groupe explique en grande partie la complexité quant à la description de sa chaîne de valeur. C'est pourquoi il est plus judicieux d'analyser les chaînes de valeur des différents secteurs une par une comme ci-après :

• **Distribution (P & S: Product and Solutions) :**

Les principaux fournisseurs de *rang 1* sont majoritairement des fabricants de matériel informatique tels que Lenovo, Dell Apple etc. Les acheteurs chez Econocom sont des gestionnaires de

clients, c'est à dire que ce sont les clients qui demandent à Econocom de distribuer le matériel d'un fournisseur déjà identifié en amont par ce même client. Les profils des clients sont assez diversifiés (allant du secteur privé au public).

• **Location (TMF : Technology Management Financing) :**

Les principaux fournisseurs de *rang 1* de TMF sont assez similaires sur la partie **IT** à ceux de P & S. Sur la part **hors IT** qui reste plutôt significative sur l'ensemble du groupe, les achats et leur répartition par fournisseurs sont plus diversifiés et par conséquent plus compliqués à cerner. Encore aujourd'hui, le groupe travaille à préciser la composition des fournisseurs hors IT, dans l'optique d'améliorer les analyses physiques de son bilan carbone sur les produits concernés.

Enfin, l'activité TMF fonctionne en grande partie par du refinancement externe des contrats de location, auprès de banques majoritairement (tel que le Crédit Agricole, Société Générale etc.). Les clients sont diversifiés comme pour l'activité P & S.

• **Services :**

Les activités Services ont logiquement moins d'achats que les deux autres activités. À la différence des deux autres activités, les acheteurs des entités services ne sont pas gestionnaires de clients. Leurs fournisseurs vont souvent être également des grands acteurs IT comme Microsoft, HP, mais aussi des prestataires de services d'intérim comme Randstad ou Adecco etc. Leurs clients restent aussi très diversifiés (secteurs privés et publics).

1.3.2. INTÉRÊTS ET POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES [DR SBM 2]

[DP 45 ; DP 45a]

Tableau des parties prenantes impliquées dans l'analyse de double matérialité :

<p>Communauté financière</p> <p>Actionnaires</p> <p>Directrice Juridique Adj. Corp</p> <p>Assurances</p> <p>Consultant externe (BC- Juridique)</p> <p>Banques</p> <p>Directrice trésorerie</p> <p>Investisseurs</p> <p>Directeur M&A</p>	<p>P.P commerciales</p> <p>Acteurs de l'industrie</p> <p>Directrice RSE Groupe</p> <p>Fournisseurs cloud</p> <p>Directeur systèmes d'information</p> <p>Prestataires (constructeurs, logiciels)</p> <p>Directeur opérations et marketing</p> <p>Prestataires (services)</p> <p>Directeur des opérations (WII)</p>	<p>P.P internes</p> <p>Candidats/ Talents</p> <p>Directrice Ressources Humaines</p> <p>Collaborateurs, Syndicats</p> <p>DRH Loc ESS Supports Transverses</p> <p>Directrice des Ressources Humaines</p> <p>Management</p> <p>Directrice Ressources Humaines</p>	<p>P.P institutionnelles</p> <p>Autorités locales</p> <p>Directrice RSE Groupe</p> <p>Législateurs</p> <p>Directeur juridique groupe</p> <p>Resp. Gest. Risques et conformité</p>
		<p>P.P locales</p> <p>Écoles / Formation</p> <p>Directrice Pôle Excellence RH</p> <p>Structures d'insertion</p> <p>Directeur Brokerage France</p> <p>Utilisateurs finaux</p> <p>Agent Business Manager</p> <p>Directrice du développement TMF</p> <p>Directeur Business Unit</p>	
<p>Clients</p>	<p>Clients</p> <p>Directions du développement business des services, de la location, de la distribution</p>		
		<p>Société civile</p> <p>Associations</p> <p>Responsable RSE</p> <p>Médias</p> <p>Directeur communication groupe</p>	

Dans le cadre de notre consultation **interne**, 19 catégories de parties prenantes ont été identifiées.

[DP 45b]

Notre approche d'évaluation de la matérialité au travers des **diligence raisonnable de durabilité** vise à comprendre les points de vue des parties prenantes sur les sujets et leur priorité dans leur relation avec le groupe Econocom.

Dans un premier temps, ces parties prenantes ont été consultées indirectement au travers des contributeurs Econocom (cf. tableau *supra*). Pour ces

consultations indirectes, le groupe s'est assuré que les contributeurs Econocom interrogés connaissaient bien les attentes des parties prenantes pour évaluer les impacts, risques et opportunités du groupe en matière de durabilité. Ensuite, les résultats de ces consultations indirectes ont été partagés avec l'ensemble des membres du groupe de travail en charge de l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels pour le groupe Econocom en matière de durabilité.

Cette évaluation a donc été réalisée en tenant compte des considérations des parties prenantes.

Enfin, en vue de confirmer les résultats de l'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités matériels, nous avons réalisé des entretiens avec des parties prenantes clés **externes** de notre chaîne de valeur en septembre 2024. Nous avons donc étendu l'analyse et le « *challenge* » de notre analyse de double matérialité auprès de clients (de matériels et de services), de fournisseurs IT et de banques. L'objet de ces entretiens a été de confirmer les conclusions de notre analyse de double matérialité sur les IRO déterminés comme non-matériels pour le groupe Econocom mais **proches de l'être** selon les critères définis par le groupe et également de s'assurer qu'aucun sujet matériel pour ces parties prenantes n'avait été occulté.

Pour finir, les résultats ont été présentés aux différents responsables des départements qui ont été impliqués dans l'analyse (*in fine* en signant le rapport 2023, le Comité d'Audit les a validés).

[\[DP 45c\]](#)

Ces consultations externes nous ont permis de confirmer que ces sujets étaient non-matériels pour ces parties prenantes et qu'aucun IROs ou enjeux ne devait être ajouté comme « nouveau » dans notre matrice de matérialité. Néanmoins certains enjeux qui étaient soit seulement financiers, soit seulement d'impact ont pu devenir doublement matériels.

[\[DP 45d\]](#)

Enfin, les conclusions des consultations des parties prenantes (internes et externes) n'ont pas été partagées aux organes dans leur ensemble. Néanmoins, comme mentionné, certaines personnes, membres de différents organes de décision, ont participé de manière active au *scoring* des IROs.

1.3.3. ENJEUX RETENUS COMME MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE DU GROUPE [DR SBM 3]

[DP 48a -48g & DP 49]

Les informations relatives aux IRO sont fournies dans les différents chapitres relatifs aux normes ESRS correspondantes. Le groupe se limite donc ici à déclarer ses impacts, risques et opportunités importants.

Matrice des normes environnementales (ESRS E1 et E5)

ESRS E1 [DP 49]

Sous-topic	Enjeux matériels	Activité directes/CDV	Cotation financière	Cotation d'impact	Impacts Risques et Opportunités associés	
Climate change adaptation	Résilience des chaînes d'approvisionnement	CDV Amont	11,25		Risques Volatilité des prix/Pénurie potentielle de matériaux, interruptions d'approvisionnement/ Atteintes à la réputation/ Contrainte de croissance du chiffre d'affaires et/ou coût élevé du capital Opportunités Promouvoir la résilience de la chaîne de valeur.	
	Renforcement des réglementations environnementales en matière d'énergie	Activités directes + CDV (Amont et Aval)		14	Impact Réduction de l'impact sur l'environnement grâce à un encadrement réglementaire (+)	
	Renforcement des réglementations environnementales sur l'impact du numérique	Activités directes + CDV Aval	11,25	11,2	Risques Baisse de la part de marché/ Non-conformité réglementaire	Opportunités -Demande croissante de technologie durable/ Conformité/ Maîtrise des coûts
	Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits	CDV Amont et Aval	11,25		Risques Coûts supplémentaires	Opportunités Avantages concurrentiels/ Réductions des coûts
Climate change mitigation	(Scope 3) Émissions liées à l'aval	CDV Aval		12		
	(Scope 3) Émissions liées aux achats	CDV Amont		15	Impact Les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique (-)	
	(Scope 3) Émissions liées aux déplacements professionnels	Activités directes		13		
	Évolution des exigences des utilisateurs finaux	CDV Aval		10,67	Impact Potentiel impact positif sur l'environnement lié à une baisse de la consommation énergétique, des ressources minières et une diminution des émissions de CO2 (+)	
Energy	(Scope 1 & 2) Consommations d'énergie	Activités directes		14	Impact La consommation d'énergie représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre (-)	

ESRS E5 [DP 49]

Sous topic	Enjeux matériels	Activité directes/ CDV	Cotation financière	Cotation d'impact	IROs associés
Resources outflows related to waste	Gestion des déchets électroniques et traitement des déchets non valorisables et non valorisés	Activités directes + CDV Aval	12	10,6	Impact Impact positif sur la pollution et la génération de déchets (+) Risques Coûts associés à la revalorisation / Impact réputationnel Opportunités Economies réalisées à long terme/ Nouvelles opportunités de marché
	Renforcement des réglementations environnementales en matière de traitement et de réduction des déchets informatiques	Activités directes + CDV Amont	11,25		Risques Hausse des coûts d'une opération, perte d'attractivité et de parts de marché, dégradation de l'image Opportunités Attractivité et valeur des actifs, hausse de l'intérêt envers les actifs, gains de parts de marché, avantage compétitif
Resources inflows, including resource use	Optimisation des usages par le développement de l'économie de fonctionnalité	Activités directes + CDV aval		12	Impact Impact positif sur l'empreinte des produits (multiplication des utilisations) (+)
	Promotion de l'économie circulaire dans le secteur du numérique	Activités directes + CDV aval	10,5 ⁽¹⁾	13	Impact Impact positif sur l'empreinte carbone et conservation des ressources naturelles/ Réduction des déchets électroniques (+)
Resources outflows related to products and services	Recyclage et réutilisation des produits et des matériaux	Activités directes + CDV Aval		10,7	Impact Impact positif sur la pollution et la génération de déchets (+)
	Éco-conception des produits numériques	Activités directes + CDV Aval		12	Impact Impact positif sur l'empreinte des produits (+)

(1) Cette nouvelle note a été ajoutée à la suite des conclusions de la consultation des parties prenantes externes. L'enjeu en lien avec la promotion de l'économie circulaire devient en ce sens un enjeu doublement matériel. Néanmoins cette note est à nuancer car elle nécessitera d'être « *challengée* » par d'autres parties prenantes.

Matrice des normes Sociales (ESRS S1, S2 et S4)

ESRS S1 (pas de matérialité financière sur cette norme, d'où l'unique cotation d'impact)
[DP 49]

Sous-topic	Enjeux matériels	Activité directes/ CDV	Cotation d'impact	IROs associés
Equal treatment opportunities for all	Adéquation des compétences et développement des formations	Activités directes	11	Impact Maintien de la compétitivité/ Impact positif sur l'employabilité et la performance des collaborateurs/ Inclusion numérique (+)
	Diversité et inclusion au sein des équipes	Activités directes	11	Impact Climat de confiance et de respect, bien-être au travail (+)
	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	Activités directes	10	Impact Impact social positif (+)
	Lutte contre toute forme de discrimination au travail	Activités directes	11	Impact Impact social positif de la mise en œuvre de la lutte contre les discriminations (+)
Other work-related rights	Respect des droits humains au sein de nos activités	Activités directes + CDV	12	Impact Impacts potentiels liés à la chaîne de valeur : Détérioration du climat de travail, conditions de travail injustes, exploitation et travail forcé, discrimination et harcèlement, manque de protection sociale, manque de transparence (-)
	Sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs	Activités directes	11	Impact Préjudice à la vie personnelle, insécurité, stress et préoccupation, perte de confiance envers l'employeur (-)
Working conditions	Accords collectifs (réglementaires et non obligatoires)	Activités directes	10,4	Impact Création d'une culture sociale forte et d'un climat de confiance (+)
	Gestion des collaborateurs en contrat d'emploi non permanent (ex. CDD, intérimaires, extra, etc.)	Activités directes	11	Impact Précarité de l'emploi (-)
	Politique de rémunération et avantages sociaux (dont système de partage de la valeur)	Activités directes	10,05	Impact Salaire décent, renforcement de la culture d'entreprise et du bien-être au travail (+)
	Qualité de vie au travail (dont équilibre vie prof./vie perso)	Activités directes	10,65	Impact Bien-être au travail (+) ou (-)

ESRS S2 [DP 49]

Sous-topic	Enjeux matériels	Activité directes/ CDV	Cotation d'impact	IROs associés
<i>Other work-related rights</i>	Respect des droits humains chez les fournisseurs et leurs sous-traitants	CDV Amont	10	Impact Impact potentiel d'atteinte à des droits humains en cas de non-fiablement et certification de la chaîne complète d'approvisionnement : conditions de travail injustes, exploitation et travail forcé, discrimination et harcèlement, manque de protection sociale. (-)
<i>Working conditions</i>	Conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants	CDV Amont	10	Impact Impact potentiel sur la santé et la sécurité au sein de la chaîne de valeur (fournisseur) (-)

ESRS S4 [DP 49]

Sous topic	Enjeux matériels	Activité directes/ CDV	Cotation financière	Cotation d'impact	IROs associés
<i>Information-related impacts for consumers and/or end-users</i>	Protection et sécurité des données personnelles du client dans le cadre de la collecte, de l'utilisation et du stockage des données	Activités directes + CDV Aval		10,3	Impacts Collecte, utilisation et stockage de données pouvant impacter la sécurité des personnes. Le stockage et le traitement a également un impact sur l'environnement (consommations d'énergie). (-)
	Sensibilisation des clients aux enjeux RSE	Activités directes + CDV Aval	12		Risques Coûts financiers associés aux opérations de sensibilisation, diminution de la demande si pas de réponse adéquate aux attentes des clients en matière de RSE, perte de parts de marché Opportunités Différenciation concurrentielle/ Augmentation de la demande/ Gain de parts de marché
<i>Social inclusion of consumers and/or end-users</i>	Intégration des innovations dans les produits et services, prise en compte des nouveaux usages et modes de vie		10,5		Risques Obsolescence et dépréciation de la valeur des actifs, baisse du taux d'occupation, perte de parts de marché Opportunités Attractivité et valeur des actifs, optimisation du taux d'occupation, gain de parts de marché
	Pratiques commerciales loyales et responsables		12,75		Risques Dégradation de la relation client, mise en cause de la responsabilité du groupe en cas de pratique non loyale (autorité de la concurrence), perte de parts de marché Opportunités Amélioration du taux de fidélisation et de recommandation des clients, instauration de relations transparentes et de confiance avec les clients, gain de parts de marché

Matrice des normes de conduite des affaires (ESRS G1)

ESRS G1 [DP 49]

Sous-topic	Enjeux matériels	Activité directes/ CDV	Cotation financière	Cotation d'impact	IROs associés
Corporate culture	Adhésion à la culture et aux valeurs de l'entreprise permettant de développer le sentiment d'appartenance ainsi que le taux d'engagement des collaborateurs	Activités directes	12		<p>Risques Une mauvaise gouvernance et une sensibilisation insuffisante à la RSE peut engendrer des risques financiers (investissements non stratégiques), des risques opérationnels (absence de contrôles internes) et des risques juridiques et réglementaires (non-conformité aux réglementations).</p> <p>Opportunités Réduction des risques financiers, opportunités de financements durables, amélioration de l'image de marque (+ transparent),</p>
Management of relationships with suppliers including payment practices	Continuité d'approvisionnement en matériels et services (qualité de la relation fournisseur, stabilité financière)	Activités directes + CDV Mont	10,5	10	<p>Impacts Impact négatif sur les prestataires en cas de non-paiement ou non-respect des délais de paiement pouvant impacter le maintien de l'activité du prestataire et du fournisseur, et baisse des flux de trésorerie (-)</p> <p>Risques Risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement si un fournisseur clé rencontre des problèmes financiers, une faillite ou des retards de livraison importants/ Nuisance à la réputation de l'entreprise en cas de pratiques de paiement inappropriées envers les fournisseurs.</p> <p>Opportunités Développement de partenariats solides et pérennes avec des fournisseurs fiables. Réduction des coûts (contrats avantageux, remises sur les volumes d'achats...) Renforcement de la réputation de l'entreprise (bonnes pratiques de paiement)</p>

L'évaluation de la double matérialité offre un niveau d'analyse affiné des impacts, risques et opportunités du groupe. Elle a permis d'exclure certains sous-enjeux :

N°	ESRS – « Thème »	Sous-enjeux considérés comme non applicables aux activités d'Econocom
E3	Eau	Consommation d'eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité : espèces exotiques envahissantes, taille des populations, etc.
S1	Employés	Autres droits liés au travail – Logement adéquat
S3	Communautés affectées	Droits civils et politiques – Liberté d'expression, liberté de réunion, incidence sur les défenseurs des droits de l'Homme
		Droits des peuples autochtones – Consentement préalable donné librement, auto-détermination
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Informations – Accès à de l'information de qualité
		Sécurité – Sécurité de la personne et protection des enfants
		Inclusion sociale – Non-discrimination
G1	Conduite des affaires	Pratiques respectueuses du bien-être animal

1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels

1.4.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS POUR ECONOCOM [DR IRO 1]

[DP 53a -53g]

Définition de la double matérialité au sens de l'ESRS 1 – 3 :

- un sujet est important du point de vue de l'**Impact** si l'on identifie des événements probables ou réels (qu'ils soient positifs ou négatifs) prouvant que l'entreprise impacte l'environnement ou la Société à court, moyen et long terme. Les impacts incluent ceux qu'Econocom a causés et ceux liés à ses activités ;
- une question financière est importante d'un point de vue **Financier** si des risques ou des opportunités ont été identifiés et peuvent avoir une importance majeure sur les flux financiers de l'entreprise à différents horizons de temps (la trésorerie, le développement, la position, le coût du capital ou l'accès au financement du groupe) ;
- un sujet peut être important des deux points de vue (ce sujet sera considéré comme **Doublement Matériel**).

Méthodologie suivie

Econocom a mis en place un groupe de travail composé de différentes personnes de différents départements stratégiques (Direction Finance centrale, Direction des ressources humaines et Direction RSE). Ce groupe de travail a été assisté par le cabinet de Conseil Mazars au tout le long de l'analyse de double matérialité en vue de

fournir un support méthodologique. L'analyse a été réalisée en prenant en compte les différents secteurs d'activité dans lesquels Econocom évolue (distribution, location et service) puis les questions de durabilité potentiellement importantes ont été agrégées au niveau groupe. Une liste importante d'Impacts, Risques et Opportunités a été établie sur base des consultations des parties prenantes, des rapports DPEF antérieurs et des analyses sectorielles. Tant les IRO propres au groupe Econocom que ceux relatifs à la chaîne de valeur de ses différentes activités ont été considérés. Tous les IRO potentiellement importants (aux alentours de 100 IROs) ont été évalués selon leur caractère significatif du point de vue financier et d'impact.

Le processus d'évaluation de la double matérialité est défini comme suit :

• Évaluation de la matérialité d'impact

- ▶ Détermination du type d'impact (positif, neutre ou négatif) et de sa temporalité (actuel ou potentiel).
- ▶ Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (ampleur, portée, réversibilité). Chacun de ces trois critères a été évalué sur une échelle de 1 à 5.
- ▶ Calcul de l'évaluation finale de matérialité d'impact en additionnant les trois critères numériques (et en multipliant par une probabilité d'occurrence pour les impacts potentiels en vue de l'attribution à chaque impact d'un score total sur 15).
- ▶ Détermination des IRO significatifs en retenant les IRO supérieurs au seuil de 10.

• Évaluation de la matérialité financière

- ▶ Évaluation des IRO par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (2) (gravité des effets financiers et probabilité d'occurrence). Une échelle de 0 à 5 a été utilisée.
- ▶ Calcul de l'évaluation finale de la matérialité financière en multipliant les deux critères ci-dessus.
- ▶ Pondération des notes attribuées afin d'harmoniser sur un total commun de 15

les notes financières et d'impact en vue de la sélection des enjeux matériels pour le groupe.

- ▶ Détermination des IRO significatifs en retenant les IRO avec une note supérieure au seuil de 10.

En conclusion, la matérialité d'un IRO sera déterminée si au moins une de ses notes (financière et/ou d'impact) dépasse le seuil défini lors de l'évaluation de la double matérialité.

1.4.2. NORMES COUVERTES PAR LES ENJEUX MATÉRIELS [DR IRO 2]

Synthèse des enjeux ESRS traités dans le rapport, car considérés comme matériels [DP 56]

Topics	Sous-topics	Sous-sous-topics
E1 – Climate change	• Climate change adaptation	
	• Climate change mitigation	
	• Energy	
E5 – Circular economy	• Resources inflows	
	• Resources outflows	
	• Waste	
S1 – Own workforce	• Equal treatment opportunities for all	• Gender Equality
		• Training and skills development
		• Employment and inclusion of persons with disabilities
	• Other work – related rights	• Diversity
		• Human Rights
		• Privacy (personal data)
		• Secure employment
• Working conditions	• Adequate wages	
	• Collective Bargaining	
	• Work-life balance	
S2 – Workers in the value chain	• Other work – related rights	• Human Rights
	• Working conditions	• Health & Safety
S4 – Consumers and end users	• Information-related impacts for consumers and/or end-users	• Privacy/cyber-security
	• Social inclusion of consumers and/or end-users	• Responsible marketing practices
		• Access to products and services

Topics	Sous-topics	Sous-sous-topics
G1 – Business conduct	• Corporate culture	
G1 – Business conduct	• Management of relationships with suppliers including payment practices	

Les enjeux qui sont ressortis comme **non matériels** à la suite de l'analyse de double matérialité sont présentés dans la matrice suivante :

N°	ESRS – « Thème »
E2	Pollution
E3	Eau
E4	Biodiversité et écosystèmes
S3	Communautés affectées

2. Changement climatique [ESRS E1]

2.1. Critères de rémunération liés au changement climatique [DR GOV 3]

[DP 13]

Les critères de rémunération de certains membres des organes de décision et de supervision sont décrits dans le point de donnée [DP 29a] de la section GOV3 de la norme d'informations générales. Ces critères sont reliés aux objectifs suivants :

- une progression sur la notation que donne Ecovadis pour arriver au Platineum en 2028 ;
- mise en œuvre de plans d'action pour atteindre les objectifs validés par SBTi (qui seront décrits dans le [DP 16a & 16g] du plan de transition de la section E1-1.

2.2. Plan de transition [E1-1]

[DP 14]

Les mesures de transition d'Econocom ont débuté dès 2018 et se sont concrétisées au travers du plan de décarbonation validé par SBTi en 2024. Nous y avons notamment développé des leviers de réduction des émissions pour les activités du groupe (ces leviers seront décrits dans la section Actions et Ressources de la norme (E1-4).

[DP-16a & 16g]

Pour **lutter contre le réchauffement climatique**, Econocom a défini des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, validés par **SBTi** en juin 2024

L'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) est un partenariat entre le CDP (*Carbone*

Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies, le *World Resources Institute* (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle vise à accélérer les actions des entreprises et des institutions financières du monde afin de réduire de moitié leurs émissions avant 2030 et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050.

Les objectifs scientifiques fixent les réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C, voire 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris.

Ainsi, les trois engagements officiels du groupe sont les suivants :

- Econocom s'engage à **réduire les émissions de GES scope 1 et 2 de 61,4 % d'ici 2028 par rapport à l'année de référence 2018 (soit une réduction moyenne de 6 % par an) ;**
- Econocom s'engage à **augmenter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable de 5 % en 2018 à 92 % d'ici 2028 ;**
- Econocom s'engage également à ce que **100 % de ses fournisseurs, en ce qui concerne les émissions liées aux achats de biens et de services, aient des objectifs SBTi d'ici à 2028.**

NB: En 2024, le groupe a la volonté d'améliorer l'analyse d'identification de ses fournisseurs SBTi :

- L'identification des fournisseurs s'est faite sur le périmètre des achats de produits et de services IT du groupe (soit plus de 80 % des achats totaux) :
 - ▶ d'une part, les émissions relatives aux achats de biens et de services (catégorie 3.1 du scope 3 du bilan carbone) représente plus de 75 % des émissions totales liées aux achats.

- ▶ d'autre part, les achats hors IT représente une population trop hétérogène pour être capturée de manière cohérente.
- Deux grilles de lecture sont alors possible:
 - ▶ La première grille de lecture permet de mettre en évidence la part des achat IT réalisés auprès de fournisseurs SBTi dans le total des achats du groupe.
 - ▶ La deuxième grille de lecture met en exergue la part des achats IT réalisés auprès des fournisseurs SBTi la part des achats qui ont été identifiés par le groupe. En effet, cette seconde lecture est importante pour identifier la part des achats IT dont les fournisseurs n'ont pas pu être encore identifiés. Cette part s'élève à **33%** en 2024.

Tableaux engagement SBTi

Target wording	Public	Base year	Most recent year	Target year	Type	Target value	Method used
Econocom commits to reduce absolute scope 1 and 2 GHG emissions 61.4% by 2028 from a 2018 base year.	Yes	2018	2022	2028	Absolute	61,4%	Absolute contraction
Econocom also commits to increase annual sourcing of renewable electricity from 5% to 92% by 2028.	Yes	2018	2022	2028	RE	92,0%	Renewable electricity procurement
Econocom further commits that 100% of its suppliers by emissions covering purchased goods and services, will have science-based targets by 2028.	Yes	2022	2022	2028	Engagement	100,0%	Supplier engagement

[DP 16b]

Dans la section E1-3 au DP 28, nous divulguons l'ensemble des leviers de décarbonation identifiés, les actions clés prévues à cet effet et les mesures de réduction de nos émissions carbone.

[DP 16c]

Les principaux coûts pour le groupe Econocom et ses filiales sont liés à l'atteinte de nos objectifs SBTi sur nos scopes 1 et 2 et plus précisément sur nos engagements liés à l'augmentation de **l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable ainsi que sur l'augmentation de la part de nos véhicules hybrides et électriques au sein de notre flotte globale.**

- Le passage d'énergie non renouvelable vers des énergies bas carbone et/ou renouvelable implique un changement sur les contrats d'énergies des filiales, ce qui peut représenter un coût important selon leur taille, leur structure et le type d'activité dans lequel elles évoluent.
- De même, le remplacement de la flotte restante de véhicules thermiques ou hybrides non rechargeables vers des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables aura un coût supplémentaire selon les filiales.

À ce stade, nous n'avons pas encore réalisé d'études quantitatives sur les coûts d'investissement auxquels Econocom devra faire face pour ces adaptations.

[\[DP 16d\]](#)

Econocom, par ses activités principales de distribution et de location de matériels IT n'a pas à faire face à des émissions dites potentiellement « verrouillées ».

En effet, ce sont souvent des émissions qui sont liées à des actifs difficiles à décarboner car très intensifs en carbone, et avec une marge de manœuvre très faible pour réduire leurs émissions associées.

[\[DP -16e\]](#)

Le règlement européen « Taxonomie Verte » permet de mettre en avant pour une entreprise sa part de chiffre d'affaires, ses investissements et ses coûts opérationnels relatifs aux six piliers de la Taxonomie.

Les activités éligibles présentées dans la liste suivante respectent bien les trois critères d'alignement suivants :

- critères de « *Significant positive contribution* » ;
- critères de « *Do Not Significantly Harmful* » ;
- critère de « *Minimum Safeguards* ».

Activités alignées :

- 8.1.: Traitement des données et hébergements et activités connexes ;
- 9.3.: Services spécialisés dans la performance énergétique des bâtiments ;
- 6.5.: Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules ;
- 7.7.: Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 4.1: Fourniture de solutions IT/OT basées sur les données ;

- 5.1.: Réparation, remise à neuf et reconditionnement ;
- 5.3.: Préparation à la réutilisation des produits en fin de vie et de leurs composants ;
- 5.5. : Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats ;
- 5.6. : Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

Tout le détail de l'alignement est expliqué dans le règlement taxonomie du groupe (**partie 8 du rapport de durabilité**).

[\[DP 16h\]](#)

Nous avons expliqué de manière générale le modèle d'entreprise et la stratégie du groupe conformément à la **norme d'informations générales** (confère la section SBMI de l'ESRS 2) et comment Econocom a réussi à intégrer des enjeux de durabilité dans son modèle et dans sa stratégie (voir matrice de double matérialité liée au changement climatique – DP 49 de l'ESRS 2).

Plus précisément, Econocom intègre les enjeux liés au changement climatique au sein même de son plan stratégique qui s'étend de 2024 à 2028 et qui allie enjeux financiers de croissance et enjeux extra-financiers. La validation de ces objectifs par SBTi ⁽¹⁾, la réduction des émissions scope 1 & 2, ainsi que des objectifs ambitieux énoncés sur le scope 3, montrent la réelle prise en compte du changement climatique pour le groupe.

[\[DP-16j\]](#)

Le plan de transition qui a été adopté par les différents organes décisionnels du groupe tel que le Comité Exécutif s'inscrit dans le plan stratégique « One econocom ».

(1) Les objectifs précis d'Econocom sur son plan de transition et notamment ceux reliés à SBTi seront décrits dans le DR E1 4.

[DP-16j]

Econocom réalise deux bilans carbone. Un bilan carbone est établi exclusivement à partir de données monétaires. Il présente l'avantage de rapporter des données relatives à l'année de *reporting*, soit 2024. Un bilan carbone est établi avec l'assistance d'un tiers indépendant, Greenly, à partir partiellement de données physiques pour les sections du bilan les plus contributrices (consommation...) et partiellement par des données monétaires pour les sections du bilan les moins contributrices. Le bilan carbone monétaire de 2023 et le bilan carbone de Greenly vont nous permettre de mettre en avant l'avancée des objectifs liés au plan de transition du groupe en le comparant (à iso périmètre quand ce sera nécessaire) au bilan carbone 2024 estimé par le groupe. Le détail des émissions et de leur suivi, ainsi que leur analyse dans le cadre de l'application du plan de transition seront détaillés suivant les divers *data points* du DR E1 -5 (suivis des changements de mix énergétique au niveau du groupe) et dans le DR E1 -6 (suivis des émissions associées aux différents scopes et donc aux différents objectifs SBTi). Nous présenterons à la fois le rendu des émissions selon la méthodologie du GHG Protocole et les différentes hypothèses et périmètre considérés pour chaque scénario analysé.

2.3. Contexte : impacts, risques et opportunités [ESRS 2 SBM 3 & ESRS 2 IRO 1]

Les questions de durabilité importantes en matière de changement climatique sont celles décrites dans notre analyse de double matérialité ci-dessous.

Les risques, impacts et opportunités relatifs à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont intrinsèquement liés les uns avec les autres.

2.3.1. ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'activité d'Econocom, ses propres opérations ou celles des activités de sa chaîne de valeur amont et aval ont un impact négatif sur l'environnement car ces activités émettent des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique.

2.3.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (RENFORCEMENT DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET RÉSILIENCE DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT)

[DP 18]

Les risques importants liés au changement climatique identifiés par Econocom dans son analyse de double matérialité sont les suivants :

- Risques associés à l'enjeu « Résilience des chaînes d'approvisionnement »
 - ▶ volatilité des prix : risques de transition,
 - ▶ pénurie potentielle de matériaux, interruptions d'approvisionnement : risques de transition,
 - ▶ atteintes à la réputation : risques de transition,
 - ▶ contrainte de croissance du chiffre d'affaires et/ou coût élevé du capital : risques de transition ;
- Risques associés à l'enjeu « Renforcement des réglementations environnementales sur l'impact du numérique »
 - ▶ réduction de l'impact sur l'environnement grâce à un encadrement réglementaire : risques de transition,
 - ▶ risques associés à l'enjeu « Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits »,
 - ▶ coûts supplémentaires : risques de transition.

[\[DP 19a 19b 19c\]](#)

Le groupe estime que sa stratégie ainsi que son modèle économique sont assez résilients face au changement climatique à la vue des différents risques identifiés. En effet, les activités du groupe n'évolueront pas de manière significative selon les différents scénarii.

[\[DP 20a – DP 20c ; DP 21\]](#)

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique est identique au processus de tous les autres sujets de durabilité étudiés. De plus la description des impacts, risques et opportunités sont décrits dans la matrice de matérialité de l'ESRS 2.

2.4. Politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation [DR E1 2]

[\[DP-24 ; DP-25a ; DP-25b ; DP-25c ; DP-25d\]](#)

Le groupe Econocom applique une politique structurée et ambitieuse dans tous les pays majeurs où il est présent afin de répondre aux enjeux développés dans sa stratégie en matière de lutte contre le changement climatique.

Cette politique se décompose en deux axes principaux : **Atténuation** et **Adaptation** au changement climatique.

2.4.1. POLITIQUES LIÉES À LA GESTION DES IRO RELATIFS À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire et limiter l'impact du groupe (France + International) en termes d'émissions carbone sur ces trois scopes :

- réduire son empreinte carbone directe (conformément à la stratégie SBTi exposée dans la section relative au plan de transition :
 - ▶ réduction de ses émissions scope 1 & 2,
 - ▶ développer l'utilisation d'énergies renouvelables ou bas carbone (se fournir en électricité avec une part plus importante de renouvelable et de bas carbone) ;
- engagement du groupe au regard de son scope 3 (sa chaîne de valeur) :
 - ▶ le groupe étant conscient de son impact sur sa chaîne de valeur, a souhaité s'engager de manière réaliste et pertinente sur sa scope 3,
 - ▶ en effet, plutôt que de s'engager sur une trajectoire de réduction chiffrée (objectif ambitieux à atteindre quand on comprend la position d'intermédiaire du groupe sur sa chaîne de valeur), Econocom s'engage néanmoins à ce que ses émissions liées à ses achats de biens et services (qui représentent 81 % de son scope 3 en 2023) dépendent à 100 % de fournisseurs qui ont lancé des actions de décarbonation concrètes validées par SBTi ;
- **améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation du numérique pour nos usages internes, ainsi que pour nos clients :**
 - ▶ proposer des services numériques moins énergivores,
 - ▶ développer des offres clients green,
 - ▶ diffuser et favoriser ces démarches auprès de ses partenaires.

2.4.2. POLITIQUES LIÉES À LA GESTION DES IRO RELATIFS À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesurer son empreinte carbone pour se conformer aux nouvelles réglementations en matière de comptabilisation d'émissions :

- amélioration continue de la mesure de l'empreinte carbone du groupe :
 - ▶ bilan carbone avec un prestataire Greenly sur l'année antérieure permettant d'intégrer une partie d'analyse physique dans nos calculs bilan carbone conforme au GHG Protocol (confère le bilan carbone physique présenté au E1-6),
 - ▶ bilan carbone réalisé *via* une approche monétaire (type GHG Protocol) calculé par le groupe uniquement sur l'année en cours pour répondre aux besoins de la réglementation CSRD (confère le bilan carbone présenté au E1-6) ;

Mesures d'adaptation du groupe en lien avec sa chaîne de valeur :

Dans le but de répondre aux risques de résilience des chaînes d'approvisionnement, décrits dans la matrice de matérialité de l'ESRS 2, nous expliquons que nos politiques sur l'atténuation du changement climatique servent aussi nos politiques sur notre adaptation au changement climatique (exemple de l'engagement sur notre chaîne de valeur). En effet, l'engagement du groupe au regard de son scope 3, comme expliqué ci-dessus, adresse les deux axes de la politique du groupe Econocom.

2.5. Actions et ressources en lien avec les politiques liées au changement climatique [DR E1 3]

[DP 28 ; 29a & 29b]

Tous les points de données prévus par la CSRD pour ce *Disclosure Requirement* sont explicités suivant les deux axes d'analyses portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

2.5.1. ACTIONS ET RESSOURCES EN LIEN AVEC LES POLITIQUES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire et limiter l'impact du groupe (France + International) en termes d'émissions carbone sur ces trois scopes :

Actions en lien avec le suivi du plan de réduction des émissions

- **Objectifs principaux découlant des objectifs SBTi :** Ces objectifs ont déjà été décrits dans les [DP 16a 16g] de l'ESRS E1-1 du plan de transition du groupe.
- **Plan d'action :** Un plan d'action France et International est en place pour réduire les émissions carbonées d'Econocom. Il couvre tous les sites, toutes les sources d'émissions liées aux opérations du groupe et tous les scopes d'émissions de GES.

En 2025, nous avons comme projet de comprendre à quels fournisseurs (SBTi ou non) se rapportent les 33 % d'achats non identifiés, comme expliqué dans le plan de transition plus haut pour préciser davantage notre objectif lié à notre scope 3.

- **Réalisations à ce jour :** Les scopes 1 et 2 du groupe Econocom ont fortement diminué entre 2018 et 2024. Cette tendance est en ligne avec les objectifs à long terme du groupe Econocom (description chiffrée dans les DP 34 du DR E1 4).

Aujourd'hui, le groupe connaît **66 %** de ses fournisseurs sur le périmètre des achats IT.

Passer aux énergies renouvelables

- **Objectifs principaux :** l'ambition du groupe Econocom à moyen terme est de consommer 100 % d'électricité renouvelable et décarbonée. Les objectifs intermédiaires pour les années à venir (en pourcentage de la consommation totale d'électricité) sont les suivants : 92 % en 2028, 100 % en 2030.
- **Plans d'action :** le groupe poursuit sa transition progressive vers une énergie à faibles émissions carbone/renouvelable ; il dispose de plans d'action dans chaque zone géographique où il opère.
- **Réalisations à ce jour :** en 2024, l'électricité consommée par Econocom provenant de sources d'énergies renouvelables était répartie de la façon suivante :
 - Le périmètre de cette information concerne toutes implantations où nous payons directement l'électricité (plus de 90 % de nos sites).

Organiser un plan de sobriété énergétique

- **Objectifs principaux :** face aux défis énergétiques, Econocom s'est mobilisé pour réduire de 10 % sur deux ans la consommation d'énergie en France et à l'international.
- **Plans d'action :** en tant qu'entrepreneur du numérique responsable, Econocom a créé un plan de sobriété énergétique par lequel nous nous engageons à :
 - ▶ réduire la température des locaux à 19 °C,

- ▶ éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments de 21 heures à 6 heures du matin et le week-end,
- ▶ éteindre les enseignes lumineuses extérieures des bâtiments de minuit à 5 heures du matin,
- ▶ mettre nos bâtiments en mode hors gel et arrêt total de la climatisation la nuit et le week-end,
- ▶ poursuivre l'installation de l'éclairage basse tension (LED) et de systèmes de détecteurs de mouvement.

Décarboner la flotte automobile du groupe Econocom

- **Objectifs principaux :** le groupe Econocom a pour objectif de basculer l'ensemble de son parc automobile vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028.
- **Plans d'action :** en 2024, Econocom a poursuivi son programme de mobilité verte pour passer à une flotte de véhicules électriques/hybrides. Le groupe privilégie aussi les moyens de transport peu polluants et encourage ses collaborateurs à prendre le train. Concernant l'avion, Econocom travaille, autant que possible, avec des compagnies engagées dans la réduction de leur impact environnemental.
- **Réalisation à ce jour :** fin 2024, le pourcentage de véhicules électriques/hybrides est de **48%** pour le groupe Econocom (contre 25 % en 2023, soit une progression de 23,4 points en un an).

Flotte de véhicules

2024

Pourcentage de véhicules électriques	20,5 %
Pourcentage de véhicules hybrides	27,8 %

Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation du numérique pour nos usages internes et pour nos clients

Pour nos usages internes

- **Objectifs principaux :** mesurer et réduire l'impact de notre consommation numérique. Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant l'analyse sur les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une analyse complète du cycle de vie des équipements numériques ;
- **Plan d'action :** réduire la facture et optimiser son efficacité énergétique. Le groupe a engagé plusieurs actions. Il a pu réduire sensiblement sa consommation énergétique liée au numérique. L'étude réalisée pour 2024 propose une vue de groupe et un examen de la situation du groupe. Elle repose sur deux principaux chapitres: la mesure de la phase historique d'usage (énergie), pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, et l'analyse de plus en plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle, permettant de réaliser les premiers comparatifs avec les exercices précédents.

Les principales actions de réduction en 2024 :

USAGE

- **baisse de la consommation électrique** > Actions menées sur l'infrastructure: baisse de la consommation des baies, nouveaux équipements moins énergivores et nombre de serveurs divisé par deux dans le Data Center, optimisation des équipements réseau dans les agences. Le groupe Econocom a également renouvelé et **rationalisé les équipements** > MFP (imprimante multifonction), en classe A et équipements infrastructure (DC).

FABRICATION

- **CO₂ évités** > Allongement d'usage des équipements au-delà de la durée d'origine (plus d'impacts constatés) ;

Réalisations à ce jour

Econocom a diminué la consommation énergétique de son numérique pour la **8^e année** consécutive, en la divisant par plus de 3,8 depuis 2017. Cette baisse s'explique notamment par la combinaison de plusieurs nouvelles **actions green IT** mises en place au cours de l'année 2024, complétant celles des années précédentes. En 2025, Econocom poursuit sa démarche de réduction de l'impact environnemental numérique en appliquant les recommandations de l'exercice précédent.

Impact environnemental du numérique (Green IT)

2024⁽¹⁾

Empreinte énergétique du numérique	3 131 177 kWh
------------------------------------	---------------

(1) En 2023, l'empreinte du numérique était de 3 465 888 Kwh. Le groupe enregistre donc une baisse de sa consommation de 10% entre 2023 et 2024.

Pour nos clients

- **Objectifs principaux :** nous aidons nos clients grâce à des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact du fonctionnement des entreprises sur l'environnement. En partageant nos expériences, savoirs et ambitions, nous montrons notre engagement au service d'une économie circulaire ;
- **Plans d'action :** la volonté d'Econocom est d'intégrer dès le départ la composante responsable dans 100 % de ses offres nouvelles et existantes. L'idée est de créer des offres de support nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à la maîtrise des coûts – un impératif pour les DSI. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour :
 - ▶ Augmenter la satisfaction des utilisateurs,
 - ▶ Renforcer la productivité,
 - ▶ Tout en conciliant la dimension responsable de sa gamme d'offres.

Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique sont identiques :

- baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments ;
- contribuer à la réduction des GES ;
- innover pour une meilleure maîtrise énergétique globale ;
- participer à la production d'énergies renouvelables.
- **Réalisations à ce jour :** le groupe Econocom a déjà développé plusieurs offres à impact positif telles que (liste non exhaustive, voir chapitre sur les offres dans le rapport à impact) :
 - ▶ EcoCarbon,
 - ▶ Product Care,
 - ▶ EcoBuilding,
 - ▶ E-bike,
 - ▶ Finops,
 - ▶ Workplace as a service,
 - ▶ Ecotwice,
 - ▶ Ecoswitch.

Ci-dessous **les indicateurs** de suivi de la politique numérique responsable :

Numérique responsable et offre client

2024

Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable ⁽¹⁾	11
--	----

(1) Nos offres commerciales relatives au numérique responsable, green IT et à l'économie circulaire : Productcare, EcoCarbon, EASI, Ecotwice, EcoSwitch Workplace as a service, Hubreg, Finops, e-POS Services, e-bike, Ecobox (valorisation des déchets électroniques avec Ecologic et Paprec).

Chiffre d'affaires consolidé des offres à impact

Offres à impact (en millions d'euros)	2024	%
Revenu lié aux offres à impact	507 ⁽¹⁾	18,5

(1) Montant estimé.

Dont chiffre d'affaires lié à la seconde main

Seconde main (en millions d'euros)	2024	%
Revenu lié à la seconde main	234	8,6

2.5.2. ACTIONS ET RESSOURCES EN LIEN AVEC LES POLITIQUES LIÉES À L'ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesurer son empreinte carbone pour se conformer aux nouvelles réglementations en matière de comptabilisation d'émissions

• Objectifs principaux :

- ▶ mesurer et déclarer toutes les émissions liées aux activités d'Econocom, conformément aux normes de publication pour les entreprises du GHG Protocol (Protocole GES), couvrant les scopes 1 et 2 et toutes les sous-catégories concernées du scope 3, en travaillant avec un prestataire extérieur Greenly,
- ▶ mesurer une estimation de notre propre bilan carbone sur l'année en cours pour un meilleur suivi de nos émissions (le bilan carbone calculé par Greenly se base sur l'année antérieure) ;

• Plans d'action :

- ▶ pour mesurer les émissions directes d'Econocom, des indicateurs clés de performance spécifiques sont collectés chaque année à l'échelle mondiale dans plus de 25 entités réparties dans le monde (qui représentent une part significative du chiffre d'affaires 95 %, ainsi que des achats 96 %). La plateforme digitale Greenly se connecte à tous les logiciels de l'entreprise pour récupérer en direct les données

permettant de quantifier les activités et, à partir de là, de calculer le bilan carbone. Cela permet d'analyser les dépenses de l'entreprise et de comprendre où sont les grands postes d'émission de CO₂. La plateforme tient compte des émissions spécifiques de chaque activité (toutes les hypothèses et exceptions seront décrites dans le DR E1 6 de la norme),

- ▶ nous avons pu développer un outil de *reporting* Tagetik et industrialiser la remontée d'information relative à nos émissions carbone sur l'année en cours. Nous consolidons toutes les filiales du groupe (toutes les hypothèses et exceptions seront décrites dans le DR E1 6 de la norme) ;

• Réalisation à ce jour :

- ▶ Le bilan carbone calculé par Greenly permet une exhaustivité des facteurs d'émissions monétaires, ainsi que l'introduction d'analyses physiques, ainsi que des facteurs d'émissions physiques. En 2022, nous étions à 18% d'analyse physique (uniquement sur l'entité distribution en France). En 2023, nous avons progressé de 30 points de pourcentage pour atteindre **48% d'analyse physique sur le groupe**,
- ▶ Le bilan carbone calculé par Econocom sur l'année est quant à lui monétaire sur le scope 3, uniquement et s'appuie sur une analyse physique semblable à celle proposée par Greenly sur le scope 1 & 2.

2.6. Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [DR E1 4]

[DP 34a ; 34b ; 34c ; 34e]

2.6.1. OBJECTIFS ET CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les chiffres sont exprimés en TC0 ₂ eq	Base year		Cible
	2018	2024	2028
Scope 1	10 724	4 562	4 670
Scope 2 (market based)	2 412	790	450
Total	13 136	5 352	5 120

[DP 34f]

Plans d'action type pour 2024

Plan d'action sur la flotte de véhicules	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne
Hybrid	28 %	0 %	13 %	41 %	18 %	68 %
Electric	21 %	41 %	2 %	0 %	29 %	18 %
Total number	1 121	346	264	232	141	28

Plan d'action sur l'électricité	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne
% green electricity	96 %	44 %	93 %	34 %	27 %	75 %
% solar panel	0 %	5 %	0 %	0 %	2 %	0 %
Gas	0 %	35 %	0 %	0 %	9 %	0 %

Nous détaillons les cibles établies pour 2028 (sur base 2023) :

Plan d'action sur la flotte de véhicules ⁽¹⁾	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne
Hybrid	0 %	0 %	30 %	45 %	15 %	29 %
Electric	96 %	63 %	7 %	5 %	70 %	35 %
Total number	874	383	174	225	141	17

(1) Les chiffres de 2028 sont des estimations et seront ajustés d'année en année.

Plan d'action sur l'électricité	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne
% green electricity	100 %	100 %	100 %	100 %	90 %	70 %
% solar panel	0 %	40 %	30 %	28 %	0 %	0 %
Gas	0 %	15 %	0 %	0 %	79 %	0 %

L'engagement fournisseurs est expliqué dans les actions au E1 – 3.

Engagement Fournisseurs	2024	2028
Engagement fournisseurs – Scope 3 (incl. part des fournisseurs non identifiés)	48,5 %	100 %
Engagement fournisseurs IT - Scope 3 (fournisseurs identifiés par le groupe)	72,8 %	100 %

2.6.2. OBJECTIFS ET CIBLES LIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions relatives à l'adaptation au changement climatique sont de développer des bilans carbone plus fiables, plus précis et conformes aux différentes réglementations européennes. Econocom a

mis en place un outil interne Tagetik qui permet de consolider au nouveau groupe une estimation du bilan carbone. De plus Econocom a étendu son analyse physique dans son bilan carbone 2023 calculé par Greenly. Les deux bilans carbone sont conformes au GHG Protocol et à la directive CSRD et seront introduits au AR 48 du E1-6.

2.7. Consommation d'énergie et mix énergétique [DR E1-5]

[DP 37-a ; DP-b ; DP-c]

Les données de consommation ainsi que le mix énergétique d'Econocom sont présentées ci-dessous :

Catégories	Unité	2024
Consommation totale d'énergie non renouvelable	MWh	23 793
<i>Part des sources non renouvelables dans la consommation totale d'énergie</i>	%	72
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	9 098
<i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie</i>	%	28
Consommation totale d'énergie	MWh	32 891

2.8. Bilan carbone, émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 [DR E1 6]

[DP 34 ; DP-34a – DP 34c]

2.8.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Informations générales

Le bilan carbone permet de mettre en avant une image à un moment donné des émissions de gaz à effet de serre (ici nous nous intéresserons aux émissions de dioxyde de carbone ; CO₂) que relâche une entreprise par **ses activités propres** et par son **business et ses relations d'affaires**. Ces émissions peuvent être catégorisées selon les trois couches suivantes :

- **le scope 1 :**

- ▶ ces émissions correspondent aux émissions directes qu'émet une entreprise par son activité ;

- **le scope 2 :**

- ▶ ces émissions correspondent aux émissions liées à la consommation d'électricité achetée par l'entreprise. Il existe deux approches pour calculer ses émissions :
 - ▶ la méthode du scope 2 basé sur la localisation : cette méthode calcule les émissions du scope 2 d'une entreprise via des **facteurs d'émissions nationaux** (moyenne des mix énergétiques nationaux),
 - ▶ la méthode du scope 2 basé sur le marché : cette méthode permet de calculer les émissions du scope 2 via des facteurs d'émissions fournisseurs. On se base dès lors sur les **contrats de**

fournitures d'électricité des entreprises. Cette méthode permet de mettre en exergue l'utilisation d'instruments de marché (par exemple des contrats avec 100 % d'électricité verte fournie) permettant d'amener à une réduction des émissions ;

- le scope 1 et 2 réunis représentent **en moyenne** (indépendamment du bilan regardé) à eux deux uniquement **1 % des émissions du groupe ;**
- **le scope 3 :**
 - ▶ ces émissions correspondent aux émissions liées à la chaîne de valeur (amont et aval) de l'entreprise. Elles permettent de mettre en avant les émissions indirectes de l'entreprise,
 - ▶ le scope 3 d'Econocom représente **en moyenne** (indépendamment du bilan regardé) **99 % des émissions du groupe.**

Dans cette partie nous présenterons les hypothèses prises par le groupe pour le calcul de nos émissions à la fois sur le bilan carbone uniquement avec des facteurs d'émissions monétaires, à la fois sur le bilan carbone calculé par notre prestataire Greenly qui allie facteurs monétaires et facteurs physiques.

La différence d'utilisation entre l'approche physique et l'approche monétaire se trouve dans la méthodologie de calcul des émissions relatives à la chaîne de valeur de l'entreprise : Scope 3.

Nous précisons que le bilan carbone calculé par Greenly est réalisé sur l'année passée ; à savoir 2023. Quant au bilan carbone monétaire calculé par le groupe, ce dernier est réalisé sur l'année en cours ; à savoir 2024.

Périmètres de consolidation des données

• périmètre d'analyse du bilan Greenly :

- ▶ le bilan carbone Greenly a été calculé sur un ensemble de 25 filiales du groupe Econocom,
- ▶ la consolidation des données a été jugée pertinente car ces 25 filiales représentent 95 % des achats fait par le groupe,
- ▶ par ailleurs, la donnée « achats » est primordiale dans le calcul du scope 3 d'Econocom et ces émissions associées représentent pas loin de 88,6 % du scope 3 (confère bilan présenté en partie 2.1.8.4) ;

• périmètre d'analyse du bilan carbone monétaire :

- ▶ le bilan carbone a été calculé sur un l'ensemble des filiales dites continues. Elles représentent plus de 95 % du chiffres d'affaires d'Econocom,
- ▶ le restant des filiales destinées à la vente ou à la cession ont été approximées en fonction de leur chiffre d'affaires et leur activité, par rapport à un bilan carbone qui servira de comparable en termes de bilan carbone. Une filiale discontinu service sera estimé selon son chiffre d'affaires et par rapport au bilan carbone service d'une entité similaire.

2.8.2. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Le calcul du scope 1 et du scope 2 a pu être réalisé *via* une approche physique, à la fois pour le bilan carbone avec Greenly et à la fois avec le bilan carbone réalisé par le groupe. Nous avons collecté des données physiques de consommation, par exemple :

- pour les consommations de carburant (principal poste d'émissions du scope 1; en moyenne cela représente 91 % du scope 1). Les données collectées sont en litres ⁽¹⁾ ;
- pour les consommations d'électricité des bâtiments (principal poste d'émissions du scope 2; en moyenne cela représente 98 % du scope 2). Les données collectées sont en KWh ⁽²⁾.

Les émissions calculées se sont vues attribuées un % qui est considéré comme **l'utilisation propre** de la source d'énergie. Il correspond en moyenne à 82 % pour le scope 1 et 68 % pour le scope 2. Le reliquat est considéré comme la part fabrication et est externalisé dans le scope 3 dans la catégorie 3.3 (voir tableau allocation scope 3 ci-après).

(1) Les facteurs d'émissions pour le scope 1 varient selon la nature du carburant

(2) Les facteurs d'émissions pour le scope 2 varient selon la géographie (pour le calcul avec la méthode basée sur la localisation) ou avec les mix énergétiques des fournisseurs (pour la méthode basée sur le marché).

Les hypothèses pour la ventilation du scope 1 & 2 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Scope 1&2

	Greenly	Econocom
Scope 1	Production d'électricité, de chaleur ou de vapeur	= Consommation de gaz naturel, consommation d'électricité directe, consommation d'énergie renouvelable directe
	Transport de matériaux, de produits, de déchets et d'employés	= Consommation des véhicules thermiques et/ou autres sources thermiques
	Émissions fugitives	= Fluides réfrigérants
Scope 2	Émissions liées à l'électricité (bâtiments plus véhicules)	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles
		= Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources nucléaires
		Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables

2.8.3. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Les hypothèses pour la ventilation du scope 3 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Scope 3

	Greenly	Econocom
3.1	Achats de biens et services	Nous avons utilisé les ACV et facteurs d'émissions (EF) pour certaines entités sur la base de la liste d'achat de produit qu'Econocom fournit à Greenly. Pour les autres, nous avons utilisé le Fichier d'Écriture Comptable ; si le FEC n'était pas disponible, un EF générique (0,4 pour les produits IT).
3.2	Biens capitalisés	Données se trouvant dans les FEC
3.3	Amont en énergie (scope 1 et 2)	Clés de répartition utilisées sur les montants bruts de scope 1 et 2 (resp.17,9 % et 32,1 %)

	Greenly	Econocom
3.4	Transport et distribution amont Léger pourcentage d'émissions (on inclut les émissions du transport aval dans ce chiffre). Le reste des émissions se trouve inclus dans la catégorie 3.1.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite nous répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.5	Déchets générés au cours des opérations Calculé en fonction des analyses de cycles de vie disponibles. S'il n'y avait d'ACV, on utilisait des estimations sectorielles.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite pour répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.6	Déplacements professionnels Calculé <i>via</i> les FEC	Calculé grâce à la collecte de données au cours de l'année dans l'outil Tagetik
3.7	Déplacements des salariés Calculé en fonction du nombre d'employés et de moyenne de consommation en kgCO ₂ .	Calculé en fonction du nombre d'employés et de moyenne de consommation en kgCO ₂ .
3.8	Actifs loués amont Calculé <i>via</i> les FEC	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite pour répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.9	Transport et distribution aval Voir 3.4	Voir 3.4
3.10	Transformation des produits vendus Calculé en fonction des ratios liés aux ACV et représente une part minime du scope 3.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite nous répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.

		Greenly	Econocom
3.11	Utilisation des produits vendus	Hypothèse clé : marchandises achetées = marchandises vendues (distribuées) Pour TMF : nous considérons une période d'utilisation d'un an. Pour P&S : nous prenons la durée de vie entière. Utilisation d'ACV quand cela était disponible, sinon le modèle, sinon la marque, puis sur EF générique dans tous les autres cas.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite nous répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.12	Traitement des produits vendus en fin de vie	Calculé en fonction des ratios liés aux ACV et représente une part minime du scope 3.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite nous répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.13	Actifs loués aval	Cette catégorie correspond à l'utilisation des produits mis en location chez des clients.	Calculé grâce à la collecte de donnée au cours de l'année dans Tagetik sur les achats de biens et services. Ensuite nous répartissons les montants pour la catégorie suivante en fonction d'une table d'allocation calculée sur la base du bilan carbone Greenly 2023. Nous pouvons répartir les données calculées sur l'ensemble du scope 3 puisque nous utilisons des facteurs d'émissions monétaires provenant de l'ADÈME.
3.14	Franchises	N/A	N/A
3.15	Investissements	N/A	N/A

ACV : Analyse de cycle de vie

EF : Emission factor

2.8.4. BILAN CARBONE DU GROUPE

[DP 47 - DP 52b]

Le premier bilan carbone est celui réalisé *via* une approche monétaire par le groupe en 2024.

Bilan carbone n°1

GHG Emissions	Unit	2024
Scope 1 / Scope 2		
Gross Scope 1 emissions	kgCO ₂ e	4 561 681
Gross Scope 2 emissions (Location based)	kgCO ₂ e	1 209 557
Gross Scope 2 emissions (Market based)	kgCO ₂ e	790 246
Total gross emissions (Location based)	kgCO₂e	5 771 239
Total gross emissions (Market based)	kgCO₂e	5 351 927

GHG Emissions	Unit	2024
Scope 3		
Purchased goods and services	kgCO ₂ e	712 813 701
Capital goods	kgCO ₂ e	6 047 835
Fuel and energy-related Activities (not included in Scope 1 or Scope 2)/Location based method	kgCO ₂ e	1 533 154
Fuel and energy-related Activities (not included in Scope 1 or Scope 2)/Market based method	kgCO ₂ e	373 592
Upstream transportation and distribution*	kgCO ₂ e	796 083
Waste generated in operations	kgCO ₂ e	5 363 304
Business traveling	kgCO ₂ e	2 983 567
Employee commuting	kgCO ₂ e	2 149 980
Upstream leased assets	kgCO ₂ e	6 405 134
Downstream transportation*	kgCO ₂ e	5 257 972
Processing of sold products	kgCO ₂ e	4 097
Use of sold products	kgCO ₂ e	41 723 757
End-of-life treatment of sold products*	kgCO ₂ e	9 631 888
Downstream leased assets	kgCO ₂ e	10 744 168
Franchises*	kgCO ₂ e	0
Investments*	kgCO ₂ e	0
% Inventaire physique	%	0%
Total of Scope 3 emissions/Location based method	kgCO₂e	805 454 642
Total of Scope 3 emissions/Market based method	kgCO₂e	804 295 079
Total Gross GHG Emissions		
Gross Scope 1 emissions	kgCO ₂ e	4 561 681
Gross Scope 2 emissions (Location based)	kgCO ₂ e	1 209 557
Gross Scope 2 emissions (Market based)	kgCO ₂ e	790 246
Total of Scope 3 emissions Location based method	kgCO ₂ e	805 454 642
Total of Scope 3 emissions Market based method	kgCO ₂ e	804 295 079
Total GHG Emissions of IFRS 5 activities (estimated)	kgCO ₂ e	12 406 886
Total GHG emissions/Location based market	kgCO₂e	823 632 766
Total GHG emissions/Market based method	kgCO₂e	822 053 892

[DP 53]

Les deux ratios suivants mettent en lumière l'intensité carbone **(IC)** par millier d'euros de chiffre d'affaires réalisé :

IC_{Location based method} = 300,16 kgCO₂/k€

IC_{market based method} = 299,59 kgCO₂/k€

Le chiffre d'affaire est celui des états financiers consolidés : 2 743 956 milliers d'euros.

Le second bilan carbone est celui réalisé *via* une approche physique

Bilan carbone n°2

GHG Emissions	Unité	2023
Scope 1 / Scope 2		
Gross Scope 1 emissions	kgCO ₂ e	4 959 318
Gross Scope 2 emissions (Market based)	kgCO ₂ e	535 640
Total gross emissions (Market based)	kgCO₂e	5 494 958
Scope 3		
Purchased goods and services	kgCO ₂ e	718 839 563
Capital goods	kgCO ₂ e	3 664 801
Fuel and energy-related Activities (not included in Scope 1 or Scope 2) Market based method	kgCO ₂ e	1 355 024
Upstream transportation and distribution*	kgCO ₂ e	3 568 972
Waste generated in operations	kgCO ₂ e	395 320
Business traveling	kgCO ₂ e	3 516 875
Employee commuting	kgCO ₂ e	1 734 339
Upstream leased assets	kgCO ₂ e	4 749 769
Downstream transportation*	kgCO ₂ e	0
Processing of sold products	kgCO ₂ e	18 524
Use of sold products	kgCO ₂ e	58 547 658
End-of-life treatment of sold products*	kgCO ₂ e	164 306
Downstream leased assets	kgCO ₂ e	15 558 194
Franchises	kgCO ₂ e	0
Investments	kgCO ₂ e	0
% Inventaire physique	%	48%
Total of Scope 3 emissions/Market based method	kgCO₂e	811 610 540
Total Gross GHG Emissions		
Gross Scope 1 emissions	kgCO ₂ e	4 959 318
Gross Scope 2 emissions (Market based)	kgCO ₂ e	535 640
Total of Scope 3 emissions/Market based method	kgCO₂e	811 610 540
Total GHG emissions/Market based method	kgCO₂e	817 105 498

2.9. Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [DR E1 7]

[DP 56a]

Le groupe n'a aucun projet d'absorption ou de stockage des gaz à effet de serre.

[DP 56b]

Le groupe n'a financé aucun projet d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur par l'achat de crédits carbone.

2.10. Internaliser le prix du carbone [DR E1 8]

[DP 63a]

L'entreprise n'applique aucun mécanisme de tarification interne du carbone.

2.11. Effets financiers anticipés liés au changement climatique [DR E1 9]

Le groupe va appliquer progressivement les nouvelles exigences d'information ⁽¹⁾ sur la mesure des effets financiers anticipés suivant la première publication. L'annexe C de l'ESRS1 stipule qu'une entreprise soumise à ces DR dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs la première année de conformité et peut ne pas déclarer ses éléments qualitatifs la première année également.

(1) Conformément à l'annexe C de l'ESRS1 de la directive CSRD – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS E1-9 lors de la première année de préparation de sa déclaration relative à la durabilité ».

3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

3.1. Contexte : impacts, risques et opportunités [DR IRO 1]

[DP 11a & 11b]

Le processus établi pour l'identification des impacts, risques et opportunités matériels, relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire est décrit dans l'ESRS 2.

Deux enjeux de la norme sont ressortis comme matériels pour le groupe Econocom ; les **flux entrants de ressources** et les **flux sortants de ressources** et la **gestion des déchets** qu'ils induisent.

Les enjeux matériels identifiés ainsi que les impacts, risques et opportunités associés sont les suivants :

3.1.1. RESSOURCES INFLOWS (INCLUDING RESOURCES USES)

Le groupe Econocom tente de limiter au maximum l'impact négatif que l'achat de produits neufs implique en matière de prélèvement de nouvelles ressources dans la nature. Les canaux principaux pour limiter cet impact sont la promotion de l'économie circulaire (*via* sa filiale de reconditionnement), et le développement de l'économie de fonctionnalité (*via* ses activités de location et de services).

3.1.2. RESSOURCES OUTFLOWS (INCLUDING PRODUCTS, MATERIAL AND WASTE MANAGEMENT)

- Le groupe Econocom tente de limiter au maximum l'impact négatif que les produits vendus par le groupe vont avoir en termes de génération de déchets lorsque ces produits arriveront en fin de vie.

- Risques/Opportunités associés au **renforcement des réglementations** en matière de traitement et de réduction de déchets informatiques :

- ▶ risques : Hausse des coûts d'une opération, perte d'attractivité et de parts de marché, dégradation de l'image,
- ▶ opportunités : Attractivité et valeur des actifs, hausse de l'intérêt envers les actifs, gains de parts de marché, avantage compétitif ;

- Risques/Opportunités associés à la **gestion des déchets électroniques** :

- ▶ risques : Coûts associés à la revalorisation/Impact réputationnel,
- ▶ opportunités : Economies réalisées à long terme/Nouvelles opportunités sur certains marchés.

3.2. Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [DR E5 1]

[DP 14 ; 15a & 15b]

Étant donné que le groupe n'a que très peu d'activité de transformation, les ressources entrantes sont similaires aux ressources sortantes. Il en résulte que les politiques en matière de réduction de l'impact du groupe en matière de prélèvement de ressources nouvelles sont similaires aux politiques en matière de réduction de la génération de déchets en fin de vie.

Le groupe estime également que la réponse qu'il peut apporter aux risques et opportunités identifiés passent par les mêmes politiques que celles qui visent à réduire les impacts négatifs de son activité.

Le plan stratégique d'Econocom (confère section SBM1 de l'ESRS 2) en lien avec l'économie circulaire.

Tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés (d'ici 2028)

- En augmentant la part des actifs recyclés ou reconditionnés, le groupe retarde la fin de vie du produit et par conséquent réduit la quantité de nouvelles ressources prélevées comme il réduit la quantité de déchets générés. Les actions pour y parvenir sont :
 - ▶ Augmentation de la capacité des volumes annuels traités par sa filiale de reconditionnement, par les activités de location et de distribution (respectivement TMF et P&S), d'actifs recyclés ou reconditionnés,
 - ▶ Ambition de croissance *via* l'intégration d'acteurs du reconditionnement en Europe,
 - ▶ Croissance soutenue de l'activité TMF avec des volumes plus importants à reconditionner et à recycler en fin de contrat,
 - ▶ Croissance des ventes et du financement d'actifs reconditionnés P&S et TMF chez nos clients portés notamment par l'évolution des réglementations (ex. loi AGECS en France pour le secteur public).

Doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparations (d'ici 2028)

- Tout comme pour le reconditionnement, en augmentant les réparations du matériel installé chez ses clients, le groupe Econocom retarde également la fin de vie du produit et par conséquent réduit la quantité de nouvelles ressources prélevées comme la quantité de déchets générés. Les actions pour y parvenir sont :
 - ▶ Croissance des activités P&S et TMF et prolongement de la durée de vie des actifs,
 - ▶ Pénétration accrue des services dans les offres P&S et TMF « as-a-service »,

- ▶ Ouverture et développement par Econocom de nouveaux centres de réparation en Europe (Product Care),
- ▶ Diversification des certifications constructeurs permettant l'augmentation des volumes traités.

Il est important de préciser que le périmètre concerné par cette norme et ces politiques se limite aux achats de matériel informatique, soit plus de **75%** des achats totaux du groupe. Cela signifie que parmi les achats totaux du groupe Econocom, nous ne considérons pas ici les achats de services (13% des achats totaux du groupe), les achats de biens autres que le matériel informatique acheté dans le cadre de notre activité TMF car la typologie des actifs est trop disparate et trop peu comparable d'une année à l'autre (19% des achats totaux), et les achats de biens immatériels comme les licences car par nature les principes d'économie circulaire ne peuvent s'appliquer à ces articles. Finalement, le total en volume des achats que nous considérons est de **2 982 297 assets**.

3.3. Actions et ressources [DR E5 2]

[DP 19-20b – DP 20d]

Tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés

Dans le cadre de nos contrats de location ou de distribution, le groupe dispose de deux façons de récupérer du matériel pour le reconditionner :

- soit en récupérant le matériel loué auprès de nos clients en fin de contrat afin de le revendre sur le marché secondaire ou de le relouer à des clients.
- soit en rachetant le matériel de nos clients P&S (par exemple, dans le cadre d'un remplacement de parc IT) pour les revendre en interne ou externe après les avoir reconditionnés.

Il dispose de deux canaux pour reconditionner les actifs rachetés en fin de vie : sa filiale Econocom Factory et les capacités de reconditionnement externes.

Econocom Factory (interne)

Nous menons un audit exhaustif sur les matériels et les classes dans deux catégories concernant la valorisation des assets et le traitement des déchets (métriques CSRD sur la part des actifs valorisés et du traitement des déchets équipements électriques; DEEE).

La valorisation des assets traités par Econocom Factory correspond à 1/5 (soit **88 573 assets** en 2024) des assets qui ont été reconditionnés par le groupe en 2024. Le restant des assets est vendu à des partenaires ou reloués à des clients comme expliqué ci-dessous.

[\[DP 20e – DP 20f\]](#)

Revente et reconditionnement externes

Outre sa propre filiale de reconditionnement Econocom valorise ses biens et dispose de ses déchets auprès de partenaires importants de sa chaîne de valeur :

Ces assets qui sont vendus à nos partenaires représentent **415 997 des assets** totaux reconditionnés.

- les biens à reconditionner pour réemploi le sont principalement auprès des partenaires ci-dessous :
 - ▶ **Recyclea,**
 - ▶ **Tech life,**
 - ▶ **ATF Gaia,**
 - ▶ **Ateliers Sans Frontières (ASF) ;**
- les déchets (traitement selon les normes DEEE) non valorisés correspondent à une part non significative du total des déchets qui sont externalisés *via* le prestataire suivant :
 - ▶ Ecologic.

Doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparation

Product Care

Cette offre est entièrement consacrée à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphones, tablettes et ordinateurs portables. Product Care assure la maintenance de près d'un million de terminaux, parmi lesquels il répare près de 25 000 terminaux par an.

Cela permet de retarder l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, mis à jour régulièrement et réparés si nécessaire. Cette démarche répond parfaitement à nos engagements d'Entrepreneur du numérique responsable.

Fort de plus de 40 collaborateurs, l'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :

- des ateliers réparation ;
 - un centre d'appels client (joignable aussi par e-mail, chat et plateforme web) ;
 - une équipe logistique ; et
 - une équipe projet (en charge de la supervision du SAV pour les clients).
- S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant :
- l'extension de garantie jusqu'à huit ans ;
 - la gestion des pannes ;
 - la collecte des appareils (y compris à domicile) ;
 - leur remplacement temporaire ou définitif par un terminal de confort ou de remplacement ;
 - leur réparation (avec ou sans engagement de délais) ;
 - la gestion des sinistres (sans franchise) ; et
 - le support aux utilisateurs.

OneCare

Econocom Belux a créé le portail de réparation OneCare et étendu les services de rachat d'actifs ICT usagés aux clients des entités de distribution. Econocom Belux est ainsi reconnu parmi les acteurs actifs du marché Belux de l'extension du cycle de vie des biens ou du rachat de matériels IT usagés.

3.4. Objectifs [DR E5 3]

[DP 23] [DP 24a- DP24d]

Les différentes cibles établies dans le cadre de la stratégie d'Econocom en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources sont décrites ci-après :

Tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés :

	2024	2028
Nombre global de matériels informatiques reconditionnés	504 570	1 500 000

Doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparation :

	2024	2028
Nombre de matériels informatiques réparés	1 300 000	1 750 000

[DP 24e]

La production de déchets pour le groupe est estimée aux alentours de **6%** ⁽¹⁾ des assets qui sortent de l'entreprise. Nous n'avons donc pas de cibles définies à ce sujet;

[DP 27]

Les informations en termes de politiques, d'actions et de cibles fixées, relatives à

l'utilisation de ressources issues de l'économie circulaire ou encore relatives à la valorisation (*via* le reconditionnement et la réparation) des actifs usagés ont été mises en place chez Econocom bien avant l'arrivée d'une contrainte réglementaire (comme la CSRD par exemple).

En effet, on peut voir que les objectifs ci-dessus ont été déployés dans le plan stratégique « One econocom » en 2023.

(1) Le chiffre de la part des déchets qui seront traités en DEEE a été estimée selon les données transmises par nos partenaires externes, ainsi que par Econocom Factory. Cette part est non significative pour Econocom. Néanmoins nous avons collecté le maximum de données possibles pour réaliser cette estimation.

Il est à noter que les déchets sont de la responsabilité directe de nos partenaires externes, ce qui justifie des difficultés de consolidation de ces données au niveau du groupe.

3.5. Entrées de ressources [DR E5 4]

[DP 30]

Nous avons trois types d'entrées de ressources issues de l'économie circulaire :

	2024
Achats Econocom Factory (en M€)	43 873
Achats totaux de matériel informatique (hors activité de services) - TMF	83 990
Achats totaux de matériel informatique (hors activités de services)- PS	11 980
Total des achats provenant de circuits circulaires	139 964
% d'intrants circulaire dans les achats du groupe	5 %

[DP 31a – DP 31c]

Etant donné la nature des activités du groupe, les volumes sont présentés en nombre de matériel informatique et pas en poids car l'unité ne nous semble par pertinente.

[DP 32]

Pour préparer son rapport, le groupe a utilisé des données provenant de mesures directes internes (ERP, extractions internes) et externes (fournisseurs, sites constructeur). Nous avons consolidé les données au niveau des pays, en effet les volumes d'assets reconditionnés sont plus intéressants et plus faciles à traiter au niveau de zones de responsabilités par pays. ⁽¹⁾

3.6. Ressources sortantes [DR E5 5]

[DP 35]

Econocom ne transforme pas les ressources qui rentrent dans son activité, elle ne fait que les distribuer ou les mettre en location. La seule entité qui transforme est la filiale de reconditionnement Econocom Factory.

Néanmoins des partenaires de notre chaîne de valeurs nous permettent de reconditionner de manière indirecte, plus d'assets.

Au total, la part des assets reconditionnés dans les achats du groupe, en volume, est de 17%.

(1) Nous affichons une croissance de 9% d'assets reconditionnés en 2024 vs 2023 (461 956 assets reconditionnés).

Le chiffre de la part des déchets qui seront traités en DEEE a été estimée selon les données transmises par nos partenaires externes, ainsi que par Econocom Factory. Cette part est non significative pour Econocom. Néanmoins nous avons collecté le maximum de données possibles pour réaliser cette estimation.

Il est à noter que les déchets sont de la responsabilité directe de nos partenaires externes, ce qui justifie des difficultés de consolidation de ces données au niveau du groupe.

3.6.1. MÉTRIQUES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DÉFINIS AU E5 -3

Econocom adresse le sujet de la durabilité en lien avec sa stratégie, grâce à ses activités qui permettent le reconditionnement de ses actifs.

Pour la fin des contrats de location, il y a deux possibilités :

- soit Econocom Factory achète le matériel pour le reconditionner ;
- soit des partenaires externes achètent le matériel pour le reconditionner.

	2024
Total fin des contrats de location externalisés (1)	415 997
Econocom Factory (2)	88 573
Total des achats provenant de circuits circulaires	504 570
% de ressources sortantes circulaire du groupe	17 %

3.6.2. MÉTRIQUES GÉNÉRALES DE LA CSRD SUR LES PRODUITS / MATÉRIAUX ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

3.6.2.1. Produits et matériaux

[DP 36a]

Moyenne de la durée de vie des produits remis sur le marché ⁽¹⁾

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2024
Durée de vie estimée des produits mis sur un marché (comparée à la moyenne de l'industrie)	Année	3-4 ans

[DP 36b]

L'entreprise décrit en détail les produits clés conçus selon des principes circulaires, mettant en avant leur durabilité, leur réparabilité et leur recyclabilité. Cela contribue à un cycle de vie circulaire des produits. Chaque produit a une fiche descriptive contenant ses caractéristiques (dont l'indice de réparabilité). La carte de garantie précise la durée et la nature des garanties ainsi que les modalités du service client pour toute demande.

L'entreprise a la capacité de remettre en état et de réparer en remplaçant des composants des téléphones portables (batteries, écran, micro, caméras ⁽²⁾). Elle a établi de nombreuses procédures pour former ses opérateurs.

[DP 36c]

Taux de recyclabilité du contenu des produits.

Étant donné la multitude de matériel informatique vendu par le groupe, il ne nous est pas possible de déterminer le taux de recyclabilité de tous les produits ou un taux de recyclabilité moyen.

(1) Une moyenne sectorielle a été utilisée pour estimer la durée de vie des produits remis sur le marché.

(2) Hors carte mère.

3.6.2.2. Traitements des déchets

En tant qu'entreprise du secteur de l'électronique grand public, les déchets électroniques sont pour nous un sujet majeur. L'entreprise décrit les flux de déchets électroniques qu'elle génère et les mesures prises pour les gérer de manière durable. Nous identifions les types de matériaux présents dans ces flux de déchets, notamment métaux, plastiques et matières premières critiques, facilitant ainsi les efforts de recyclage et de gestion des déchets.

[\[DP 37a- DP 39\]](#)

Au global Econocom en reconditionne/répare/recycle 17% des assets qu'il récupère, et 6% partent en déchets et traitement des DEEE. Par conséquent, les déchets générés par le groupe ne sont pas significatifs et les datapoints relatifs à la gestion des déchets n'ont donc pas été mesurés et rapportés.

[\[DP 38a- DP 38b\]](#)

Econocom Factory fournit des produits reconditionnés à 100%, comprenant une garantie commerciale de 24 mois. Elle communique sur l'importance de protéger ses appareils pour prolonger leur durée de vie et d'adopter de bonnes habitudes d'utilisation et de mise en charge de la batterie.

De plus, l'entreprise collabore avec des éco-organismes (l'entreprise verse une écocontribution pour chaque produit vendu et emballage mis sur le marché, cette participation financière est destinée aux éco-organismes) et des prestataires agréés dans la gestion de ses déchets. Nous adoptons un système de tri rigoureux au sein de nos ateliers avec un affichage et des contenants adaptés à chaque type de déchets. L'équipe QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) mène des contrôles réguliers sur l'efficacité du tri et des actions de sensibilisation.

3.7. Effets financiers anticipés de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire [DR E5 6]

Le groupe appliquera progressivement les nouvelles exigences d'information ⁽¹⁾ sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire suivant la première publication.

L'annexe C de l'ESRS 1 stipule qu'une entreprise soumise à ces exigences, dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs la première année de conformité.

(1) Conformément à l'annexe D de l'ESRS 1 de la directive CSRD.

4. Les collaborateurs de l'entreprise [ESRS S1]

Parce que l'humain est sa richesse, le groupe Econocom place ses 8 446 collaborateurs ⁽¹⁾, au cœur de ses préoccupations. Ainsi, il s'engage en faveur :

- de l'égalité et de la diversité, en luttant contre toutes discriminations liées aux différences visibles et invisibles. Parce que chaque collaborateur est unique, l'alliance des talents de chacun est une véritable force et une condition essentielle de la réussite du groupe ;
- du développement des compétences, afin de disposer des capacités nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, maintenir et renforcer l'employabilité de ses collaborateurs afin de stimuler leurs talents. Le groupe investit dans chacun d'entre eux, mais aussi dans le développement de l'alternance et l'accueil de stagiaires ;
- de l'évolution de la carrière de ses collaborateurs. Le groupe s'efforce depuis toujours de faire évoluer ceux qui démontrent un véritable potentiel, en leur offrant d'innombrables opportunités au sein des entreprises qui le composent, afin d'exploiter pleinement ce potentiel ;
- de la qualité de vie au travail. Prendre soin de ses collaborateurs étant une priorité, le groupe leur propose une protection sociale de qualité, des conditions de travail attrayantes et en constante amélioration. Ces éléments garantissent

leur santé et leur sécurité au quotidien et permettent un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pour que travail rime avec plaisir.

4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2]

[DP 12]

La consultation des parties prenantes décrite dans la section SBM2 de l'ESRS 2, s'applique à l'ensemble des sujets de durabilité. Concernant les effectifs, des consultations spécifiques des instances ont été réalisées.

Les salariés sont représentés au travers de nombreuses instances représentatives du personnel au sein du groupe. Ces structures de dialogue social sont destinées à assurer la diffusion réciproque des informations entre la Direction du groupe Econocom et ses collaborateurs. Elles jouent un rôle crucial dans la gestion des relations sociales au sein des entreprises du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

Le Comité d'Entreprise Européen, composé de représentants issus des différents pays au sein duquel le groupe est implanté et consulté, chaque année, sur le rapport annuel.

(1) Effectif au 31/12/2024

Le Comité de groupe, composé de représentants de différentes filiales françaises est informé chaque année sur l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles.

En France, les salariés sont représentés par un Comité Social et Économique (CSE) constitué dans chacune de ses entreprises. Ces dernières consultent chaque année les représentants du personnel sur les orientations stratégiques de l'entreprise et la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Ces consultations permettent de s'assurer que les intérêts, les avis et les droits des travailleurs sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé des représentants du personnel, leur sont présentés et mis à disposition dans le rapport annuel, les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées, notamment dans le cadre de la Base de Données Economique Sociale et Environnementale (BDESE). Si nécessaire, des experts, mandatés par le Comité Social et Économique, procèdent à un audit afin de compléter l'analyse. L'avis du CSE relatif aux orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la Société, qui formule une réponse argumentée.

4.2 Incidences, opportunités et risques importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 SBM 3]

[DP 13a ; DP 13b]

Tous les impacts identifiés ci-dessous sont en lien avec la stratégie déployée par le groupe en matière de politique sociale.

Certes, Econocom n'a identifié que des incidences matérielles dans son analyse de double matérialité. Néanmoins les risques et/ou opportunités existent bel et bien et pourraient, à court terme, devenir eux aussi matériels pour le groupe.

[DP 14]

Égalité des chances

Le groupe Econocom attache une importance particulière à la promotion de la diversité et au développement d'une culture inclusive. C'est pourquoi il contribue positivement à l'égalité des chances sur ses **activités directes** à travers plusieurs canaux (confère ESRS 2) de la norme d'information générale. Ses canaux sont les suivants :

- adéquation des compétences et développement de la formation continue ;
- promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- inclusion et maintien dans l'emploi des populations éloignées de l'emploi et notamment des personnes en situation de handicap ;
- lutte contre toutes les formes de discrimination.

Respect des droits de l'Homme et du droit social

Le groupe Econocom peut contribuer négativement concernant le Respect des droits de l'Homme et du droit social, sur **ses activités directes et sur sa chaîne de valeur** à travers plusieurs canaux ci-dessous, explicités dans le **DP 49 du SBM 3** de la norme d'information générale :

- respect des droits de l'Homme au sein de nos activités ;
- sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs.

Les Conditions de travail des collaborateurs

Le groupe Econocom peut contribuer à la fois positivement et négativement concernant les conditions de travail de ses collaborateurs, sur ses activités directes à travers plusieurs canaux explicités dans le DP 49 du SBM 3 de la norme d'information générale. Ses canaux sont les suivants :

- accords collectifs (réglementaires et non obligatoires) ;
- gestion des collaborateurs en contrat non permanent (ex. CDD, intérimaires, prestataires, etc.) ;
- politique de rémunération et avantages sociaux (dont système de partage de la valeur) ;
- qualité de vie au travail (dont équilibre vie prof./vie perso et prévention des risques d'accident de travail).

[DP 14a]

Le groupe Econocom est implanté dans 16 pays. Il est le seul groupe européen à couvrir tous les « corps de métier » du numérique, allant de l'équipement au service, en passant par le financement, l'audiovisuel et le reconditionnement.

Le positionnement européen est reconnu depuis de nombreuses années sur les activités historiques du groupe. Ces activités sont décrites dans la norme d'information générale.

[DP 14b]

Les potentiels impacts négatifs que le groupe peut avoir concernent des éléments relatifs aux respects des droits de l'Homme, à la sécurité et la protection des données personnelles, à la gestion des collaborateurs en contrats non permanents et à la qualité de vie au travail.

La réalisation d'un de ces impacts négatifs peut entraîner un risque systémique pour le groupe. Néanmoins, dans la réalité,

ceux-ci sont assez limités en raison de la vigilance qu'apporte Econocom à leur rencontre.

À ce jour, il n'y a pas eu d'incidents relatifs aux impacts négatifs cités ci-avant.

[DP 14c]

Econocom a de l'impact positif envers ses employés dans les différents pays où évolue le groupe (impacts décrits ci-dessus) :

- France ;
- Belgique ;
- Pays-Bas ;
- Espagne ;
- Italie ;
- Allemagne ;
- Pologne ;
- Roumanie ;
- Angleterre ;
- Maroc.

[DP 14d]

Les risques et/ou opportunités relatifs aux collaborateurs d'Econocom n'ont pas été identifiés comme matériels par le groupe lors de son analyse de double matérialité (voir matrice de double matérialité de l'ESRS 2). Néanmoins, Econocom met un point d'honneur à prendre des mesures pour les prévenir et les mitiger s'ils survenaient et devenaient matériels dans le futur.

[DP 14e]

Il n'y a pas de potentiels ou d'actuels impacts matériels de l'entreprise sur ses collaborateurs concernant la mise en œuvre de son plan de transition environnementale. Si impact il y a, il sera positif envers les collaborateurs, en raison des actions lancées par le groupe (section E1 3 de la norme changement climatique).

[DP 14f]

Econocom n'a pas d'activités dans des pays qui présentent des risques significatifs en matière de travail forcé. La manière dont il s'assure du respect des droits humains et des conditions de travail dans sa chaîne de valeur est décrite au DP10a – ESRS S2.

[DP 14g]

Econocom n'a pas d'activités dans des pays qui présentent des risques significatifs en matière de travail d'enfant. Il veille également à ce que ses différents partenaires (fournisseurs, prestataires...) respectent les droits de l'Homme et proscrivent tout recours au travail des enfants.

[DP 15]

Les représentants RH d'Econocom identifient au quotidien les populations sensibles pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place un suivi particulier et renforcé, notamment au regard de leurs conditions de travail. Les critères d'identification sont le métier exercé, ainsi que les conditions de travail notamment au regard de l'activité du client. Les métiers les plus exposés aux risques professionnels sont :

- les opérateurs en usine chargés de l'activité de reconditionnement ;
- les techniciens et managers des plateformes téléphoniques pour les centres de services.

Ces activités ont lieu dans les locaux d'Econocom et une équipe RH suit de près ces populations sensibles et leur exposition à certains risques (travail en position debout, exposition au bruit, gestion de situations potentiellement conflictuelles etc.).

En 2023, Econocom a mis en œuvre un dispositif de soutien aux responsables et techniciens de l'assistance technique à Grenoble, qui répondent aux appels et peuvent être amenés à gérer des situations difficiles. Les collaborateurs travaillant au téléphone, en particulier, ont bénéficié d'un

dépistage auditif complet. Compte tenu du succès de ces dispositifs, ils ont été renouvelés et élargis en 2024.

Un suivi médical renforcé est également mis en œuvre pour nos collaborateurs exposés à des risques pouvant présenter des conséquences graves tels que ceux exposés potentiellement à des rayonnements ionisants.

[DP 16]

Les risques relatifs aux travailleurs vulnérables n'ont pas été identifiés comme matériels par le groupe lors de son analyse de double matérialité. Néanmoins, Econocom met un point d'honneur à prendre des mesures pour prévenir ces risques et les mitiger. Parmi lesquelles, le soutien aux responsables techniques, ainsi que la réalisation d'un bilan médical etc.

4.3. Politiques des Ressources humaines [S1 -1]

[DP 19]

Les politiques du groupe Econocom en lien avec **les enjeux stratégiques décrits au DP 13 du S1** sont notamment les suivantes et concernent :

4.3.1. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT SOCIAL

[DP 20]

La gestion des incidences potentielles négatives relatives au **respect des droits de l'Homme** est adressée au travers de plusieurs dispositifs chez Econocom. En effet, en tant que groupe européen, Econocom se doit de respecter une réglementation stricte et de garantir le respect des droits de l'Homme et plus particulièrement le droit du travail en vigueur au sein de chacune de ses implantations géographiques. Ce respect se décompose sous plusieurs aspects comme décrits dans les points de données ci-dessous :

[DP 20a – DP 20c]

• **concernant la veille sur le respect des droits de l'Homme** : L'information des parties prenantes sur les textes en vigueur (Directives, textes légaux et réglementaire, accords collectifs...) est primordiale pour garantir la transparence des pratiques, garantir la prise en compte effective des droits des salariés et permettre la mise en œuvre de leurs droits. Ainsi, lors de l'embauche, il est remis à chaque collaborateur des documents (livret d'accueil, règlement intérieur, etc.) récapitulant les droits et obligations de chacun. L'organisation du département RH mise en œuvre est destinée à garantir l'effectivité des droits des collaborateurs. Ainsi, sous l'impulsion de la Directrice de la coordination des Ressources humaines groupe, des Directeurs des Ressources humaines, membres des Comités de Direction de chacune des entités du groupe, déploient la stratégie et la politique RH au sein de leurs périmètres. En outre, un avocat spécialisé en droit social accompagne les RH dans leur mission de veille juridique. Les collaborateurs ainsi que leurs représentants disposent de divers moyens pour être informés de leurs droits et signaler toute potentielle dérive. Les instances représentatives du personnel des sociétés sont informées et consultées régulièrement et disposent de divers droits d'alertes spécifiques. Les collaborateurs peuvent, quant à eux, poser des questions d'ordre RH à leurs représentants RH de proximité ou encore des questions sur leur rémunération *via* l'outil d'échange avec le service Paie, sous forme de ticket ;

• **concernant la sécurisation et protection des données personnelles** : Le collaborateur peut télécharger tous les documents nécessaires à son intégration (règlement intérieur, livret d'accueil, Charte IT, documents d'affiliation à la mutuelle, prévoyance, accords collectifs etc.). L'outil centralise également les demandes de matériels et les droits d'accès des collaborateurs. Lors d'un départ, les accès sont automatiquement coupés et les informations personnelles des collaborateurs supprimées dans les délais fixés par les textes en vigueur. Nous garantissons en permanence la sécurité des données. Le département Sécurité informatique et le délégué à la protection des données interviennent systématiquement dans les projets impliquant le traitement de données à caractère personnel. Par ailleurs, Econocom tient des registres de traitement pour maîtriser les risques afférents aux traitements de données personnelles tels que les transferts de données, leur sécurité et les délais de conservation conformément au RGPD (confère chapitre « **rapport à impact** »).

[DP 22]

En conformant ses pratiques avec le respect des droits de l'Homme et droit du Travail dans les pays où le groupe opère, il s'assure qu'il n'y a aucune sorte d'incident relatif aux trafics d'être humain, travail forcé et travail d'enfants notamment. De plus, grâce à des processus précis de sélection de ses fournisseurs, Econocom s'assure que ces sujets sont pris au sérieux également par les partenaires de sa chaîne de valeur (confère **la norme conduite des affaires G1**).

[DP 23]

Le groupe Econocom met en œuvre les moyens adaptés de détection et de prévention des risques en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. La politique Santé et sécurité définit les règles applicables à chacune des situations de travail, les équipements de protection individuels et collectifs et la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident. Une équipe sécurité et prévention intervient dans la formation des collaborateurs, l'identification des risques (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) et les modalités de suivi des populations jugées comme sensibles. En cas d'accident de travail ou de trajet, elle intervient pour en déterminer précisément les causes et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour prévenir et éviter tout nouvel accident.

[DP 24a – DP 24d]**4.3.2. L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

La richesse du groupe Econocom, c'est la variété de ses expertises métiers, la diversité des profils et l'ouverture d'esprit de ses collaborateurs issus de tous horizons. En ce sens, le groupe privilégie le recrutement et l'évolution selon les compétences de chaque individu et condamne toute forme de discrimination. Il promeut l'égalité des chances, l'égalité professionnelle, la mixité, la diversité et l'inclusion au sein de chacune des entreprises qui le composent.

La gestion des **incidences positives relatives à l'égalité des chances** est adressée au travers de plusieurs dispositifs chez Econocom, comme :

- **impact d'Econocom (positif) de la mise en œuvre de la lutte contre les discriminations :**
 - ▶ l'un des leviers du groupe afin de promouvoir la diversité et l'inclusion,

inscrit dans **son plan stratégique** à horizon 2028 met l'accent sur le **développement d'un modèle social inclusif mettant l'accent sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** au sein de ses différentes entités. En ce sens, le groupe s'est fixé comme objectif stratégique **d'atteindre 6 %** (au minimum) de personnes reconnues en situation de handicap au sein de ses effectifs d'ici 2028,

- ▶ Cet objectif est déjà atteint au Pays-Bas. Actions et Cibles fixées (S1-4 et S1-5).
- ▶ Econocom est également signataire de la **Charte de la diversité** : le groupe est convaincu que la diversité est un facteur de performance individuelle et collective et de réussite. La Charte de la diversité encourage les organisations signataires à promouvoir par des actions concrètes la diversité dans leurs effectifs et dans tous les actes de gestion humaine, commerciale et de carrière. Econocom s'engage notamment à sensibiliser ses collaborateurs impliqués dans le recrutement, le développement des compétences et de la carrière, à respecter le principe de non-discrimination, refléter la diversité de la Société et à communiquer positivement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs,
- ▶ **le Code de conduite des affaires** du groupe précise dans les sections « Lutte contre la discrimination » les critères de non-discrimination, notamment : race, sexe, âge, santé, religion, orientation sexuelle ou opinions politiques, religieuses ou syndicales. La section relative à la « Lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) » interdit tout(e) comportement, parole, acte, geste ou écrit pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne du groupe ou extérieure,

► **politique de rémunération et avantages sociaux :**

« Gender Pay gap » : le groupe, au travers de son plan stratégique, met également l'accent sur le renforcement d'un modèle social égalitaire notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement salarial entre les hommes et les femmes au sein de ses activités. En effet, le groupe veut dépasser la note de 90/100 du « gender pay gap » d'ici 2028.

- Cet objectif est déjà atteint en Belgique, en France, en Italie et en Espagne. à Actions et Cibles fixées (S1-4 et S1-5).

4.3.3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

La gestion des incidences négatives relatives aux conditions de travail est adressée au travers de plusieurs dispositifs chez Econocom, comme :

• **politique de rémunération et avantages sociaux :**

- **salaire décent :** Cet indicateur reflète notre engagement en faveur d'une performance durable et inclusive et vise à assurer que les rémunérations permettent à chaque collaborateur de :
 - couvrir ses besoins fondamentaux : logement, alimentation, santé, éducation et transport,
 - disposer d'un surplus financier pour assumer des dépenses allant au-delà des nécessités vitales,

► **couverture sociale :** le groupe Econocom offre à ses collaborateurs une protection sociale de qualité leur permettant de faire face aux aléas de la vie. Ainsi, elle propose à ses collaborateurs des régimes performants en matière de remboursement de frais de santé et couverture des risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès ;

• **incidence positive liée à la création d'une culture sociale forte et d'un climat de confiance au sein des effectifs (accords collectifs en vigueur) :**

► chaque société respecte les droits et réglementations du travail en vigueur dans le pays au sein duquel elle évolue. Les 50 sociétés qui composent le groupe sont, pour la plupart, couvertes par des conventions collectives et/ou accords collectifs qui complètent les droits nationaux. Elles définissent les statuts et droits (classification, rémunération, conditions de travail) des travailleurs d'une branche professionnelle, d'un groupe d'entreprises ou d'une entreprise. Les modalités sont définies dans le cadre de négociations entre l'employeur et les représentants des salariés. Certaines sociétés ont trop peu de collaborateurs pour mettre en place des accords collectifs d'entreprises, mais leurs statuts sont systématiquement définis contractuellement et sont alignés sur les standards des pays ⁽¹⁾ ;

(1) En France, la CCN la plus répandue dans les sociétés du groupe est la Syntec. Les salariés d'Econocom Factory relèvent quant à eux de la convention collective nationale de la métallurgie.

- ▶ des Comités RH sont organisés régulièrement, incluant l'ensemble des représentants RH des activités, pour fluidifier la communication et harmoniser les bonnes pratiques ainsi que certains avantages au sein de ses différentes entités. En France, cette coordination a permis de mettre en place un certain nombre de dispositifs allant dans ce sens, tels qu'un accord collectif de groupe relatif à la participation, aux régimes de frais de santé et prévoyance. Ces Comités ont également permis d'harmoniser certains avantages au sein des différentes entités, dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires. Ainsi, en 2024, nous avons pu octroyer à l'ensemble de nos collaborateurs en situation de handicap des Chèques Emploi Service Universels (CESU) d'une valeur de 500€ pris en charge intégralement par les entreprises,
- ▶ de nombreux projets en cours visent également à harmoniser les bonnes pratiques. Ainsi, des négociations ont été ouvertes, fin 2024, en vue de la mise en place d'un accord couvrant les sociétés françaises, en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- ▶ les principaux accords d'entreprises conclus couvrent des thèmes tels que le temps de travail (dont heures supplémentaires, astreintes, don de jours), le télétravail ou la rémunération,
- ▶ ces accords ont vocation à couvrir les collaborateurs permanents mais également les collaborateurs en contrat non permanent (CDD, intérimaires). Des dispositions spécifiques sont également prévues au sein de ces accords les concernant;

• **incidence positive liée au bien être des collaborateurs d'Econocom :**

- ▶ enfin, les conditions de travail favorables, en constante amélioration et le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle contribuent à la fidélisation à long terme des salariés. Celles-ci bénéficient à l'ensemble des collaborateurs, permanents ou non. La protection sociale, couvrant à 100% des effectifs salariés, encourage l'engagement durable des collaborateurs avec un soutien lors des moments clés de leur vie,
- ▶ le groupe organise régulièrement des actions de prévention en matière de santé. Il a ainsi permis, en 2024, à certains collaborateurs de bénéficier gratuitement d'une vaccination contre la grippe, d'un dépistage auditif ou encore de bilans multi pathologiques, organisés sur leur lieu de travail. Des actions de sensibilisation à la nécessité d'une pratique sportive ou encore à une alimentation équilibrée ont été déployées, notamment à l'occasion de la semaine de la Qualité de vie au travail. Ces actions bénéficient également aux collaborateurs non permanents.

4.4. Engagement social d'Econocom envers ses collaborateurs [S1 -2]

[\[DP 27a – DP 27e ; DP28\]](#)

Les salariés élisent au sein de chaque structure concernée, leurs représentants. Ces derniers siègent au sein de différentes instances de dialogue social, destinées à assurer la diffusion réciproque des informations entre la Direction et ses collaborateurs. Elles jouent un rôle décisif en matière de relations sociales au sein des entités du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

Le Comité d'Entreprise Européen

Le Comité d'Entreprise Européen, composé de représentants issus des différents pays au sein duquel le groupe est implanté est consulté, chaque année, sur le rapport annuel. Ce Comité est une instance d'information et de consultation à l'échelle européenne. Il ne se substitue pas aux instances locales et ne peut remettre en cause les prérogatives que détiennent ces institutions en application des législations nationales.

La délégation des salariées est composée *a minima* d'un membre titulaire par pays de l'Union européenne où Econocom est présent et au sein duquel il existe une représentation des salariés. Des sièges supplémentaires sont attribués en fonction des effectifs des pays concernés, par tranches de 10 % de l'effectif total.

Il a pour mission de promouvoir l'information, l'échange de vues et le dialogue social sur des questions économiques, financières et sociales qui, de par leur caractère global et leurs incidences transnationales, nécessitent d'être examinées à ce niveau, telles que la structure, la situation économique et financière, l'évolution probable des activités et de l'emploi, les changements substantiels concernant l'organisation, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de nouveaux procédés de production ou encore la politique RSE. Sont considérées comme transnationales, les questions qui concernent l'ensemble du groupe d'entreprises de dimension communautaire, ou au moins deux entreprises du groupe situées dans deux États membres différents.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité et des groupes de travail émanant du CEE peuvent être organisés sur des sujets transverses et communs aux différents pays européens.

En Belgique, trois instances jouent un rôle clé dans ce processus : le Conseil d'Entreprise, le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) et la Délégation Syndicale.

Le Conseil d'Entreprise est composé de 18 membres : 7 membres élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués de l'employeur désignés. Il se réunit 12 fois par an pour discuter des questions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise. En plus de ces réunions régulières, une réunion extraordinaire est organisée chaque année pour traiter de sujets urgents ou spécifiques.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) est composé de 17 membres : 6 membres du personnel élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués effectifs de l'employeur. Ce Comité se réunit également 12 fois par an. Il est essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des employés sur le lieu de travail. Les discussions portent sur les mesures de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, la Délégation Syndicale, qui compte également 8 membres, se réunit à la demande. En moyenne, ces réunions ont lieu une fois par mois. La délégation joue un rôle dans la représentation des intérêts des employés et la négociation des conditions de travail avec la Direction. Il peut émettre des avis contraignants concernant certains sujets.

En France, le Comité de groupe, composé de représentants de différentes filiales est informé chaque année sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles et les actions éventuelles de prévention envisagées compte tenu de ces prévisions dans le groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Il est également informé des perspectives économiques du groupe pour l'année suivante.

La délégation salariale est constituée de 15 membres titulaires et 15 suppléants, désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au sein des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises françaises du groupe, pour des mandats de 4 ans.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité.

Le Comité Social et Économique

En France, les salariés sont représentés par un Comité Social et Économique (CSE) constitué dans chacune de ses entreprises. Ces dernières consultent chaque année les représentants du personnel sur :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Ces consultations permettent de garantir que les intérêts, les avis et les droits des travailleurs sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé des représentants du personnel, leur sont présentés et mis à disposition le rapport annuel, les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées, notamment dans le cadre de la Base de Données Economique Sociale et Environnementale (BDESE). Si nécessaire, des experts, mandatés par le Comité Social et Économique, procèdent à un audit afin de compléter l'analyse. L'avis du CSE relatif aux orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la

surveillance de la Société, qui formule une réponse argumentée.

Ces Comités se réunissent une fois par mois au sein des sociétés de plus de 300 salariés et à une fois tous les deux mois pour les autres.

Autres Comités

Des Comités spécifiques sont également désignés, parmi les membres du CSE des sociétés de plus de 300 salariés : Comité égalité professionnelle, Comité formation et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail.

Au moins quatre réunions annuelles doivent porter sur les thématiques relevant de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des collaborateurs. Le CSE se réunit aussi à la suite de tout accident grave ou de demande motivée de la majorité des élus.

Les CSE disposent de moyens pour exercer leurs prérogatives et notamment des moyens financiers pour assurer leurs dépenses de fonctionnement et mettre en œuvre des activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés.

Les points évoqués au sein de chacune des instances sont retranscrits dans des procès-verbaux et communiqués aux salariés, le plus souvent par voie d'affichage. Le Président des différentes instances veille au respect des engagements pris auprès des salariés et à la transmission des informations provenant des instances représentatives à la Direction.

La qualité du climat social au sein de chaque structure permet de mesurer l'efficacité du dialogue social :

- prévention des conflits sociaux (grèves) ;
- signature d'accords collectifs au sein des périmètres concernés.

4.5. Canaux de communication et processus de négociations pour remédier aux incidences négatives [S1 -3]

Il existe quatre formes d'impact négatif important pouvant subvenir au détriment des salariés :

- conflits individuels ou collectifs entre les salariés ;
- conflits individuels entre le salarié et l'employeur ;
- atteinte du collaborateur par un tiers ;
- accident de travail entraînant une incapacité de travail ou une invalidité.

[DP 32a]

Les représentants des salariés tels que mentionnés ci-avant, assurent au quotidien l'expression directe et collective des collaborateurs. Ils disposent également de différents droits d'alerte notamment en cas d'atteinte aux droits des personnes, de danger grave et imminent, de risque grave pour la santé publique et l'environnement.

Dans ce cadre, ils portent à la connaissance des représentants des Ressources Humaines tous conflits, atteinte ou accident tel que défini *supra*.

Les représentants du personnel disposent d'un local dédié pour recevoir et accompagner les salariés. Ils disposent également de moyens spécifiques tels que de heures de délégation pour mener à bien cette mission durant leur temps de travail.

Les collaborateurs peuvent également effectuer tout signalement directement auprès des représentants des Ressources Humaines ou utiliser directement leur droit d'alerte.

Si les solutions proposées au sein de l'organisation ne permettaient pas de remédier aux atteintes mentionnées, les conflits peuvent être portés devant les juridictions compétentes.

En France, le conflit peut être porté devant le Conseil des prud'hommes dans un délai :

- d'un an en cas de rupture de contrat ;
- de deux ans en cas de litige sur l'exécution du contrat de travail ;
- de trois ans pour l'obtention d'un paiement dû ; ou alors
- de cinq ans pour des actes graves comme le harcèlement ou la discrimination.

La procédure des prud'hommes consiste à tenter une conciliation préalablement à tout jugement.

Des actions et recours similaires, assortis de délais de prescription, auprès de juridictions existent dans chaque pays au sein duquel le groupe Econocom est implanté. Ainsi, en Belgique, ces conflits peuvent être portés devant le Tribunal du travail, en Espagne, devant « Le Juzgado de lo Social » par exemple.

Ces juridictions sont, le plus souvent, paritaires.

Si Econocom est reconnue responsable d'un impact négatif, les juridictions compétentes déterminent l'indemnisation allouée au salarié.

[DP 32b – DP 32e]

Dans l'hypothèse où un collaborateur subit un préjudice à cause d'un tiers, il doit immédiatement en parler à sa hiérarchie ou à son responsable des RH.⁽¹⁾ Pour faciliter les signalements et offrir une autre option, le Comité éthique du groupe a créé une plateforme externe sécurisée de levée d'alerte. Son usage garantit l'anonymat pour permettre le signalement des manquements au Code de conduite ou réglementaires dont les collaborateurs peuvent être témoins ou victimes. À chaque signalement, aux RH ou au Comité éthique, une enquête est menée afin d'évaluer les manquements et peut donner lieu, le cas échéant à des sanctions. La procédure d'enquête et de traitement des manquements est disponible sur l'Intranet.

En cas d'accident du travail, la responsabilité de l'employeur est engagée. Le salarié doit immédiatement en informer sa hiérarchie ou son responsable des RH. Il bénéficie dans certaines conditions d'un maintien de salaire en cas d'incapacité de travail consécutive ainsi que d'une couverture prévoyance permettant un maintien de la rémunération, selon les conditions du contrat d'assurance souscrit. La prévoyance couvre également les risques d'invalidité et de décès. Le service santé et sécurité veille à la sécurisation des locaux ainsi qu'aux conditions de travail des collaborateurs. Le règlement intérieur précise le cadre légal⁽²⁾ lié à la sécurité au travail et invite les salariés à signaler toute anomalie. Les représentants du personnel disposent également d'un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent et les collaborateurs d'un droit de retrait face à de telles situations.

(1) Conformément au règlement intérieur et au Code de conduite des affaires internes. Article 3 du règlement intérieur.

(2) Article 3 du règlement intérieur.

[DP 33]

Ces procédures sont portées à la connaissance des collaborateurs lors de leur embauche ou au moment de leur mise en place. Ils disposent d'un accès direct à ces procédures.

Des informations relatives aux représentants du personnel sont également accessibles, notamment par voie d'affichage, afin de leur permettre d'identifier leurs représentants, ainsi que leur rôle.

Les effectifs font confiance à leurs représentants ainsi qu'au dispositif d'alerte, pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins et demander d'y remédier.

En outre, Econocom protège des représailles les personnes qui utilisent ces structures ou procédures, ou lanceurs d'alerte, y compris les représentants du personnel (**confère de la norme de conduite des affaires G1**).

4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1 -4]

[DP 37]

Les actions et/ou approches qui ont été mises en place chez Econocom pour adresser les politiques décrites au S1 -1 et relatives aux incidences négatives et positives (voir matrice de double matérialité de l'ESRS 2) sont les suivantes :

[DP 38a – DP 38d]

4.6.1. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

- actions mise en place par le groupe relatives aux potentielles incidences négatives liées au respect des droits de l'Homme au sein de nos activités : Le Code de conduite des affaires affirme la tolérance zéro du groupe face aux violations des droits de l'Homme, aux pratiques de discriminations ou de harcèlement. Il énonce les sanctions auxquelles s'exposent les salariés, agents ou partenaires commerciaux responsables de telles violations. De plus, des référents « harcèlement » sont formés pour accompagner les collaborateurs sur ces sujets prioritaires et désignés comme l'interlocuteur privilégié des salariés. Une ligne d'alerte au niveau du groupe permet de signaler anonymement les situations. Si acceptation du collaborateur de sortir de l'anonymat, une enquête est menée conjointement entre les ressources humaines et les représentants du personnel, voire l'inspection du travail afin d'avérer les faits et de mettre en place des sanctions appropriées. Le groupe Econocom met également en œuvre des actions de sensibilisation et propose également des formations générales ou spécifiques en la matière. Par exemple, sur la prévention face à la violence verbale sur l'activité Services en France.
- actions mise en place par le groupe relatives aux potentielles incidences négatives liées à la sécurisation des données personnelles des collaborateurs : Le salarié d'Econocom a accès à un intranet sécurisé pour déposer les documents contenant des données personnelles et sensibles, nécessaires à l'embauche. Ils sont envoyés

automatiquement vers le coffre-fort sécurisé du dossier collaborateur. Une responsable déléguée de la protection des données personnelles définit les règles et les processus pour veiller au respect du règlement général de la protection des données. Un travail est en cours pour auditer l'ensemble des directions du groupe et elle organise mensuellement des réunions de pilotage avec les relais internationaux. En matière de cybersécurité, par son activité, Econocom est particulièrement attentif à ce sujet. Une équipe est dédiée pour sécuriser les outils du groupe et travailler sur leurs certifications.

4.6.2. L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Impact d'Econocom (positif) lié à la diversité et l'inclusion

- le groupe (au travers de son plan stratégique) met également l'accent sur le renforcement d'un modèle social basé sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.
 - ▶ en France, une véritable politique liée au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été développée et déployée grâce à la « **mission handicap** ». Cet engagement se base à la fois sur un support interne (administratif, financier et communicatif) et sur un support externe, grâce au développement de partenariats visant au recrutement de personnes en situation de handicap ou encore au recours à des entreprises adaptées pour la prestation de services.
 - ▶ à l'**international**, la mise en place des premiers plans d'actions avec la définition de trajectoires précises par pays sont prévus pour le **premier semestre 2025**.

- le groupe promeut également dans le cadre de sa politique en matière de diversité et d'inclusion, la parité femmes/hommes.

- ▶ en France : plusieurs dispositifs ont été déployés visant à promouvoir la parité au sein de chacune de ses filières d'emploi. En premier lieu, des actions de sensibilisation relatives à l'accès des femmes à des postes où elles sont sous-représentées. Parmi ces actions, on peut citer la signature du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique, ou encore la mise en place du groupe de travail Femmes du numérique, destiné à promouvoir les métiers du numérique auprès des jeunes femmes et des femmes et ce afin d'augmenter le nombre de femmes recrutées au sein des filières où elles se trouvent sous-représentées.

Au-delà des démarches de sensibilisation existantes, le groupe Econocom a ouvert, fin 2024, des négociations avec ses partenaires sociaux en France, afin de mettre en place, dès 2025, un accord collectif de groupe relatif à l'égalité F/H, visant à couvrir l'ensemble de ses entités en France.

Le groupe entend également promouvoir l'accès des femmes à des postes de Direction. En ce sens, des actions de promotion, de communication et de sensibilisation seront également mises en œuvre, courant 2025. Sur les phases de recrutement, nous implémentons notamment une grille de salaire avec des seuils minimum et maximum pour réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes à l'embauche et dans le développement de la carrière.

Le groupe entend également promouvoir l'accès des femmes à des

postes de direction. En ce sens, nous poursuivons nos actions de sensibilisation qui seront renforcées par des actions de communication régulières dédiées. Sur les phases de recrutement, nous implémentons progressivement une grille de salaire avec des seuils minimum et maximum pour réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes à l'embauche et dans le développement de la carrière. Cette démarche sera progressivement étendue à l'international pour répondre à nos prochaines obligations sur la transparence des salaires.

- **Impact d'Econocom (positif) de la mise en œuvre de la lutte contre les discriminations** : les sanctions en cas de violation (comme expliqué dans le 9.1.3.2 du S1-1) sont précisées à l'encontre du salarié, agent ou partenaire commercial. Pour faciliter les signalements ⁽¹⁾, le **Comité éthique** du groupe a créé une plateforme externe sécurisée (voir les **points de données relatifs aux publications sur la norme conduite des affaires**).
- **Politique de rémunération et avantages sociaux : « Gender Pay gap » et salaire décent** : le groupe, au travers de son plan stratégique, met également l'accent sur le renforcement d'un modèle social égalitaire mettant notamment l'accent sur l'égalité de traitement salarial entre les hommes et les femmes au sein de ses activités.
 - ▶ en France : l'amélioration continue de l'index égalité professionnelle publié chaque année pour chacune des entreprises employant plus de 50 salariés témoigne de son engagement en matière d'égalité professionnelle.

(1) Il est toujours possible de signaler un incident à son responsable hiérarchique.

- ▶ en Belgique : les actions déployées à ce jour portent sur la réduction des inégalités salariales et l'atténuation des impacts des négociations individuelles (standardiser des critères de mérite structurels plutôt que de faire de la négociation au cas par cas). De plus, le groupe souhaite améliorer l'indice local et légal d'ajustement des salaires.
- ▶ en Espagne : des plans d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été négociés avec les représentants du personnel, qui en assurent l'effectivité et le suivi.
- ▶ dans les autres pays, la mise en place des premiers plans d'actions sont prévus pour le **premier semestre 2025**.

4.6.3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

• impact d'Econocom (positif) relatifs aux conditions de travail :

- ▶ le groupe Econocom met en œuvre les moyens adaptés en matière de détection des risques et de prévention. La politique Santé et sécurité définit les règles applicables à chacun des situations de travail, les équipements de protection individuels et collectifs et la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident. Une équipe sécurité et prévention intervient dans la formation des collaborateurs, l'identification des risques (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) et les modalités de suivi des populations jugées comme sensibles. En cas d'accident de travail ou de trajet, ils interviennent pour en déterminer précisément les causes et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour prévenir et éviter tout nouvel accident,
- ▶ des actions de prévention spécifiques sont également mises en œuvre auprès de certaines populations dites sensibles,

en raison de leurs conditions de travail, telles qu'un dépistage auditif pour les salariés affectés aux centres d'appels ou encore des actions spécifiques pour apprendre à gérer les situations difficiles,

- ▶ le groupe organise régulièrement des actions de prévention en matière de santé. Il a ainsi permis, en 2024, à certains collaborateurs de bénéficier gratuitement d'une vaccination contre la grippe, d'un dépistage auditif ou encore de bilans multi pathologiques, organisés sur leur lieu de travail. Des actions de sensibilisation à la nécessité d'une pratique sportive ou encore à une alimentation équilibrée ont été déployées, notamment à l'occasion de la semaine de la Qualité de vie au travail.

4.7. Cibles relatives à la gestion des incidences négatives et positives [S1 -5]

Les cibles qui ont été établies chez Econocom pour adresser les politiques et actions relatives aux incidences négatives et positives décrits au **DP 49 du SBM 3 de l'ESRS 2** sont les suivantes :

[\[DP 44\]](#)

4.7.1. L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En France, la création de la mission handicap et le développement et le déploiement d'une politique forte en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a permis de doubler le taux de salariés en situation de handicap en quelques années.

En 2014, nous avons conclu une convention de partenariat avec l'Agefiph ⁽¹⁾ puis un accord handicap en 2018, renouvelé en 2021 pour trois ans. Econocom s'est engagée à la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'Agefiph, lequel est en cours de conclusion.

(1) Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Avec ces accords, le périmètre s'est engagé à augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, notre taux de personnes en situation de handicap calculé pour la DOETH est passé de 2,61 % en 2018 à 5,81 % en 2023 pour la France. Le taux 2024 sera publié en mai 2025. L'augmentation du taux d'emploi a été possible grâce à des actions, en lien avec les objectifs définis dans les accords. Ces derniers visent à développer notre politique d'emploi en faveur des travailleurs en situation de handicap : recruter, former et intégrer ces personnes.

- maintenir dans l'emploi les collaborateurs en situation de handicap *via* un suivi individualisé par la Mission Handicap et l'interlocuteur RH. Les aménagements du poste de travail sont préconisés par la médecine du travail pour compenser la situation de handicap rencontrée sur le poste.
- sensibiliser au handicap tous les acteurs internes par des formations dispensées par un cabinet externe mais aussi les collaborateurs d'Econocom lors d'événements tels que la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).
- développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé pour contribuer indirectement à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Econocom est également signataire du « Manifeste inclusion ». L'association mobilise plus de 130 entreprises signataires engagées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap pour contribuer au changement de notre société et de faire de la diversité une force.

Plusieurs actions de communication, de sensibilisation et la mise en place de mesures incitatives comme le bénéfice de jours de congés payés supplémentaires, un accompagnement spécifique et sur mesure, le bénéfice d'un entretien annuel, des aménagements de poste afin de compenser le handicap ont permis de changer la vision des collaborateurs sur le handicap, de promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, d'inciter des collaborateurs à réaliser les démarches de reconnaissance de travailleurs handicapés et à se faire connaître, dans un environnement sain et reconnu comme « handifriendly ». En 2024, les sociétés Econocom en France ont mis en place un nouveau dispositif de compensation du handicap à destination de ses collaborateurs. Chaque salarié en situation de handicap pourra bénéficier, chaque année, de Chèques Emplois Services Universels d'une valeur de 500 €, intégralement pris en charge par Econocom.

Le groupe souhaite désormais étendre et développer cette politique d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'ensemble de ses sociétés, et en a fait l'un de ses objectifs prioritaires dans le cadre de son plan stratégique. Ainsi, un état des lieux a été réalisé dans chaque pays où le groupe est implanté afin de définir la trajectoire d'amélioration de ce taux localement et mettre en place un plan d'action local adéquat. Dans ce cadre, des échanges sur les meilleures pratiques en la matière sont réalisés afin d'aller au-delà des contraintes légales des pays très disparates en Europe.

Modèle social sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

	2024	2028
% Groupe	4,60 %	6 %

Les sociétés du groupe sont particulièrement attentives à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Des démarches locales ont été initiées en France, en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas. Pour sponsoriser le sujet au niveau du groupe, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes a été intégré aux indicateurs RH du plan stratégique. Des Comités de pilotage sont réalisés régulièrement avec les RH locaux pour suivre l'évolution de ce projet qui vise à développer un référentiel métiers groupe

pour catégoriser les collaborateurs selon des critères objectifs puis d'établir des grilles de rémunération selon la fonction et la séniorité.

En France, lors des revues salariales, des indicateurs sur les écarts d'augmentation entre les femmes et les hommes permettent de sensibiliser le manager sur l'égalité de traitement attendue. Les échanges de bonnes pratiques RH permettent de généraliser les actions bénéfiques à l'échelle du groupe.

Gender pay gap

2024

2028

Index groupe

92,1/100

> 90/100

Cet indicateur est calculé sur la moyenne des rémunérations annuelles soit la rémunération fixe reconstituée en équivalent temps plein et les éléments variables réellement payés sur l'année de référence des collaborateurs en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée présents au 31 décembre 2024. Analyser le salaire sur une base temps plein permet de neutraliser les effets des absences, des entrées, sorties...

Les effectifs sont analysés sur des populations comparables sur le niveau de responsabilité et sur la tranche d'âge qui permet d'estimer l'expérience professionnelle.

3 catégories de salariés (opérationnel, manager intermédiaire et top manager) ont été constituées afin de représenter les niveaux de responsabilité.

La méthodologie de calcul est inspirée de celle définie par l'administration française dans le cadre du premier indicateur de l'index égalité professionnelle entre les hommes et femmes. Ce dernier est publié

depuis 2019 et permet de maintenir une cohérence avec le périmètre français qui représente la majorité des effectifs.

Conformément à la méthodologie de l'administration française, il est nécessaire d'assurer la représentativité des données. Ainsi, seuls les groupes comprenant au moins 3 hommes et 3 femmes sont pris en compte et l'indicateur n'est pas calculable si moins de 40% de l'effectif est représenté. Un seuil de pertinence de 5% est appliqué pour corriger les écarts liés aux expertises distinctes des métiers des collaborateurs comparés. En effet, les catégories doivent inclure tous les métiers afin de corriger les biais de la non-mixité de certaines fonctions.

Cet indicateur est calculé dans le cadre du plan stratégique 2024-2028 du groupe, ainsi pour garantir la représentativité et la pérennité de l'indicateur, les pays de moins de 50 collaborateurs (10 pays soit 118 collaborateurs) ne sont pas reportés ni les sociétés discontinues.

4.7.2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

[DP 46]

Une équipe sécurité et prévention intervient dans la formation des collaborateurs, l'identification des risques (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) et les modalités de suivi des populations jugées comme sensibles. En cas d'accident de travail ou de trajet, ils interviennent pour en déterminer précisément les causes et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour prévenir et éviter tout nouvel accident.

Chaque société a pour objectif de réduire et maîtriser le nombre de ses accidents et maladies à caractère professionnel. Ainsi, les taux de fréquences et de gravité des accidents à caractère professionnel est régulièrement calculé afin d'en apprécier l'évolution.

La maîtrise du taux d'absentéisme au sein de chaque société est également un enjeu crucial. Dans ce cadre, celui-ci est calculé mensuellement et communiqué par les Directions des Ressources Humaines au Comités de Direction de chaque entité.

Ces données chiffrées sont également communiquées aux représentants du personnel qui peuvent en apprécier l'évolution.

Le groupe organise régulièrement des actions de prévention en matière de santé et de qualité de vie au travail. Il a ainsi permis, en 2024, à certains collaborateurs de bénéficier gratuitement d'une vaccination contre la grippe, d'un dépistage auditif ou encore de bilans multi pathologiques, organisés sur leur lieu de travail. Des actions de sensibilisation à la nécessité d'une pratique sportive ou encore à une alimentation équilibrée ont été déployées, notamment à l'occasion de la semaine de la Qualité de vie au travail.

Le groupe accorde également une importance particulière au suivi régulier de certains indicateurs permettant de mesurer l'impact des conditions de travail des collaborateurs comme le taux d'attrition subi, le taux de recours aux emplois précaires, le nombre d'heures de formation dispensées.

Aussi, dans le cadre de son plan stratégique, le groupe s'est fixé l'objectif d'obtenir une certification RH à cette échelle, à horizon 2028. L'obtention d'une telle certification témoigne de la qualité des conditions de travail des collaborateurs, interrogés sur leur satisfaction en la matière.

En ce sens, la Société Exaprobe a été la première à ouvrir la voie en obtenant la certification Happy at Work en 2023. Cette certification a été maintenue en 2024.

Le groupe souhaite en 2025 certifier au moins une autre entreprise dans un pays européen.

[DP 47]

Ces objectifs ont été partagés avec les différentes instances représentatives du personnel au sein du groupe et notamment avec le Comité d'entreprise européen, dans le cadre d'une information consultation relative aux orientations stratégiques du groupe. Ces orientations sont ensuite déclinées au sein de chaque pays et chaque activité qui fixe ses propres objectifs de progression et les présente aux représentants du personnel locaux.

Chaque année, une information est réalisée au sein de chacune de ces instances de représentation du personnel, quant à l'atteinte de l'objectif annuel et la projection à horizon 2028.

Chaque instance peut donc suivre et mesurer la progression de chacun des indicateurs définis.

En complément, une communication destinée à l'ensemble des salariés du groupe est régulièrement réalisée sur l'avancement du plan stratégique groupe. Dans ce cadre, ces indicateurs sont communiqués aux salariés qui peuvent mesurer la progression réalisée en la matière.

Les cibles relatives au plan stratégique font l'objet d'un suivi attentif de la part du département des ressources humaines, du département Business Development and Support (BDS, en charge du suivi du plan stratégique), ainsi que du département RSE (en charge de la consolidation des états de durabilité).

4.8. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

[DP 50d]

Les effectifs du groupe sont comptabilisés en équivalent temps plein au 31 décembre 2024. Cette méthodologie identifie les ressources disponibles à la fin de l'exercice à due proportion du temps de travail attendu contractuellement.

En tant que groupe européen, la majorité de nos salariés sont physiquement présents dans les pays européens.

Le calcul des effectifs prend en compte le décompte fixé par les réglementations nationales. Ils comprennent donc subséquemment les contrats CDI, CDD, les alternants.

[DP 50a]

La méthode de calcul a été revue en 2024 afin de mieux répartir les contrats salariés et non-salariés.

Les agents commerciaux et les indépendants belges étaient comptabilisés dans les effectifs du groupe, dorénavant, nous les isolons dans les indicateurs attendus pour les effectifs non-salariés. Les données 2023 ont été mises à jour en conséquence. Ceci permet de garantir un meilleur alignement avec les rapports financiers tout en conservant leurs présences dans le rapport annuel.

Les contrats non-salariés non comptabilisés sont les prestataires, les intérimaires, les stagiaires, les indépendants belges et les agents commerciaux.

Évolution des effectifs par région (en équivalent temps plein)	2023	2024
France	4 938	4 696
Benelux	634	664
Europe du Sud ⁽¹⁾	2 732	2 822
Europe du Nord et de l'Est et Amériques ⁽¹⁾	294	265
Total	8 597	8 446

(1) Cette répartition géographique est alignée avec celle présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés, et inclut en 2024 379 collaborateurs rattachés à des sociétés du groupe présentes hors Union européenne, soit moins de 10 % des effectifs totaux.

Répartition des salariés par région (en équivalent temps plein)	Homme	Femme
France	3 637	1 059
Benelux	524	140
Europe du Sud	2 069	752
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	146	119
Total	6 376	2 070

05 rapport de durabilité

les collaborateurs de l'entreprise [esrs s1]

Pour étudier les pays les plus représentatifs, nous proposons une répartition par pays lorsqu'il y a plus de 50 salariés.

Remarque : les sociétés du groupe, dont le métier est souvent très spécialisé, peuvent avoir un effectif limité. La petite taille des structures favorise l'agilité.

Répartition des salariés par pays représentatifs ⁽¹⁾ (en équivalent temps plein)	Homme	Femme
France	3 637	1 059
Belgique	296	88
Pays-Bas	197	47
Allemagne	77	44
Angleterre	42	20
Espagne	1 304	434
Italie	603	185
Maroc	163	133
Roumanie	9	31
Total	6 327	2 041

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

[DP 50b]

Répartition des salariés par temps de travail et région

Temps plein (en nombre de salariés)	Homme	Femme
France	3 611	975
Benelux	489	100
Europe du Sud	2 014	685
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	144	103
Total	6 258	1 863

Temps partiel (en nombre de salariés)	Homme	Femme
France	38	107
Benelux	45	53
Europe du Sud	78	87
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	4	23
Total	165	270

* Collaborateur présent à la fin du mois (tête fin de mois).

Répartition des effectifs par type de contrat salariés

Salariés (en équivalent temps plein)	Homme	Femme
• CDI	6 114	1 991
• CDD	110	43
• Alternants	152	36
Total	6 376	2 070

La majorité des contrats sont des contrats permanents à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée est limité aux cas de recours légaux selon la législation locale en vigueur.

L'alternance est un dispositif pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Pendant la période d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par l'État, l'étudiant peut acquérir une expérience professionnelle spécifique. En Belgique, l'alternance est assimilée aux contrats étudiants.

[DP 50c]

Départs des salariés sur la période (en nombre de salariés)

Départs subis	1 051
Départs non subis	911
Taux de départs	23,23 %

Le taux de départs représente 23 % des effectifs, ce qui peut sembler élevé. Néanmoins, ce taux s'inscrit dans la moyenne sectorielle du numérique. Malgré ce taux de départs, les salariés restent en moyenne dans le groupe trois à quatre ans.

Il faut nuancer ce taux d'attrition, lequel est variable en fonction des filières : les familles de métiers de la conception, du développement et du test présentent un taux plus élevé (26 %). Ces chiffres reflètent la dynamique du marché de l'emploi dans ces filières.

Les départs subis regroupent les départs pour démission et fin de période d'essai à l'initiative du salarié. Le total des départs concerne tous les salariés (y compris les fins de contrat déterminé).

Le taux de départs des collaborateurs correspond à la part du total des départs

sur les effectifs salariés, y compris les contrats à durée déterminée.

Les périmètres les plus concernés sont la France et le Maroc. En France, des actions de rétention initiées en 2023 et poursuivies en 2024 (Talent review, People review, mise en place de plans de développement individuels...) ont permis de réduire le taux de départs subis de 3 %.

[DP 50f]

L'évolution des effectifs par activité met en lumière les dynamiques de croissance, de transformation ou d'ajustement au sein des différentes activités du groupe.

Ces variations reflètent les orientations stratégiques de l'entreprise, l'adaptation aux besoins du marché et les priorités définies en matière de gestion des ressources humaines.

Évolution des effectifs par activité (en équivalent temps plein)	2023	2024
Holding et fonctions support	180	193
Technology Management & Financing	766	620
Products & Solutions	2 177	2 240
Services	5 474	5 394
Total	8 597	8 446

Équivalents temps plein (ETP) présents fin décembre de l'année de référence pour les contrats CDI, CDD, alternants.

Ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans le rapport financier, qui se basent sur des effectifs annuels moyens.

4.9. Caractéristiques des non-salariés [S1-7]

[DP 55a]

Nombre de non-salariés en 2024 (en équivalent temps plein)

Stagiaire	28
Intérimaire	354
Prestataire	790
Heures non garanties	5
Agent commercial	102
Indépendant belge	15
Total	1 298

Équivalents temps plein (ETP)

[DP 55b]

Face à la pénurie de main-d'œuvre et l'agilité nécessaire dans les métiers des services, Econocom est contrainte de faire appel à du personnel intérimaire mais également à des prestataires de services.

Econocom a également recours à des contrats non-salariés pour lesquels la relation est plus longue. Econocom prône dans ses valeurs l'autonomie, la flexibilité et l'entrepreneuriat, aussi, Econocom s'appuie depuis sa création sur un réseau d'agents commerciaux. Ce modèle entrepreneurial permet aux agents de bénéficier d'une liberté d'organisation tout en développant un portefeuille client avec le support d'Econocom (avant-vente, experts métiers, marketing, etc.).

Les contrats d'heures non garanties sont exclusivement en Allemagne. Il s'agit d'un contrat de travail prévoyant 43 heures de travail maximum par mois avec une rémunération horaire minimum de 12,41€ mais aucun plafond de rémunération. Ce type de contrat favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

En Belgique, nous avons également recours à des contrats d'indépendants sur des fonctions à responsabilité, c'est-à-dire que l'activité professionnelle n'est pas engagée dans des liens définis dans un contrat de travail ou statut.

Le calcul du nombre de collaborateurs non-salariés, en Équivalents Temps Plein (ETP), est effectué sur une base annuelle afin de tenir compte de la réalité de l'activité de ces contrats généralement de courte durée. Le nombre de jours travaillés sur l'année est divisé par la durée théorique attendue pour une personne à temps plein. Ce nombre de jours théoriques varie en fonction de la durée du travail applicable au sein de chaque entité.

[DP 56]

Le contrat externe le plus courant est l'intérim. L'agence d'intérim met à disposition, le temps d'une prestation, un salarié qui bénéficie des mêmes droits que les salariés d'Econocom. Ils bénéficient également des accords d'entreprise de la Société d'intérim (santé, prévoyance, participation, etc.).

Les intérimaires sont salariés de la Société d'intérim et subséquemment placés sous sa subordination. Un contrat tripartite fixe les modalités du contrat conclu entre la Société d'intérim, l'entreprise utilisatrice et l'intérimaire. Durant sa mission, l'intérimaire est soumis aux mêmes obligations que les salariés Econocom, notamment en ce qui concerne les dispositions applicables en matière de santé et sécurité ou le règlement intérieur.

En France, Econocom travaille principalement avec quatre sociétés d'intérim (Manpower, Expectra, Ergalis et Adecco).

Les emplois occupés par les intérimaires concernent principalement l'activité d'infogérance utilisateur (service desk et support utilisateur).

4.10. Négociation collective et dialogue social [S1-8]

Le fort engagement social assure un fort taux de couverture et d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe.

Les collaborateurs bénéficient de droits plus favorables que la simple application de la législation ou réglementation applicable sur la majorité du périmètre. Les rares exceptions sont des structures dont l'effectif est faible.

Les collaborateurs non couverts sont salariés de société de moins de 50 salariés. Ils sont soumis à la législation locale. [DP 60a]

Taux de couverture	Convention collective
France	100,0 %
Benelux	92,6 %
Europe du Sud	100,0 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	31,7 %
Moyenne	97,2 %

Notre groupe a mis en place des dispositifs structurés de dialogue social, à la fois au niveau local et européen, pour garantir une représentation efficace des employés dans les processus décisionnels.

Ci-dessous, le détail pour les pays représentatifs européens.

[\[DP 60b\]](#)

Sur ce périmètre, 94% de nos employés sont représentés par des instances représentatives du personnel, ce qui garantit leur participation active aux discussions et processus décisionnels relatifs aux conditions de travail et droits sociaux.

Taux de couverture – pays européens ⁽¹⁾	Convention collective	Représentant du personnel
France	100,0 %	99,7 %
Belgique	99,4 %	99,4 %
Pays-Bas	80,8 %	0,0 %
Allemagne	52,4 %	52,4 %
Espagne	100,0 %	90,9 %
Italie	100,0 %	97,7 %
Roumanie	0,0 %	100,0 %
Moyenne	98,1 %	93,9 %

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

[DP 60c]

Econocom évolue également dans des zones hors EEE. Cependant en raison du nombre de collaborateurs sur ces localisations qui reste peu significatif à l'échelle du groupe, ces périmètres n'ont pas fait l'objet (pour le moment) d'une revue des collaborateurs couverts par des instances représentatives du personnel.

[DP 61]

En tant que groupe engagé dans une gouvernance sociale responsable, Econocom veille à ce que les conditions de travail et d'emploi des non-salariés contribuant à nos activités soient conformes aux normes éthiques et aux réglementations en vigueur. Les travailleurs temporaires, sous-traitants et prestataires représentent un maillon essentiel de notre chaîne de valeur. Nous travaillons étroitement avec nos partenaires pour garantir des conditions justes et respectueuses des droits et obligations de chacun.

[DP 62]

Leurs conditions de travail et d'emploi sont partiellement influencés par des accords collectifs en vigueur au sein de nos sociétés. Ces accords déterminent notamment les salaires minimaux, la durée et les horaires de travail et les mesures de sécurité. Un certain nombre de ces dispositions s'appliquent également aux non-salariés.

[DP 63a]

À titre indicatif, nous estimons qu'environ 82% des non-employés intervenant dans nos activités sont couverts directement ou indirectement par ces accords, notamment via nos sous-traitants opérant dans des secteurs réglementés ou encadrés par des conventions collectives. Ces initiatives reflètent notre engagement continu à promouvoir un environnement de travail inclusif, éthique, et respectueux des droits de l'ensemble des parties prenantes.

4.11. Diversité [S1-9][DP 66]

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité femmes-hommes au sein de ses effectifs. Encourager la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, *via* notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de l'égalité femmes-hommes, est un enjeu important pour le groupe.

Econocom donne aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités (par exemple, accès à la formation, évolutions professionnelles, salaire et accès à des postes de à responsabilité ou de Direction).

Répartition de la Direction par sexe (en équivalent temps plein)	Homme	Femme
Nombre	81	19
Pourcentage (%)	81%	19%

Sont comptabilisés dans la Direction les responsables Gérant un P & L.

Dans le secteur du numérique, les femmes sont souvent sous-représentées.

Le taux de féminisation du marché en France est de 29 % sur le marché du numérique. (1)

Au sein d'Econocom, le taux de femmes sur les fonctions liées au numérique est de 18%. Sur les autres fonctions, les femmes représentent 48% des effectifs.

Malgré une faible représentativité des femmes dans les effectifs, nous avons 27% de femmes dans des positions de managers.

Voici les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les recrutements de femmes :

- attirer et recruter grâce à la reconversion avec le Manifeste : #ReconversionFemmes Numérique.

Les équipes de recrutement et l'ensemble de la Direction Econocom sont déjà très actifs sur la recherche de femmes sur les filières dites classiques. Le programme Femmes du Digital a donc orienté ses actions sur la partie reconversion.

Econocom a souhaité ouvrir d'autres voies que les filières dites « classiques » pour attirer et recruter plus de femmes. Fort de son expérience dans la Reconversion, Econocom est signataire du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique.

- Exaprobe : déploiement de MOOC de sensibilisation pour le recrutement des femmes dans les métiers numériques.

Répartition des salariés par tranche d'âge (en équivalent temps plein)	Homme	Femme	Homme	Femme
< 30 ans	1 302	349	79%	21%
30/50 ans	3 537	1 220	74%	26%
> 50 ans	1 538	502	75%	25%
Total	6 376	2 070	75%	25%

(1) Enquête Emploi – Rémunérations, Quadrat Numeum 2023.

4.12. Équité salariale [S1-10]

[DP 69]

Conformément à la directive européenne 2022/2041 (8), le groupe a à cœur d'assurer un salaire décent à ses collaborateurs. Ce pourquoi il projette de se doter, à court terme, d'une définition claire du salaire décent et d'une méthodologie claire pour en assurer l'effectivité, dans sa stratégie sociale. Cet indicateur, qui reflète notre engagement en faveur d'une performance durable et inclusive, vise à assurer que les rémunérations permettent à chaque collaborateur de :

- couvrir ses besoins fondamentaux : logement, alimentation, santé, éducation et transport ;
- disposer d'un surplus financier pour assumer des dépenses allant au-delà des nécessités vitales.

Cette définition tient compte des spécificités économiques locales et des variations du coût de la vie dans les différents pays où nous opérons. Elle est alignée sur les principes des Nations Unies relatifs aux droits humains et aux conditions de travail équitables.

Le salaire décent est considéré sur la base du salaire fixe uniquement. Une approche spécifique a été appliquée en fonction des données disponibles par région :

• pays européens :

Le salaire décent a été fixé à 50 % du salaire moyen annuel brut national, tel que défini par la directive européenne précitée. Le salaire moyen est issu des données de la commission européenne Eurostat, organisme identifié comme valeur de

référence dans la directive. Une exception a été faite pour les Pays-Bas, où l'indisponibilité de la donnée fait que cette référence s'appuie sur les données des publications de l'OCDE.

• pays non-européens :

Lorsqu'elles sont disponibles, les données des publications de l'OCDE ont été utilisées pour déterminer un salaire décent équivalent à 50 % du salaire moyen national. En l'absence de données de l'OCDE, les salaires minimums garantis rapportés par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ont été utilisés comme référence.

Un contrôle supplémentaire est fait pour s'assurer que cette valeur ne soit pas inférieure au salaire minimum légal ou conventionnel et qu'il soit conforme au niveau de salaire du marché de la région lorsqu'aucun salaire minimum n'est applicable dans le pays (exemple Italie).

Au-delà, d'assurer un salaire décent, Econocom travaille sur la réalisation d'un référentiel métiers corrélés avec des grilles de rémunération afin d'assurer un salaire aligné au marché à l'ensemble des collaborateurs.

Salaire adéquat	%
% de collaborateurs en dessous du salaire décent	0,33 %

Les collaborateurs concernés sont en Espagne, sur des contrats discontinus destinés à favoriser leur réinsertion professionnelle. Leurs salaires sont supérieurs au minimum légal mais restent légèrement en dessous du salaire décent, selon la définition précitée.

4.13. Protection sociale [S1-11]

[DP 74]

Le groupe Econocom offre à ses collaborateurs une protection sociale de qualité leur permettant de faire face aux aléas de la vie.

Ainsi, elle propose à ses collaborateurs des régimes performants en matière de protection sociale contre la maladie, les accidents de travail et le handicap *via* des remboursements des frais de santé et une couverture des risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès.

En France, la maladie, le chômage et la retraite sont gérés par des systèmes obligatoires d'État. Pour la retraite, Econocom et le collaborateur cotisent solidairement auprès de la sécurité sociale et auprès de l'Agirc Arrco. D'autres cotisations financées également par Econocom et le collaborateur garantissent les droits du collaborateur pour le couvrir en cas de chômage ou de maladie.

A l'international, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection sociale.

Les régimes applicables au sein de chaque société sont, pour la plupart, plus avantageux que ceux prévus par la réglementation en vigueur.

Ces régimes font, le plus souvent, l'objet de négociations collectives.

Les intérimaires sont couverts par le dispositif de protection sociale mis en place au sein de l'entreprise d'intérim qui les

emploie. Les prestataires peuvent souscrire à une protection sociale en plus d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle obligatoire. Le groupe prend en compte cette charge supplémentaire dans les tarifs journaliers négociés.

4.14. Handicap [S1-12]

[DP 79] & [DP 80]

Le groupe Econocom est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap.

La réglementation des pays européen est plus ou moins contraignante selon les pays mais nous nous sommes fixés pour objectif d'atteindre 6 % de travailleurs handicapés à l'échelle du groupe en 2028.

Cet indicateur est calculé selon les modalités de la DOETH en France. Aussi, afin de promouvoir parallèlement le travail des seniors, nous appliquons un coefficient multiplicateur à 1,5 pour les collaborateurs de plus de 50 ans ayant un handicap.

Les personnes handicapées incluent celles qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme, lesquelles, en interaction avec diverses barrières, peuvent limiter leur pleine et effective participation à la Société sur la base de l'égalité avec les autres. La reconnaissance de la situation de travailleur handicapé dépend cependant des réglementations locales applicables, pouvant être plus contraignantes, car limitées à des handicaps lourds.

% de travailleurs en situation de handicap (en nombre de salariés)	Homme	Femme
Groupe	4,22 %	5,77 %

Le résultat moyen est de 4,60 % pour le groupe.

4.15. Formation et développement des compétences [S1-13]

La Direction des RH développe une politique dynamique de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens.

Dans le cadre de leur recrutement, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé. On leur présente les équipes, le fonctionnement de l'entreprise et plus particulièrement, celui de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants de la société Econocom Workplace Infrastructure Innovation participent à un séminaire d'intégration national appelé « *Welcome Day* ». Cette journée leur permet de découvrir le groupe, ses objectifs stratégiques, son fonctionnement et les divers métiers et activités qui composent Econocom.

De même, les collaborateurs en délégation chez les clients sont invités aux « *Welcome Dates* ». C'est pour eux l'occasion de découvrir l'entreprise et leur agence. Des après-midis d'intégration se déroulent sur les centres de services tous les 15 jours.

Attirer les talents

2024

Nombre de recrutements groupe	1984
-------------------------------	------

1984

Econocom a ainsi défini trois champs d'actions prioritaires pour répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise *via* un dispositif de cooptation permettant l'octroi d'une prime ;
- la promotion et le développement de la mobilité interne des collaborateurs. Econocom invite les collaborateurs à communiquer aux RH leurs souhaits de mobilité et d'évolution dans leurs entretiens professionnels. Un référentiel regroupe tous les métiers du groupe en France et les passerelles qui existent. Les RH se chargent d'étudier les demandes. Les collaborateurs peuvent également postuler en interne aux offres à pourvoir.

En France, les postes à pourvoir sont également publiés sur le portail de mobilité interne. Le pôle Carrières effectue le suivi des candidatures internes. Il fait le lien entre les acteurs internes (recruteurs, ressource managers, RH, responsables, etc.) pour garantir un traitement efficace de ces candidatures, une communication et collaboration accrue entre les parties prenantes et une communication systématique aux candidats. Pour accompagner au mieux les collaborateurs, Econocom met à leur disposition une Charte de Mobilité accessible sur l'Intranet pour décrire la démarche et le processus de mobilité interne. Un webinaire interne intitulé Évolution professionnelle au sein du groupe a également été proposé aux collaborateurs.

[DP 83b]

Le groupe Econocom accompagne le développement des compétences de ses collaborateurs en leur proposant de nombreuses formations tout au long de leur carrière au sein du groupe.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les formations sont notamment les suivantes :

- en France : le département Ressources Humaines, en lien avec les responsables hiérarchiques, étudient les souhaits de formation indiqués dans les entretiens professionnels et élabore le plan annuel de développement des compétences. En complément, le département Ressources Humaines étudie le niveau des compétences évaluées lors de l'évaluation annuelle individuelle (EAI) pour déterminer les formations nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés. Cette analyse permet d'identifier les besoins en matière de développement des compétences pour chaque collaborateur et de soutenir les plans de carrières des collaborateurs identifiés comme talents ou potentiels lors de la talent review.

Depuis 2023, des collaborateurs de l'activité Services peuvent passer une licence de formation en ligne sur la plateforme UDEMY. Un programme de mentorat a également été déployé en 2023 et 2024 pour accompagner l'évolution de carrière de nos talents ;

- en Belgique : des centres de compétences ont été instaurés, avec notamment la mise en place de programmes d'intégration, de développement des compétences et de suivi ;
- au Maroc : une école intégrée de formation a été mise en place. Un centre de compétences NEXTHINK est également en cours de développement ;
- en Espagne : un outil de gestion de la formation professionnelle a été déployé. La mise en œuvre de formations techniques *via* UDEMY est également en cours de développement.

Développement des compétences

Homme

Femme

Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur

11

10

Hors Benelux, qui ne dispose pas d'un suivi centralisé des heures de formations.

[DP 83a]

La gestion des carrières au sein d'Econocom suit un processus structuré. Il permet de cibler des actions d'intégration, de rétention et de développement des compétences propres aux profils de chaque collaborateur.

En France, les entretiens annuels ont lieu une fois par an entre le collaborateur et son responsable. Ils visent à faire un bilan de l'année passée : réalisation des objectifs et développement des compétences attendues dans le poste.

L'entretien professionnel organisé annuellement, recense quant à lui les souhaits d'évolution et de formation des collaborateurs et leur permet de faire le point sur leur carrière au sein d'Econocom.

Chaque année est également organisée une Talent review dont l'objet est de détecter les talents et potentiels et de définir des plans individuels de développement de carrière les concernant.

97,30% des collaborateurs sont éligibles à des revues de performance ou entretien de carrière. Ces revues revêtent un caractère obligatoire selon une fréquence pluriannuelle variable en fonction des pays.

% de participation des salariés

Homme

Femme

Participation à évaluation de performance et entretien carrière

51,85 %

55,17 %

Les RH extraient et analysent les données issues des entretiens et des talent review afin de guider les choix en matière de révision salariale. En effet la politique de

rémunération du groupe Econocom met l'accent sur la rétribution de la performance et des compétences du collaborateur.

4.16. Santé et sécurité au travail [S1-14]

[DP 88a – DP 88e]

Santé et sécurité (en équivalent temps plein)	Nombre	%
Salariés couverts par un système de santé	8 362	99,0 %
Décès dus à des causes professionnelles	0	0,0 %
Accidents de travail (y compris décès)	121	1,4 %
Maladies professionnelles	61	0,0 %
Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail	3 962	0,1 %

Le risque d'accidents professionnels est l'affaire de tous. Tous les deux ans, des collaborateurs sont formés aux premiers secours, ainsi qu'à la mise en sécurité des personnes en cas d'incendie.

En France, un responsable santé et sécurité au travail est identifié pour garantir la sécurité des collaborateurs. Il s'occupe d'identifier les principaux risques et de mettre en place des actions correctives (aménagement des locaux, formation, fiches conseil accessibles...).

Econocom met en place de nombreuses actions en matière de prévention santé. En 2024, Econocom a notamment :

- pour la troisième année consécutive, agi sur la thématique du cancer du sein dans le cadre du programme « Octobre rose » et en s'associant pour la première fois au programme « Movember » en élargissant

les bilans prédictifs du cancer du sein initialement déployés à des bilans multi pathologiques à destination des salariés âgés de plus de 40 ans ;

- proposé aux collaborateurs un bilan auditif ;
- mené une campagne de vaccination contre la grippe sur ses sites ;
- organisé un challenge sportif à l'échelle de la France lors de la semaine de la QVCT ;
- mis à disposition des salles de sport sur sites ou mis à disposition des services de Gymlib pour cofinancer les abonnements sportifs des salariés pour Helis ;
- sensibilisé les salariés à la santé et la sécurité *via* des formations obligatoires et des campagnes de sensibilisation diversifiées.

4.17. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15]

Le groupe place la qualité de vie au travail au cœur de ses préoccupations et accorde dans ce cadre une importance particulière à l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Les candidats et les collaborateurs sont de plus en plus attentifs à cet équilibre. Garantir cet équilibre est source d'attractivité et de fidélisation des candidats et collaborateurs.

Le label Happy@work, décerné à Exaprobe avec la note de 4,14/5 en 2023 et maintenu en 2024 témoigne de la satisfaction des collaborateurs quant à leurs conditions de travail, leur qualité de vie au travail et leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

[DP 93a – DP 93b]

Les collaborateurs bénéficient de congés liés à la parentalité et à l'accueil d'enfants dans leurs foyers dont les conditions et la durée varie en fonction des réglementations locales (maternité, paternité, congés parentaux d'éducation...).

En France, il existe également des congés spéciaux, permettant une meilleure prise en compte de la vie personnelle et un meilleur équilibre (déménagement, jours de naissance, mariage, PACS...).

En Belgique, les collaborateurs sont couverts, d'une part par les congés légaux tels que la maternité, la parentalité, le congé d'adoption, le congé parental (réduction du temps de travail avec allocation jusqu'au 12 ans de l'enfant) et des congés pour enfant gravement malade. En complément, l'entreprise a prévu un congé pour raison urgente qui accorde jusqu'à 10 jours si l'enfant est malade.

Congés spéciaux	Homme	Femme
% de salariés éligibles	99%	99%
% de bénéficiaires	9%	13%

4.18. Indicateurs de rémunération [S1-16]

[DP 97a]

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes.

Selon l'étude Numeum 2023, un écart salarial de 4,3 % est en défaveur des femmes dans les ESN en France. Il s'explique en grande partie par la sous-représentativité des femmes dans les positions élevées.

Selon l'Organisation internationale du travail, l'écart de rémunération résulte des constats suivants :

- recrutement des femmes à des salaires inférieurs ;
- sous-représentativité dans les réseaux d'influence ;
- maternité et obligations familiales ;
- hésitation à négocier leur salaire.

Toutes les équipes de Ressources humaines sont sensibilisées à ces questions grâce à des procédures récapitulant les constats, le cadre légal et les outils pour garantir l'égalité salariale et bénéficient de sensibilisation à la non-discrimination.

Toutefois, des écarts globaux ne signifient pas qu'à fonction égale et séniorité égale, les hommes et les femmes ne sont pas payés équitablement.

Ainsi, Econocom, dans le cadre de son plan stratégique à horizon 2028 s'est engagé à suivre les écarts de salaires entre les hommes et les femmes selon une méthodologie fine, inspirée de l'index égalité professionnelle français et définit actuellement, localement, des plans d'actions afin d'annihiler les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Cet indicateur est calculé sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles soit la rémunération fixe reconstituée en équivalent temps plein et des éléments variables réellement payés sur l'année de référence des collaborateurs en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée présents au 31 décembre de l'année de référence.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	%
Rémunération moyenne des femmes sur celle des hommes	96 %

[DP 97b]

Le ratio de rémunération totale annuelle entre le salarié le mieux payé et la rémunération totale médiane pour tous les employés (à l'exclusion du salarié le mieux payé) permet d'estimer les écarts de rémunération entre les salariés et le dirigeant du groupe.

Le périmètre de référence est consolidé à l'échelle du groupe.

Nous avons recours à un cabinet de benchmark rémunération externe pour nous aider à préparer les grilles de

rémunération des dirigeants et des collaborateurs en France, nous nous sommes également assurés que la rémunération des dirigeants soit cohérente avec le marché.

La donnée brute est disponible mais non représentative de la réalité car Econocom opère dans des pays où il existe de forts écarts liés au pouvoir d'achat. Une méthodologie ajustée est en cours de définition afin d'apporter un éclairage complémentaire indispensable pour contextualiser et expliquer l'indicateur. Nous nous engageons à publier ces indicateurs dans le rapport 2025.

Ratio de rémunération du salarié le mieux payé et la rémunération médiane des autres employés	%
Ratio	Données communiquées en 2025

[\[DP 97c\]](#)

En France, l'index égalité femmes-hommes calculé en 2024 au titre de l'année 2023 est de 94/100. L'index 2025 sera publié sur le site internet en mars 2025.

Cet index est basé sur le calcul de quatre à cinq indicateurs, selon l'effectif de chaque société :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour ;
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Conscient de l'importance de l'équité salariale entre les hommes et les femmes, le groupe a intensifié ses efforts en matière de réduction des écarts de rémunération.

Ainsi, en s'appuyant sur les bases méthodologiques de l'indicateur « écart de rémunération » de l'index français, le groupe a élargi son approche en développant un indicateur permettant une analyse comparative des écarts de rémunération entre les genres dans ses différents pays d'implantation.

Cette approche, intégrée dans sa démarche globale de responsabilité sociale, s'accompagne d'objectifs chiffrés ambitieux inscrits dans le plan stratégique du groupe, qui vise à atteindre un score minimum de 90/100 sur cet index (le détail de la méthodologie de calcul est expliqué au **DP 44 du S1-5** de la norme).

Ce taux reflète la détermination du groupe à garantir un environnement professionnel équitable, respectueux et inclusif. Ces KPI stratégiques sont désormais des piliers de la gouvernance Econocom et de son engagement envers une croissance durable et éthique.

[\[DP 98\]](#)

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

France	106,7%*
Benelux	98,2%
Europe du Sud	83,2%
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	56,1%

* En d'autres termes les femmes sont payées 6,78% plus que les hommes en France.

Cet indicateur est calculé sur la base du fixe théorique et du variable payé sur l'année des collaborateurs présents en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée au 31 décembre 2024. Analyser le salaire sur une base temps plein permet de neutraliser les effets des absences, des entrées, sorties... Malgré tout, nous comparons des hommes et des femmes exerçant des fonctions pour lesquelles le salaire marché n'est pas identique. De plus, les niveaux de responsabilité et les séniorités ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Concernant l'Europe du Nord, ce périmètre représente moins de 300 collaborateurs, la part des femmes dans les fonctions de direction ou de commerce est de 7% contre 42% pour les hommes.

La méthodologie de calcul est la rémunération moyenne des femmes sur la rémunération moyenne des hommes par zone géographique.

4.19. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17]

[DP 102]

Le groupe s'engage à respecter pleinement les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Ces cadres internationaux nous guident dans la mise en œuvre de pratiques responsables et éthiques, tout en garantissant un environnement de travail respectueux des droits de chacun.

Notre engagement envers ces principes universels se traduit également par des actions concrètes pour sensibiliser, former et accompagner nos équipes sur ces thématiques, tout en intégrant ces valeurs au cœur de notre stratégie et de notre culture d'entreprise.

[DP 103a -DP 103c]

Incidents de discrimination (y compris harcèlement)

Nombre d'incidents de harcèlement ou de discrimination	2
Nombre de plaintes déposées	11
Nombre de plaintes auprès des Points de Contact Nationaux	0
Total des amendes, sanctions et compensations	0

Onze plaintes ont été déposées par des collaborateurs à l'échelle du groupe *via* les canaux à disposition. À la suite d'enquête, deux incidents ont été avérés et les collaborateurs ont quitté la société.

[DP 103c]

Aucune amende n'a été notifiée.

[DP 103d]

Dans ce cadre, nous avons mis en place plusieurs canaux permettant de signaler tout incident ou plainte liée aux droits de l'Homme, afin d'assurer une gestion rapide, confidentielle et conforme aux meilleures pratiques internationales :

- référent dédié dans le Comité Social et Économique (CSE) : Ce représentant agit comme un point de contact direct pour les collaborateurs, garantissant une écoute attentive et un relais efficace des préoccupations ;
- processus d'information *via* la hiérarchie et les RH : Les collaborateurs ont la

possibilité de remonter leurs préoccupations à leur manager ou à leur interlocuteur RH, qui veillent à traiter ces sujets en respectant les principes de transparence et de confidentialité ;

- plateforme sécurisée du Comité Éthique : Cet outil numérique garantit un signalement confidentiel et anonyme, offrant à chacun la possibilité de soumettre des incidents ou des plaintes en toute sécurité et avec un suivi approprié.

Ces mécanismes illustrent notre volonté d'offrir un environnement de travail où chaque collaborateur se sent entendu et protégé. En outre, ils s'inscrivent dans notre démarche proactive pour prévenir et gérer tout manquement potentiel aux droits fondamentaux.

[DP 104a – DP 104b]

Droits Humains⁽¹⁾

Nombre d'atteintes aux droits des employés	0
Le cas échéant, contexte nécessaire à la compréhension des données	0
Total des amendes, sanctions et compensations	0

(1) Cela inclut une indication du nombre de cas liés à la non-conformité aux Principes Directeurs de l'ONU, à la Déclaration de l'OIT ou aux Lignes directrices de l'OCDE.

Ces données ont été consolidées par deux sources : les cas remontés par la plateforme d'alerte et les déclarations des Directeurs RH locaux en fin d'année 2024.

5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]

[DP 9]

Lors de la réalisation du processus de diligence raisonnable de durabilité, nous avons pris en compte (confère SBM 2 de l'ESRS 2 :

- dans un premier un panel de **représentants internes** de nos parties prenantes de notre chaîne de valeur ;
- dans un second temps, nous avons pu effectuer des entretiens avec des **parties prenantes clés externes** pour le groupe (fournisseurs, client, banques) pour prendre en compte leurs intérêts et points de vue dans notre analyse.

5.2. Impacts Risques et Opportunités matériels ainsi que leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique d'Econocom [ESRS 2 SBM 3]

[DP 10a]

Comme expliqué et illustré dans l'ESRS IRO-1, Econocom a mis en œuvre une méthodologie commune à tous les sujets traités dans toutes les normes pour l'établissement des impacts, risques et opportunités **matériels**. Le détail de la méthodologie est présenté dans la norme d'information générale ESRS 2.

Les risques de violation relatifs au respect des droits humains et au respect des conditions de travail pour le groupe viennent principalement de ses

fournisseurs et sous-traitants. C'est pourquoi, dans le cadre de nos pratiques d'achats, nous demandons à nos fournisseurs de rang 1 (considérés comme stratégiques par rapport au volume d'activité généré) de respecter nos normes éthiques et sociales.

Nous avons défini nos standards RH selon les réglementations européennes et nous les appliquons partout. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des RH sont particulièrement élevées.

[DP 11]

Au titre de la matrice de double matérialité, le périmètre et la position des travailleurs au sein de la chaîne de valeur du groupe sont présentés dans le paragraphe ci-dessous :

[DP 11a]

Les achats de matériels s'effectuent auprès de grossistes/revendeurs ou de constructeurs/éditeurs reconnus sur le marché. Le groupe commercialise toutes les grandes marques internationales (Dell, HP, Lenovo, Microsoft, etc.). Nous achetons également nos services (p. ex., sous-traitance) auprès de prestataires de proximité.

Par ailleurs, côté constructeurs, des usines, des stocks s'implantent, notamment en Europe (Intel, Lenovo, etc.), pour assurer la meilleure qualité d'approvisionnement possible des marchandises.

Concernant notre chaîne d'approvisionnement matériels et logiciels :

- **achats** : de 50 à 60 % chez des grossistes/revendeurs, et 40 à 50 % chez des constructeurs et éditeurs en direct (commande et facturation) ;

- **livraisons** : soit en entrepôts grossistes, ou indépendants (prestataires logistiques ou centres de services), soit directes clients.

Les travailleurs soumis à des impacts matériels peuvent être catégoriser comme suit :

- **sur site** : prestataires de services (événement, entretien des bâtiments...);
- **en amont de la chaîne de valeur** : employés des fournisseurs et sous-traitants : banques ⁽¹⁾, grossistes, revendeurs et constructeurs ;
- **en aval de la chaîne de valeur** : employés de société de fret pour la distribution.

Les travailleurs particulièrement vulnérables au regard de notre chaîne de valeur sont les syndicalistes, les femmes ⁽²⁾, les jeunes travailleurs (travail d'enfant également), ou encore les travailleurs intérimaires, travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs en situation de handicap.

[DP 11b]

Econocom s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs et vend à des clients situés sur le continent européen, où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Les risques en matière de conditions de travail et de droit humain se trouvent essentiellement liés en amont de sa chaîne de valeur. Plus spécifiquement en Asie, qui est la zone géographique susceptible de présenter un risque élevé de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire.

[DP 11d]

L'analyse de matérialité réalisée, ainsi que les différents impacts d'Econocom présentés dans la matrice de double matérialité de l'ESRS 2 a conclu que le groupe pouvait potentiellement impacter matériellement les travailleurs de sa chaîne de valeur de manière négative.

[DP 11e]

L'analyse de matérialité réalisée a conclu uniquement sur des impacts négatifs matériels ont été mis en avant pour le groupe.

On explique ce phénomène de la façon suivante :

Ce devoir de vigilance est renforcé en amont de notre chaîne de valeur auprès de nos principaux constructeurs informatiques et plus spécifiquement, durant la phase de fabrication des matériels informatiques (identifiée comme à risque). Il faut rappeler que, compte tenu de sa place de distributeur ou de loueur sur le marché, les zones identifiées comme critiques sur la chaîne de valeur d'Econocom sont localisées plus au niveau des fournisseurs de rang 2, voire de rang 3. Par conséquent, l'impact sur le groupe est limité lorsqu'un risque se concrétise.

En pratique, Econocom a réalisé la cotation de ces risques et opportunités (RO) relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur. La portée, le caractère irréversible des RO étaient cotés au maximum compte tenu des sujets évoqués. Seulement, dans une logique de matérialité financière, la probabilité d'occurrence des RO a été cotée de manière très faible, en considérant que ces RO avaient très peu de chance d'impacter les flux financiers du groupe.

(1) L'activité TMF fonctionne majoritairement grâce à du refinancement externe auprès d'institutions bancaires.

(2) En fonction des zones géographiques

[\[DP 12\]](#)

En reprenant la représentation de nos travailleurs de notre chaîne de valeur illustrée au **DP 11a** de la norme, la cartographie suivante est ressortie :

Travailleurs vulnérables	Amont (rang 2/3)	Amont (rang 1)	Sur site	Aval
Enfants	X			
Jeunes travailleurs	X	X		
Femmes ⁽¹⁾	X			
Syndicalistes	X			
Travailleurs intérimaires	X	X		
Travailleurs migrants	X			

(1) Voir commentaires note de bas de page.

[\[DP 13\]](#)

Comme expliqué au DP 11e, Econocom n'a pas ressorti de son analyse de matérialité de risques ou d'opportunités matérielles. Néanmoins, par ses engagements pris auprès de sa chaîne de valeur, Econocom prend toute la mesure des risques portant sur les travailleurs de cette chaîne.

5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [DR S2-1]

5.3.1. POLITIQUES LIÉES À LA GESTION DES IRO RELATIF AU RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ LES FOURNISSEURS ET LEURS SOUS-TRAITANTS

[\[DP 16 ; DP 17 ; DP 17a ; DP 17b\]](#)

La politique du groupe relative au respect des droits humains chez les travailleurs de notre chaîne de valeur, s'appuie sur notre Code de conduite des affaires externes traitant des sujets suivants : signer les Code de Conduite et Charte achats responsables aux fournisseurs stratégiques.

- les Relations attendues avec les pouvoirs publics, les clients et les partenaires ;

- les Principales situations à risque (ex : Corruption et trafic d'influence) ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- la confidentialité des données ;
- la lutte contre la discrimination ;
- le respect de l'environnement ;
- la lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) ;
- l'utilisation des ressources du groupe Econocom ;
- dispositif d'alerte éthique du groupe Econocom ;
- sanctions en cas de violation du Code de conduite.

[\[DP 17c\]](#)

Afin de se prémunir d'un risque de non-respect des droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur, le groupe Econocom a mis en place, *via* notamment sa plateforme d'alerte, des mesures de compensation et de sanctions disciplinaires/punitives afin de garantir la non-répétition lorsque les éléments de preuve pertinents permettent de confirmer ou non le ou les manquements présumés sur les droits de l'Homme. Ce dispositif s'applique aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

5.3.2. POLITIQUES LIÉES À LA GESTION DES IRO RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES FOURNISSEURS ET DE LEURS SOUS-TRAITANTS

[DP 18]

Le groupe Econocom s'engage à **respecter les conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur** et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

En effet, le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter.

Cette Charte demande des engagements de la manière suivante :

- respecter les lois en vigueur en termes de droits du travail des pays au sein desquels il est implanté ;
- rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, sans discrimination aucune ;
- respecter la réglementation en vigueur en termes de durée de travail et de repos hebdomadaire ;
- respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective tels que définis par les conventions de l'OIT ;
- il s'interdit le recours au travail forcé ou sous la menace d'une peine quelconque ;
- il s'interdit tout travail de personnes n'ayant pas l'âge minimum requis par la législation (mis à part cas précis permis par la législation locale et qui ne met pas en danger la santé et la sécurité de la personne).

Sur le volet de la Santé et la Sécurité nous exigeons du fournisseur qu'il :

- s'engage à assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité ;
- s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables à l'entreprise.

[DP 19]

Econocom attend que le fournisseur s'engage également à respecter les réglementations locales et internationales applicables en lien avec les conventions fondamentales de l'OIT. Le respect du droit du travail est l'un des thèmes clefs partagé au sein de notre Charte (décrite ci-dessus). Ces prérequis sont indispensables à une collaboration entre Econocom, ses fournisseurs et leurs sous-traitants. La Charte des Achats Responsables du groupe renforce les engagements que nous attendons de nos fournisseurs ainsi que les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2]

[DP 22]

Le groupe Econocom dispose d'un processus majeur, déployé pour traiter et prendre en compte les points de vue des travailleurs de la chaîne de valeur.

- Dispositif d'alerte éthique

Econocom souhaite également renforcer l'interaction avec les travailleurs de sa chaîne de valeur grâce à ces leviers complémentaires, relatifs au respect des droits humains et aux conditions de travail. Ces leviers sont les suivants :

- ▶ dispositif Data Legal Drive (détaillé plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4),
- ▶ charte Achats Responsables (détaillée plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4).

Aujourd'hui ces clauses contractuelles ne nous permettent pas d'interagir directement avec les travailleurs, des représentants légitimes ou avec des mandataires crédibles. Nous avons cependant déployé des plans d'actions dans la partie actions et ressources (S2-4).

[DP 22a – DP 22e]

Le dispositif d'alerte éthique est accessible publiquement, et par extension aux travailleurs de la chaîne de valeur d'Econocom. Par ailleurs, les travailleurs de la chaîne de valeur disposent d'un moyen d'interagir avec Econocom *via* une page dédiée au dispositif d'alerte éthique : <https://report.whistleb.com/fr/econocom>.

À ce jour, il a été remonté 0 alerte éthique relative à des travailleurs de la chaîne de valeur. Au même titre que la remontée d'alerte éthique explicitée dans le G1-1 [Confère G1-1], le Comité Ethique a la charge d'encadrer les procédures et les modalités relatives au dispositif d'alerte éthique. À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus avec des fédérations syndicales internationales en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme et comment ils permettent de connaître le point de vue des travailleurs. L'engagement du groupe envers les travailleurs de notre chaîne de valeur est donc évalué grâce au dispositif d'alerte éthique. En outre, les leviers complémentaires susmentionnés [DP 22] nous permettent de préciser la manière dont l'efficacité de notre engagement avec les travailleurs est évaluée.

[DP 23]

En l'état, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les mesures prises pour connaître le point de vue des travailleurs susceptibles d'être particulièrement vulnérables ni de publier les informations requises concernant le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur/et ou leurs représentants.

[DP 24]

Econocom par son dispositif d'alerte éthique ainsi que ces leviers complémentaires, s'engagent auprès des travailleurs de sa chaîne de valeur. Néanmoins, le groupe souhaite que les leviers complémentaires explicités au [DP 22] renforcent les interactions directement avec les travailleurs de notre chaîne de valeur et non plus seulement au travers de clauses contractuelles.

5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

[DP 27a ; DP 27b ; DP 27c ; DP 27d]

L'unique dispositif permettant à Econocom d'interagir directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur permet de remédier aux incidences négatives décrite dans l'analyse de double matérialité. En effet, les formes d'impacts négatifs qui peuvent arriver aux travailleurs de notre chaîne de valeur concernent à la fois :

- l'atteinte aux droits humains du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers ;
- l'atteinte aux conditions de travail du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers.

Dans l'hypothèse où un travailleur de la chaîne de valeur d'Econocom subit un impact négatif, il dispose d'un dispositif d'alerte éthique spécifique lui permettant de rapidement signaler tout manquement aux accords généraux prévus précédemment.

En théorie, le processus de remontée et suivi de l'alerte fonctionne de la manière suivante :

Durant la procédure d'enquête et de traitement de l'alerte émise, les travailleurs de la chaîne de valeur concernés sont consultés jusqu'au terme de ladite procédure. Nous nous assurons ainsi du partage des modalités de l'enquête jusqu'à sa clôture effective, ce qui nous permet en outre de mesurer le degré de satisfaction à l'égard du processus et des résultats fournis.

Comme expliqué ci-dessus (au DP 22), nous n'avons reçu aucune alerte éthique concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur. Par conséquent, le groupe n'a pas encore de retour d'expérience sur le bon fonctionnement de son dispositif.

[\[DP 28\]](#)

Les travailleurs de la chaîne de valeur ont accès au dispositif d'alerte éthique comme expliqué dans G1-1 au sein du Code de conduite des affaires externes. Néanmoins, la diffusion de ce dispositif auprès des travailleurs de la chaîne de valeur est à renforcer.

[\[DP 29\]](#)

Econocom par son dispositif d'alerte éthique ainsi que ces leviers complémentaires, s'engage auprès des travailleurs de sa chaîne de valeur. Néanmoins, le groupe souhaite que les leviers complémentaires explicités au [DP 22] renforcent les interactions directement avec les travailleurs de notre chaîne de valeur et non plus seulement au travers de clauses contractuelles.

5.6. Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur [S2-4]

[\[DP 30\]](#)

Les actions et/ou approches qui ont été mises en place chez Econocom pour adresser les politiques du S1 -1 et relatives aux incidences négatives décrites dans la matrice de matérialité sont les suivantes :

[\[DP 32a ; DP 32b\]](#)

5.6.1. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

Comme explicité dans le [S2-1] relatif aux politiques liées au droit humain, les actions cherchant à prévenir et atténuer les potentiels effets négatifs relatifs au respect des droits humains sont les suivantes :

- dispositif d'alerte éthique permettant d'identifier directement les effets négatifs et de traiter les signalements accessibles publiquement par l'ensemble de nos parties prenantes.

Ce dispositif permet d'assurer la protection des lanceurs d'alerte pour les travailleurs de notre chaîne de valeur confère la section G1-1) ;

- procédure d'enquête et de traitement des alertes.

Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés sur les droits humains.

5.6.2. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le dispositif d'alerte éthique est appuyé par les leviers complémentaires suivants qui traitent principalement des conditions de travail :

• Outil Data Legal Drive

Afin d'adresser le sujet des conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants, Econocom s'appuie également sur le déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Celui-ci permet au groupe d'adresser directement un questionnaire auprès de nos fournisseurs et de s'assurer le respect des obligations des conditions de travail et des droits humains. Ce questionnaire envoyé comprend des questions relatives aux droits humains, à la sécurité, RGPD, Compliance, la santé des employés et à la diversité et l'inclusion. De plus, comme explicité précédemment, la Charte Achats Responsables, envoyée à ces mêmes fournisseurs, précise qu'ils doivent respecter les conditions de travail et les droits humains des travailleurs.

La procédure d'évaluation des prestataires fournisseurs décrit le processus sur les fournisseurs existants et sur les nouveaux fournisseurs.

L'outil Data Legal Drive a ainsi été construit sur cette base et renforce l'interaction avec les travailleurs de notre chaîne de valeur afin de prévenir ou d'atténuer de potentiels effets négatifs sur les conditions de travail.

L'accès au dispositif d'alerte éthique intégré au questionnaire développé sur l'outil Data Legal Drive permet quant à lui de diffuser auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur les possibilités de signalement offert par ce dispositif.

• Charte Achats Responsables

La Charte des Achats Responsables est un document interne à Econocom et n'a pas vocation à être rendu public. Cependant, les engagements décrits, sont détaillés conformément à la norme **conduite des affaires** (G1).

[\[DP 32 d\]](#)

Le mécanisme d'alerte éthique du groupe Econocom permet de remonter de potentielles alertes liées au droit humain et/ ou aux conditions de travail.

Dans le cas où une alerte grave serait remontée, le Comité Éthique, qui est toujours distinct de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire examine le cas et, s'il juge qu'il faut ouvrir une enquête, il en définit la portée et le déroulement.

[\[DP 33a\]](#)

La description des processus par lesquels Econocom détermine les mesures nécessaires et appropriées en réponse à un impact négatif réel ou potentiel particulier sur les travailleurs du capital de risque est décrit dans le [DP 32a].

[\[DP 33b\]](#)

La Direction des Achats groupe Econocom avec le soutien de la Direction RSE a renforcé son impact auprès des travailleurs de la chaîne de valeur avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs sous un angle RSE, RGPD et Compliance.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Achats responsables :

Achats responsables	2024
Pourcentage de fournisseurs des achats des activités de Services signataires de la Charte Achats Responsables/Code conduite parmi les 20 plus grands fournisseurs	100 %

[DP 35]

Le travail en cours *via* l'outil Data Legal Drive et les procédures associées viennent renforcer l'interaction que nous souhaitons avoir avec nos fournisseurs et par extension aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

Cet outil vient compléter les groupes de travail initiés auprès des acheteurs, par pays et par activités :

- **en France :** les groupes de travail se sont déroulés auprès des Directeurs achats des différentes activités du groupe sur le dernier trimestre 2024. Ces groupes de travail portaient sur :

- ▶ l'assurance que nos activités (dans le business) adressaient les enjeux relatifs au non-respect des droits humains et/ou de conditions de travail pour les travailleurs de notre chaîne de valeur et qu'elles limitaient bien les incidences qui en découlait. Par exemple, l'activité de location (TMF) fonctionne grâce à une grande part de refinancement externe auprès d'institutions de crédit. Par essence, le fait que des banques donnent leur aval, après analyse, pour prendre le risque associé à des contrats de location d'actifs auprès de clients, justifie bien de la vigilance et par extension de l'atténuation des impacts négatifs que le groupe Econocom opère sur sa chaîne de valeur ;

- **à l'international :**

- ▶ des groupes de travail pour les pays internationaux et dédiés au traitement

des potentiels impacts négatifs identifiés auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur sur l'ensemble de nos activités (EPS, TMF ⁽¹⁾ et Services) seront initiés en 2025,

- ▶ l'envoi de questionnaires aux pays internationaux pour tracer un périmètre d'analyse et initié un contact avec les acheteurs sur les enjeux de la norme S2 a été effectué comme premier plan d'action sur le dernier trimestre 2024.

[DP 36]

À ce jour aucun incident sévère relatif au droit humain n'a été identifié sur notre chaîne de valeur en amont comme en aval.

[DP 38]

La description des ressources allouées à l'analyse des impacts matériels est présentée dans la norme d'information générale dans la sous-section suivante (**ESRS 2**).

5.7. Cibles établies en lien avec les actions [S2-5]

[DP 39 ; DP 41 ; DP 42]

À date, le groupe Econocom n'a ni développé de cibles précises et/ou d'horizons de temps, ni intégré de parties prenantes dans l'établissement de cibles ; afin d'adresser les actions relatives aux impacts négatifs des travailleurs de sa chaîne de valeur.

(1) L'explication faite pour l'activité TMF sera sensiblement la même pour les pays internationaux car l'activité y est la même (en tenant compte de quelques spécificités selon les actifs loués, les types de contrats).

6. Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]

6.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]

[DP 8]

Lors de la réalisation du processus de diligence raisonnable de durabilité, nous avons pris en compte (confère la consultation des parties prenantes décrites dans l'ESRS 2) :

- dans un premier temps; un panel de **représentants internes** de nos parties prenantes de notre chaîne de valeur (ceux qui ont la meilleure vision de nos clients et autres utilisateurs finaux) ;
- dans un second temps, nous avons pu effectuer des entretiens avec des **parties prenantes clés externes** pour le groupe (fournisseurs, clients, banques) pour prendre en compte leurs intérêts et points de vue dans notre analyse.

6.2. Impacts Risques et Opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et *business* modèle d'Econocom [ESRS 2 SBM 3]

[DP 9]

Les risques et opportunités matériels relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux qui peuvent peser et/ou profiter pour le groupe concernent notamment les sujets de protections des données

personnelles ou la sensibilisation des clients aux enjeux RSE ou encore les bonnes pratiques commerciales.

Econocom a aussi un impact matériel envers ses consommateurs et utilisateurs finaux concernant l'intégration des innovations dans ses produits ou services (notamment avec le développement de l'intelligence artificielle).

[DP 10 – DP 11 & DP 12]

Les autres informations réglementaires demandées par la réglementation nécessiteront un « gap analysis ⁽¹⁾ » plus poussé, qui sera réalisé en 2025 par Econocom.

6.3. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux [DR S4-1]

[DP 15]

Le groupe n'a pas encore défini les politiques qu'il souhaite mettre en œuvre pour répondre aux impacts, risques et opportunités matériels relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux. Il en découle qu'actuellement aucun processus de remédiation, plan d'action et cible n'ont été défini par rapport à ces impacts, risques et opportunités.

Toutefois, en ce qui concerne la cybersécurité et la protection des données, le groupe a précisé dans son « Rapport à Impact » certains éléments sans toutefois avoir pu s'assurer s'ils répondent aux prescrits de la norme ESRS S4.

(1) On entend par gap analysis ici un état des lieux de l'écart de conformité sur les points de données d'une norme. En d'autres termes, réaliser une étude plus poussée pour savoir ce qui existe actuellement et ce que le groupe doit faire.

6.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]

[DP 20]

Econocom n'a pas encore établi de dispositifs pour engager le dialogue avec les consommateurs et/ou utilisateurs finaux. Néanmoins le groupe prévoit d'engager des ressources et des actions en 2025.

6.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives [S4-3]

[DP 25]

Econocom n'a pas encore établi de dispositifs et/ou des canaux de communication pour remédier aux incidences négatives avec les consommateurs et/ou utilisateurs finaux. Néanmoins le groupe prévoit d'engager des ressources et des actions en 2025.

6.6. Actions et ressources en lien avec les politiques les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-4]

[DP 28]

Comme expliqué dans le S4 – 1, si le groupe n'a pas établi de politique alignée avec les points de données du S4, alors nous ne pouvons pas définir les plans d'actions associés. Néanmoins le groupe s'y engage en 2025.

6.7. Cibles établies en lien avec les actions [S4-5]

[DP 38]

À date, le groupe Econocom n'a pas développé de cibles précises et d'horizon de temps afin d'adresser les actions relatives aux impact négatifs des travailleurs de sa chaîne de valeur. Néanmoins le groupe prévoit d'engager des ressources en 2025.

7. Conduite des affaires [ESRS G1]

7.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1]

[DP 5a]

Comme précédemment évoqué dans la norme d'information générale ESRS 2 GOV -1, le rôle des organes administratifs de surveillance et de décision, relatifs à la conduite des affaires est décrit dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

[DP 5b]

Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique composé de membres choisis pour leur sensibilité et expérience dans le domaine de la compliance et de l'éthique des affaires. Ce Comité est chargé :

- des problématiques relatives au domaine éthique ;
- du traitement et du suivi des signalements reçus *via* le dispositif d'alerte ;
- des conflits d'intérêts ;
- de la bonne application des procédures internes et principes éthiques par tous et à tous les niveaux.

Le Comité Éthique est toujours distinct de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

[DP 6]

Le process mis en place pour identifier les impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires (décrit dans la norme d'information générale ESRS 2 IRO -1 – DP 53a à DP 53g) a permis de mettre en évidence que le groupe :

- pourrait connaître un impact réputationnel en cas de non-respect de ses procédures et règles internes relatives au dispositif de compliance anticorruption ;

- pourrait avoir un impact significatif (impact identifié conformément à la matrice décrite dans le SBM 3 de l'ESRS 2) envers ses fournisseurs, en cas de non-respect des délais de paiements, et spécifiquement quand il s'agit de petites et moyennes entreprises.

Econocom est exposé à un risque d'approvisionnement en raison de sa dépendance sur certains produits dans sa chaîne de valeur. Néanmoins, Econocom s'inscrit dans des partenariats solides sur le long terme, avec des fournisseurs de premier plan (exemple constructeurs) ;

- l'implication du groupe Econocom quant aux enjeux ESG et le déploiement d'actions pertinentes corrélatives peuvent permettre le déblocage de financements pour soutenir son activité.

7.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1]

[DP 10a]

Econocom possède plusieurs mécanismes pour identifier, investiguer et remonter des comportements contraires à son code de conduite interne et aux différentes chartes signées et mises en œuvre par le groupe. Ces mécanismes (Charte Achats responsables, Dispositif Data legal Drive, Dispositif d'alerte éthique sont expliqués aux DR S1-1 et S2-2.

Le groupe Econocom s'engage en faveur de l'éthique et de l'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

- Respect des droits de l'Homme ;
- Conformité au droit du travail ;
- Lutte contre la corruption ;
- Lutte contre le trafic d'influence ;
- Protection de l'environnement.

Il s'assure aussi du respect des lois et réglementations concernant la santé et la sécurité au travail.

Econocom a souhaité fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un Code de conduite des affaires. Il donne la conduite à tenir pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Ce Code, associé à un ensemble de procédures et politiques traitant de sujets éthiques associés (cadeaux et invitations, conflit d'intérêts, etc.), repose sur un principe de tolérance zéro à la corruption.

Le Code de conduite des affaires, ainsi que les procédures et politiques associées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe et s'appliquent sans exception à tous les collaborateurs du groupe, y compris les agents.

Le Code de conduite de l'entreprise décrit les systèmes de prévention, de détection et de traitement des allégations ou incidents de corruption. Ces procédures comprennent des mesures de prévention, notamment des politiques claires, des formations régulières et des contrôles internes rigoureux.

[DP 10b]

Nous avons mis en oeuvre des politiques anti-corruption. En France, les politiques en place sont conformes aux exigences de la Loi Sapin II. Dans les autres pays dans

lesquels le groupe est présent, le code éthique, certaines procédures (alerte, cadeaux et invitations, etc.) applicables au niveau groupe s'ajoutent aux dispositifs anticorruption locaux.

[DP 10c]

Tout auteur d'une alerte ⁽¹⁾ est protégé, même si les faits qu'il rapporte ne posent finalement pas de problème. Un lanceur d'alerte doit :

- **être une personne physique** : en conséquence, une personne morale (exemple : association, syndicat professionnel etc.) ne peut pas être considérée comme lanceur d'alerte ;
- **signaler ou divulguer des informations sans contrepartie financière directe** ;
- **être de bonne foi** : il ne doit pas être animé par une intention de nuire ;

L'alerte porte sur des faits qui se sont produits ou sont très susceptibles de se produire dans l'entité concernée.

Les informations ont été obtenues, dans le cadre de leurs activités professionnelles. **Lorsqu'elles n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.**

Le lanceur d'alerte dont l'alerte répond à ces critères, lui permet d'obtenir les garanties suivantes :

- l'absence de représailles, par le groupe Econocom ni de menaces ou de tentatives de recourir à ces mesures telles que la suspension, une mise à pied, un licenciement, une rétrogradation ou un refus de promotion... ;
- la confidentialité de son identité et des faits rapportés.

(1) La personne doit correspondre au statut de lanceur d'alerte fixé par la loi Sapin II.

Toute personne pensant faire l'objet de représailles pour avoir fait un signalement ou participé à son traitement peut le signaler au Comité Éthique. L'identité de l'auteur d'une alerte ne peut être communiquée à la personne mise en cause dans l'alerte, sauf accord du lanceur d'alerte. Il est interdit de faire obstacle à un signalement. Toute personne qui empêche un lanceur d'alerte de communiquer son signalement encourt des sanctions disciplinaires et pénales.

Attention : en cas d'utilisation abusive ou de calomnie, l'auteur s'expose à des sanctions disciplinaires et à des poursuites.

De plus, le groupe Econocom a établi un processus structuré pour rendre compte des résultats aux organes d'administration, de gestion et de contrôle par l'intermédiaire d'un Comité Éthique. Ce processus garantit la transparence et la responsabilité des opérations et implique une documentation systématique des résultats, y compris les résultats des enquêtes, les mesures prises et toutes les recommandations nécessaires.

[DP 10e]

Associée au Code de conduite des affaires, le groupe Econocom dispose de deux procédures pour gérer les incidents :

- dispositif d'alerte éthique ;
- procédure d'enquête et de traitement des manquements. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés. Elle s'applique aussi en cas de soupçons de corruption indépendants d'une alerte (p. ex., à la suite d'un Audit Interne, un audit d'acquisition, des poursuites judiciaires, un contrôle réglementaire, etc.).

Pour renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom dispose d'une plateforme d'alerte. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe (dans des cas de corruption/fraude, etc.).

Ce système d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc.), mais aussi à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7j/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus par l'intermédiaire de la plateforme font l'objet d'un examen et d'un suivi par le Comité Éthique. Ces derniers portent essentiellement sur deux grandes thématiques : (i) les conflits d'intérêts et (ii) la responsabilité sociale ainsi que les droits de l'Homme.

Si l'alerte est recevable et si le Comité Éthique ouvre une enquête interne, les moyens dévolus à l'enquête sont notamment définis selon les critères suivants :

- la pertinence de l'alerte et sa récurrence potentielle ;
- la gravité des faits ;
- les possibles conséquences négatives ;
- les sommes en jeu ;
- la menace que les faits font courir sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne, etc.

L'objectif principal de l'enquête est d'établir la véracité des faits rapportés. Il faut répondre à cette question : avons-nous affaire à un acte contraire au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe ?

La durée de l'enquête et les ressources allouées tiennent compte de la complexité de l'affaire, de la gravité des faits et des premiers résultats de l'enquête.

La Direction Générale du groupe est informée de l'ouverture et du déroulement de l'enquête, surtout si le cas est sensible ⁽¹⁾. Le Comité Éthique (conformité, RH, Audit Interne, etc.) désigne la ou les personnes qui mèneront l'enquête. Lorsque plusieurs personnes interviennent sur une enquête, un responsable est nommé.

Ces personnes doivent être étrangères aux faits concernés par l'alerte reçue et qualifiées pour enquêter. Il peut s'agir de collaborateurs ou d'experts externes.

Elles doivent collecter, conserver et sécuriser les éléments de preuve pertinents permettant de confirmer ou non le ou les manquements présumés. Dans ce cadre, elles peuvent réaliser des entretiens, saisir des preuves, etc.

Le rôle du responsable d'enquête est de conduire l'enquête et de coordonner, le cas échéant, les travaux des spécialistes. Pour chaque enquête, le rôle et les responsabilités confiés sont précisés.

Si les autorités nationales doivent enquêter sur le manquement présumé, le responsable d'enquête fait le lien et coopère avec elles.

Dans le cadre du traitement de l'alerte, des spécialistes internes peuvent également être sollicités (exemple : le Directeur des Systèmes d'Information).

En 2024, la plateforme a enregistré une alerte éthique. Aucune n'a donné lieu à des plaintes ni à des poursuites judiciaires.

Thème des alertes : éthique des affaires

N.B. : la catégorie « responsabilité sociale et droits humains » regroupe des alertes traitant de : discrimination, de harcèlement et de santé & sécurité.

[\[DP 10g\]](#)

Nous déployons aussi des formations en ligne, pour tous les collaborateurs, sur les thèmes de la conformité et de la lutte contre la corruption. Elles renforcent l'ensemble de procédures et de contrôles du groupe qui visent à garantir la transparence et l'éthique.

	2023	2024
Pourcentage de personne formé à l'éthique (groupe)	68 %	71 %

On observe une progression de 3 points sur la formation anti-corruption.

(1) Sauf si elle est mise en cause.

[DP 10h]

Le groupe Econocom a également réalisé en 2024 pour ses entités françaises une cartographie des risques de corruption et trafic d'influence ayant conduit à l'identification de ses risques majeurs et l'établissements de plan d'actions. Au titre de la cartographie des risques réalisée le suivi des agents commerciaux, des sous-traitants réalisant des prestations intellectuelles, et des matériels prêtés aux clients doivent faire l'objet d'une attention particulière. Un renforcement des contrôles internes notamment de niveau deux doit également être envisagé dans une démarche d'amélioration continue.

7.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

Un partenaire désigne toute personne (groupe, collectivité, organisme ou entité) avec laquelle le groupe collabore pour un objectif commun. Un fournisseur est un partenaire auquel le groupe achète des biens et services. Ils peuvent être de toutes natures nécessaires à son activité (pour ses besoins propres ou celles de ses clients). Ci-après, les partenaires commerciaux et les fournisseurs du groupe Econocom sont appelés « partenaires ».

[DP 14]

Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France (par ex, délai de 45 jours pour les délais de paiement intercos).

[DP 15a]

Nous attendons de nos partenaires intégrité et conformité. Ils doivent impérativement respecter les législations de lutte contre la corruption et la fraude en

vigueur dans leurs pays. Il est également essentiel qu'ils partagent les grands principes du groupe sur ces sujets. De plus, la plus grande vigilance est requise des collaborateurs et des agents au cours des trois phases clés de la relation avec les partenaires :

- **sélection** : sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon des critères objectifs (qualité, prix, respect des délais, absence de conflit d'intérêts, dimensions sociales et respect de l'environnement) ; faire jouer la concurrence en respectant la Charte Achats Responsables. Selon les lois applicables, nous nous efforçons de vérifier également la probité du tiers avant l'entrée en relation contractuelle (application de la procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom pour le périmètre France qui identifie les tiers devant faire l'objet de vérifications de probité conformément à la cartographie des risques réalisée) ;
- **contractualisation** : formaliser et conclure les contrats d'achat, d'approvisionnement et les transactions commerciales associées (prises et réceptions de commandes, contrôles des factures, paiements des factures, éventuels litiges) intégrant le Code de conduite des affaires et/ou la Charte Achats Responsable ;
- **exécution du contrat** : payer les produits et services livrés/effectués conformément aux dispositions du contrat signé.

Le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter (les principes clés sont définis plus précisément dans la norme concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur.

Pour certaines filiales, nous avons aussi établi des clauses contractuelles précises. Elles permettent de mieux assurer le respect de cette Charte Achats Responsables et du Code de conduite des affaires du groupe Econocom.

Le groupe Econocom porte une attention particulière en cas de recours à des intermédiaires et à des agents. En effet, l'intervention d'un tiers dans une opération peut parfois cacher un avantage injustifié (p. ex., sous forme de commission cachée par une surfacturation ou de « caisses noires » pour verser des pots-de-vin), notamment à l'international pour obtenir des marchés. Les paiements faits à des intermédiaires peuvent cacher un but qui est considéré comme de la corruption indirecte. Il s'agit d'influencer ou de récompenser un traitement de faveur ou l'usage abusif d'une fonction ou activité. Le groupe Econocom interdit ces pratiques. Elles nuisent à la réputation du groupe et le rendent responsable pénalement. En cas de doute, les collaborateurs doivent avertir leur responsable direct ou le Comité Éthique.

[DP 15b]

La procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom (décrites dans le point de donnée 15a) se focalise également sur des dimensions sociales et/ou environnementales.

La Direction des Achats du groupe Econocom a par ailleurs, renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement (fourni en annexe de la Charte d'Achats Responsable).

7.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3]

[DP 18a]

La corruption et le trafic d'influence sont des infractions pénales graves qui comportent des risques importants :

- des poursuites pénales (amendes, peines d'emprisonnement) applicables aux personnes physiques ou morales ;
- des sanctions disciplinaires (licenciement de la personne auteure de l'infraction) ;
- une atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité du groupe Econocom.

Le groupe Econocom applique une **tolérance zéro face aux actes de corruption et au trafic d'influence** dans la marche de ses affaires.

De plus nous distinguons également les paiements de facilitation dans notre approche de lutte contre la corruption, qui ne sont pas, à proprement parler des pots-de-vin mais reste pour autant considéré comme de la corruption. Le groupe interdit donc tout paiement de facilitation, effectué directement ou non, et quels qu'en soient les raisons et les montants, et même si la législation locale les autorise. Ses collaborateurs, agents, partenaires commerciaux doivent respecter strictement cette règle.

[DP 18b & DP 18c]

Tout collaborateur qui soupçonne un cas de corruption a l'obligation d'avertir son responsable direct, les départements compétents (Juridique ou Ressources humaines) ou le Comité Éthique. Il peut aussi lancer une alerte sur la plateforme spécialement prévue. Toute alerte émise via la plateforme jugée recevable fait l'objet d'une enquête interne diligentée par un groupe d'enquête sous la supervision du Comité éthique. Les manquements avérés et des sanctions adaptées sont remontés à la Direction Générale du groupe.

En outre, pour justifier de l'indépendance des enquêteurs et du Comité éthique, le fonctionnement de la plateforme veut que les enquêtes soient réalisées (en interne) par des personnes qui sont choisies pour leur expérience et leur compétence au regard de la nature de l'alerte. La procédure applicable au groupe Econocom précise que celles-ci peuvent, en cas de doute sur leur impartialité ou en présence d'un conflit d'intérêt être dessaisies de l'enquête (décision prise par le Comité éthique). Elles peuvent également se retirer volontairement en raison de leur trop grande proximité avec les personnes concernées par l'enquête. Elles restent en toutes circonstances tenues à la confidentialité la plus absolue, à un devoir d'impartialité, de loyauté et doivent agir dans le respect de la réglementation applicable.

Eu égard à la sensibilité de l'alerte remontée et/ou de sa complexité, l'enquête peut également être confiée à un avocat externe reconnu pour ses compétences en la matière.

Les détails du fonctionnement de la plateforme d'alerte éthique est explicitée dans le [DP 10e] de la norme.

Selon les notations de *Transparency International*, le risque de corruption du groupe reste limité. Certains territoires dans lesquels nous intervenons (Maroc, Mexique ou Europe de l'Est) ont une note de corruption nationale médiocre mais nos entités dans ces territoires sont petites. Nous n'y avons enregistré aucun cas de corruption et n'avons reçu aucune alerte jusqu'ici.

Les alertes reçues font l'objet d'un traitement conformément aux process internes indépendamment du classement du pays considéré.

[DP 20]

Le groupe a mis en œuvre une formation en interne pour communiquer à qui de droit les implications relatives à des cas de corruptions (voir [DP 10g] du G1-1). Il s'agit d'un programme de sensibilisation composé de vidéos suivies de questions et d'une étude de cas illustrant sept situations de corruption, pour une durée totale d'environ 30 minutes. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du groupe Econocom (France et international). À date, le taux de réalisation est de 71 % (des relances régulières sont effectuées).

[DP 21b & DP21c]

À la Suite à la cartographie des risques réalisée courant 2024, un programme de formation va être déployé sur 2025 visant les populations exposées aux risques identifiés.

7.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4]

[DP 24a]

A date, le groupe Econocom n'a fait l'objet d'aucune amende ou condamnations pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption.

[DP 24b]

En cas de manquements constaté aux règles éthiques du groupe Econocom, un rappel des règles applicables est réalisé avec sensibilisation des populations exposées. En fonction de la gravité des faits, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées par la Direction des ressources humaines.

[DP 26]

A date, le groupe Econocom n'a fait l'objet de sanction pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption avec des partenaires de sa chaîne de valeur.

7.6. Influences politiques et activité de lobbying [G1-5]

Selon l'analyse de double matérialité, cette obligation d'information n'est pas ressortie comme pertinente pour Econocom.

7.7. Pratiques de paiements [G1-6]

[DP 33a]

Les délais de paiement fournisseurs observés varient entre 35 et 45 jours. Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France (par ex, délai de 45 jours pour les délais de paiement intercos). Le délai moyen de paiement des fournisseurs d'Econocom est variable selon les trois activités du groupe et des pays. De plus, les activités de location, de distribution et de services ont des spécificités liées à leur secteur. Le délai moyen de paiement des fournisseurs est donc difficilement comparable en fonction de l'activité et du pays.

[DP 33b]

Les délais de paiement fournisseurs sont négociés au cas par cas dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur applicables (conformément à l'Article L4 41-6 du Code de commerce en France par exemple).

[DP 33c]

Le groupe Econocom n'a pas fait l'objet de procédure ouverte à son encontre relative aux retards de paiements des tiers dans les cinq dernières années.

8. Règlement : taxonomie verte européenne

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxinomie verte Européenne.

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (**CA**) ;
- les dépenses d'investissement vertes (**CapEx**) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (**OpEx**).

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission ;
- l'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement

à l'un des cinq autres (principe du *Do No Significant Harm* – DNSH) ;

- l'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxinomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Econocom s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

Au titre de l'exercice 2024, Econocom a identifié sept activités éligibles :

Objectifs	Classification des activités économiques	Descriptif pour Econocom	Codes NACE
Atténuation du changement climatique	9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Activités relatives à la <i>Business Unit</i> « Green & Energy »	M71
	8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Activités d'hébergement	J61 ; J62 ; J63
Économie circulaire	4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise (exemple : MLC, HOUSTON, TWIST, TRAMS CLOUD MANAGE)	J61 ; J62 ; J63
	5.1. Réparation, remise en état et remanufacturation	<i>Product Care</i>	C27
	5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	<i>Econocom Factory</i>	C27
	5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	<i>Technology Management & Financing</i>	C26 ; C32
	5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	<i>Marketplace (EcoTwice)</i>	C26 ; C27

Econocom a également considéré des investissements individuellement éligibles aux titres des activités 6.5 Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

L'achat-revente de matériels électriques et électroniques n'a pas été considérée comme éligible. Selon une interprétation stricte du règlement, seul le chiffre d'affaires correspondant aux actifs détenus en pleine priorité par ECONOCOM ont été considéré comme éligible au titre de l'activité 5.5.

4. Alignement des activités

À compter de l'exercice 2024, le règlement a rendu obligatoire la publication des activités éligibles et alignées au regard des 6 objectifs du règlement 2020/852. Selon ce dernier, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

- (i) respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;
- (ii) ne cause de préjudice à aucun autre objectif environnemental (*Do no Significant Harm – DNSH*) ;

(iii) respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c, à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :

- a) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- b) les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme,
- c) les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- d) la Charte internationale des Droits de l'Homme.

a. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Atténuation du changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

La taxonomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen retenu sur notre parc immobilier est de 156 kWh/m²/an (source : Observatoire de l'Immobilier Durable). Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1.

Dans ces conditions, Econocom ne satisfait dès lors pas aux critères de contribution substantielle pour cette activité.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'activité a mis en œuvre les pratiques pertinentes du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

L'alignement des activités est conditionné à la typologie des services relatifs à la performance énergétique des bâtiments.

Économie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Econocom, à travers ses logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise tel que MLC, HOUSTON, TWIST et TRAMS CLOUD MANAGE, satisfait aux critères techniques en intégrant au sein de ces systèmes ou logiciels les fonctionnalités requises.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturation.

Le programme Product Care d'Econocom consistant à prolonger la durée de vie des produits par la réparation, la remise en état ou le remanufacturation répond aux exigences des critères techniques.

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

Econocom Factory, société spécialisée dans la seconde vie des équipements IT, reconditionne et répare des équipements électroniques, avec pour objectif de repousser l'échéance à laquelle ces équipements se transforment en déchet, dans une logique de circuit court. Cette activité répond ainsi à l'ensemble des critères exigés.

- 5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats.

Les activités Technology Management & Financing satisfont aux critères contractuels imposés par cette activité taxonomique avec pour objectif de conduire à une prolongation de la durée de vie ou à une augmentation de l'intensité d'utilisation du produit.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

La marketplace EcoTwice permet le commerce en vue de la réutilisation de biens d'occasion. Les équipements électriques et électroniques concernés sont conformes aux exigences des directives 2009/125/CE et 2012/19/UE. Un plan de gestion des déchets est en place pour donner la priorité au réemploi et favoriser le recyclage en fin de vie.

b. Do not significant harm

Adaptation au changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'action selon les niveaux d'exposition.

Les critères de contribution substantielle pour l'activité 7.7 n'étant pas satisfaits, les DNSH correspondant n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'équipement utilisé satisfait aux exigences établies conformément à la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données.

Il a été considéré que les DNSH relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, étaient non applicables au regard de l'activité d'hébergement concernée.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Il a été considéré que le DNSH relatif à l'adaptation au changement climatique » et « Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines » étaient non applicables au regard des activités de services concernées.

Economie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Les logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise et les équipements utilisés pour exploiter ces logiciels satisfont aux exigences des directive 2009/125/CE et directive 2011/65/UE.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturation.

L'activité Product Care utilise des pièces détachées conformes aux directives applicables en la matière dans l'Union Européenne (directive 1907/2006, directive 2011/65/UE et directive (UE) 2017/2102).

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

L'activité d'Econocom Factory met en œuvre les procédures de sécurité requises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs effectuant des opérations de préparation en vue du réemploi et satisfait ainsi les critères exigés.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

Dans le cadre de son activité EcoTwice, Econocom a mis tout en œuvre pour appliquer les pratiques pertinentes du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

c. Garanties minimales sociales

Econocom répond à ces différents critères de garanties minimales :

- droits de l'Homme: ECONOCOM a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'Homme (cf. sous section 5.3.1 de la norme ESRS S2) ;
- lutte contre la corruption: ECONOCOM est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière (cf. la section 7.4. de la norme G1) ;
- fiscalité: ECONOCOM s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conformes aux recommandations BEPS de l'OCDE. Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation pour manquement grave en la matière ;
- droit de la concurrence: ECONOCOM respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière.

5. Résultats

Menée conjointement par les Directions Financière, RSE et opérationnelles, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés.

05 rapport de durabilité

règlement : taxonomie verte européenne

a. Chiffre d'affaires

Cf. note 4.1. du Chapitre 8 « États financiers » : le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 2 744 millions d'euros.

en millions €

Activité économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires éligible	Critères de contribution substantielle				
				Atténua-tion du change-ment clima-tique	Adapta-tion du change-ment clima-tique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollution
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE								
A.1 Activités durables								
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	10,05	0,37 %	100 %				
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9.3	0,00 ⁽¹⁾	0,00 %	100 %				
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,01	0,00 %				100 %	
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	7,34	0,27 %				100 %	
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	21,3	0,78 %				100 %	
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	208,5 ⁽²⁾	7,60 %				100 %	
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,12	0,00 %				100 %	
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		247,4	9,0 %	100 %			100 %	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables								
Chiffre d'affaires des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0,0 %					
Total (A.1 + A.2)		247,4	9,0 %					
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE								
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		2 496,6	91,0 %					
Total (A + B)		2 744,0	100,0 %					

(1) Le chiffre d'affaires associé à l'activité 9.3. de la taxonomie (BU Green & Energy) est nul en 2024 suite à la restructuration de la *business unit*.

(2) Le chiffre d'affaires associé à l'activité 5.5. de la taxonomie (activité TMF) dépend de la nature des contrats passés sur la période.

DNSH

Atténua- tion du change- ment climatique	Adapta- tion du change- ment climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie - 2023	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI	OUI	OUI			OUI	0,36 %		T
	OUI					OUI	0,60 %	H	
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI			
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI			
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI			
OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI			
OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI			
							0,96 %		

05 rapport de durabilité

règlement : taxonomie verte européenne

	Chiffre d'affaires	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	0,4 %	0,4 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0 %	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	8,6 %	8,6 %
Prévention et contrôle de la pollution	0 %	0 %
Protection des écosystèmes sains	0 %	0 %

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses d'investissements et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissements et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées au secteur immobilier, et correspondent principalement aux droits d'utilisation des contrats de location des bâtiments et des véhicules.

Cf. note 10 du Chapitre 8 « Etats financiers » : les dépenses d'investissements 2024 s'élèvent à 41,5 millions d'euros.

05 rapport de durabilité

règlement : taxonomie verte européenne

en millions €

Critères de contribution substantielle

Activité économiques	Code(s)	CapEX absolu	Part CapEX éligibles	Atténua-tion du change-ment clima-tique	Adapta-tion du change-ment clima-tique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollu-tion	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	1,8	4,3 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,0	0,0 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	0,1	0,3 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	0,2	0,5 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	0,7	1,3 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,00	0,0 %				100 %		
CapEx des activités durables (A.1)		2,71	6,4 %	100 %			100 %		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	6,9	16,8 %						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	16,11	38,8 %						
CapEx des activités éligibles mais non durables (A.2)		23,1	55,6 %						
Total (A.1 + A.2)		25,7	62,0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		15,8	38,0 %						
Total (A + B)		41,5	100,0 %						

05 rapport de durabilité

règlement : taxonomie verte européenne

	CapEx	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	4,3 %	4,3 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0 %	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	2,1 %	2,1 %
Prévention et contrôle de la pollution	0 %	0 %
Protection des écosystèmes sains.	0 %	0 %

c. Dépenses d'exploitation (OpEx)

Sur la base du *reporting* 2024, les charges de maintenance et de location (relative aux contrats non capitalisés) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du groupe.

Suivant la définition de la section 1.1.3.1 de l'Annexe 1, le montant total du dénominateur des OpEx au titre de l'exercice 2024 est de 2 636,3 millions d'euros, la part prépondérante concernant les coûts d'achat des biens vendus ou loués.

en millions €

Activité économiques	Code(s)	OpEX absolu	Part des OpEX éligibles	Critères de contribution substantielle					
				Atténua-tion du change-ment climatique	Adapta-tion du change-ment climatique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollu-tion	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
		-	0 %						
OpEX des activités durables (A.1)		-	0 %						
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
		-	0 %						
OpEX des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0 %						
Total (A.1 + A.2)		-	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		-	0 %						
Total (A + B)		-	0 %						

DNSH

Atténua- tion du change- ment climatique	Adapta- tion du change- ment climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	OpEX alignée sur la taxonomie - 2023	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
							0 %		
							0 %		

6. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le tableau ci-après reprend le modèle standard pour la publication des informations liées aux activités nucléaires et gaz selon le règlement délégué (UE) n° 2022/1214 de la Commission européenne du 9 mars 2022.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

06

facteurs de risques et environnement de contrôle

1. Facteurs de risque non financiers [RDG]	240	3.1. Organisation financière	249
1.1. Risques opérationnels	240	3.2. Reportings et pilotage	249
1.2. Risques réglementaires	242	3.3. Normes comptables et veille	249
1.3. Risques de dépendance	243	3.4. Systèmes d'information	250
2. Gestion des risques financiers [RDG]	244	3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle	250
2.1. Politique de gestion du capital	244	3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière	251
2.2. Politique de gestion des risques	244	4. Procédures judiciaires et arbitrages [RDG]	251
3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière [RDG]	249	5. Assurances et couverture des risques	252

1. Facteurs de risque non financiers

1.1. Risques opérationnels

1.1.1. RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE L'ACTIVITÉ SERVICES

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles :

- les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non-atteinte des résultats convenus. Ces pénalités sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en faisant un suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jours/homme passés et des estimations de temps/consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais...). Ce suivi permet de mesurer et de piloter l'atteinte des engagements contractuels et, si nécessaire, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur ;
- les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment de la consommation en jours/homme ;

- les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à mettre à disposition des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services présentent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.1.2. RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'UN SOUS-TRAITANT

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom répercute les pénalités prévues à ses sous-traitants. Mais il peut arriver qu'Econocom coure un risque lié à la défaillance d'un sous-traitant. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire. C'est notamment le cas quand le groupe engage un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.1.3. RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE PRIX ET À L'OBSOLESCENCE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est notamment exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements en tenant compte d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1. « Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location » des États financiers consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées. La direction du groupe suit diverses statistiques lui permettant de valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standards, le groupe fait appel à des experts indépendants pour déterminer avec précision la valeur future des équipements loués.

Pour son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence des produits.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des *data centers*, le groupe garde un stock dédié. Il suit en permanence la composition et le niveau de ce stock pour qu'il corresponde au parc infogéré et limiter le risque d'obsolescence.

1.1.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché des services informatiques est un marché concurrentiel. Dans tous les pays où le groupe est implanté et dans toutes ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Econocom se démarque par son mix d'activités et en particulier ses compétences en location-financement, ainsi que par sa dimension internationale.

1.1.5. RISQUES SOCIAUX

À la connaissance de la Direction, le groupe ne court pas de risques sociaux particuliers autres que ceux qui pèsent sur des entreprises de taille comparable en Europe. La majeure partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et marocaines.

1.1.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe n'a pas d'activité de destruction des machines rachetées aux établissements de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire. Il assure ensuite le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie, en France, des clients d'Ecologic. Cet éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels, dans le respect de la réglementation.

Avec l'acquisition de 90 % des parts de la société *Sofi Group* (rebaptisée Econocom Factory) en mai 2022, le groupe se développe sur le marché du numérique reconditionné en Europe.

1.1.7. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent des risques, comme :

- des frais financiers et opérationnels plus élevés que prévu ;
- l'échec de l'intégration des opérations (qui peut entraîner la perte de clients importants ou de salariés clés dans les entreprises acquises) ;
- la dégradation des performances financières.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources, notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncé, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies peuvent être supérieurs aux attentes. Les éléments ci-dessus peuvent également avoir un impact négatif sur le *goodwill* comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Écarts d'acquisition et tests de dépréciation » des états financiers consolidés).

1.2. Risques réglementaires

1.2.1. RISQUES JURIDIQUES

Le groupe propose ses services dans plusieurs pays d'Europe. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Pour les maîtriser, le groupe s'est systématiquement doté de filiales locales dont les dirigeants connaissent la

réglementation et la législation applicable dans leur pays et travaillent avec les juristes du groupe et des conseils externes.

Le groupe suit en permanence les litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée régulièrement par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2024, figurent dans la note 17 « Provisions » des états financiers consolidés.

1.2.2. RISQUES LIÉS AUX CONTRÔLES FISCAUX

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe estime au mieux les provisions pour risques relatives à ces contrôles fiscaux et les enregistre dans ses comptes (voir note 17 « Provisions » des états financiers consolidés). Les résultats définitifs de ces contrôles peuvent donc avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

1.2.3. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOCATION-FINANCEMENT

Certains pays ont renforcé la législation applicable aux sociétés de location-financement en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est principalement celui d'une augmentation des coûts administratifs.

1.3. Risques de dépendance

1.3.1. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES REFINANCEURS

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité de ses contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces établissements interviennent généralement dans des zones géographiques ou sur des types d'équipements bien définis. En outre, le groupe veille à équilibrer son portefeuille de financeurs pour éviter toute dépendance à l'égard d'un ou de plusieurs établissements.

En 2024, la part des cinq financeurs les plus importants représente 70 % de la valeur totale des loyers refinancés (contre 68 % en 2023). La part du premier financeur du groupe dans la valeur totale des loyers refinancés reste stable à 27 %.

1.3.2. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Le groupe s'efforce de toujours élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2024, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

1.3.3. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions comme Services, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre fournisseur.

Au 31 décembre 2024, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

1.3.4. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de ses activités Technology Management & Financing, Services et Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

2. Gestion des risques financiers

2.1. Politique de gestion du capital

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

Les actions d'auto-contrôle sont détaillées en note 16.3.3. du chapitre 8.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont :

- les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance ;
- les options de souscription d'actions (voir note 16 du chapitre 8) ;
- les obligations convertibles (voir note 15 du chapitre 8).

2.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant les risques de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers vise à diminuer l'exposition du groupe notamment au risque de crédit et au risque de taux. Cela passe par le transfert des créances de location à des organismes de refinancement et par l'utilisation de solutions d'affacturage sans

recours dans les activités Produits & Solutions et Services.

La Direction Générale du groupe gère plus particulièrement les risques financiers de marché (risque de taux, risque de change) et de liquidité.

2.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale fixe, pour l'élaboration des budgets, les « taux budgétaires » de change et d'intérêt pour l'année suivante.

En cas de besoin, le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de *swap* et de couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Risque de change

Les opérations du groupe se situent principalement en zone euro. Mais suite au développement de l'activité en Europe hors zone euro et dans une moindre mesure sur le continent américain, le groupe peut être exposé à des risques liés aux variations des devises. Le tableau ci-après récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du groupe à une variation de plus ou moins 10 % des taux de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devises étrangères.

Sensibilité du compte de résultat

en millions €	Contribution aux comptes consolidés					Sensibilité à une variation de		
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Autres devises	Total	+10 %	(10 %)
Produits des activités poursuivies	2 643,2	74,4	5,7	9,5	11,2	2 744,0	(9,2)	+11,2
Marge opérationnelle	98,9	(0,2)	2,2	0,7	8,8	110,4	(1,0)	+1,3
Résultat net	33,9	(1,7)	0,2	0,5	4,8	37,7	(0,3)	+0,4

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère donc ce risque comme peu significatif.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe peut être amené à gérer des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de ces contrats fait que le risque de change est couvert naturellement. Quelle que soit la variation

du cours du dollar, l'impact sur le résultat est donc non significatif.

Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie dépendent peu des variations de taux d'intérêt. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Concernant l'endettement financier brut, le tableau ci-dessous présente la répartition entre dettes à taux fixes (ou faisant l'objet d'une couverture de taux) et dettes à taux variables :

en millions €	Au 31 déc. 2024		Au 31 déc. 2023	
	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe ⁽¹⁾	273,1	64 %	307,6	76 %
Taux variable ⁽²⁾	152,4	36 %	99,1	24 %
Endettement financier brut ⁽¹⁾ (voir note 15.2 du chapitre 8)	425,5	100 %	406,7	100 %

(1) Émission en 2022 d'un emprunt *Schuldschein* avec un taux variable ; toutefois, une couverture de taux a été mise en place afin que cette exposition à taux variable soit considérée à taux fixe, et en partie débouclée courant 2024.

(2) Hors concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2024, l'endettement financier brut du groupe est en partie à taux variable. Il est constitué, comme en 2023, de lignes de crédit, de billets de trésorerie (ou NEUCP) et de l'affacturage à court terme, et d'une tranche de l'emprunt *Schuldschein* dont la couverture de taux a été débouclée au cours de l'exercice.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre qu'une augmentation de 1% des taux d'intérêt à court terme réduirait le résultat avant impôt de 1,5 million d'euros.

Risque de variation de prix et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement très dégressif. Il se prémunit ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1 des états financiers consolidés.

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

2.2.2. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées, excepté ses propres actions.

Les titres détenus par Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2024 figurent dans les comptes consolidés en déduction des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

2.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de s'assurer que le groupe dispose de sources de financement suffisantes et durables :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement suffisant ;
- par la centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit négociées au 31 décembre 2024 sont présentées ci-après :

<i>en millions €</i>	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées	81,0	-
Lignes de crédit confirmées	230,0	-
Total lignes de crédit	311,0	-

Les lignes de crédit permettent de garantir, au moindre coût, la disponibilité des liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement.

En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie (NEUCP) sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, l'encours s'élève à 25,0 millions d'euros, contre 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 15.2 du chapitre 8.

Compte tenu des projections financières, la Direction du groupe estime qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2024 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	56,3	20,6	35,7	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	136,6	33,9	102,7	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	158,3	11,7	139,4	7,2
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	65,8	65,7	0,1	-
Emprunt obligataire non convertible (Schuldschein)	219,7	66,3	153,4	-
Dettes d'acquisition conditionnées	34,8	20,2	14,6	-
Autres passifs non courants	7,6	0,1	7,5	-
Fournisseurs	696,5	696,5	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	191,3	191,3	-	-
Autres passifs courants	20,9	20,9	-	-
Total	1 587,9	1 127,3	453,4	7,2

2023 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	55,7	19,1	30,2	6,3
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	116,0	31,4	84,6	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	154,4	27,9	126,5	0,0
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	50,7	49,0	1,7	-
Emprunts obligataires non convertibles (Euro PP/Schuldschein)	229,3	9,6	209,4	10,3
Dettes d'acquisition conditionnées	46,7	23,8	22,9	-
Autres passifs non courants	6,4	0,2	6,2	-
Fournisseurs	648,2	648,2	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	178,4	178,4	-	-
Autres passifs courants	36,4	36,4	-	-
Total	1 522,0	1 023,9	481,5	16,6

2.2.4. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe vise à garantir que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité.

La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et de Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve toutefois la possibilité de conserver le risque de crédit sur certaines opérations. Ces opérations sont principalement portées

par Econocom Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe qui gère ces opérations.

L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2024 à 241,5 millions d'euros, contre 209,1 millions d'euros en décembre 2023. Il représente environ 13 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Concernant ses placements, le groupe ne conclut des contrats qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14.1. du chapitre 8).

Balance âgée des créances échues

2024 (en millions €)	Répartition par échéances					
	Valeur comptable	Créances non échues	Total échues	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Clients refinanceurs – valeur brute	64,5	34,7	29,8	29,6	-	0,3
Autres clients – valeur brute	783,0	653,7	129,3	49,1	3,5	76,8
Perte de valeur sur créances douteuses	(39,2)	(18,3)	(20,9)	(0,2)	(0,7)	(20,0)
Total clients et comptes rattachés nets	808,3	670,1	138,2	78,5	2,7	55,8

2023 (en millions €)	Répartition par échéances					
	Valeur comptable	Créances non échues	Total échues	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Clients refinanceurs – valeur brute	44,0	32,7	11,3	10,8	0,1	0,4
Autres clients – valeur brute	726,6	593,0	133,7	60,7	5,6	67,3
Perte de valeur sur créances douteuses	(44,2)	(20,8)	(23,4)	(0,1)	-	(23,4)
Total clients et comptes rattachés nets	726,4	605,0	121,5	71,5	5,7	44,4

3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière du groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale : le groupe est organisé par métier et par pays. Les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, Directeurs Financiers et contrôleurs de gestion sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Financier groupe. Les *Financial Controllers* des activités et pays veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité, quel que soit le territoire.

3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée mensuellement par une équipe dédiée. Les sociétés consolidées transmettent, *via*

l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou *business unit*) réalise un budget. Les prévisions de chiffre d'affaires, résultats et endettement financier net sont réactualisées plusieurs fois dans l'année et font l'objet d'un suivi mensuel sur la base des *reportings* d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces *reportings* sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le *Financial Controller* de l'entité.

Les différents budgets, *reportings* et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Financière groupe.

3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les principales normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation effectue également une veille permanente des évolutions des normes comptables IFRS.

3.4. Systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information coordonne les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les informations provenant des outils informatiques propre aux différentes activités sont centralisées dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de *reporting*.

3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle

Les différents responsables opérationnels et financiers, ainsi que la Direction du groupe, s'appuient sur des *reportings* mensuels. Ils permettent de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque mois, ces *reportings* contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe (externalisé) complète l'organisation en matière de gestion des risques et réalise, entre autres, avec la Direction Juridique du groupe une cartographie des risques. Il s'assure du respect des règles groupe, de la fiabilité des *reportings* et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe est placé sous la responsabilité du Président et du Comité d'Audit.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de *reportings* financiers, la Direction du groupe tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes. Elle prend les actions

nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'Audit Interne mène des audits spécifiques à partir de l'évaluation du risque de fraude pour prévenir et éviter les fraudes potentielles. Il communique systématiquement ses éventuels constats au Président et au Comité d'Audit.

3.5.1. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière pour identifier les plans d'amélioration à mettre en place.

Sauf exception ⁽¹⁾, les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et filiales.

Les différents systèmes d'information propres aux activités sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

3.5.2. RISQUES LIÉS AUX NORMES COMPTABLES

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière groupe et les *Financial Controllers* des activités et pays, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS. Il adapte les principes comptables du groupe en cas de besoin et organise les formations nécessaires des personnels financiers.

3.5.3. PRINCIPAUX CONTRÔLES DES OPÉRATIONS

Pour garantir la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes du Contrôle de Gestion groupe s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux prévisions faites lors de l'approbation des opérations.

(1) Récemment, le groupe a pris des participations dans certaines sociétés qui utilisent d'autres outils plus adaptés à leur taille.

La Direction Financière groupe réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, les équipes de *Financial Controllers* des activités et pays mènent des contrôles réguliers définis par activité.

3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 2. « Gouvernement d'entreprise ».

4. Procédures judiciaires et arbitrages

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément à la norme IAS 37 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant total des provisions (cf. note 17 des États financiers consolidés) couvre l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

5. Assurances et couverture des risques

En tant que première entreprise générale du digital en Europe, nous sommes comme toute organisation confrontés à des risques liés aux évolutions de l'environnement financier, environnemental, réglementaire et technologique ; et d'autres propres à l'évolution des métiers du groupe.

Pour faire face et répondre à l'ensemble des enjeux associés, le groupe met en œuvre une gestion proactive et vertueuse du poste gestion des risques et assurance axée sur les bonnes pratiques en matière d'identification, quantification, prévention et de transfert contractuel et assurantiel des risques.

En ce qui concerne les programmes assurantiels, en tant que société de service, une attention toute particulière est portée sur les programmes Responsabilité civile Professionnelle et dommages aux biens. En effet, nos activités nous imposent au quotidien une maîtrise, un pilotage rigoureux de nos risques et des couvertures en phase avec les engagements correspondants.

En outre, face à la sophistication croissante des menaces, outre la mise en place d'une couverture d'assurance Cyber, la sécurité de nos systèmes d'informations est au cœur de nos préoccupations et fait l'objet d'une politique préventive et curative.

Malgré l'évolution constante des marchés assurantiels et la politique de désengagement des assureurs, du fait de la résilience du modèle mis en place, notre exposition aux cycles du marché est faible et les niveaux de couverture sont en adéquation avec les risques identifiés et les pratiques du marché.

Les présentes couvertures sont souscrites par l'intermédiaire de cabinets de courtage d'envergure internationale et auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables bénéficiant d'un niveau rating financier en phase avec les exigences du groupe.

07

commentaires sur l'exercice

1. Situation du groupe et faits marquants RDG	254	3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2024 RDG	266
1.1. Variations de périmètre de l'exercice	255	3.1. Compte de résultat	266
1.2. Évolution de la gouvernance	255	3.2. Bilan	266
2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024 RDG	256	3.3. Capital	267
2.1. Chiffres clés	256	4. Événements postérieurs à la clôture des comptes RDG	267
2.2. Compte de résultat consolidé	256	5. Perspectives 2025 RDG	268
2.3. Chiffre d'affaires	258		
2.4. Marge opérationnelle	260		
2.5. Bilan et structure financière	261		
Annexe – définition des principaux indicateurs de performance	264		

1. Situation du groupe et faits marquants

L'année 2024 est marquée par un démarrage conforme à son plan stratégique 2024-2028 One econocom. En effet, le groupe Econocom a enregistré une croissance en ligne avec ses attentes, en accélération par rapport à 2023 et réduit significativement son endettement financier net. Le groupe a également engagé comme prévu les actions nécessaires à la bonne exécution de son plan stratégique et notamment le programme d'accroissement net de sa force de vente d'une centaine de commerciaux, agents et salariés en trois ans.

Le groupe Econocom réalise en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 2 744 millions d'euros. À périmètre et normes constants, le chiffre d'affaires enregistre une croissance totale et organique de 3,6 %. Cette croissance est portée par l'ensemble des activités.

La marge opérationnelle est de 110,4 millions d'euros, contre 114,5 millions en 2023. Elle représente une rentabilité de 4,0 % en légère diminution par rapport à 2023, l'effet marge de la croissance et les économies de frais généraux étant surcompensés par le léger tassement des taux de marges et surtout les investissements dans la force commerciale et l'IT.

Après prise en compte des autres charges opérationnelles nettes pour un montant de 19,6 millions, en augmentation sur un an

due à des charges d'adaptation des effectifs et de gestion de litiges, le résultat opérationnel du groupe s'établit à 88,1 millions d'euros, en recul par rapport à 2023 (103,6 millions d'euros).

Les charges financières nettes s'élèvent à 20,2 millions d'euros comparables à l'exercice précédent, l'impact des augmentations de taux d'intérêt compensant la diminution de l'endettement financier consécutif à la cession de la société Les Abeilles en juin.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 29,5 millions d'euros, le résultat net annuel des activités poursuivies atteint 38,4 millions d'euros (58,2 millions d'euros en 2023). En intégrant le résultat des activités non poursuivies de -0,7 millions d'euros, le résultat net consolidé s'élève à 37,7 millions d'euros.

L'endettement financier net est en réduction de moitié à 95,5 millions d'euros (contre 181,2 millions d'euros au 31 décembre 2023), bénéficiant notamment de la vente de la société Les Abeilles.

Par ailleurs, Econocom a obtenu en 2024 la validation par l'organisme SBTi⁽¹⁾ de ses objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme, marquant une étape clé dans sa stratégie de responsabilité sociétale et environnementale. Le groupe a également vu sa note EcoVadis progresser de 4 points confirmant son amélioration continue sur les enjeux sociaux et environnementaux.

(1) Science-Based Targets initiative

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. CESSIONS

Le 6 juin 2024, le groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Les Abeilles, armateur français spécialisé dans le remorquage et le sauvetage en haute-mer. Cette participation avait été reclassée en 2023 en actifs détenus en vue de la vente.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Econocom Group SE a augmenté sa participation dans la société Econocom Products & Solutions UK Ltd (ex Trams) *via* l'acquisition de titres auprès des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation à 100 %.

Le groupe a également exercé des options d'achat vis-à-vis d'actionnaires minoritaires de la société Econocom Factory à hauteur de 6 % et de la société Lydis à hauteur de 20%, portant ainsi leurs détentions respectives à 96 % et 80 %.

1.1.3. ACQUISITIONS ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au premier trimestre 2024, Lydis B.V. a créé la société Lydis Belgium dans le but de développer son activité en Belgique.

Il n'y a pas eu d'acquisition de société sur l'exercice 2024.

1.2. Évolution de la gouvernance

RENFORCEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXECUTIF

Au cours du premier semestre, Madame Chantal De Vrieze, Madame Sophie Guieysse, Monsieur Philippe Capron ont été nommés en qualité respectivement d'administrateur et d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 24 juillet 2024 a approuvé la dissociation des fonctions de Président et de CEO. Monsieur Jean-Louis-Bouchard est devenu Président opérationnel et Monsieur Angel Benguigui CEO. Suite à ces évolutions, le comité exécutif a été renforcé avec l'entrée de trois nouveaux membres : Messieurs Quentin Bouchard, Israel Garcia et Philippe Renauld.

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024

2.1. Chiffres clés

en millions €	2024	2023 retraité (1)	2022 retraité (2)
Produits des activités poursuivies	2 744	2 647	2 591
Marge opérationnelle	110,4	114,5	114,2
Résultat opérationnel	88,1	103,6	85,2
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	474,2	471,3	456,8
Excédent de trésorerie/(endettement financier net)	(95,5)	(181,2)	(143,5)

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

2.2. Compte de résultat consolidé

en millions €	2024	2023 retraité (1)	Variation
Chiffre d'affaires	2 744,0	2 647,4	3,6 %
Marge opérationnelle (2)	110,4	114,5	(3,6) %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,7)	(2,5)	
Autres produits opérationnels	0,8	2,1	
Autres charges opérationnelles	(20,3)	(10,5)	
Résultat opérationnel	88,1	103,6	(15,0) %
Autres produits financiers	1,1	1,1	
Autres charges financières	(21,3)	(20,7)	
Résultat avant impôt	67,9	84,0	(19,2) %
Impôts	(29,5)	(25,8)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	38,4	58,2	(33,9) %
Résultat des activités non poursuivies	(0,7)	4,5	
Résultat net consolidé	37,7	62,6	(39,8) %
Résultat net, part du groupe	37,8	63,5	(40,4) %
Résultat net, part des minoritaires	(0,1)	(0,9)	(85,4) %
Résultat net ajusté (2)	60,3	66,4	(9,2) %

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom présente deux indicateurs clés, la « Marge opérationnelle » et le « Résultat net ajusté ». Leur définition est donnée en annexe.

PASSAGE DU RÉSULTAT PUBLIE AU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

en millions €	2024	Amort. des actifs incorporels d'acquisition	Autres éléments non courants	Résultat des activités non poursuivies	2024 ajusté	2023 ajusté ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 744,0	-	-	-	2 744,0	2 647,4
Marge opérationnelle	110,4	-	-	-	110,4	114,5
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,7)	2,7	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(19,6)	-	19,6	-	-	-
Résultat opérationnel	88,1	2,7	19,6	-	110,4	114,5
Autres produits et charges financiers	(20,2)	-	0,2	-	(20,0)	(19,6)
Résultat avant impôt	67,9	2,7	19,8	-	90,4	95,0
Impôt	(29,5)	(0,7)	-	-	(30,1)	(28,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités non poursuivies	(0,7)	-	-	0,7	-	-
Résultat net consolidé	37,7	2,0	19,8	0,7	60,3	66,4
Résultat net, part des minoritaires	(0,1)	-	-	1,0	0,9	1,6
Résultat net, part du groupe	37,8	2,0	19,8	(0,2)	59,4	64,8

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

en €	2024	2023 retraité ⁽¹⁾	Variation
Résultat par action	0,220	0,354	(37,7) %
Résultat des activités poursuivies par action	0,225	0,329	(31,6) %
Résultat des activités non poursuivies par action	(0,004)	0,025	(117,3) %
Résultat net ajusté par action	0,353	0,375	(6,0) %
Résultat par action dilué	0,220	0,354	(37,9) %
Résultat des activités poursuivies par action dilué	0,224	0,329	(31,8) %
Résultat des activités non poursuivies par action dilué	(0,004)	0,025	(117,4) %

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION

	2024	2023
Nombre total d'actions à la clôture	179 045 899	179 045 899
Nombre moyen d'actions en circulation ⁽¹⁾	171 037 679	176 990 225
Nombre d'actions en circulation à la clôture ⁽¹⁾	167 047 004	172 601 053
Cours de l'action Econocom au 31 décembre (en €)	1,86	2,57
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions €)	311	444

(1) Hors actions propres.

2.3. Chiffre d'affaires

en millions €	2024	2023 retraité ⁽¹⁾	2022 retraité ⁽²⁾
Produits & Solutions	1 205	1 199	1 238
Services	491	476	455
Technology Management & Financing Services	1 048	972	898
Total chiffre d'affaires	2 744	2 647	2 591

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Chiffres d'affaires par activité

Pour ses activités poursuivies, Econocom enregistre, sur l'exercice 2024, un chiffre d'affaires consolidé de 2 744 millions d'euros. Cela représente une croissance organique de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

en millions €	2024	2023 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Produits & Solutions	1 205	1 199	0,5 %	0,5 %
Services	491	476	3,1 %	3,1 %
Technology Management & Financing	1 048	972	7,7 %	7,6 %
Total Chiffre d'affaires	2 744	2 647	3,6 %	3,6 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

ACTIVITÉ PRODUITS & SOLUTIONS

L'activité Produits & Solutions réalise en 2024 un chiffre d'affaires de 1 205 millions d'euros contre 1 199 millions d'euros en 2023, soit une croissance de 0,5 % intégralement organique. Cette croissance traduit une évolution contrastée entre l'activité en France, marquée par un contexte de marché morose et de contraction des commandes publiques, et forte croissance de l'activité dans les autres géographies du groupe.

ACTIVITÉ SERVICES

Dans la continuité de la croissance observée en 2023, l'activité Services atteint un chiffre d'affaires 2024 de 491 millions

d'euros (contre 476 millions d'euros en 2023), en progression organique de 3,1 %. Cette croissance est portée par les activités en France et en Espagne.

ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

Après une année 2023 qui avait connu une croissance de 11,2 %, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 048 millions d'euros en progression de 7,7 % dont 7,6 % organique. Cette croissance a été observée dans l'ensemble des zones géographiques du groupe à l'exception de l'Europe du Nord et de l'Est qui avait connu en 2023 une très forte croissance en Allemagne.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

en millions €	2024	2023 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Benelux	377	363	3,8 %	3,6 %
France	1 230	1 238	(0,6) %	(0,6) %
Europe du Sud	798	679	17,5 %	17,5 %
Europe du Nord et de l'Est	322	350	(8,1) %	(8,7) %
Amériques	17	17	1,5 %	5,1 %
Total Chiffre d'affaires	2 744	2 647	3,6 %	3,6 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

Le Benelux affiche une croissance organique générale en ligne avec celle du groupe et répartie sur l'ensemble de ses métiers à l'exception de son activité Services qui est restée à niveau proche de celui de l'an dernier.

La situation de la zone France est contrastée. On constate une croissance des activités TMF et Services, compensée par la décroissance des activités de Produits & Solutions qui pâtissent de l'attentisme de ses clients.

En Europe du Sud, toutes les activités du groupe ont contribué à la croissance organique.

L'Europe du Nord et de l'Est présente une décroissance organique, qui résulte d'une situation contrastée. D'une part, on note un retour à la croissance des activités Produits & Solutions en Allemagne et au Royaume-Uni après une année 2023 marquée par des conditions de marché difficiles. D'autre part, l'activité TMF enregistre une décroissance en Allemagne qui se compare néanmoins à une année 2023 record qui avait vu l'activité TMF presque doubler.

2.4. Marge opérationnelle

en millions €	2024	2023 retraité (1)	2022 retraité (2)	en % du CA 2024	en % du CA 2023
Produits & Solutions	39,3	42,7	49,0	3,3 %	3,6 %
Services	25,0	25,3	35,9	5,1 %	5,3 %
Technology Management & Financing	46,0	46,5	29,3	4,4 %	4,8 %
Marge opérationnelle	110,4	114,5	114,2	4,0 %	4,3 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

La marge opérationnelle du groupe s'élève à 110,4 millions d'euros, soit 4,0 % du chiffre d'affaires en léger recul par rapport à 2023 (4,3 %).

Chez Produits & Solutions, la marge opérationnelle s'élève à 39,3 millions d'euros et la profitabilité à 3,3 %, en raison des investissements dans la force commerciale compensés en partie seulement par l'amélioration des taux de marge et les économies de frais généraux.

Chez Services, la marge opérationnelle reste en ligne avec celle de l'an dernier à 25,0 millions d'euros.

Chez TMF, malgré la croissance du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle diminue légèrement pour s'établir à 46,0 millions d'euros. Elle représente 4,4 % du chiffre d'affaires, contre 4,8 % l'an passé. Cette évolution s'explique notamment par l'absence de deals fortement contributeurs analogues à ceux enregistrés en 2023.

2.5. Bilan et structure financière

en millions €	31 décembre 2024	31 décembre 2023 retraité ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	525,4	525,1
Autres actifs long terme	152,1	157,8
Intérêts résiduels sur contrats de location	179,3	164,3
Autres actifs non courants	43,0	44,4
Clients et autres débiteurs ⁽²⁾	860,0	775,9
Autres actifs courants	207,4	198,1
Trésorerie	330,1	226,6
Actifs détenus en vue de la vente	95,7	225,0
Total actif	2 392,9	2 317,0

(1) L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Dont encours de locations autoportées : 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

en millions €	31 décembre 2024	31 décembre 2023 retraité ⁽¹⁾
Capitaux propres – Part du groupe	425,5	411,2
Capitaux propres – Minoritaires	48,7	60,1
Capitaux propres – Total	474,2	471,3
Emprunts obligataires ⁽²⁾	201,4	201,6
Dettes financières ⁽²⁾	224,2	206,1
Provisions	48,9	52,9
Engagement sur valeurs résiduelles	121,2	107,1
Autres passifs financiers ⁽³⁾	34,8	46,7
Fournisseurs et autres créditeurs	888,4	826,6
Autres passifs	369,8	325,5
Passifs détenus en vue de la vente	30,1	79,1
Total passif et capitaux propres	2 392,9	2 317,0

(1) L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 330,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (226,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 181,2 millions d'euros au 31 décembre 2023) ; cet endettement financier net doit être mis en regard des paiements futurs attendus des encours de location autoportés représentant 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023).

(3) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

07 commentaires sur l'exercice

comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024

Le bilan ci-dessous offre une présentation « plus économique » :

- en imputant la trésorerie d'actif sur les dettes obligataires et les autres dettes financières au passif afin d'y faire apparaître directement l'endettement financier net ;
- en faisant ressortir des créances clients à l'actif et de l'endettement net au passif la part correspondant aux contrats TMF autoportés.

en millions €	31 décembre 2024	31 décembre 2023 retraité ⁽¹⁾
Actif		
Écarts d'acquisition	525,4	525,1
Autres actifs non courants	195,1	202,1
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	179,3	164,3
Clients et autres débiteurs	860,0	775,9
<i>dont encours de location autoportés</i>	241,5	209,2
Autres actifs courants	207,4	198,1
Actifs détenus en vue de la vente	95,7	225,0
Total actif	2 062,9	2 090,4

(1) L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

en millions €	31 décembre 2024	31 décembre 2023 retraité ⁽¹⁾
Passif		
Capitaux propres	474,2	471,3
Endettement financier net	95,5	181,2
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	121,2	107,1
Autres passifs financiers ⁽²⁾	34,8	46,7
Autres passifs non courants	105,3	102,8
Fournisseurs	888,4	826,6
Autres passifs courants	313,4	275,7
Passifs détenus en vue de la vente	30,1	79,1
Total passif	2 062,9	2 090,4

(1) L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

(2) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILLS)

La valeur des *goodwills* est au 31 décembre 2024 de 525,4 millions d'euros. Ce montant est stable par rapport à celui au 31 décembre 2023.

CAPITAUX PROPRES

Le total des capitaux propres consolidés s'établit à 474,2 millions d'euros, en hausse de 2,9 millions d'euros par rapport à fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par le résultat net de la période de 37,7 millions d'euros diminué du montant du remboursement de prime d'émission de 27,4 millions ainsi que des rachats nets d'actions propres intervenus au cours de l'exercice à hauteur de 11,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, Econocom détenait 11 998 895 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 22,4 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2024, soit 1,86 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet de l'augmentation de la participation du groupe dans certaines sociétés suite à l'exercice des options détenues sur les actionnaires minoritaires: la part des minoritaires s'établit ainsi à 48,7 millions d'euros contre 60,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du groupe, au 31 décembre 2024, s'élève à 95,5 millions d'euros contre 181,2 millions d'euros fin 2023. Il se détaille comme suit :

en millions €	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330,0	225,5
Billets de trésorerie	(25,0)	(20,0)
Trésorerie nette	305,0	205,5
Dettes bancaires et lignes de crédit	(40,7)	(29,0)
Dette obligataire non convertible (<i>Schuldschein</i>)	(201,4)	(201,6)
Autres	(158,4)	(156,1)
Endettement financier net	(95,5)	(181,2)

La réduction de 85,7 millions d'euros de l'endettement financier net s'explique essentiellement par l'encaissement lié à la cession de la société Les Abeilles ainsi qu'au cash-flow opérationnel généré au cours de l'exercice compensé par le remboursement de prime d'émission et les rachats d'actions propres.

Cet endettement financier net est à comparer aux encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité TMF pour 241,5 millions d'euros (contre 209,2 millions d'euros en 2023).

Dans le cadre de ses emprunts, le groupe n'est soumis qu'à un seul *covenant*. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre l'Endettement Financier Net et l'EBITDA *proforma*. Ce ratio ne peut dépasser trois pendant deux périodes de test consécutives. Le non-respect de ce *covenant* entraînerait une augmentation du taux d'intérêt pendant la période de non-conformité, sans remboursement anticipé. Au 31 décembre 2024, ce *covenant* était respecté.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

Annexe – définition des principaux indicateurs de performance

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la performance économique et financière du groupe sont les suivants :

MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe. Elle mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2024, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe sont le portefeuille de clients ECS et la marque Smaaart issue de l'acquisition de Sofi Group (renommé Econocom Factory).

Pour suivre la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur cette marge opérationnelle.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les « Autres produits et autres charges opérationnels » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe. Ils comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA (EARNING BEFORE INTEREST, TAX, DEPRECIATION AND AMORTIZATION)

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond à la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants.

en millions €	2024	2023 retraité ⁽¹⁾
Marge opérationnelle	110,4	114,5
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels d'acquisition) et provisions	33,5	31,7
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	2,8	1,3
EBITDA	146,8	147,5

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

Cet indicateur est essentiellement utilisé dans le cadre de la communication financière du groupe ainsi que dans les discussions du groupe avec ses partenaires bancaires.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté (dont le calcul est présenté plus haut) est un indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Le résultat net ajusté correspond au résultat net, avant prise en compte des éléments suivants :

- charges d'amortissement des actifs incorporels d'acquisition, nettes des effets fiscaux ;
- autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- produits et charges financiers non courants (essentiellement plus ou moins-values financières), nets des effets fiscaux ;
- résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

ENDETTEMENTS FINANCIERS NET ET BRUT

La notion d'endettement financier net (voir note 15.3 de l'annexe aux états financiers consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement financier brut (voir note 15.2

de l'annexe aux états financiers consolidés) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement financier net comprend l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers. Il exclut les passifs locatifs, les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif), les intérêts résiduels à l'actif et tout actif ou passif détenu en vue de la vente.

L'endettement financier net est utilisé pour des raisons opérationnelles de gestion des besoins de trésorerie, mais aussi pour les besoins de la communication financière. Le groupe utilise également des ratios mettant en rapport l'endettement financier net avec les capitaux propres (*gearing*) ou l'EBITDA (endettement financier net/EBITDA).

CROISSANCE ORGANIQUE

La croissance organique représente la croissance du chiffre d'affaires du groupe à norme, périmètre et change comparables. Elle est calculée en ajustant le revenu de l'exercice précédent des taux de change du présent exercice et de la contribution, pour une période comparable, des acquisitions de l'exercice.

Cette croissance organique sert à mesurer la variation de chiffre d'affaires sur une base comparable d'un exercice à l'autre.

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2024

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires constitué des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 22,0 millions d'euros (20,4 millions d'euros l'an dernier).

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à -0,4 million d'euros contre -4,2 millions d'euros en 2023. Le résultat d'exploitation 2023 comprenait une hausse ponctuelle des coûts propres de la Société liée notamment aux travaux relatifs à la définition du plan stratégique.

Le résultat financier récurrent est un produit net de 80,6 millions d'euros, contre une charge nette de 3,5 millions d'euros en 2023. Il intègre principalement :

- les dividendes reçus des filiales pour un total de 97,8 millions d'euros en 2024 (contre 10,7 millions d'euros en 2023) ;
- les produits de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 3,0 millions d'euros (contre 2,9 millions d'euros en 2023) ;
- les charges relatives à l'endettement (interne et externe) pour un montant net de 17,2 millions d'euros (contre 16,6 millions d'euros en 2023).

Le résultat financier non récurrent de l'exercice est une charge de 7,1 millions d'euros (contre un produit de 8,7 millions d'euros en 2023). Il comprend cette année une réduction de valeur sur actions propres liée à l'évolution du cours de l'action alors qu'il bénéficiait l'an dernier des reprises de réduction de valeur sur les actions propres compte tenu du cours de l'action lors de l'annulation intervenue en 2023.

L'impôt sur les sociétés est nul, comme en 2023. Le résultat net ressort ainsi en profit de 73,1 millions d'euros (contre 1,1 million d'euros l'an dernier).

3.2. Bilan

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 437,0 millions d'euros à comparer à 390,9 millions d'euros fin 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice de 73,1 millions d'euros partiellement compensé par le remboursement de prime d'émission pour un montant de 27,5 millions d'euros.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont augmenté de 1,0 million d'euros pour atteindre 936,8 millions d'euros. Cette hausse résulte notamment de l'acquisition en cours d'année des parts minoritaires dans la filiale anglaise Econocom Products & Solutions Ltd (ex Trams) qui surcompense l'impact des variations de réduction de valeur sur titres de participations minoritaires.

Les dettes financières externes à 226,8 millions d'euros sont en légère augmentation par rapport aux 222,1 millions d'euros à fin 2023. Cette hausse correspond à l'augmentation du montant de billets de trésorerie (à échéances comprises entre un et trois mois) de 5,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, les dettes financières externes se composent de l'emprunt *Schuldschein* émis en mai 2022 (dont 59,7 millions d'euros à échéance en mai 2025) et de billets de trésorerie pour 25,0 millions d'euros. Econocom Group SE emprunte également auprès de la société Econocom Finance un montant de 288,4 millions d'euros.

Par ailleurs, Econocom Group détenait au 31 décembre 2024, 11 998 895 actions propres d'une valeur de 22,4 millions d'euros au cours du 31 décembre 2024.

3.3. Capital

Au 31 décembre 2024, le capital d'Econocom Group est représenté par 179 045 899 actions sans désignation de valeur nominale. Il s'élève à 23 731 026,74 euros.

Au 31 décembre 2024, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group.

La structure de l'actionnariat est décrite au chapitre 3 « Informations sur la société et le capital ».

LES ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7:215 du CSA.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé le prix minimum de rachat à 1 euro par action et le prix maximum à 10 euros par action.

Au cours de l'exercice 2024, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 6 004 049 actions Econocom pour un prix d'acquisition de 12,3 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a transféré 450 000 actions propres à des bénéficiaires de plans d'attribution d'actions gratuites ou de conventions sur actions.

Au 31 décembre 2024, Econocom Group SE détenait 11 998 895 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 6,70 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni à remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,2 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 291,7 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 24,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 85,1 millions d'euros.

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes.

Toutefois, le groupe a finalisé cours du mois de janvier 2025 l'acquisition d'une participation majoritaire de la société bb-net, acteur du reconditionnement informatique en Allemagne. En 2024, bb-net a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 17 millions d'euros.

5. Perspectives 2025

Le groupe poursuivra en 2025 la mise en oeuvre de son plan One econocom visant à accélérer la croissance organique rentable de ses métiers, renforcer les synergies entre les différents segments d'activité et entre les pays. Pour se faire il continuera à accroître sa force commerciale et à recruter de nouveaux talents.

Compte tenu d'un niveau d'endettement financier net maîtrisé et de capacités d'autofinancement renforcées, Econocom poursuivra également en 2025 ses recherches de cibles de croissance externe susceptibles d'accélérer sa croissance et de générer des synergies avec ses activités.

Bénéficiant notamment des investissements réalisés dans le renforcement de sa force commerciale, le groupe prévoit pour 2025 une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à celle enregistrée en 2024.

Econocom a aussi construit son Plan Stratégique 2024-2028 autour d'ambitions très fortes en matière de performances extra-financières, avec un focus particulier sur la :

- la réparabilité et allongement de la durée de vie des actifs numériques de ses clients ;
- la réduction de son empreinte carbone ;
- le renforcement de l'égalité des chances pour tou(te)s ses salarié(e)s.

Econocom confirme viser le niveau Platinum d'EcoVadis® (1) d'ici 2028.

(1) La médaille EcoVadis Platinum est le plus haut niveau de reconnaissance attribué aux entreprises qui mettent en place un cadre clair et des actions précises en matière de durabilité.

08

états financiers

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2024	270	2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2024 [RDC]	382
1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos	270	2.1. Bilan non consolidé	383 384
État du résultat global consolidé des exercices clos	271	2.2. Compte de résultat non consolidé	385
1.2. État de la situation financière consolidée	272	2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé	387
1.3. État de variation des capitaux propres consolidés	274		
1.4. État des flux de trésorerie consolidés	278		
1.5. Notes annexes aux états financiers consolidés	280		
1.6. Historique des chiffres clés consolidés	380		

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2024

1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

<i>en millions €</i>	Notes	2024	2023 retraité*
Produits des activités poursuivies	4.1	2 744,0	2 647,4
Coût d'achat des biens vendus ou loués	4.2	(1 998,1)	(1 916,4)
Frais de personnel	4.3	(463,1)	(449,4)
Charges liées aux services achetés	4.5	(126,6)	(127,8)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions	4.6	(33,5)	(31,7)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	4.7	(2,8)	(1,3)
Impôts et taxes d'exploitation		(6,7)	(8,2)
Produits financiers opérationnels	4.8.1	20,9	18,1
Charges financières opérationnelles	4.8.2	(23,7)	(16,3)
Marge opérationnelle		110,4	114,5
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	4.6	(2,7)	(2,5)
Autres produits opérationnels	5	0,8	2,1
Autres charges opérationnelles	5	(20,3)	(10,5)
Résultat opérationnel		88,1	103,6
Autres produits financiers	6.1	1,1	1,1
Autres charges financières	6.2	(21,3)	(20,7)
Résultat avant impôt		67,9	84,0
Impôts	7	(29,5)	(25,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités poursuivies		38,4	58,2
Résultat net des activités non poursuivies	2.2.5	(0,7)	4,5
Résultat net consolidé		37,7	62,6
Résultat net part des minoritaires		(0,1)	(0,9)
Résultat net part du groupe		37,8	63,5

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Résultat par action (en €)	Notes	2024	2023 retraité*
Résultat net par action	8	0,220	0,354
Résultat net par action – activités poursuivies		0,225	0,329
Résultat net par action – activités non poursuivies		(0,004)	0,025
Résultat net dilué par action	8	0,220	0,354
Résultat dilué par action – activités poursuivies		0,224	0,329
Résultat dilué par action – activités non poursuivies		(0,004)	0,025
Résultat net ajusté par action ⁽¹⁾	8	0,353	0,375

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2.).

(1) Le résultat net ajusté est l'indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Il exclut :

- les amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et autres charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- le résultat net des activités abandonnées.

Un tableau de passage du résultat net au résultat net ajusté est fourni au paragraphe 2.2 du chapitre 7 « Commentaires sur l'exercice ».

État du résultat global consolidé des exercices clos

en millions €	2024	2023 retraité*
Résultat net consolidé	37,7	62,6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(0,9)	(0,4)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	(1,2)	(0,4)
Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	0,3	0,1
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	(1,0)	(4,1)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	(3,5)	(6,2)
Impôts différés sur la variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	0,9	1,5
Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger	1,6	0,6
Autres éléments du résultat global	(1,9)	(4,5)
Résultat global total	35,8	58,2
Attribuable aux intérêts minoritaires	0,4	(0,9)
Attribuable au groupe	35,4	59,0

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2.).

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.2. État de la situation financière consolidée

Actif

en millions €	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2023 retraité *
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10.1	41,8	46,1
Écarts d'acquisition nets	9	525,4	525,1
Immobilisations corporelles nettes	10.2	30,4	32,0
Droits d'utilisation	10.3	54,6	54,0
Immobilisations financières	10.4	25,3	25,6
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	136,5	118,8
Autres créances à long terme	10.5	19,9	19,6
Impôts différés actifs	7.2	23,1	24,7
Total actifs non courants		857,0	846,0
Actifs courants			
Stocks	12.1	80,1	80,1
Clients et autres débiteurs**	12.2	860,0	775,9
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	42,8	45,5
Actifs d'impôt courants		7,9	8,3
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	34,6	34,5
Autres actifs courants	12.2	84,8	75,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	330,1	226,6
Actifs détenus en vue de la vente	2.2.5	95,7	225,0
Total actifs courants		1 535,9	1 471,0
Total actif		2 392,9	2 317,0

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2.).

** Dont encours de location autoportés 241,5 :millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Passif

en millions €	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2023 retraité *
Capital social		23,7	23,7
Primes et réserves		363,9	324,0
Résultat de la période – part du groupe		37,8	63,4
Total capitaux propres – part du groupe	16	425,5	411,2
Intérêts minoritaires	16.4	48,7	60,1
Total capitaux propres		474,2	471,3
Passifs non courants			
Emprunts obligataires**	15.2	141,7	199,5
Dettes financières**	15.2	141,3	122,7
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	91,1	78,1
Passifs locatifs long terme	10.3	35,7	36,6
Autres passifs financiers***	13	14,6	22,9
Provisions	17	10,6	14,4
Provisions pour retraites et engagements assimilés	18	28,7	27,3
Autres dettes		8,0	6,4
Impôts différés passifs	7.2	22,3	18,1
Total passifs non courants		494,1	525,9
Passifs courants			
Emprunts obligataires**	15.2	59,7	2,1
Dettes financières**	15.2	82,8	83,5
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	30,1	29,0
Passifs locatifs court terme	10.3	20,6	19,1
Autres passifs financiers***	13	20,2	23,8
Provisions	17	9,6	11,3
Passifs d'impôt courants		13,3	12,7
Fournisseurs et autres crédettes courants	12.3	888,4	826,6
Passifs du contrat	12.4	66,5	57,5
Autres passifs courants	12.4	203,3	175,2
Passifs détenus en vue de la vente	2.2.5	30,1	79,1
Total passifs courants		1 424,7	1 319,9
Total passif et capitaux propres		2 392,9	2 317,0

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2.).

** Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 330,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (et 226,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 181,2 millions d'euros au 31 décembre 2023) ; ces dettes financières doivent être mises en regard notamment des 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (et 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023) d'encaissements futurs attendus des contrats de l'activité TMF autoportés.

*** Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.3. État de variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions €</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto- contrôle
Solde au 31 décembre 2022	222 929 980	23,7	171,2	(131,4)
Impact des changements de normes ou méthodes comptables	-	-	-	-
Solde au 1^{er} janvier 2023	222 929 980	23,7	171,2	(131,4)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice,	-	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2023	-	-	-	-
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	-
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'Actionnaire	-	-	(28,5)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle	(43 884 081)	-	-	114,8
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - variation de valeur	-	-	-	-
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale	-	-	-	-
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	179 045 899	23,7	142,7	(16,6)

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
313,6	13,1	390,2	66,6	456,8
-	-	-	-	-
313,6	13,1	390,2	66,6	456,8
63,5	-	63,5	(0,9)	62,6
-	(4,6)	(4,6)	0,2	(4,5)
63,5	(4,6)	58,8	(0,7)	58,2
1,6	-	1,6	-	1,6
-	-	(28,5)	-	(28,5)
-	-	-	-	-
(133,3)	-	(18,5)	-	(18,5)
13,5	-	13,5	(6,9)	6,6
-	-	-	-	-
(3,1)	-	(3,1)	1,7	(1,4)
255,6	8,4	413,9	60,8	474,7

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

<i>en millions €</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto-contrôle
Solde au 31 décembre 2023	179 045 899	23,7	142,7	(16,6)
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts*	-	-	-	-
Solde au 1^{er} janvier 2024	179 045 899	23,7	142,7	(16,6)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2024	-	-	-	-
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	-
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'Actionnaire	-	-	(27,4)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle	-	-	-	(11,8)
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - variation de valeur	-	-	-	-
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale	-	-	-	-
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	179 045 899	23,7	115,3	(28,4)

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2).

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
255,6	8,4	413,9	60,8	474,7
(2,7)	-	(2,7)	(0,7)	(3,4)
252,9	8,4	411,2	60,1	471,3
37,8	-	37,8	(0,1)	37,7
-	(2,4)	(2,4)	0,5	(1,9)
37,8	(2,4)	35,4	0,4	35,8
(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
0,4	-	(27,0)	-	(27,0)
-	-	-	-	-
-	-	(11,8)	-	(11,8)
6,0	-	6,0	-	6,0
18,0	-	18,0	(18,0)	-
(6,1)	-	(6,1)	6,3	0,2
308,8	6,0	425,5	48,7	474,2

1.4. État des flux de trésorerie consolidés

en millions €	Notes	2024	2023 retraité*
Résultat net des activités poursuivies		38,4	58,2
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Provisions, dépréciations et amortissements	19.1.1	29,5	35,1
Élimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	19.1.1	(11,8)	(4,7)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	19.1.1	(2,1)	(0,2)
Capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et impôt		54,1	88,4
Charge d'impôt constatée	7	29,5	25,8
Coût de l'endettement financier net	19.1.2	16,3	18,2
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		99,9	132,5
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (b) dont :	19.1.3	21,9	(72,4)
<i>Investissements nets dans les contrats TMF autoportés</i>		(32,3)	(13,4)
<i>Autres variations du BFR</i>		54,3	(59,0)
Impôt décaissé avant imputation des crédits d'impôts (c)		(18,8)	(12,9)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a + b + c = d)	19.1	103,0	47,2
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(16,6)	(23,0)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,3	0,2
Acquisition d'immobilisations financières		(1,2)	(0,8)
Cession d'immobilisations financières		0,8	0,7
Acquisition / cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise / cédée		(5,7)	(8,0)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	19.2	(22,4)	(30,9)

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2023 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2024.

en millions €	Notes	2024	2023 retraité*
Remboursement et rachats d'OCEANE		-	(151,1)
Remboursement Schuldschein 2016		-	(8,0)
Augmentation de capital de la société-mère		-	-
Rachats d'actions propres (nets des cessions)		(11,1)	(18,5)
Rémunérations des actionnaires		(27,3)	(28,3)
Rémunérations des actionnaires minoritaires des filiales		-	-
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location		(10,4)	(17,5)
Augmentation des dettes financières		380,6	314,9
Remboursement des dettes financières		(339,8)	(213,9)
Variation des dettes d'affacturage et d'affacturage inversé		(4,4)	1,0
Variation nette des billets de trésorerie		5,0	(12,5)
Principaux éléments des paiements provenant des contrats de location		(22,8)	(21,6)
Intérêts décaissés		(17,9)	(21,6)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	19.3	(47,9)	(177,0)
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		0,3	1,0
Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies (h)	2.2.5	71,4	(17,1)
Variation de la trésorerie nette (d + e + f + g + h)		104,4	(176,9)
Trésorerie nette au début de l'exercice ⁽¹⁾	15.1/19	225,5	402,4
Variation de la trésorerie		104,4	(176,9)
Trésorerie nette à la clôture de la période ⁽¹⁾	15.1/19	330,0	225,5

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2023 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2024.

(1) Nette des découverts bancaires : 0,1 million d'euros au 31 décembre 2024 et 1,0 million d'euros au 31 décembre 2023.

Les principaux mouvements de l'état des flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la note 19.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.5 Notes annexes aux états financiers consolidés

1.	Base de préparation des comptes	281
2.	Principes de consolidation et périmètre	286
3.	Information sectorielle	296
4.	Marge opérationnelle	300
5.	Autres produits et autres charges opérationnels	310
6.	Résultat financier	312
7.	Impôts sur les résultats	313
8.	Résultat par action	317
9.	Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	320
10.	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	324
11.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	336
12.	Actifs et passifs d'exploitation	338
13.	Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)	343
14.	Instruments financiers	344
15.	Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net	348
16.	Éléments sur capitaux propres	354
17.	Provisions	360
18.	Provisions pour retraites et engagements assimilés	362
19.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	368
20.	Engagements hors bilan	372
21.	Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers	374
22.	Informations sur les parties liées	377
23.	Évènements postérieurs à la clôture	379

1. Base de préparation des comptes

1.1. Informations relatives aux états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Econocom (« le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 intègrent :

- les états financiers de la société Econocom Group SE ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Econocom est un groupe indépendant qui conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée sur Euronext à Bruxelles.

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux et/ou dans le calcul des pourcentages de variation.

Le 13 février 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et autorisé leur publication.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 31 mars 2025.

1.2. Référentiel appliqué

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au titre de l'exercice 2024 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 (cf. 1.2.1.) et des changements de présentation et de méthodes et corrections aux fins de comparabilité (cf. 1.3.2.).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr#overview

1.2.1. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-après, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Les normes ci-après n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers » : classification des dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classification des dettes non-courantes assorties de clauses d'exigibilité anticipée (covenants) ;
- amendement d'IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des fournisseurs » (affacturation inversée) ;
- amendement d'IFRS 16 « Dettes de loyers dans une opération de cession-bail ».

1.2.2. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE, MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes :

- amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de Convertibilité », applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le groupe est actuellement en cours d'appréciation, mais n'anticipe pas d'impact significatif de la première application de ce texte.

1.2.3. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

En attente de leur adoption définitive par l'Union Européenne, le groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes :

- amendement à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers », applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- améliorations annuelles – Volume 11, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- norme IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir », applicable à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels impacts de la première application de ces textes.

1.3. Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.3.1. BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable ; ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

1.3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES ET CORRECTIONS AUX FINS DE COMPARABILITÉ

L'état de la situation financière consolidée et le compte de résultat consolidé au titre de l'exercice 2023 ont été modifiés comme suit :

- changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions : pour ces contrats, chiffres d'affaires et marges étaient jusqu'à maintenant reconnus à la signature. Considérant qu'Econocom ne s'était peut-être pas acquitté de l'ensemble de ses obligations de performance à la mise en place du contrat, il a été décidé de constater désormais chiffres d'affaires et marges sur la durée de ces contrats. Ce changement de méthode conduit à retraiter :

- ▶ le compte de de résultat consolidé 2023, avec un impact à la baisse du chiffre d'affaires et des coûts d'achat des biens vendus ou loués pour un montant de 7,5 millions d'euros, sans impact sur le résultat opérationnel, et
- ▶ l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, avec un impact à la baisse des capitaux propres consolidés d'un montant de 3,4 millions d'euros net d'impôt différé et à la hausse des autres actifs et des autres passifs courants pour des montants respectifs de 37,4 et 42,1 millions d'euros.

Comme le prévoit la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », ces changements de présentation, de méthodes et corrections sont rétrospectifs sur l'ensemble de l'exercice 2023 ainsi que sur les années comparatives.

1.3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du groupe et qui peuvent entraîner, au cours de la période suivante, un ajustement de la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sont faites à partir de l'expérience passée et d'autres éléments considérés comme réalistes ou raisonnables et sont une base à l'exercice du jugement pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

L'impact des changements d'estimations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel est survenu le changement.

Recours à des estimations

Les principales estimations et hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et portent sur :

- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- les obligations liées aux avantages du personnel et les paiements fondés sur des actions ;
- les intérêts résiduels du groupe dans les actifs donnés en location ;
- les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge d'impôt exigible.

Dans le cadre de ces estimations, le groupe applique les méthodes suivantes :

- provisions : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes (note 17) ;
- valorisation des plans de stock-options et d'actions gratuites octroyés : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 16.3.1) ;
- appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 7 sur l'état des reports déficitaires) ;
- valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location : cette

valorisation est établie selon la méthode décrite dans la note 11.1 et revue annuellement.

Même si le groupe considère ces estimations comme raisonnables, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Recours au jugement

Le groupe est amené à exercer un jugement critique pour déterminer les éléments suivants :

- la qualification de bailleur-distributeur dans les contrats de sale & lease-back ;
- la distinction entre « agent » et « principal » pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ;
- l'identification des Unités Génératrices de Trésorerie sur lesquelles sont réalisés les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- l'identification d'un actif ou d'un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente, et des activités abandonnées.

Pour information, il est précisé que le groupe revoit la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition, annuellement et lors d'une indication de perte de valeur au cours de l'exercice (note 9.3).

Les encours de location, liés à l'activité TMF, font partie intégrante du cycle normal des opérations, même en ce qui concerne leur part à long terme. Le groupe les présente au sein des actifs courants dans la mesure où ils correspondent au cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance. Les informations sur ces encours sont détaillées en note 12.2. Cette distinction ne s'applique toutefois pas aux créances des activités de distribution et de services qui sont à court terme.

Risque climatique

De par ses activités et ses implantations, le groupe estime être peu sujet aux impacts physiques liés au changement climatique. En effet, le groupe est présent essentiellement en Europe occidentale, dans des pays peu exposés à des événements climatiques extrêmes pouvant porter atteinte à ses activités ou à ses actifs.

Econocom est néanmoins concerné par les évolutions attendues des usages numériques et par le changement de comportement de ses clients dans leur équipement en matériels digitaux. Ces évolutions devraient se traduire progressivement par un allongement de la durée d'utilisation des actifs et un poids plus important des équipements reconditionnés par rapport aux équipements neufs. Ces évolutions sont perçues par le groupe comme des opportunités commerciales plus que comme des risques. Ainsi, les activités de distribution ont intégré des services de remise en état. Surtout, l'activité TMF dispose

depuis longtemps d'offres de location de matériels d'occasion et le groupe a renforcé son positionnement dans ce secteur en faisant l'acquisition en 2022 de la société française SOFI Groupe, acteur industriel du reconditionnement de smartphones et de matériels IT.

Le groupe est également exposé aux enjeux de son secteur en matière de transition énergétique et à ceux de ses fournisseurs dans l'approvisionnement des actifs numériques.

Le groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs immobilisés et l'impact lié aux enjeux climatiques n'est pas significatif dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Les facteurs de risques sont détaillés dans le chapitre 6 « facteurs de risques et environnement de contrôle ».

2. Principes de consolidation et périmètre

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation pour les filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatif ;
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidés.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à

des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Principes de consolidation pour les participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état de la situation financière consolidée puis est ajustée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.1.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Méthode comptable

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;

- des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- auxquels peut s'ajouter, au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou goodwill)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des états financiers. Ces éléments peuvent être ajustés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat à titre de profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « full goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « goodwill partiel »).

Variation de pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêts, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 9.3.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.1.3. CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

2.1.3.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère.

Les états financiers consolidés du groupe présentés dans ce rapport ont été établis en euros qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.1.3.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant

ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

Les principaux cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants (un euro = xx devise étrangère) :

Cours de change de clôture	2024	2023
Dollar canadien	1,4886	1,4622
Livre sterling	0,8273	0,8668
Dirham marocain	10,4905	10,8890
Zloty polonais	4,2749	4,3337
Dollar américain	1,0353	1,1036

Cours de change moyen	2024	2023
Dollar canadien	1,4789	1,4572
Livre sterling	0,8461	0,8690
Dirham marocain	10,7523	10,9710
Zloty polonais	4,3326	4,5336
Dollar américain	1,0807	1,0808

2.1.4. DETTES SUR OPTIONS CROISÉES DE RACHAT DE MINORITAIRES

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des promesses d'achat de leurs participations à un prix d'exercice généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures. Ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le groupe enregistre initialement un « Autre passif financier » correspondant au prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

La différence entre la dette au titre des promesses d'achat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Les promesses d'achat sont réévaluées annuellement ; les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou

relatives à sa désactualisation sont reconnues également en capitaux propres. La variation de la dette liée à la promesse d'achat de minoritaires suit par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. 2.1.2.).

Dans le cas où l'option expire sans être exercée, la valeur comptable du passif financier est reclassée en capitaux propres.

2.1.5. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La Direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés, ainsi que les passifs liés, sur une ligne séparément des autres actifs et passifs dans l'état de situation financière consolidée, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat consolidé sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ainsi que dans l'état des flux de trésorerie consolidés sur la ligne « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies ».

Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe, ou ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités abandonnées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Econocom est présenté dans la note 2.3 – Liste des sociétés consolidées.

2.2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'acquisition de société sur l'exercice 2024.

2.2.2. VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Econocom Product and Solutions UK Ltd (ex Trams)

Le groupe a exercé son option d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires ; la société Econocom Product and Solutions UK Ltd (ex Trams) est détenue à 100 % depuis octobre 2024.

Econocom Factory

Le groupe a exercé au cours du second semestre des options d'achat vis-à-vis d'actionnaires minoritaires à hauteur de 6% ; la société Econocom Factory est ainsi détenue à 96 % depuis décembre 2024.

Lydis BV

Le groupe a exercé une option d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires à hauteur de 20% ; la société Lydis BV est ainsi détenue à 80 % depuis août 2024.

2.2.3. CREATION DE SOCIÉTÉS

Lydis Belgium

Le 21 mars 2024, Lydis B.V. a créé la société Lydis Belgium afin d'étendre son activité en Belgique.

2.2.4. CESSIONS, LIQUIDATIONS DE L'EXERCICE

Les Abeilles

Le 6 juin 2024, le groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Les Abeilles, armateur français spécialisé dans le remorquage et le sauvetage en haute-mer. Cette participation avait été reclassée en 2023 en actifs détenus en vue de la vente. L'opération a notamment généré en 2024 une plus-value enregistrée en « Résultat des activités non poursuivies » au compte de résultat consolidé.

2.2.5. ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2024, conformément aux délibérations du Conseil d'Administration, a été ajoutée une société à la liste des activités et entités non stratégiques destinées à être arrêtées ou cédées. Cette société de l'activité TMF est en cours de cession au 31 décembre 2024. Dès lors, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie 2023 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité des périodes.

Quant aux cessions prévues en 2024, celle de la société les Abeilles a été finalisée au cours du 1^{er} semestre 2024. Une autre opération n'a pu aboutir suite au retrait de l'acquéreur. Les démarches se poursuivent pour céder courant 2025 les entités restant destinées à la vente.

Impacts dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie

Le résultat net des activités destinées à être arrêtées ou cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, en « Résultat net des activités non poursuivies ». Ce résultat net se présente comme suit pour les exercices 2024 et 2023 :

en millions €	2024	2023 retraité*
Produits des activités opérationnelles	82,0	144,4
Charges opérationnelles**	(87,6)	(137,0)
Marge opérationnelle	(5,6)	7,3
Autres produits et charges opérationnelles	5,8	3,1
Résultat opérationnel	0,2	10,5
Autres charges et produits financiers	(0,6)	(3,2)
Résultat avant impôt	(0,4)	7,2
Impôts	(0,3)	(2,8)
Résultat des activités non poursuivies	(0,7)	4,5

* Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023.

** Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations n'ont pas été amorties ce qui aurait représenté une dotation de 4,5 millions d'euros en 2024 comme en 2023.

Pour l'exercice 2024, le résultat net des activités non poursuivies s'élève à -0,7 million d'euros et comprend notamment la plus-value de cession générée par la vente de la société Les Abeilles à hauteur de 7,5 millions d'euros.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Les flux de trésorerie liés aux activités non poursuivies sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Le tableau de flux de trésorerie relatif à ces entités pour les exercices 2024 et 2023 se présente de la manière suivante :

<i>en millions €</i>	2024	2023 retraité*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4,5)	21,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	79,3	(0,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(0,1)	(17,7)
Incidence des variations des cours de change et changement de méthode	(3,3)	(20,5)
Flux nets de trésorerie des activités non poursuivies	71,4	(17,1)

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2023 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2024.

Le flux de trésorerie lié aux activités d'investissement comprend en 2024 l'effet de la cession de la société Les Abeilles.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes séparées dans l'état de la situation financière. L'application de la norme IFRS 5 impacte l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 de la manière suivante :

<i>en millions €</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Écarts d'acquisition	40,3	41,9
Actifs non courants	28,4	41,1
Actifs courants	25,7	120,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	21,8
Actifs détenus en vue de la vente	95,7	225,0
Passifs non courants	4,7	41,5
Passifs courants	25,3	37,6
Passifs détenus en vue de la vente	30,1	79,1

La diminution des actifs et passifs est essentiellement liée à la cession de la société Les Abeilles. Au 31 décembre 2024, les actifs non courants et écarts d'acquisitions détenus en vue de la vente concernent pour 67,0 millions d'euros l'activité Services et pour 1,7 million d'euros l'activité TMF.

2.3. Liste des sociétés consolidées

Les filiales du groupe consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2024		2023	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Holdings						
Belgique	Econocom Finance SNC	Bruxelles / 0830.430.556	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Grupo Econocom Espana	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Systèmes SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Produits & Solutions						
Allemagne	Econocom Service GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Energy net	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	Gigigo do Brasil de tecnologia	Sao-Paulo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom products & Solutions Belux SA/NV	Bruxelles / 0426.851.567	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Lydis Belgium SA	Bruxelles / 1007.516.432	100,00 %	100,00 %	-	-
Canada	Exaprobe Canada inc. ⁽³⁾	Montréal	-	-	80,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Products & Solutions SL	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Servicios microinformatica S.A.U. (Semic)	Lleida	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %
Espagne	Essentiam services SL	Lleida	51,00 %	100,00 %	51,00 %	100,00 %
France	Econocom Products & Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Exaprobe SAS	Le Plessis-Robinson	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
Italie	BDF ⁽²⁾	Milan	-	-	100,00 %	100,00 %
Italie	Asystel Italia	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse/ Pologne	Filiales Asytel (ex Bizmatica)	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom PSF SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Gigigo Mexico Srl de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas, Belgique	Groupe BIS	Ridderkerk	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Lydis BV	Almere	80,00 %	80,00 %	60,00 %	60,00 %
Royaume-Uni	Econocom Product & Solutions UK Ltd (ex Trams)	Londres	100,00 %	100,00 %	90,00 %	90,00 %
Singapour	Exaprobe Singapore Pte. Ltd. ⁽³⁾	Singapour	-	-	80,00 %	100,00 %
Services						
Belgique	Econocom Digitalent SA/NV	Bruxelles / 0671.649.180	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Managed Services SA/NV	Bruxelles / 0432.093.428	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	A2Z Solutions SA/NV	Bruxelles / 0448.487.220	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2024		2023	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Espagne	Com 2002 SL Nexica	Barcelone	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Servicios	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	ESR SAS	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Groupe Helis	Paris	63,02 %	63,02 %	63,02 %	63,02 %
France	Econocom Apps. Cloud & Data	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Workplace Infra Innovation	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France, All, Roumanie, É-U/Ita./Esp.	Groupe SynerTrade	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Maroc SARL	Rabat	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Managed Services BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Technology Management & Financing						
Allemagne	Econocom Deutschland GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Econocom Deutschland Holding GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Atlance SA/NV	Bruxelles / 0476.489.635	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Lease SA/NV	Bruxelles / 0431.321.782	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Canada	Econocom Canada inc.	Montréal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom SA (Espagne)	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
États-Unis	Econocom Corporation	Wilmington New Castle Country	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Abeilles Financement ⁽¹⁾	Paris	-	-	-	-
France	Caroline 89 ⁽¹⁾	Paris	-	-	-	-
France	Atlance SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Atos Finance Solutions	Puteaux	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %
France	Econocom France SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Explorer	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Flow	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Les Abeilles	Le Havre	-	-	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Factory	St Mathieu de Tréviers	96,00 %	96,00 %	90,00 %	90,00 %
Irlande	Econocom Digital Finance Limited	Dublin	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Econocom International Italia SpA	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Luxembourg SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Ré SA Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Location Maroc SA	Casablanca	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Econocom Mexico SA de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2024		2023	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Pays-Bas	Econocom Financial Services International BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Nederland BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Public BV ⁽²⁾	Utrecht	-	-	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Reliance Financial Services Group BV ⁽²⁾	Utrecht	-	-	100,00 %	100,00 %
Pologne	Econocom Polska SP z.o.o	Varsovie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
République-Tchèque	Econocom Czech Republic S.r.o	Prague	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Roumanie	Econocom International Romania Srl	Bucarest	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse	Econocom Switzerland SA	Lugano	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom Ltd	Richemond Upon Thames	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Entités consolidées comme des entités ad hoc (cédées en 2024 dans le palier Les Abeilles).

(2) Outre les cessions ou liquidations détaillées dans le point 2.2.4 : en Italie, la société BDF a fusionné avec la société Asystel Italia avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 ; au Pays-Bas, les sociétés Econocom Public BV et Reliance Financial Services Group BV ont fusionné avec la société Econocom Nederland BV.

(3) Entités sans activité, exclues du périmètre à compter de 2024.

2.4. Principaux impacts de la situation macroéconomique

De manière générale, Econocom est attentif à la situation macro-économique globale et notamment aux impacts de l'évolution des taux d'intérêt sur l'activité de ses clients.

2.4.1. Effets de l'évolution des taux d'intérêt

Le groupe Econocom reste attentif à l'évolution des taux d'intérêt sur ses financements. Néanmoins, la majeure partie de ses emprunts long terme ont été émis à taux fixe ou à un taux fixé par une couverture de taux d'intérêt. De même, dans la grande majorité des cas, les contrats de location refinancés le sont à taux fixe ; la marge attendue de ces

contrats n'est donc pas impactée par les variations ultérieures de taux.

Au sein de ses activités, TMF est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt pour ses futurs contrats soit au travers des taux de refinancement qui sont appliqués soit au travers du coût de financement des actifs dans le cadre de contrats non refinancés. Le groupe estime néanmoins qu'il est à même de transmettre à ses clients la majeure partie des hausses de taux, l'impact résiduel sur ses marges et sur la rentabilité de l'activité TMF restant limité. Le groupe n'anticipe pas dans ses projections d'évolution notable de ses marges TMF.

3. Information sectorielle

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

L'information sectorielle en application de la norme IFRS 8 présente cette segmentation :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantations pays
Produits & Solutions	Prestations allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni.
Services	Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.	Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni.

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres ; ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans leurs environnements économiques et géographiques.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

3.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

3.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE OPÉRATIONNELLE

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2024				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 205,4	491,0	1 047,6	2 744,0
Chiffre d'affaires interne opérationnel	177,2	50,7	9,3	237,2
Total – Revenus des secteurs opérationnels	1 382,6	541,6	1 056,9	2 981,1
Marge opérationnelle	39,3	25,0	46,0	110,4

<i>en millions €, retraité*</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2023				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 199,0	476,1	972,3	2 647,4
Chiffre d'affaires interne opérationnel	171,4	63,1	7,1	241,6
Total – Revenus des secteurs opérationnels	1 370,4	539,2	979,4	2 889,0
Marge opérationnelle	42,7	25,3	46,5	114,5

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Le chiffre d'affaires interne opérationnel se compose :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions sont faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne n'est stocké ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel.

Le résultat sectoriel du groupe est la « Marge opérationnelle ». Il correspond au Résultat opérationnel avant autres charges et autres produits opérationnels et amortissements des actifs incorporels d'acquisition, comme détaillé dans la note 4.

3.1.2. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Holdings	Total
BFR au 31 décembre 2024	(189,8)	(67,2)	221,9	1,0	(34,1)
BFR au 31 décembre 2023	(148,7)	(75,2)	190,0	6,4	(27,5)

3.2. Informations par zone géographique

3.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque secteur d'activité opérationnelle par zone géographique d'origine au chiffre d'affaires du groupe est détaillée ci-après :

en millions €

Chiffre d'affaires 2024	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	204,7	87,7	84,5	376,9
<i>dont Belgique</i>	97,9	62,7	36,0	196,6
France	540,7	322,6	366,4	1 229,8
Europe du Sud	343,4	80,7	373,8	797,9
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	116,5	-	222,9	339,4
Total	1 205,4	491,0	1 047,6	2 744,0

*en millions € retraité**

Chiffre d'affaires 2023	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	196,2	88,3	78,8	363,2
<i>dont Belgique</i>	90,9	68,4	41,9	201,2
France	578,9	310,3	348,5	1 237,8
Europe du Sud	321,4	77,5	280,1	679,1
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	102,5	-	264,9	367,4
Total	1 199,0	476,1	972,3	2 647,4

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

3.2.2. ACTIFS NON COURANTS

en millions €

2024	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	3,4	75,0	6,6	11,3
<i>dont Belgique</i>	3,0	52,4	3,4	6,0
France	36,5	254,4	10,8	26,8
Europe du Sud	1,7	161,3	12,8	15,2
Europe du Nord et de l'Est	0,2	34,7	0,3	1,1
Total	41,8	525,4	30,4	54,6

en millions €

2023	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	4,0	75,4	6,9	10,2
<i>dont Belgique</i>	3,6	53,0	3,8	4,6
France	39,7	254,4	11,6	31,3
Europe du Sud	2,4	161,3	13,1	11,0
Europe du Nord et de l'Est	0,0	34,0	0,3	1,6
Total	46,1	525,1	32	54,0

Les goodwills sont affectés à la zone géographique dans laquelle était située la société acquise ou la maison-mère du sous-groupe acquis.

4. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, correspondant au résultat opérationnel retraité des autres produits et autres charges opérationnels, est un agrégat intermédiaire qui doit

permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

4.1. Produits provenant de contrats avec les clients

Les produits provenant de contrats avec les clients par métier se répartissent comme suit :

en millions €	2024	2023 retraité*
Produits & Solutions	1 205,4	1 199,0
Services	491,0	476,1
Technology Management & Financing	1 047,6	972,3
Total des produits des activités poursuivies	2 744,0	2 647,4

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires varie selon la nature des obligations de prestations du contrat dans lequel les entités du groupe sont engagées auprès de leur client. Les obligations de prestation correspondent aux biens ou services promis dans le contrat.

L'obligation de prestation constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu : le prix du contrat est alloué à chaque obligation de prestation individuelle, et un rythme de reconnaissance du revenu est déterminé pour chaque obligation de prestation.

Econocom comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de

prestation en fournissant au client le bien ou le service promis.

Une obligation de prestation est remplie lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Ce transfert peut se faire à un moment précis ou progressivement. Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus :

- à l'avancement dès lors qu'une des conditions ci-dessous est remplie :
 - ▶ le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur,
 - ▶ le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution,
 - ▶ l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date ;
- en totalité à une date spécifique, c'est-à-dire à l'achèvement, dans les autres cas.

Application aux différentes activités du groupe

Ventes de biens

Le revenu est reconnu au moment de la livraison et du transfert de propriété, lorsque sont remplies les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages principaux liés à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

Ventes de location-financement

Conformément à la norme IFRS 16, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon le type de contrat (cf. 4.1.2.).

Ventes de prestations de services

On distingue les types de contrats et d'activités suivants :

- contrats d'infogérance : ces contrats sont découpés entre phase de construction (Build) et phase opérationnelle (Run), lorsque les livrables sont distincts ; le revenu de ces deux phases est reconnu à l'avancement au fur et à mesure du transfert du contrôle. Pour apprécier le caractère séparable de la phase de « Build », celle-ci doit être représentative d'une prestation de service dont le client peut retirer des avantages distinctement de la prestation de « Run ». Si ce n'est pas le cas, le revenu ne peut être reconnu qu'au fur et à mesure de l'exécution des prestations de services récurrentes et les coûts de la phase de « Build » doivent être capitalisés s'ils créent une ressource qui servira à l'exécution future des prestations de services ;

- activités de maintenance opérées par Econocom : le revenu est reconnu à l'avancement ;
- activités de mise à disposition de personnel en régie : le revenu est reconnu au temps passé ;
- activités de développement applicatif au forfait : la règle de l'avancement s'applique et le revenu est reconnu au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
- projets d'installation d'infrastructure : dans la mesure où le transfert du contrôle s'opère progressivement, le revenu est reconnu à l'avancement des coûts.

Pour certains contrats au forfait prévoyant plusieurs obligations de prestations, le prix de transaction peut parfois être alloué, au cas par cas, aux différentes obligations pour tenir compte de la valeur économique réelle des prestations exécutées (qui peut être différente de la valeur contractuelle).

Dans le cadre des contrats à exécution successive, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés à l'avancement selon la méthode qui reflète le mieux le transfert des biens et services au client. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Distinction entre « agent » et « principal »

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être amené à revendre des matériels, logiciels et prestations de services achetés à des tiers. Pour la fourniture de ces biens et services, Econocom peut agir soit en tant que principal soit en tant qu'agent.

Econocom est défini comme principal si son « obligation de performance » est de fournir des biens et ou services sous-jacents au client. Cela implique qu'Econocom a le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

Econocom comptabilise également les livraisons directes en mode principal. Par livraisons directes, on entend la vente des matériels stockés dans les entrepôts des fournisseurs d'Econocom et expédiés directement au client final.

Ces flux sont reconnus en mode principal car le groupe Econocom :

- fixe contractuellement les prix de vente au client final ;
- dispose de la capacité de choisir jusqu'au dernier moment de procéder par une livraison directe ou non ;
- est responsable vis-à-vis du client final de l'acceptation des matériels ;
- est en charge de de la gestion des retours de matériels si nécessaire.

Le groupe Econocom est défini comme agent si son « obligation de performance » est d'arranger la fourniture des biens ou services sous-jacents par un tiers, sans le contrôle de diriger l'utilisation et d'obtenir les avantages économiques essentiels. Dans ce cas, Econocom n'a pas le contrôle sur les biens et services avant qu'ils ne soient transférés au client.

La Direction émet un jugement significatif quant à l'application de la distinction entre agent et principal. L'impact sur la présentation du chiffre d'affaires qui sera constaté est le suivant :

- en brut quand Econocom est principal ;
- en net des coûts de ventes lorsqu'Econocom est agent.

Présentation bilancielle

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de

vente. Si ces factures à établir constituent un droit inconditionnel à une contrepartie, c'est-à-dire si l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible, ces factures à établir constituent des créances. Dans les autres cas, il s'agit d'actifs du contrat. Elles sont classées en « Clients et autres débiteurs ».

Les paiements d'avances reçues des clients et les produits constatés d'avance constituent les passifs du contrat. Ils sont classés en « Autres passifs courants ».

Les coûts d'exécution des contrats correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. Il peut s'agir par exemple de stocks en transit dédiés, de coûts affectés aux obligations de prestations, de frais de transition dans les contrats d'infogérance ou de coûts marginaux d'obtention des contrats (ie. coûts qu'Econocom n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat). Tous ces coûts sont activés si Econocom s'attend à les recouvrer. Ces coûts activés sont alors classés en « Autres actifs courants ».

4.1.2. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location peuvent être qualifiés (i) de contrats de location-financement (ou « *Finance Lease* »), ce qui est le cas pour la majorité de nos contrats de location, (ii) de contrats de location simple (ou « *Operating lease* ») ou (iii) de Financement (ou « *Financing* ») pour certaines opérations de *Sales & Lease back*.

4.1.2.1. Les contrats de location-financement (ou « *Finance Lease* ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants

Un contrat est qualifié de contrat de location-financement dès lors que l'analyse de la transaction montre qu'il y a bien (i) transfert du contrôle des biens loués (selon IFRS 15.38) et (ii) transfert au preneur de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués (selon IFRS 16.62).

Econocom considère qu'il y a transfert de contrôle de l'actif loué par Econocom au client (conformément à IFRS 15.38) dès lors que :

- le groupe a transféré au client la possession matérielle de l'actif c'est-à-dire que le client a la capacité de décider de son utilisation ;
- le client a accepté l'actif ;
- le groupe a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif ;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif.

Econocom appréhende ce transfert des risques et avantages selon la substance de la transaction (IFRS 16.62) dès lors que :

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent ; et/ou
- la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif sous-jacent à la date de conclusion du contrat de location.

Dans l'hypothèse de livraisons successives des équipements donnés en location, chiffres d'affaires et coûts d'achat associés sont reconnus au prorata du montant de ces livraisons successives.

La reconnaissance comptable se fait conformément à IFRS 16.71, à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. La date d'exercice de ce droit d'utilisation des actifs, est précisée dans nos conditions générales de location qui la définit comme étant la date de livraison des actifs loués matérialisée par la signature d'un procès-verbal de réception.

Les contrats de location-financement ou « *Finance Lease* » sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- une créance (ou « encours de location ») est enregistrée correspondant à la valeur

actualisée des paiements attendus du client est reconnue à l'actif ;

- un « intérêt résiduel » dans les actifs loués (défini en note 11.1) est porté à l'actif du bilan en actif financier ;
- à la fin de chaque période, ces deux actifs financiers font l'objet d'une désactualisation qui conduit à augmenter leur valeur au bilan.

Compte de résultat

- le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location ;
- le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- l'intérêt résiduel dans les actifs loués est comptabilisé en minoration de ce coût des ventes pour sa valeur actualisée ;
- à la fin de chaque période, les effets de désactualisation impactent le compte de résultat dans la ligne « Produits financiers opérationnels ».

4.1.2.2. Contrat de location qualifié de contrat de location simple (ou « *Operating Lease* ») au sens d'IFRS 16.9 et suivants

Lorsqu'un contrat de location ne peut être qualifié de location de financement (ou « *Finance Lease* ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants, il est alors qualifié de location simple (ou « *Operating Lease* »). Dans ce cas, le traitement comptable est le suivant :

Bilan

- Les équipements donnés en location sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations corporelles » et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de façon à atteindre en fin de période de location la valeur résiduelle desdits matériels.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est reconnu à chaque fin de période et correspond à la somme des loyers dus au titre de la période ;
- La dotation aux amortissements est reconnue pour chaque période sur la base des modalités indiquées ci-avant.

4.1.2.3. Reconnaissance du revenu dans l'hypothèse de prolongations de contrats de location simple ou de location-financement

La reconnaissance du revenu et des coûts relatifs aux prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement ou « *Finance Lease* », le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement au premier jour de la durée de prolongation ; le coût des biens loués correspond à la valeur de l'intérêt résiduel constaté lors de l'opération initiale ;
- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple ou « *Operating Lease* », le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ; de même, la valeur nette comptable des biens loués immobilisés est amortie sur la durée de la période de prolongation.

4.1.2.4. Contrats de type *Sales & Lease-back* (IFRS 16.98 et suivants)

Un contrat de *Sales & Lease-back* consiste en une transaction dans laquelle :

- une entité (le « vendeur-preneur » ou « seller-lessee ») cède un actif à Econocom (l'« acheteur-bailleur » ou « buyer-lessor ») ; puis

- le « vendeur-preneur » reprend en location le bien ou l'actif auprès d'Econocom (IFRS 16.98 et suivants).

Econocom examine pour chaque transaction de *Sales & Lease-back*, si le transfert du bien ou de l'actif s'analyse comme une vente selon IFRS 16.99 et suivants :

- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38 confirme qu'il y a bien transfert du contrôle de l'actif à Econocom, alors le chiffre d'affaires est reconnu selon un des deux schémas présentés précédemment :
 - ▶ « Location de financement » ou « *Finance Lease* » (IFRS 16.62) décrite dans la note 4.1.2.1., ou
 - ▶ « Location simple » ou « *Operating Lease* » (IFRS 16.9) décrite dans la note 4.1.2.2. ;
- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38, conduit à ne pas reconnaître un transfert du contrôle du bien à Econocom par le « vendeur-preneur », la transaction sera comptabilisée comme un financement conformément à IFRS 9. En conséquence, l'actif restera chez le vendeur-preneur et Econocom reconnaîtra la marge de l'opération en résultat financier opérationnel. Cette marge correspond à la chaîne de loyers actualisée diminuée des coûts d'achats des actifs loués. Au bilan, Econocom comptabilise en contrepartie de cette marge un encours de location et une dette fournisseurs.

4.2. Coût d'achat des biens vendus ou loués

Le coût d'achat des biens vendus ou biens loués se décompose de la façon suivante :

	2024	2023 retraité*
Produits & Solutions	(982,1)	(980,1)
Services	(116,0)	(106,8)
Technology Management & Financing	(899,9)	(829,4)
Total	(1 998,1)	(1 916,4)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

4.3. Frais de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante :

	2024	2023 retraité*
Salaires et traitements	(338,8)	(335,8)
Charges sociales	(109,1)	(99,6)
Autres charges de personnel	(15,3)	(14,0)
Total	(463,1)	(449,4)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies, incluses dans les autres charges de personnel, concernent les filiales en France, en Italie,

et en Belgique. Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 18.

Effectifs

La ventilation des effectifs moyens du groupe est défini selon le secteur d'activité opérationnelle d'appartenance :

	2024	2023 retraité*
Produits et Solutions	2 221	2 106
Services	4 978	5 102
Technology Management & Financing	598	629
Holding et fonctions support	183	181
Total	7 980	8 018

* Les effectifs de l'exercice 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 ne sont pas présentés.

4.4. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées soit en moins des coûts (salaires par exemple), soit dans les autres produits et charges d'exploitation, selon leur nature.

Les subventions publiques ne sont comptabilisées que lorsque le groupe a une assurance certaine qu'il les recevra. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (ou subventions d'investissement) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif. Les subventions liées au résultat sont reconnues en compensation des coûts qu'elles couvrent.

Crédits d'impôt assimilables à des subventions

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en fonction du traitement fiscal appliqué dans chaque pays :

- si le crédit d'impôt est calculé uniquement sur la base de dépenses précises, s'il ne modifie pas le calcul du résultat taxable de la filiale, s'il n'est pas limité par la dette d'impôt de cette dernière et s'il peut être remboursé en trésorerie, alors il correspond à une subvention au sens d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et est comptabilisé en résultat opérationnel ;
- sinon, il est comptabilisé en impôt.

Les crédits d'impôts français dénommés « Crédit d'Impôt Recherche (CIR) » sont comptabilisés comme des subventions publiques.

À fin décembre 2024, le montant des subventions est de 0,8 million d'euros contre 1,0 million d'euros au 31 décembre 2023.

4.5. Charges liées aux services achetés

Les charges liées aux services achetés se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2024	2023 retraité*
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(39,9)	(39,6)
Commissions agents	(27,6)	(28,7)
Services extérieurs (entretiens, assurances...)	(16,5)	(17,9)
Autres charges externes (sous-traitances, relations publiques, transports...)	(42,6)	(41,7)
Total	(126,6)	(127,8)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

4.6. Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2024	2023 retraité*
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(8,8)	(7,1)
Droits d'utilisation	(20,9)	(19,7)
Autres immobilisations corporelles	(9,5)	(9,2)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition)	(39,3)	(36,1)
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	5,7	4,3
Total	(33,5)	(31,7)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Par ailleurs, le montant des dotations aux amortissements sur les actifs incorporels d'acquisition est de 2,7 millions sur l'exercice 2024 contre 2,5 millions sur l'exercice 2023.

4.7. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants

en millions €	2024	2023 retraité*
Perte de valeur sur stocks	(1,4)	(2,1)
Reprise de perte de valeur sur stocks	2,9	0,5
Perte nette/gain net – stocks	1,5	(1,6)
Perte de valeur sur créances douteuses	(11,2)	(8,7)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	6,6	7,7
Gains et pertes sur réalisations de créances	0,2	1,3
Pertes nettes/gains nets – créances commerciales	(4,3)	0,3
Total	(2,8)	(1,3)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

4.8. Résultat financier opérationnel

Les produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing résultent de la désactualisation sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles

financières, des intérêts résiduels du groupe ainsi que des encours de location.

Les différences de change portent principalement sur la fluctuation monétaire des GBP et USD.

4.8.1. PRODUITS FINANCIERS OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-dessous détaille les produits financiers opérationnels selon leur nature :

en millions €	2024	2023 retraité*
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	15,4	11,2
Différence de change	5,0	6,9
Produits financiers opérationnels divers	0,6	-
Total produits financiers opérationnels	20,9	18,1

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

4.8.2. CHARGES FINANCIÈRES OPÉRATIONNELLES

Le tableau ci-dessous détaille les charges financières opérationnelles selon leur nature :

<i>en millions €</i>	2024	2023 retraité*
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(9,3)	(1,1)
Différence de change	(4,8)	(6,8)
Charges financières d'affacturage	(9,0)	(8,3)
Charges financières opérationnelles diverses	(0,6)	(0,1)
Total charges financières opérationnelles	(23,7)	(16,3)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

5. Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et autres charges opérationnels, exclus de la marge opérationnelle, comprennent notamment :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité ;
- les coûts liés aux différentes opérations de croissance externes (honoraires d'acquisition) ;
- les variations de valeur sur les dettes d'acquisition (compléments de prix) ; les variations de valeur des options croisées

d'engagement de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles dans les activités poursuivies ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- et, plus généralement, tous les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

<i>en millions €</i>	2024	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(7,6)	0,8	(8,4)
Dépréciations d'immobilisations	(1,2)	-	(1,2)
Créances douteuses & litiges	(7,8)	-	(7,8)
Autres	(2,9)	-	(2,9)
Total 2024	(19,6)	0,8	(20,3)

<i>en millions €, retraité*</i>	2023	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(4,3)	1,4	(5,7)
Créances douteuses & litiges	(2,6)	0,7	(3,3)
Autres	(1,4)	-	(1,4)
Total 2023	(8,4)	2,1	(10,5)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Les coûts liés aux réorganisations correspondent à la poursuite au cours de la période de plans d'amélioration de la performance. Ces coûts nets des reprises de provisions utilisées s'élèvent à 7,6 millions d'euros et concernent l'ensemble des activités et les holdings de manière équivalente, majoritairement en France.

Les charges sur créances douteuses & litiges sont au premier chef liées à des dossiers français et italiens.

Enfin, les dépréciations d'immobilisations ont porté sur des actifs incorporels informatiques.

6. Résultat financier

6.1. Autres produits financiers

en millions €	2024	2023 retraité*
Produits d'intérêts	1,0	1,0
Autres produits financiers	0,1	0,1
Produits financiers	1,1	1,1

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Les autres produits financiers incluent des intérêts capitalisés sur obligations.

6.2. Autres charges financières

en millions €	2024	2023 retraité*
Charges financières sur emprunts obligataires	(4,3)	(5,0)
Intérêts sur financements à court terme	(4,8)	(6,1)
Charges de dettes long terme	(7,0)	(5,6)
Charges d'intérêts sur dettes locatives (IFRS 16)	(2,1)	(2,0)
Composante financière des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(0,9)	(0,9)
Autres charges financières	(2,3)	(1,0)
Charges financières	(21,3)	(20,7)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

7. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition

non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

7.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

<i>en millions €</i>	Notes	2024	2023 retraité*
Impôt courant		(18,6)	(15,5)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	17	(4,6)	0,1
Impôt différé	7.2	(6,3)	(10,4)
Total		(29,5)	(25,8)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

Rationalisation du taux d'impôt

<i>en millions €</i>	2024	2023 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	67,9	84,0
Impôt sur le résultat des activités poursuivies	(29,5)	(25,8)
Taux effectif d'impôt rapporté au résultat avant impôt	43,4 %	30,8 %
Taux effectif d'impôt (hors CVAE et IRAP)	40,2 %	28,8 %

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à 27,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent 2,2 millions d'euros de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) et d'IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive en Italie), soit un total de 29,5 millions d'euros. Cette charge d'impôt comprend également des provisions dotées dans le cadre de contrôles fiscaux en cours dans certaines filiales du groupe.

Compte tenu d'un résultat publié avant impôt des activités poursuivies de 67,9 millions d'euros, le Taux Effectif d'Impôt (TEI) publié atteint 43,4% (contre 30,8 % en 2023 retraité) ; hors CVAE/IRAP, le TEI ressort à 40,2 % en 2024 (contre 28,8 % en 2023 retraité).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>en millions €</i>	2024	2023 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	67,9	84,0
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (25,00 %)	(17,0)	(21,0)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(2,6)	(1,4)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	-	-
Déreconnaissance des déficits fiscaux précédemment reconnus	-	(1,9)
Reconnaissance de déficits antérieurs	0,7	1,5
Régularisation d'impôt courant et différé	(1,8)	0,4
Effet des taxes en charge d'impôt ⁽¹⁾	(2,2)	(1,1)
Effet des taux d'impôt étrangers et de leurs changements	0,2	0,1
Crédits d'impôts et assimilés	0,6	0,5
Autres différences permanentes	(7,4)	(2,9)
Total des différences	(12,5)	(4,8)
Charge réelle d'impôt	(29,5)	(25,8)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

(1) Les taxes classées en charge d'impôt correspondent aux taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS 12. Il s'agit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée en France (nette d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive) en Italie.

7.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

en millions €	31 déc. 2023 retraité*	Produit/ charge de l'exercice (résultat)	Autres éléments du résultat global (capitaux propres)	Reclas- sements	Reclas. en actifs/ passifs détenus en vue de la vente	Variation de périmètre et autres	31 déc. 2024
Engagements de retraite	5,8	(0,1)	0,3	-	-	-	6,0
Différences temporelles sur provisions	5,1	(1,0)	-	(0,2)	-	-	3,9
Autres actifs et passifs*	0,7	(2,9)	-	5,2	(0,8)	-	2,2
Reports fiscaux déficitaires	20,1	2,2	-	(0,9)	-	0,1	21,5
Effet de la compensation IDA/IDP	(6,9)	-	-	(3,5)	-	(0,1)	(10,5)
Total Actifs d'impôts différés	24,7	(1,8)	0,3	0,6	(0,8)	-	23,1
Imposition différée sur l'activité TMF	(20,0)	(3,5)	-	0,1	-	-	(23,4)
Actifs incorporels amortissables	(6,1)	0,1	-	2,4	-	-	(3,6)
Autres actifs et passifs	1,1	(1,1)	0,9	(6,6)	-	-	(5,7)
Effet de la compensation IDA/IDP	6,9	-	-	3,5	-	0,1	10,5
Total Passifs d'impôts différés	(18,1)	(4,5)	0,9	(0,6)	-	0,1	(22,3)
Solde net d'impôts différés	6,6	(6,3)	1,2	-	(0,8)	0,1	0,8

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Products & Solutions (cf note 1.3.2.).

en millions €	2024	31 déc. 2023 retraité
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1,4)	(2,0)
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	2,2	8,6
Solde net d'impôts différés	0,8	6,6

Reports déficitaires

Au 31 décembre 2024, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires sur ses activités poursuivies d'un montant de 188,3 millions d'euros en base, contre 178,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La hausse des reports fiscaux déficitaires concerne principalement des entités en Belgique et au Royaume-Uni.

Parallèlement, les déficits ont diminué en Espagne et aux Pays-Bas.

Les actifs d'impôt différés non comptabilisés au titre de ces reports déficitaires s'élèvent à 27,4 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.3. Impôts reconnus par juridiction

en millions €

Juridiction	Impôt courant	Impôt différé	Total
Belgique	(0,5)	(1,5)	(2,0)
France	(12,7)	1,1	(11,6)
Italie	(3,7)	(1,7)	(5,4)
Espagne	(2,2)	(0,8)	(3,0)
Allemagne	0,4	(2,3)	(1,9)
Etats-Unis	(0,9)	-	(0,9)
Brésil	(1,3)	(0,6)	(2,0)
Pays-Bas	(0,5)	(0,8)	(1,3)
Autres	(1,7)	0,2	(1,5)
Total	(23,2)	(6,3)	(29,5)

En Belgique, où la société mère est constituée, la législation relative à l'impôt Pilier 2 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le groupe a conclu que la quasi-totalité des juridictions dans lesquelles une exposition à cet impôt peut

exister peuvent bénéficier des mesures de sauvegarde transitoire. Le groupe a enregistré un impôt Pilier 2 d'un montant total d'environ 0,1 million d'euros relatif aux juridictions dans lesquelles ces mesures ne peuvent s'appliquer.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en excluant prorata temporis les actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Résultat par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions

	2024	2023 retraité*
Résultat net consolidé	37,7	62,6
Résultat net consolidé des activités poursuivies	38,4	58,2
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	(0,7)	4,5
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	60,3	66,4
<hr/>		
Nombre moyen d'actions en circulation	171 037 679	176 990 225
<hr/>		
Résultat net consolidé par action (en €)	0,22	0,35
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	0,22	0,33
Résultat net des activités non poursuivies par action (en €)	(0,00)	0,03
Résultat net ajusté par action ⁽¹⁾ (en €)	0,35	0,38

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

(1) Le résultat net ajusté correspond au résultat net, avant prise en compte des éléments suivants :

- amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat net des activités abandonnées.

Résultat dilué par action

en millions €, à l'exception des données
par action et du nombre d'actions

	2024	2023 retraité*
Résultat net dilué	37,7	63,1
Résultat net dilué des activités poursuivies	38,4	58,7
Résultat net dilué des activités non poursuivies	(0,7)	4,5
Nombre moyen d'actions en circulation	171 037 679	176 990 225
Impact des stocks options	178 131	458 239
Impact des actions gratuites	134 904	792 603
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	171 350 714	178 241 067
Résultat net dilué par action (en €)	0,22	0,35
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,22	0,33
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action (en €)	(0,00)	0,02
Résultat net ajusté dilué par action (en €)	0,35	0,38

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf. note 1.3.2).

La charge relative aux stock-options reconnue en résultat n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

9.1. Définition des unités génératrices de trésorerie

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) comme correspondant à ses trois activités : Produits & Solutions, Services et Technology Management & Financing.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

9.2. Allocation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, réalisés chaque année au 31 décembre, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2024				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2023	176,1	208,2	140,7	525,1
Reclassements ⁽¹⁾	-	-	(0,6)	(0,6)
Acquisitions	-	-	0,2	0,2
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	0,7	-	-	0,7
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2024	176,8	208,2	140,4	525,4
dont montant brut	176,8	211,5	140,4	528,7
dont dépréciation cumulée	-	(3,3)	-	(3,3)

(1) Concernent les écarts d'acquisition relatifs aux activités considérées comme détenues en vue de la vente à partir de 2024.

Le montant du goodwill Reliance Financial Services Group BV a été ajusté au cours de l'exercice 2024 et durant la période d'affectation, impactant la variation des capitaux propres groupe et minoritaires.

Au 31 décembre 2024, il ne reste plus aucun écart d'acquisition dans la période d'affectation.

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2023				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2022	175,0	237,2	142,0	554,2
Reclassements ⁽¹⁾	-	(29,0)	(2,2)	(31,2)
Acquisitions	-	-	1,0	1,0
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	0,3	-	-	0,3
Ajustement Lydis	0,9	-	-	0,9
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2023	176,1	208,2	140,7	525,1
dont montant brut	176,1	211,5	140,7	528,4
dont dépréciation cumulée	-	(3,3)	-	(3,3)

(1) Concernent les écarts d'acquisition relatifs aux activités considérées comme détenues en vue de la vente à partir de 2023.

En 2023, le goodwill acquis concerne uniquement la société Reliance Financial Services Group BV.

9.3. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

La Direction du groupe effectue au moins une fois par an, à chaque clôture annuelle, un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT), afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur doit être constatée.

Cette revue est également conduite dès lors qu'existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant

compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifique de l'UGT ou du groupe d'UGT et correspond à la somme :

- de l'actualisation des projections de flux de trésorerie sur le plan d'affaires construit sur un horizon de 5 ans ; ainsi que
- l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de valeur est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, les pertes de valeur enregistrées au titre des

immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée. Etant précisé que les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

À la cession d'une unité génératrice de trésorerie, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

Conclusion des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Pour atteindre une situation de risque de dépréciation, les hypothèses principales devraient être les suivantes :

- pour l'UGT P&S: aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation ;
- pour l'UGT Services: une dégradation du plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé mais les coûts indirects fixes) de plus de 7,3 % ;
- pour l'UGT TMF: aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé et les coûts indirects fixes).

	2024		2023	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Technology Management & Financing	8,75 %	2,00 %	9,75 %	2,00 %
Services	9,25 %	2,00 %	10,00 %	2,00 %
Produits & Solutions	8,75 %	2,00 %	9,75 %	2,00 %

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital ont été revues en cohérence avec l'ensemble des données globales de marché. Le taux de croissance reflète notre meilleure estimation compte tenu du contexte économique actuel.

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il convient de souligner que le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le plan d'affaires sur 5 ans est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses retenues

La sensibilité des valeurs d'entreprise aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

en millions €	Sensibilité aux taux				Sensibilité au plan d'affaires
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	(1,0 %)	+ 0,5 %	(0,5 %)	
Technology Management & Financing	(47,1)	63,7	23,7	(20,4)	(72,3)
Services	(31,5)	41,5	15,1	(13,2)	(33,6)
Produits & Solutions	(61,2)	82,7	30,5	(26,3)	(37,6)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à + 1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifiera pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long

terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;

- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 5 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

10.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre trois et sept ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre trois et sept ans.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis en 2010 du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (*Multi-period Excess Earning Method*) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

Durée d'utilité	En années
Fonds de commerce amortissable	3 – 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie en dehors des écarts d'acquisitions présentés en note 9.

Immobilisations incorporelles 2024

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuille clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2023	54,0	34,7	61,4	6,8	156,9
Acquisitions	-	1,7	5,7	0,4	7,9
Cessions/Mises au rebut	-	(0,4)	(1,7)	-	(2,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,9	(0,7)	-	0,3
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	0,7	-	-	-	0,7
Valeur brute au 31 décembre 2024	54,7	37,0	64,7	7,3	163,7
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(40,3)	(26,4)	(41,0)	(3,1)	(110,8)
Dotations	(2,4)	(2,9)	(5,9)	(0,9)	(12,1)
Cessions/Mises au rebut	-	0,3	1,0	-	1,2
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	(42,9)	(29,0)	(46,0)	(4,0)	(121,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	13,8	8,3	20,3	3,7	46,1
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	11,8	8,0	18,7	3,3	41,8

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise, amorties sur les durées d'amortissement présentées plus haut.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leurs durées de validité.

Les systèmes d'information sont essentiellement issus de développements réalisés par le groupe, et sont amortis selon les durées mentionnées plus haut.

Immobilisations incorporelles 2023

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2022	54,0	36,5	57,8	3,4	151,8
Acquisitions	-	1,7	7,7	3,5	12,9
Cessions/Mises au rebut	-	(4,5)	(1,6)	-	(6,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	1,2	(2,4)	(0,1)	(1,3)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	(0,1)	(0,2)	-	(0,3)
Valeur brute au 31 décembre 2023	54,0	34,7	61,4	6,8	156,9
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(38,3)	(29,5)	(37,6)	(3,1)	(108,4)
Dotations	(2,0)	(2,4)	(5,2)	(0,1)	(9,7)
Cessions/Mises au rebut	-	4,5	1,6	-	6,1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,9	-	0,1	1,0
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	0,2	-	0,2
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(40,3)	(26,4)	(41,0)	(3,1)	(110,8)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	15,8	7,0	20,2	0,3	43,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	13,8	8,3	20,3	3,7	46,1

10.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	En années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	5 – 10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériels de transport	4 – 7
Mobilier	5 – 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans la « marge opérationnelle ».

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

Immobilisations corporelles 2024

<i>en millions €</i>	Terrains et construc- tions	Instal- lations, matériel informa- tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi- lisations corporelles	Immobi- lisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2023	34,2	56,6	10,3	19,3	-	120,4
Acquisitions	2,3	4,1	0,3	2,0	-	8,7
Cessions/Mises au rebut	(0,4)	(4,8)	(0,1)	(0,1)	-	(5,3)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	0,2	0,8	-	(1,4)	-	(0,3)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	(0,1)
Valeur brute au 31 décembre 2024	36,4	56,8	10,5	19,8	-	123,5
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(22,3)	(43,4)	(9,0)	(13,8)	-	(88,4)
Dotations	(2,5)	(5,8)	(0,4)	(0,9)	-	(9,6)
Cessions/Mises au rebut	0,4	4,4	0,1	0,1	-	5,0
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	-	(0,1)	-	-	-	-
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	0,1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	(24,4)	(44,8)	(9,3)	(14,6)	-	(93,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	11,9	13,3	1,3	5,5	-	32,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	12,1	12,0	1,2	5,2	-	30,4

Les autres immobilisations comprennent notamment des immobilisations en cours.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Immobilisations corporelles 2023

<i>en millions €</i>	Terrains et construc- tions	Instal- lations, matériel informa- tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi- lisations corporel- les	Immobi- lisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2022	35,1	55,4	17,0	21,9	0,8	130,2
Acquisitions	1,9	5,2	0,3	2,7	-	10,1
Cessions/Mises au rebut	(2,1)	(6,7)	(1,1)	(0,1)	-	(9,9)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	(0,7)	3,6	(2,4)	(1,2)	(0,8)	(1,4)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	(1,1)	(3,5)	(4,1)	-	(8,7)
Valeur brute au 31 décembre 2023	34,2	56,6	10,3	19,3	-	120,4
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(21,7)	(44,7)	(12,1)	(13,0)	(0,8)	(92,2)
Dotations	(3,1)	(5,6)	(0,5)	(0,8)	-	(9,9)
Cessions/Mises au rebut	2,0	6,6	1,1	-	-	9,7
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	0,4	(0,5)	0,6	-	0,8	1,4
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	0,8	1,8	-	-	2,6
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(22,3)	(43,4)	(9,0)	(13,8)	-	(88,4)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	13,4	10,7	4,9	8,9	-	38,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	11,9	13,3	1,3	5,5	-	32,0

10.3. Droits d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée comme un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- le montant initial de la dette, avec les paiements d'avance faits au bailleur, nets des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs, ce qui entraîne la comptabilisation d'une charge d'amortissement au compte de résultat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que définie par le groupe Econocom. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et entraîne la constatation, au compte de résultat, d'une charge d'intérêts pour la période et des paiements variables (non pris en compte dans l'évaluation initiale).

La dette peut-être réévaluée en contrepartie du droit d'utilisation dans les cas suivants :

- révision de la durée du contrat ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- ajustement des taux ou des indices sur lesquels sont basés des loyers variables, lorsque ces derniers sont effectivement modifiés.

Les contrats de location concernent principalement des biens immobiliers et la flotte automobile. Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) et sans tacite reconduction, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ont été appliquées.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées à l'exception des véhicules pour lesquels Econocom retient par simplification l'approche du portefeuille étant donné que les contrats sont relativement similaires quel que soit le pays et que cette simplification n'induit pas de différences matérielles par rapport à la méthode détaillée préconisée par IFRS 16.

Pour les véhicules, les hypothèses et les modalités d'évaluation de cette approche « portefeuille » sont les suivantes : une évaluation est faite à chaque clôture permettant de mettre à jour le passif locatif et le droit d'utilisation ; les amortissements et les charges financières sont alors déterminés forfaitairement en

fonction d'une durée moyenne d'utilisation des véhicules (amortissement) et en fonction de loyers effectivement supportés en charge pour la différence.

Le taux d'actualisation appliqué à la date de transition est basé sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2024

<i>en millions €</i>	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2023	91,4	17,7	109,1
Acquisitions	16,1	8,7	24,8
Réévaluation et fin de contrat	(6,6)	(0,9)	(7,5)
Variations de périmètre	-	-	-
Transferts et autres	0,3	-	0,3
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2024	101,2	25,5	126,8
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(50,7)	(4,4)	(55,0)
Dotations	(13,3)	(7,7)	(20,9)
Réévaluation et fin de contrat	3,9	-	3,9
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	(0,1)	-	(0,1)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	(60,2)	(12,0)	(72,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	40,7	13,3	54,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	41,1	13,5	54,6

L'augmentation des droits d'utilisation est principalement due à des renouvellements de contrats de location de bâtiments en France et en Italie et à la révision de loyers de certains contrats de véhicules, notamment en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2023

<i>en millions €</i>	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2022	89,7	43,1	132,7
Acquisitions	16,5	17,9	34,3
Réévaluation et fin de contrat	(14,5)	(36,7)	(51,2)
Variations de périmètre	-	-	-
Transferts et autres	(0,1)	(6,3)	(6,4)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Valeur brute au 31 décembre 2023	91,4	17,7	109,1
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(46,2)	(28,9)	(75,1)
Dotations	(13,3)	(6,5)	(19,9)
Réévaluation et fin de contrat	8,6	24,7	33,3
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	0,1	6,3	6,4
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	0,2	0,1	0,3
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(50,7)	(4,4)	(55,0)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	43,5	14,1	57,6
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	40,7	13,3	54,0

Passifs locatifs

2024 en millions €	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	56,3	20,6	11,8	18,8	5,1

Le groupe a décidé de ne pas comptabiliser de droit d'utilisation ni de passif locatif pour les contrats de location preneur de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur conformément à la norme IFRS 16. La charge relative à ces contrats s'élève à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

10.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Le groupe ne détient pas d'entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

<i>en millions €</i>	Participations dans des sociétés non consolidées ⁽¹⁾	Autres participations ⁽²⁾	Dépôts et cautionnements	Total
Solde au 31 décembre 2022	4,1	5,0	15,2	24,4
Augmentations	-	0,9	2,2	3,1
Dotations financières	-	-	-	-
Remboursements/Cessions	(0,1)	-	(1,3)	(1,5)
Reprises financières	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	(0,4)	(0,4)
Solde au 31 décembre 2023	4,0	5,9	15,8	25,6
Augmentations	-	0,5	1,6	2,1
Dotations financières	(0,2)	-	-	(0,2)
Remboursements/Cessions	(0,5)	(0,4)	(1,8)	(2,7)
Reprises financières	0,5	-	-	0,5
Variations de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	-	0,1
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	3,8	6,0	15,5	25,3

(1) Il s'agit de participations du groupe dans des entités non contrôlées pour 3,8 millions d'euros, dont principalement 2,4 millions d'euros de titres Hélios, 0,8 million d'euros de titres Histovery, 0,5 million d'euros de titres Kartable.

(2) Les autres participations du groupe concernent principalement des parts de fonds de placement et des obligations.

Échéancier des immobilisations financières

2024 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	3,8	3,8
Autres participations	6,0	-	-	6,0
Dépôts de garanties – affacturage	9,3	-	-	9,3
Autres dépôts et cautionnements	3,2	2,9	-	6,1
Total	18,6	2,9	3,8	25,3

2023 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	0,1	-	3,9	4,0
Autres participations	5,9	-	-	5,9
Dépôts de garanties – affacturage	10,1	-	-	10,1
Autres dépôts et cautionnements	1,1	4,5	-	5,6
Total	17,2	4,5	3,9	25,6

10.5. Autres créances à long terme

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
État, subventions à recevoir à long terme	0,1	0,2
Autres créances à long terme	19,7	19,4
Autres créances	19,9	19,6

Les autres créances à long terme correspondent à des prêts accordés au personnel ou à des entités associées.

Les valeurs comptables des autres actifs non financiers, tels que les autres créances

à long terme, sont examinées à chaque date de clôture au regard d'indices de perte de valeur éventuels ; dans le cas où la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Par échéance

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
1 an < x < 5 ans	13,5	19,5
> 5 ans	6,4	0,1
Total	19,9	19,6

11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

11.1. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les intérêts résiduels sont enregistrés à l'actif dès lors qu'un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement. Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location correspondent à une valeur de marché prévisionnelle des actifs inclus dans les contrats de location.

Ils sont déterminés sur la base d'un pourcentage de la valeur d'achat du matériel (une grille a été mise en place par catégorie de matériel) et de la durée du contrat de location (ce pourcentage est dégressif en fonction de cette durée).

Trois exceptions existent à l'application de cette grille :

- une grille *ad hoc* ciblée sur une sélection de matériels digitaux précis est utilisée en remplacement de cette grille générale ;

- dans le cas de contrats renouvelables, les intérêts résiduels des actifs sont plafonnés et ne peuvent pas excéder un pourcentage plus limité de la valeur d'achat du matériel ;

- les actifs non digitaux (ou assimilés) donnés en location, dits actifs industriels, et les actifs récents pour lesquels le groupe ne dispose pas de connaissance de la valeur de marché secondaire ou de comparables ont une valeur d'intérêts résiduels égale à zéro, sauf si une évaluation externe peut donner une valeur à terminaison du contrat.

Ces grilles sont revues régulièrement par la Direction du groupe sur la base de son expérience des marchés de seconde main.

Si le groupe identifie des moins-values potentielles sur le montant des intérêts résiduels relatifs à certains actifs, une dépréciation est enregistrée.

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part non courante	136,5	118,8
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part courante	42,8	45,5
Total	179,3	164,3

Le montant d'intérêt résiduel à fin décembre 2024 s'élève à 179,3 millions d'euros sur un portefeuille d'actifs donnés en location de 4,6 milliards d'euros (prix d'achat des actifs à l'origine), soit un ratio intérêts résiduels/portefeuille d'actifs de 3,9 % (3,3 % à fin décembre 2023).

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels s'élève à

24,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit des valeurs avant actualisation de 203,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location concernent des actifs digitaux et des actifs industriels pour respectivement 177,6 et 25,8 millions d'euros avant actualisation.

11.2. Dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Dans le cadre du refinancement des contrats de location-financement auprès de partenaires refinanceurs, les accords passés peuvent prévoir sous forme d'avance remboursable le refinancement de tout ou partie des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. Cette avance, remboursable à l'issue de la période initiale du contrat de location-financement, constitue donc une dette au sens d'IFRS 9. Ce passif est actualisé selon les mêmes conditions que le contrat de location-financement.

Le financement de ces intérêts résiduels par le partenaire refinanceur se fait sur la base de négociations au cas par cas ; ce dernier peut décider soit de ne pas faire d'avance, soit de faire une avance partielle ou totale de la valeur résiduelle. Par ailleurs, certains contrats de location-financement ne font pas l'objet de refinancement. Dès lors, intérêts résiduels et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières peuvent tout à fait différer.

Cette dette est exclue du calcul de l'endettement financier net utilisé par le groupe présenté dans la note 15.3.

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part non courante	91,1	78,1
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part courante	30,1	29,0
Total	121,2	107,1

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brut de valeurs résiduelles » long terme et court terme s'élève à 121,1 millions d'euros. L'impact

cumulé de l'actualisation est de 15,5 millions d'euros en 2024, soit un engagement brut de 136,6 millions d'euros avant actualisation au 31 décembre 2024.

12. Actifs et passifs d'exploitation

12.1. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont :

- des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité et évalués à la plus faible valeur entre leur coût de revient (coût moyen pondéré) et leur valeur nette de réalisation ;
- ou des matières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services et comptabilisées au coût de revient et dépréciées selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles elles sont destinées.

en millions €	31 déc. 2024			31 déc. 2023		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Équipements en cours de refinancement	18,3	(0,4)	17,9	18,7	(1,3)	17,4
Autres stocks	70,3	(8,0)	62,2	71,0	(8,3)	62,7
Matériels informatiques et télécoms	63,8	(3,6)	60,3	61,7	(4,1)	57,6
Pièces détachées et autres stocks	6,4	(4,4)	2,0	9,3	(4,2)	5,1
Total	88,6	(8,5)	80,1	89,7	(9,7)	80,1

Valeur brute

en millions €	31 déc. 2023	Variation de stocks	Variation de périmètre	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2024
Équipements en cours de refinancement	18,7	1,0	-	(0,2)	(1,1)	18,3
Autres stocks	71,0	(0,7)	-	-	-	70,3
Matériels informatiques et télécoms	61,7	2,2	-	-	-	63,8
Pièces détachées et autres stocks	9,3	(2,9)	-	-	-	6,4
Total	89,7	0,3	-	(0,2)	(1,2)	88,6

Dépréciation

<i>en millions €</i>	31 déc. 2023	Dotations	Reprises	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2024
Équipements en cours de refinancement	(1,3)	-	1,2	-	(0,3)	(0,4)
Autres stocks	(8,3)	(1,2)	1,6	-	(0,1)	(8,0)
Matériels informatiques et télécoms	(4,1)	(0,9)	1,6	-	(0,1)	(3,6)
Pièces détachées et autres stocks	(4,2)	(0,3)	0,1	-	-	(4,4)
Total	(9,7)	(1,3)	2,9	-	(0,4)	(8,5)

12.2. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants

<i>en millions €</i>	31 déc. 2024			31 déc. 2023		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Clients	847,5	(39,2)	808,3	770,6	(44,2)	726,4
Autres débiteurs	53,1	(1,4)	51,7	51,8	(2,3)	49,4
Total clients et autres débiteurs	900,7	(40,7)	860,0	822,4	(46,5)	775,9
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	34,6	-	34,6	34,5	-	34,5

Les coûts d'exécution et d'obtention du contrat correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non

encore refacturés. La majorité des actifs sur contrats se transformeront en créances clients dans les prochains mois.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

Le poste clients est détaillé ci-après par activité, pour son montant net des dépréciations.

en millions €	31 déc. 2024				31 déc. 2023			
	Créances facturées nettes des dépréciations	Facture à émettre	Encours de location	Total	Créances facturées nettes des dépréciations	Facture à émettre	Encours de location	Total
Produits & Solutions	152,3	52,5	-	204,8	138,3	44,3	-	182,6
Services	14,4	23,0	-	37,4	20,0	24,4	-	44,4
Technology Management & Financing	257,3	4,0	304,8	566,1	228,2	1,1	270,1	499,5
Total	424,0	79,5	304,8	808,3	386,5	69,8	270,1	726,4

À fin 2024, les 304,8 millions d'euros d'encours de location incluent les encours de location autoportés ou refinancés avec recours pour un montant net de 241,5 millions d'euros dont 153,8 millions d'euros à long terme (entre 1 et 5 ans). La part à court terme inclut non seulement la part à court terme des encours de location autoportés mais également les encours destinés à être refinancés (lorsqu'il existe un accord de refinancement).

Les factures à émettre s'expliquent principalement par le décalage entre la reconnaissance du chiffre d'affaires et la facturation qui conduit à la comptabilisation d'actifs sur contrats (factures à émettre).

Les conditions de paiement de nos clients respectent les réglementations locales des pays dans lesquels nous opérons et, le cas échéant, les pratiques commerciales habituelles et le calendrier de paiement défini dans nos contrats.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances fiscales (TVA essentiellement) et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, *factor*...) :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Créances fiscales hors impôt	30,4	23,0
Créances sur factors	12,5	13,3
État, subventions à recevoir	1,9	2,0
Fournisseurs débiteurs	3,7	1,1
Autres	3,2	10,0
Autres débiteurs	51,7	49,4

Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 84,8 millions d'euros contre 75,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 et correspondent à des charges constatées d'avance pour 84,5 millions d'euros (contre 70,0 millions d'euros au 31 décembre 2023) et à la valorisation des instruments financiers actifs pour 0,3 millions au 31 décembre 2024 (contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2023) présentée dans la note 14.2.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 comprennent notamment 40,8 millions d'euros (et 37,4 millions d'euros au 31 décembre 2023) induits par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2.).

La baisse du montant relatif aux instruments financiers s'explique principalement par la cession de swap intervenue au cours de l'exercice.

Dépréciation des créances

Dans un premier temps, les créances sont dépréciées en tenant compte des pertes de crédit attendues si elles sont significatives :

- les créances à court terme (essentiellement sur l'activité Produits & Solutions et Services) sont dépréciées sur la base d'un risque moyen observé de défaillance ; cette approche est effectuée en fonction des taux de défaillance constatés par chacune des filiales du groupe séparément ;

- les créances à long terme (il s'agit essentiellement des créances de l'activité TMF) sont dépréciées en prenant en compte le profil de risque du client, la valeur des actifs sous-jacents et une probabilité d'occurrence.

Dans un deuxième temps, s'il y a un doute sérieux concernant leur recouvrabilité, les créances sont dépréciées à hauteur du montant irrécouvrable.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

en millions €	31 déc. 2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	31 déc. 2024
Perte de valeur sur créances douteuses	(44,2)	(12,3)	15,2	(0,5)	2,6	(39,2)

Les dotations et reprises dans le compte de résultat sont comptabilisées dans la marge opérationnelle à hauteur de 4,0 millions d'euros, présentée dans la note 4.7, ainsi que dans les autres produits et autres charges opérationnels pour les éléments inhabituels correspondant à des événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur impact à hauteur de -1,1 million d'euros comme indiqué en note 5.

Les reprises pour un montant de 15,2 millions d'euros comprennent 9,0 millions d'utilisations.

12.3. Fournisseurs, autres créditeurs

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Fournisseurs	696,5	648,2
<i>dont dettes fournisseurs d'affacturage inversé</i>	52,5	26,2
Autres créditeurs	191,9	178,4
Dettes fiscales et sociales	173,3	162,1
Rémunération des actionnaires à payer	1,2	1,4
Clients créditeurs et autres	17,4	14,9
Total Fournisseurs et autres créditeurs	888,4	826,6

12.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023 retraité *
Passifs du contrat	66,5	57,5
Produits constatés d'avance	182,5	138,6
Autres passifs	20,9	36,5
Autres passifs courants	203,3	175,2

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produit & Solutions (cf note 1.3.2).

Les passifs du contrat s'expliquent principalement par la réception d'avances reçues de nos clients, d'acomptes et de facturations d'avance. La majorité des passifs sur contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 comprennent notamment 45,9 millions d'euros (et 42,1 millions d'euros au 31 décembre 2023) induits par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2.).

13. Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)

Les dettes d'acquisition conditionnées regroupent les options d'engagement de rachat des intérêts minoritaires, les compléments de prix et les paiements différés qui ont été accordés le plus souvent sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers futurs. Elles dépendent ainsi des niveaux estimés de performance future des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau attendu de trésorerie future ...).

À fin 2024, le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires d'options de vente) sur les titres restants qui doivent lui permettre d'acquérir tout ou partie du capital des entités suivantes : Econocom Factory, Exaprobe, Helis, Lydis et Servicios Microinformatica. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires.

Le tableau ci-après présente les variations de dettes d'acquisition conditionnées sur la période :

<i>en millions €</i>	Options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires	Complé- ments de prix	Paiements différés	Total dettes d'acquisition conditionnées	Part courante	Part non courante
31 déc. 2023	44,6	1,3	0,7	46,7	23,8	22,9
Cessions et reclassements IFRS 5	-	-	-	-		
Augmentation par capitaux propres ou goodwill	-	-	-	-		
Décassements	(4,9)	(0,9)	-	(5,9)		
Variation de juste valeur par capitaux propres	(6,0)	-	-	(6,0)		
Variation de juste valeur par résultat opérationnel non courant	-	-	-	-		
Variation de juste valeur par marge opérationnelle	-	-	-	-		
31 déc. 2024	33,7	0,4	0,7	34,8	20,2	14,6

Les variations de valeur des promesses d'achat des intérêts minoritaires sont comptabilisées en capitaux propres.

Les dettes d'options croisées et compléments de prix sont évaluées selon

des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

14. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les immobilisations financières (à l'exception des participations dans des sociétés mises en équivalence), les autres créances à long termes, les créances clients et autres débiteurs, les autres

actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ;

- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ; et
- d'instruments dérivés.

14.1. Classification et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale, majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers est réalisée, selon leur catégorie, soit à la juste valeur (résultat ou autres éléments du résultat global), soit au coût amorti.

Le classement d'un actif financier dans chacune des trois catégories (actif financier au coût amorti, actif financier à la juste valeur par résultat, actif financier à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Le classement d'un passif financier dans chacune de deux catégories (passif financier au coût amorti ou passif financier à la juste valeur par résultat).

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Évaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante : « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

Le coût amorti correspond à la juste valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

La comptabilisation des instruments financiers, lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- le taux de coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;

- le taux d'intérêt effectif ;
- les taux de marché qui correspond au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

À chaque clôture, le groupe évalue si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Dans ce cas, le

groupe évalue les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers (cf. note 21).

14.2. Instruments dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Étant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devises sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Le groupe utilise des Swap de taux pour couvrir son exposition notamment sur les tranches à taux variable de l'emprunt

Schuldschein. Ces instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture des flux futurs de trésorerie et la comptabilité de couverture s'applique conformément à IFRS 9.

Le profit ou la perte sur les instruments de couverture est comptabilisé directement dans les « Autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. Les réserves de couverture sont alors transférées au compte de résultat.

	31 déc. 2023	Variation par résultat	Autres éléments du résultat global	31 déc. 2024
Instruments dérivés actifs	5,2	(1,9)	(3,0)	0,3
Instruments dérivés passifs	-	-	0,5	0,5
Total	5,2	(1,9)	(2,5)	0,8

La baisse du montant des instruments dérivés actifs s'explique essentiellement par la cession de swaps de taux portant sur une tranche de l'emprunt obligataire *Schuldschein* intervenue au cours de l'exercice.

14.3. Catégorisation des instruments financiers et hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatif sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients, des autres débiteurs et de la trésorerie est considérée comme une bonne estimation de leur juste valeur.

Les instruments dérivés et les titres de participation non consolidés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur de niveau 1.

14.3.1. ACTIFS FINANCIERS

Au titre de l'exercice 2024, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

Rubriques du bilan	Notes	Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
		Coût amorti	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilisations financières	10.4	15,4	-	9,9	-	25,3	-
Créances long terme	10.5	19,9	-	-	-	14,7	-
Intérêts résiduels	11.1	179,3	-	-	-	179,3	-
Clients	12.2	808,3	-	-	-	808,3	-
Autres débiteurs	12.2	51,7	-	-	-	51,7	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	330,1	-	-	330,1	-	-
Total des actifs financiers		1 404,6	-	9,9	330,1	1 079,3	-

14.3.2. PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créiteurs est considérée comme étant une bonne estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communément utilisés sur les

marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

La juste valeur des dettes d'acquisition conditionnées (options croisées d'engagement de rachat d'intérêts minoritaires ou compléments de prix) est estimée à partir des projections de résultat attendu des sociétés concernées.

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	Notes	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Endettement brut	15.2	425,5	-	-	-	423,7	-
<i>Obligations non convertibles</i>		201,4	-	-	-	199,6	-
<i>Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres</i>		65,7	-	-	-	65,7	-
<i>Dettes sur contrats refinancés avec recours</i>		158,4	-	-	-	158,4	-
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	121,2	-	-	-	121,2	-
Passifs locatifs	10.3	56,3	-	-	-	55,9	-
Dettes d'acquisition conditionnées	13	-	-	34,8	-	-	34,8
Autres passifs non courants		8,0	-	-	-	8,0	-
Fournisseurs	12.3	696,5	-	-	-	696,5	-
Autres créiteurs (hors dérivés)	12.3	191,9	-	-	-	191,9	-
Autres passifs courants	12.4	20,9	-	-	-	20,9	-
Total des passifs financiers et autres passifs		1 520,2	-	34,8	-	1 518,0	34,8

15. Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net

15.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les

découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires.

La décomposition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à fin 2024 et 2023 se présente comme suit :

<i>en millions €</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Disponibilités	322,4	219,2
Caisses	0,2	-
Comptes à vue	322,2	219,2
Équivalents de trésorerie	7,7	7,4
Comptes à terme	-	2,7
Valeurs mobilières de placement	7,6	4,7
Trésorerie active	330,1	226,6
Découverts bancaires	(0,1)	(1,0)
Trésorerie nette des découverts bancaires	330,0	225,5

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration

globale mais non détenues à 100 % par Econocom, représente 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023.

15.2. Endettement financier brut

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers.

Sont exclus :

- les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) et les intérêts résiduels à l'actif ;

- l'instrument dérivé de couverture du *Schuldschein* ;
- les actifs et passifs détenus en vue de la vente ; et
- les passifs locatifs.

Endettement financier brut

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dettes obligataires non convertibles (<i>Schuldschein</i>)	141,7	199,5
Emprunts obligataires – part non courante	141,7	199,5
Autres emprunts	132,8	114,1
Dettes de location financement ⁽¹⁾	8,5	8,6
Dettes financières – part non courante	141,3	122,7
Passifs non courants portant intérêt	283,0	322,1
Dettes obligataires non convertibles (<i>Schuldschein</i>) (part courante)	59,7	2,1
Emprunts obligataires – part courante	59,7	2,1
Billets de trésorerie	25,0	20,0
Dettes financières d'affacturage ⁽²⁾	7,7	11,2
Dettes financières d'affacturage inversé	3,4	4,2
Dettes de location financement et assimilés ⁽¹⁾	5,9	16,3
Autres emprunts et dettes assimilées avec recours	40,8	30,7
Dettes financières – part courante ⁽³⁾	82,7	82,4
Passifs courants portant intérêt	142,5	84,6
Total de l'endettement financier brut ⁽³⁾	425,5	406,7

(1) Essentiellement dette sur contrats refinancés avec recours : cette dette est adossée aux loyers de nos clients mais le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation ».

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels sur les contrats d'affacturage.

(3) Hors concours bancaires courants.

La diminution de la part non courante des emprunts obligataires correspond à la tranche de l'emprunt *Schuldschein* à échéance de mai 2025.

Emprunts obligataires non convertibles

Schuldschein 2022

En mai 2022, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 200 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable *in fine*, se décompose en cinq tranches :

- 15 millions d'euros à trois ans, à taux fixe pour 2,127 % ;
- 43 millions d'euros à trois ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 19 millions d'euro à cinq ans, à taux fixe pour 2,565 % ;
- 113 millions d'euros à cinq ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 10 millions d'euros sur sept ans, à taux fixe pour 3,081 %.

Des swaps de taux ont été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ces taux variables. Les swaps couvrent un risque de hausse de taux mais leur construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

Cette opération a permis de sécuriser la liquidité du groupe à des conditions favorables (notamment grâce à la mise en place d'opérations de pré-couverture et de couverture ayant permis d'afficher un taux moyen de 2.1 %).

A la fin du premier trimestre 2024, le swap de taux relatif à la tranche cinq ans à taux variable à été débouclé. Conformément à la norme IFRS 9.6.5.12, l'impact positif de la juste valeur des instruments débouclés est reconnu progressivement en résultat financier.

Billets de trésorerie (NEUCP)

Depuis octobre 2015, Econocom a diversifié ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie (NEUCP) au niveau d'Econocom Group auprès de la Banque de France. À travers ce programme, plafonné à 200 millions d'euros, le groupe optimise ses ressources à court terme pour le financement de son BFR.

Fort d'une présence de long terme sur ce marché, Econocom a bénéficié d'un accès régulier à cette source de liquidité grâce au référencement auprès d'investisseurs institutionnels confirmant la bonne signature du groupe.

Analyse par échéance des passifs non courants portant intérêt

2024 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	8,5	8,5	-
Emprunts obligataires	141,7	141,7	-
Autres emprunts	132,8	132,8	-
Total	283,0	283,0	-

2023 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	8,6	8,6	-
Emprunts obligataires	199,5	189,5	10,0
Autres emprunts	114,1	114,1	-
Total	322,1	312,1	10,0

15.3. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (cf. note 15.2) diminué de la trésorerie brute (cf. note 15.1

– trésorerie active). Cet indicateur est utilisé pour des besoins de communication financière notamment pour calculer certains ratios de performance.

Endettement financier net 2024

en millions €	31 déc. 2023	Flux moné- taires	Flux non monétaires				31 déc. 2024
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Con- version	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	226,6	102,8	-	0,5	0,3	(0,1)	330,1
Concours bancaires	(1,0)	1,0	-	-	-	-	(0,1)
Trésorerie nette des concours bancaires ⁽²⁾	225,5	103,8	-	0,5	0,3	(0,1)	330,0
Billets de trésorerie	(20,0)	(5,0)	-	-	-	-	(25,0)
Trésorerie nette	205,5	98,8	-	0,5	0,3	(0,1)	305,0
Lignes de crédit	(29,0)	37,0	-	-	-	(48,7)	(40,7)
Dettes obligataire (Schuldschein)	(201,6)	9,3	(9,1)	-	-	-	(201,4)
Contrats de location refinancés avec recours	(24,9)	10,6	-	-	(0,1)	(0,1)	(14,5)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(11,2)	3,5	-	-	-	-	(7,7)
Dettes d'affacturage inversé	(4,2)	0,8	-	-	-	-	(3,4)
Autres dettes	(115,8)	(65,8)	-	-	-	48,7	(132,9)
Sous-total	(386,7)	(4,5)	(9,1)	-	(0,1)	(0,1)	(400,5)
(Endettement financier net) / Excédent de trésorerie	(181,2)	94,3	(9,1)	0,5	0,2	(0,2)	(95,5)

(1) Trésorerie brute positive.

(2) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de +104,4 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des +103,8 millions d'euros de flux monétaires, des +0,5 million d'euros de variation de périmètre, des +0,3 million d'euros d'écart de conversion et des -0,1 million d'euros d'autres variations.

L'endettement financier net est à mettre en regard des encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité Technology Management & Financing pour 241,5 millions d'euros.

Endettement financier net 2023

en millions €	31 déc. 2022	Flux moné- taires	Flux non monétaires				31 déc. 2023
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Con- version	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	404,8	(154,1)	-	-	1,0	(25,1)	226,6
Concours bancaires	(2,4)	1,3	-	-	-	-	(1,0)
Trésorerie nette des concours bancaires ⁽²⁾	402,4	(152,8)	-	-	1,0	(25,1)	225,5
Billets de trésorerie	(32,5)	12,5	-	-	-	-	(20,0)
Trésorerie nette	369,9	(140,3)	-	-	1,0	(25,1)	205,5
Dettes obligataire convertible (OCEANE)	(151,2)	151,8	(0,6)	-	-	-	-
Lignes de crédit	(21,7)	30,0	-	-	-	(37,2)	(29,0)
Dettes obligataire (Schuldschein)	(208,9)	15,7	(8,4)	-	-	-	(201,6)
Contrats de location refinancés avec recours	(41,7)	17,8	-	(0,8)	(0,1)	-	(24,9)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(14,5)	3,1	-	-	(0,1)	0,3	(11,2)
Dettes financières d'affacturage inversé	(0,1)	(4,1)	-	-	-	-	(4,2)
Autres dettes	(75,3)	(118,5)	-	-	-	78,0	(115,8)
Sous-total	(513,4)	95,8	(9,0)	(0,8)	(0,3)	41,0	(386,7)
(Endettement financier net) / Excédent de trésorerie	(143,5)	(44,5)	(9,0)	(0,8)	0,7	15,9	(181,2)

(1) Trésorerie brute positive.

(2) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de -176,9 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des -152,8 millions d'euros de flux monétaires, des 1,0 million d'euros d'écart de conversion et des -25,1 millions d'euros d'autres variations.

16. Éléments sur capitaux propres

16.1. Éléments sur le capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société Econocom Group SE s'élève à 23 731 027 euros. Il est composé de 179 045 899 actions.

	Nombre d'actions			Valeur en millions €		
	Total	Auto-contrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions d'auto-contrôle
Au 1^{er} janvier 2023	222 929 980	44 177 693	178 752 287	23,7	171,2	(131,4)
Achats nets de titres d'auto-contrôle	-	7 051 234	(7 051 234)	-	-	(18,5)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(900 000)	900 000	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Destruction d'actions propres	(43 884 081)	(43 884 081)	-	-	-	133,3
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(28,5)	-
Au 31 décembre 2023	179 045 899	6 444 846	172 601 053	23,7	142,7	(16,6)
Achats nets de titres d'auto-contrôle	-	6 004 049	(6 004 049)	-	-	(11,8)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(450 000)	450 000	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(27,4)	-
Au 31 décembre 2024	179 045 899	11 998 895	167 047 004	23,7	115,3	(28,4)

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 117 179 351 et le nombre d'actions nominatives à 61 866 548 soit un total de 179 045 899. A cette date, Econocom Group SE détient 11 998 895 actions auto-détenues.

Titres aux porteurs

En 2023, aucun actionnaire ne s'est manifesté. En 2024, un actionnaire a réclamé ses titres, représentant 88 actions Econocom. Le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif s'élève ainsi au 31 décembre 2024 à 1 078 156 actions.

16.2. Évolution des capitaux propres part du groupe

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 425,5 millions d'euros (411,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024). L'évolution est présentée ci-après :

<i>en millions €</i>	Part groupe
Au 31 décembre 2023	413,9
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts*	(2,7)
Au 1^{er} janvier 2024	411,2
Résultat global	35,4
Paiements fondés sur des actions (nets d'impôt)	(0,3)
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'actionnaire	(27,0)
Augmentation de capital	-
Opérations sur actions propres	(11,8)
Variations de valeur de dettes de <i>put</i>	6,0
Impact des engagements de rachat des minoritaires	18,0
Divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations)	(6,1)
Au 31 décembre 2024	425,5

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2).

16.3. Variations des capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

16.3.1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS D'ECONOCOM GROUP

Des plans d'options d'achat, de souscription d'actions ou d'actions gratuites sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée

linéairement en « Frais de personnel » durant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révisé ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

16.3.1.1. Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de

capitaux propres. En fonction du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options octroyées est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant du produit reçu.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options d'acquisition 2022	Total
Année d'attribution	2022	
Options non exercées au 31 décembre 2023	350 000	350 000
Options attribuées sur la période	-	-
Options exercées sur la période	(200 000)	(200 000)
Options expirées, perdues ou annulées	(150 000)	(150 000)
Options non exercées au 31 décembre 2024	-	-
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2022	350 000	350 000
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2024	-	-
Prix d'exercice d'une option (en €)	0,42	
Prix d'achat d'une action (en €)	0,42	
Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	-	
Date limite d'exercice	déc. 2024	

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 2.2 du chapitre Gouvernement d'entreprise.

16.3.1.2. Plans d'actions gratuites

Suite aux acquisitions définitives d'actions intervenues pendant l'exercice, il n'existe plus d'actions gratuites non acquises définitivement au 31 décembre 2024.

	Actions gratuites non-acquises au 31 déc.2023	Attribution	Acquisition	Perte ou annulation	Actions gratuites non-acquises au 31 déc. 2024	Date d'acquisition définitive
2021	250 000	-	(250 000)	-	-	Juillet 2024
Total	250 000	-	(250 000)	-	-	-

16.3.1.3. Charges de paiement fondé sur des actions Econocom Group dans le compte de résultat

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2024 au titre des paiements en actions s'élève à 0,3 million d'euros comptabilisés en « Frais de personnel ».

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2023 au titre des paiements en actions s'élevait à 1,4 million d'euros comptabilisés en « Frais de personnel ».

16.3.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 18.

16.3.3. ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction, est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, le groupe détient 11 998 895 actions d'auto-contrôle (soit 6,70 % du nombre d'actions total) par l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE.

16.3.4. REMBOURSEMENT DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,10 euro par action. Le tableau ci-dessous présente également le montant de la rémunération par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs.

	Proposition de remboursement de prime d'émission en 2025 ⁽¹⁾	Prime d'émission remboursée en 2024	Prime d'émission remboursée en 2023
Montant total en millions €	16,7	27,6	28,6
Montant par action en €	0,10	0,16	0,16

(1) Déterminé à partir du nombre d'actions totales en circulation au 31 décembre de chaque clôture.

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2024.

16.3.5. RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres (part du groupe et part des intérêts

minoritaires) s'élèvent à -1,4 millions d'euros contre -2,8 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling, Dollar américain et Franc suisse.

16.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2024, les intérêts minoritaires s'élèvent à 48,7 millions d'euros (60,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024). Leur évolution est détaillée ci-après :

<i>en millions €</i>	Part minoritaires
Au 31 décembre 2023	60,8
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts *	(0,7)
Au 1^{er} janvier 2024	60,1
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	0,4
Rémunération de l'actionnaire	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(18,0)
Diverses transactions affectant les réserves minoritaires	6,3
Au 31 décembre 2024	48,7

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2).

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à -0,1 million d'euros au titre de l'exercice 2024 contre -0,9 million d'euros en 2023.

16.5. Information relative aux intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2024, les intérêts minoritaires concernent principalement les entités Econocom Factory, Exaprobe, Helis, Lydis et Servicios Microinformatica.

Ces sociétés contribuent en cumul à hauteur de 10,4 % du total du bilan et 13,8 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total du bilan ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Les compte-courants d'Econocom Finance SA vis-à-vis de ces sociétés s'élèvent au 31 décembre 2024 à -12,5 millions d'euros contre -8,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Après élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe, ces entités ont contribué au chiffre d'affaires pour 329,2 millions d'euros en 2024.

17. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a, à l'égard de tiers, une obligation (juridique ou implicite) actuelle provenant d'événements passés et qui provoquera probablement une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes connues à la date d'arrêté des comptes.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices et concernent des risques sociaux. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Passifs éventuels

Le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

Provisions pour restructuration et risques sociaux

Les provisions pour restructuration et risques sociaux s'élèvent à 6,1 millions d'euros et couvrent d'une part les coûts à venir liés notamment à la réorganisation de certaines entités et, d'autre part, les litiges avec certains anciens salariés.

Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour des litiges issus du cycle normal d'exploitation et qui devraient probablement trouver une issue dans les 12 mois à venir.

Elles couvrent principalement :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux (litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales) ;
- les commissions différées (calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat) ;
- les autres provisions.

Provisions pour risques juridiques, commerciaux et fiscaux

Ce poste inclut des provisions pour risques juridiques et commerciaux pour 4,8 millions d'euros, qui couvrent essentiellement les risques liés aux litiges en cours avec des clients.

Variation des provisions 2024

en millions €	31 déc. 2023	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2024
Restructurations et risques sociaux	7,3	-	1,8	(1,5)	(1,5)	0,1	6,1
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	14,9	-	6,0	(3,7)	(5,9)	(0,5)	10,9
Commissions différées	1,3	-	0,5	(0,1)	(0,1)	-	1,6
Autres risques	2,1	-	0,3	(0,8)	(0,1)	-	1,5
Total	25,7	-	8,6	(6,1)	(7,6)	(0,4)	20,2
Long terme	14,4	-	5,1	(4,2)	(4,8)	0,1	10,6
Court terme	11,3	-	3,5	(1,8)	(2,9)	(0,5)	9,6
Impact Résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			1,5	(5,6)	(1,6)		
Autres produits et autres charges opérationnels			2,1	-	(6,1)		
Impôt			5,0	(0,5)	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

Variation des provisions 2023

en millions €	31 déc. 2022	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2023
Restructurations et risques sociaux	7,8	-	1,5	(1,0)	(1,1)	0,1	7,3
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	18,1	0,3	2,0	(4,3)	(1,3)	0,1	14,9
Commissions différées	1,2	-	0,2	-	-	-	1,3
Autres risques	1,6	-	0,5	(0,5)	-	0,6	2,1
Total	28,7	0,3	4,1	(5,8)	(2,4)	0,7	25,7
Long terme	11,2	0,3	1,8	(0,3)	(0,4)	1,7	14,4
Court terme	17,4	-	2,3	(5,5)	(2,0)	(1,0)	11,3
Impact Résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			2,8	(5,2)	(1,8)		
Autres produits et autres charges opérationnels			1,4	(0,5)	(0,6)		
Impôt			-	(0,1)	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

18. Provisions pour retraites et engagements assimilés

18.1. Description des régimes

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

18.1.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandebroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies.

À compter du 1^{er} janvier 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées dépend du rendement des obligations belges sur 10 ans, mais doit être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier. Il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

18.1.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - ▶ indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité,
 - ▶ le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année,

- ▶ le montant calculé reste en provision au bilan ;
- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - ▶ droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement,
 - ▶ le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia et Asystel Italia, les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un fonds de pension. La provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2024.

- les assurances « groupe » en Belgique :
 - ▶ plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France et en Belgique. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés pour les activités destinés à être cédées sont comptabilisées en « Passifs détenues en vue de la vente ».

Les sommes qu'Econocom s'attend à verser directement au cours de l'année 2025 au titre de la part employeur aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1,5 million d'euros.

18.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays ⁽¹⁾	
	2024	2023	2024	2023
Âge de départ à la retraite	63-65 ans	55-65 ans	64-65 ans	64-65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	3,00 %	3,00 %	3,20 %	2,60 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,10 %	2,00 %	2,10 %
Taux d'actualisation des engagements	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2017-2019	-	-

(1) Individuellement, les « autres pays » ont un impact peu significatif

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 point du taux d'actualisation des engagements

entraînerait une hausse de la provision d'environ 0,6 million d'euros. Une hausse de 0,25 point entraînerait une diminution de la provision de 0,6 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Valeur actuelle de l'obligation (a)	59,1	59,2
Valeur actuelle des actifs (b)	28,3	27,4
Impacts des activités non poursuivies et cessions (c)	2,2	4,8
Provision engagements de retraites (a) - (b) - (c)	28,5	27,0
Médailles du travail	0,3	0,3
Provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés	28,7	27,3

18.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite

<i>en millions €</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023 retraité*
Coût des services rendus	(2,2)	(2,2)
Réduction/cessation	1,7	-
Coût financier	(0,9)	(0,9)
Rendement attendu des actifs de couverture	0,9	1,0
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(0,4)	(2,1)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	1,4	0,3

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023.

Les coûts des services rendus comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « Frais de personnel ». Les coûts financiers qui correspondent au coût de l'actualisation sont comptabilisés en « Charges financières ». Les réductions/cessations sont principalement comptabilisées dans la ligne « Frais de personnel ».

18.4. Variation de la provision au bilan

Variation de la provision 2024

en millions €	31 déc. 2023	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel (1)	31 déc. 2024
France	23,2	-	0,8	(0,3)	-	1,1	24,8
Autres pays	3,8	-	(0,3)	-	-	0,3	3,7
Provisions pour retraite	27,0	-	0,4	(0,3)	-	1,4	28,5
Médaille du travail (France)	0,3	-	-	-	-	-	0,3
Total	27,3	-	0,4	(0,3)	-	1,4	28,7

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 7,9 millions d'euros en 2024, contre 9,3 millions d'euros en 2023, soit une variation de -1,4 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles.

Variation de la provision 2023

en millions €	31 déc. 2022	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel (1)	31 déc. 2023
France	26,4	-	2,1	(0,8)	(4,4)	(0,1)	23,2
Autres pays	3,8	-	-	(0,4)	-	0,3	3,8
Provisions pour retraite	30,2	-	2,1	(1,2)	(4,4)	0,3	27,0
Médaille du travail (France)	0,4	-	-	-	-	-	0,3
Total	30,5	-	2,1	(1,2)	(4,5)	0,3	27,3

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 9,3 millions d'euros en 2023, contre 9,7 millions d'euros en 2022, soit une variation de -0,4 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles.

18.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2024

en millions €	31 déc. 2023	Effets variation de périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2024
France	0,2	-	-	-	(0,3)	-	-	-
Belgique	27,2	-	0,9	1,1	(0,7)	0,2	(0,2)	28,3
Total	27,4	-	0,9	1,1	(1,0)	0,2	(0,2)	28,3

Ces actifs de couverture sont principalement investis dans des placements financiers auprès de banques et de compagnies d'assurance.

Variation des actifs de couverture 2023

en millions €	31 déc. 2022	Effets variation de périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2023
France	1,0	-	-	-	(0,8)	-	-	0,2
Belgique	26,4	-	0,9	1,1	(1,1)	0,2	(0,2)	27,2
Total	27,4	-	1,0	1,1	(1,9)	0,2	(0,2)	27,4

18.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définie qui seront versés aux employés soit par les fonds (actifs de couverture), soit par Econocom directement s'il n'y a pas d'actifs de couverture :

en millions €	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	5,1	2,6	3,5	3,8	31,9	47,0

19. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée dans le tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires.

Ces variations de trésorerie 2024 et 2023 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>en millions €</i>	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	225,5	402,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	330,0	225,5
Variation de la trésorerie nette	104,4	(176,9)

19.1. Commentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à +103,0 millions d'euros en 2024 contre +47,2 millions d'euros en 2023 ; ils résultent principalement :

- d'une capacité d'auto-financement qui s'élève à 54,1 millions d'euros en 2024 contre 88,4 millions d'euros en 2023 ;
- d'une hausse des encours liés aux contrats autoportés dans l'activité Technology Management & Financing

pour 32,3 millions d'euros en 2024 (contre une hausse de 13,4 millions d'euros en 2023) ;

- d'une diminution des autres éléments du besoin en fonds de roulement pour un montant de 54,3 millions d'euros en 2024 (contre une hausse de 59,0 millions d'euros en 2023, principalement due au débouclage en début d'année d'une dette fournisseurs d'affacturage inversé s'élevant à 53,0 millions d'euros).

19.1.1. CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

<i>en millions €</i>	Notes	2024	2023 retraité*
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10.1/10.2/ 10.3	42,6	39,3
Dotations (reprises) nettes de provisions pour risques et charges	17	(9,7)	(4,0)
Variation des provisions pour retraites et engagements assimilés	18	0,1	0,9
Perte de valeur sur immobilisations financières	10.4	(0,3)	-
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	12.1/12.2	(3,1)	(1,1)
Total provisions, dépréciations et amortissements		29,5	35,1
Variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location ⁽¹⁾		(11,8)	(4,7)
Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières		(2,1)	(0,6)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,8	-
Profits et perte de réévaluation à la juste valeur	13	-	(0,1)
Charges calculées liées aux paiements en actions	16	(1,0)	1,6
Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration et autres produits/charges sans incidence sur la trésorerie		0,2	(1,1)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		(2,1)	(0,2)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie		15,6	30,2

(1) La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare d'une année à l'autre la valeur actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation de la période sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2023 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2024.

19.1.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif du coût de l'endettement présenté dans le tableau des flux de trésorerie se détaille comme suit :

en millions €	Compte de résultat consolidé 2024	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2024
Résultat financier opérationnel	(2,8)	(2,1)	7,7	2,8
Autres charges et autres produits financiers	(20,2)	1,1	-	(19,1)
Total	(23,0)	(1,0)	7,7	(16,3)

19.1.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

en millions €	Notes	31 déc. 2023	Var. BFR 2024	Reclass. des actifs/passifs détenus en vue de la vente	Autres variations ⁽¹⁾	31 déc. 2024
Autres créances à long terme Brut	10.5	22,5	(0,7)	(2,9)	0,9	19,9
Stocks – Brut	12.1	89,7	0,3	(0,2)	(1,2)	88,6
Clients et autres débiteurs – Brut	12.2	822,4	87,3	(10,7)	1,7	900,7
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location ⁽²⁾	11.1	164,3	-	-	15,0	179,3
Actifs d'impôts courants		8,3	-	-	(0,3)	7,9
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	34,5	0,1	-	-	34,6
Autres actifs courants	12.2	37,8	13,2	-	33,8	84,8
Clients et autres actifs d'exploitation		1 179,6	100,2	(13,9)	49,9	1 315,8
Autres dettes non courantes		(6,4)	(1,3)	-	(0,3)	(8,0)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières ⁽³⁾	11.2	(107,1)	(11,6)	1,1	(3,6)	(121,2)
Passifs d'impôts courants		(12,7)	(1,4)	0,2	0,6	(13,3)
Fournisseurs et autres créditeurs	12.3	(826,6)	(70,3)	7,6	1,0	(888,4)
Passifs du contrat	12.4	(57,5)	(9,0)	-	-	(66,5)
Autres passifs courants	12.4	(133,1)	(28,5)	0,2	(41,9)	(203,3)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		(1 143,4)	(122,1)	9,1	(44,2)	(1 300,6)
Total Variation du besoin en fonds de roulement			(21,9)			

(1) Correspond principalement aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion, ainsi qu'aux impacts du changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions (cf note 1.3.2.)

(2) La variation des intérêts résiduels donnés en location est constatée dans la capacité d'auto-financement.

(3) Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation de la période.

19.2. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement, de -22,4 millions d'euros contre -30,9 millions d'euros en 2023, s'expliquent principalement par :

- -5,7 millions d'euros de décaissements nets liés principalement aux paiements de

dettes d'acquisition conditionnées des sociétés Econocom Product & Solutions UK Ltd (ex Trams) et Lydis ;

- -16,6 millions d'euros de décaissements liés aux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 10).

19.3. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations de financement, de -47,9 millions d'euros contre -177,0 millions d'euros en 2023, s'expliquent principalement par :

- -11,1 millions d'euros de décaissements liés aux rachats d'actions propres ;
- -27,3 millions d'euros de remboursement de primes d'émission par Econocom Group ;
- +5,0 millions d'euros d'émission nette de billets de trésorerie ;
- +40,8 millions d'euros d'émission nette de dettes financières ;

- -10,4 millions d'euros de diminution des dettes de refinancement des contrats de location ;

- -22,8 millions d'euros de décaissements liés aux contrats de location dont Econocom est preneur (bâtiments et véhicules) et présentés ici conformément à la norme IFRS 16 ;

- -17,9 millions d'euros de paiements d'intérêts financiers intervenus sur la période (dont les coupons versés sur les emprunts obligataires).

20. Engagements hors bilan

20.1. Engagements reçus liés aux acquisitions

Les garanties de passifs accordées par les vendeurs sur les acquisitions des années précédentes, sont d'un montant peu significatif.

20.2. Engagements donnés liés aux cessions

Dans le cadre des cessions intervenues les années précédentes, le groupe a accordé des garanties de passif non significatives.

20.3. Covenant bancaire

Il n'existe qu'un seul covenant associé à nos emprunts. Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation du taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser 3.

Au 31 décembre 2024, ce covenant était respecté.

20.4. Engagements de garantie

<i>en millions €</i>	Garanties données totales 2024
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement et de ses emprunts ⁽¹⁾	564,6
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom ⁽²⁾	241,2
Garanties données aux clients et aux fournisseurs dans le cadre des activités commerciales du groupe et autres	134,1
Total des garanties données	940,0

(1) Dont 175,6 millions d'euros ont été constatés en dettes financières. Le montant de garanties relatives à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2024 s'élève à 389,0 millions d'euros contre 418,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Dont 118,3 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2024, incluant 14,5 millions d'euros au bilan au titre des dettes de contrats de location financement avec recours. Le montant de garanties données aux refinanceurs qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2024 s'élève à 122,9 millions d'euros contre 86,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

<i>en millions €</i>	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023
Engagements donnés	64,5	780,8	94,7	940,0	981,6
Garanties données aux banques	45,9	518,7	-	564,6	568,7
Garanties données aux refinanceurs	-	148,3	92,9	241,2	271,4
Garanties données aux clients et fournisseurs	17,1	113,8	1,1	132,0	138,9
Autres garanties	1,5	-	0,6	2,1	2,6
Engagements reçus	-	3,4	-	3,4	1,2
Cautions et Gages	-	3,4	-	3,4	1,2

21. Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif (IFRS 9.3.2.3).

Dans le cas où le groupe a transféré des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier, le groupe Econocom observe différentes situations conduisant ou non à la décomptabilisation de l'actif financier (IFRS 9.3.2.6) :

- si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, ce dernier est maintenu à l'actif dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif ;
- *a contrario*, si le groupe n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le groupe le décomptabilise et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Traitement comptable de la décomptabilisation totale ou partielle des actifs financiers (IFRS 9.3.2.12)

Lors de la décomptabilisation totale d'un actif financier, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif

financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulée, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Passifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint ou lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée.

21.1. Décomptabilisation des encours de location

Une entité conserve une implication dans un actif cédé dès lors qu'elle conserve les risques et les avantages inhérents à cet actif. A l'inverse, une entité n'a aucune implication dans un actif cédé si elle ne détient aucun intérêt relatif à la performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur.

Le groupe Econocom distingue ainsi 3 types de contrats de refinancement des encours de location :

- les cessions simples et sans recours d'encours de location : Econocom ne conserve alors aucun intérêt à la

performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur ; l'actif est alors décomptabilisé ;

- les cessions d'encours avec recours : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan ;
- les refinancements au travers de contrats de location-financement : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, dans la plupart des cas, refinancés sans recours. Le groupe décomptabilise alors ces encours de location refinancés sans recours.

A noter toutefois que, lors de ces opérations de refinancement sans recours, le groupe vend fréquemment, avec obligation de rachat, le matériel sous-jacent aux contrats de location en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan comme détaillé dans la note 11.2.

La société Econocom Digital Finance Limited se finance notamment au travers de deux contrats assimilés à des cessions sans recours d'encours de location qu'elle détient. À ce titre, 111,4 millions d'euros sont déconsolidés au 31 décembre 2024 (contre 75,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Le groupe Econocom conserve dans certains cas, minoritaires, le risque de crédit sur les encours de location transférés. Dans cette situation, le groupe transfère au

refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction. Dans ces cas de refinancements avec recours, le groupe maintient en créances clients l'encours de location refinancé (« implication continue » au sens de la norme IFRS 9) et comptabilise une dette financière égale au total de l'encours refinancé avec recours. Ces créances et dettes représentent 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 24,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

21.2 Traitement de l'affacturage et de l'affacturage inversé (ou reverse factoring)

Affacturage

Afin de diversifier les sources de financement de son besoin en fonds de roulement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales Services et Produits & Solutions du groupe ont recours à des programmes d'affacturage et cèdent, tout au long de l'année, une partie de leurs créances à des sociétés d'affacturage. L'affacturage entraîne, *via* la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

À fin décembre 2024, le groupe a présenté aux sociétés d'affacturage des créances pour 240,5 millions d'euros dont 210,9 millions d'euros financés sans recours. Le montant non financé de 21,9 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances.

08 états financiers

états financiers consolidés au 31 décembre 2024

en millions €	2024	2023
Créances présentées au factor :	240,5	257,7
dont créances non cédées	21,9	23,5
dont créances cédées avec recours *	7,7	11,2
Créances cédées sans recours	210,9	223,0

* Les créances cédées avec recours sont maintenues à l'actif et une dette financière est enregistrée au passif pour le montant du financement reçu.

Affacturation inversé (ou reverse factoring)

Le reverse factoring est une opération de cession de créances commerciales à un factor, organisée par Econocom, société débitrice des créances. Les accords d'affacturation inversé font intervenir trois parties qui signent deux contrats : un contrat de cession des créances entre le fournisseur et le factor et une convention entre le factor et le client (Econocom) qui s'engage à payer au factor les factures cédées par le fournisseur d'Econocom. Des accords de ce type ont été passés par le groupe en France, Belgique et Espagne, avec une dizaine de factors environ, qui sont tous des établissements financiers de premier plan.

Selon la norme IFRS 9, il n'y a pas d'extinction de la dette si elle n'est pas légalement éteinte et si ses modalités ne sont pas substantiellement modifiées. Dans ce cas, la dette est maintenue en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elle est reclassée en dettes financières.

Econocom recourt à l'affacturation inversé pour un montant total de 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 30,4 millions d'euros à fin 2023). Au vu des dispositions de la norme rappelées ci-avant et des caractéristiques des contrats, le groupe a jugé que ces montants se répartissent comme suit :

en millions €	2024	2023
Dettes d'affacturation inversé comptabilisées en dettes fournisseurs	52,5	26,2
Dettes d'affacturation inversé comptabilisées en dettes financières	3,4	4,2
Total des dettes d'affacturation inversé	55,8	30,4

La charge globale liée à l'affacturation et à l'affacturation inversé, comptabilisée dans la ligne « charge financière opérationnelle », s'est élevée à 9,0 millions d'euros en 2024 contre 8,3 millions d'euros en 2023.

22. Informations sur les parties liées

L'objet de cette note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le groupe et ses parties liées.

22.1. Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants du groupe sont le Président, le Vice-Président, les Administrateurs Délégués, les membres du Comité Exécutif.

Les conditions de rémunérations du Président, du Vice-Président et des personnes déléguées à la gestion

journalière sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil a donné mandat à son Président pour déterminer les rémunérations des autres dirigeants du groupe sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations.

<i>en millions €</i>	2024	2023
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	(6,1)	(5,8)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de départ	(0,3)	(1,4)
Paiements fondés sur des actions	(0,4)	(1,2)
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Total	(6,9)	(8,4)

(1) Seules les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont présentées ci-dessus, ce qui exclut les jetons de présence versés aux Administrateurs non-exécutifs.

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Comité Exécutif et les Administrateurs Délégués. Ce tableau exclut les honoraires facturés aux entités du groupe Econocom par les dirigeants, ces honoraires sont reportés dans la note 22.2 ci-après.

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise en note 2.

22.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations

réalisées avec le Président du Conseil d'Administration, son Vice-Président, ses Administrateurs Délégués et Exécutifs ou avec les sociétés dans lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable. Ces transactions excluent les éléments de rémunérations déjà présentés dans le paragraphe précédent.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

en millions €	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Econocom International BV (EIBV)	0,3	0,1	(2,7)	(2,1)	0,1	-	0,1	-
SCI de Dion-Bouton	-	-	(3,1)	(3,0)	2,8	2,6	-	-
SCI JMB	-	-	(1,3)	(1,2)	0,6	0,3	0,4	-
SCI Maillot Pergolèse	-	-	(0,2)	(0,2)	-	-	-	-
APL	-	-	(0,2)	(0,5)	-	0,1	-	-
Orionisa consulting	-	-	(0,2)	(0,1)	-	-	-	-
CAP 58 (ex Metis)	-	-	(1,0)	(1,3)	-	-	-	-
7 Capital	-	-	(0,7)	-	-	-	-	-
Total	0,3	0,1	(9,4)	(8,4)	3,5	3,0	0,5	-

Relations avec les entités contrôlées par Jean-Louis Bouchard

La SCI de Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux. Elle a perçu 3,1 millions d'euros au titre des loyers de 2024 (3,0 millions d'euros en 2023). En outre, le groupe Econocom a une créance de 2,8 millions d'euros représentative des cautions immobilières versées par Econocom France SAS à la SCI Dion-Bouton.

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient directement 49,79% du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2024. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de Direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,7 millions d'euros en 2024 (2,1 millions d'euros en 2023). Elle a par ailleurs supporté 0,3 million d'euros de refacturations par les entités du groupe Econocom.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé des loyers et charges locatives au groupe pour un total de 1,3 million d'euros sur 2024 (1,2 million d'euros en 2023). La société Econocom SAS a une créance de 0,6 million d'euros de cautions.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés aux Ulis, dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard Gérant, représentent des loyers et charges locatives pour 0,2 million d'euros en 2024.

Autres relations avec des parties liées

La société APL, dont Robert Bouchard est le dirigeant, a facturé des prestations opérationnelles pour un montant de 0,2 million d'euros sur 2024 (0,5 million d'euros en 2023).

La société Orionisa Consulting, contrôlée par Monsieur Jean-Philippe Roesch, administrateur, a fourni des prestations de conseil auprès de la Direction du groupe principalement en matière de stratégie de croissance externe et questions de financement pour un montant de 0,2 million d'euros (0,1 million d'euros en 2023).

La société CAP 58 (ex Métis), contrôlée par Philippe Gouillioud, a réalisé des prestations pour un montant de 1,0 million d'euros en 2024 (1,3 million d'euros en 2023).

La société 7 Capital, contrôlée par Chantal De Vrieze, a réalisé des prestations pour un montant de 0,7 million d'euros en 2024.

Econocom Group s'est engagé en 2017 à souscrire un montant de 3,0 millions d'euros dans le fonds d'investissement Educapital I FCPI, géré par une société de gestion (Educapital SAS) dont Marie-Christine Levet, administratrice indépendante d'Econocom Group, est présidente et actionnaire. Au 31 décembre 2024, 2,5 millions d'euros avaient déjà été apportés.

23. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes.

Toutefois, le groupe a finalisé cours du mois de janvier 2025 l'acquisition d'une participation majoritaire de la société bb-net, acteur du reconditionnement informatique en Allemagne. En 2024, bb-net a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 17 millions d'euros.

1.6. Historique des chiffres clés consolidés

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'actions (au 31 décembre de l'exercice)					
Ordinaires	220 880 430	222 281 980	222 929 980	179 045 899	179 045 899
Total	220 880 430	222 281 980	222 929 980	179 045 899	179 045 899
Flottant	53,60 %	43,11 %	40,20 %	46,61 %	43,51 %
Nombre moyen d'action en circulation	216 865 774	190 767 600	180 041 957	176 990 225	171 037 679
Données par action (en €)					
Rémunération nette (actions ordinaires) ⁽¹⁾	0,12	0,12	0,14	0,16	0,10
Rémunération brute (actions ordinaires) ⁽¹⁾	0,12	0,12	0,14	0,16	0,10
Marge opérationnelle ⁽²⁾	0,56	0,70	0,77	0,66	0,65
Pay-out ⁽³⁾	0,55	0,35	0,39	0,45	0,72
Résultat opérationnel ⁽²⁾	0,39	0,62	0,61	0,60	0,52
Résultat avant impôts ⁽²⁾	0,31	0,57	0,53	0,48	0,40
Résultat net (part du groupe) ⁽²⁾	0,22	0,34	0,35	0,36	0,22
Capacité d'autofinancement consolidée ⁽²⁾	0,46	0,70	0,77	0,76	0,58
Capitaux propres du groupe ⁽⁴⁾	2,14	2,00	2,05	2,65	2,65
Rapport cours/Résultat net ⁽⁵⁾	11	11	8	7	8
Rapport cours/capacité d'autofinancement ⁽⁶⁾	5	5	4	3	3
Rendement net ⁽⁷⁾	4,90 %	3,30 %	5,60 %	6,20 %	8,58 %
Rendement brut ⁽⁷⁾	4,90 %	3,30 %	4,90 %	6,20 %	8,58 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Données boursières					
<i>(en €)</i>					
Moyen	2,18	3,23	3,46	2,72	2,13
Au 31 décembre	2,48	3,65	2,85	2,57	1,86
Le plus haut	2,88	3,94	4,12	3,39	2,64
Le plus bas	1,37	2,37	2,43	2,10	1,81
Return annuel (à fin décembre) ⁽⁸⁾	6 %	36 %	(18) %	(8) %	(21) %
Volume annuel (en unités)	64 626 927	48 438 497	24 466 978	24 414 592	34 272 156
Volume moyen par jour	254 437	188 477	95 202	95 743	133 876
Volume annuel (en valeur) (en millions €)	141	157	85	66	73
Capitalisation boursière (31 déc.) (en millions €) ⁽⁹⁾	519	675	509	444	311
Place de cotation ⁽¹⁰⁾	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié	9 240	8 197	8 750	8 828	7 980

(1) Remboursement de primes d'émission ou dividende.

(2) Rapporté au nombre moyen d'actions en circulation.

(3) Pay-out = rémunération brute/résultat net part groupe avant dépréciation ou sortie de goodwill.

(4) Rapporté au nombre total d'action.

(5) Cours au 31 décembre/Résultat net.

(6) Cours au 31 décembre/Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

(7) Rémunération nette (brute)/cours au 31 décembre de l'exercice.

(8) Return annuel = (variation du cours entre le 31 décembre de l'exercice et le 31 décembre de l'exercice précédent + rémunération nette)/cours au 31 décembre de l'exercice précédent.

(9) Capitalisation boursière = Nombre d'actions en circulation au 31 décembre de l'exercice x Cours au 31 décembre de l'exercice.

(10) Place de cotation = Bruxelles depuis le 9 juin 1988. À partir du 16 mars 2000, l'action est cotée au Marché à terme continu (TC).

2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾

Comptes statutaires Econocom Group SE

En application de l'article 3:17 du Code des Sociétés et Associations, les précisions suivantes sont apportées: les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la

Société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

(1) Les comptes non consolidés sont présentés selon les normes comptables belges.

2.1. Bilan non consolidé

Actif

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Frais d'établissement	319	530
Actifs immobilisés	936 797	935 846
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	5	5
Installations, machines et outillage	5	5
Immobilisations financières	936 792	935 841
Entreprises liées	927 459	925 862
Participations	927 459	925 862
Créances	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	56
Participations	-	56
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	9 334	9 923
Actions et parts	6 385	6 774
Créances et cautionnements en numéraire	2 948	3 149
Actifs circulants	28 138	26 311
Créances à plus d'un an	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	5 358	9 649
Créances commerciales	3 751	4 499
Autres créances	1 607	5 150
Placements de trésorerie	22 366	16 563
Actions propres	22 366	16 563
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	330	71
Comptes de régularisation	83	27
Total de l'actif	965 253	962 685

08 états financiers

états financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2024

Passif

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capitaux propres	436 988	390 857
Capital	23 731	23 731
Capital souscrit	23 731	23 731
Capital non appelé		
Primes d'émission	85 136	113 783
Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
Réserves	33 946	26 938
Réserve légale	2 373	2 373
Réserves indisponibles	22 366	16 563
<i>Pour actions propres</i>	22 366	16 563
Réserves disponibles	9 207	8 002
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	218 507	222 808
Résultat de l'exercice	73 148	1 077
Provisions et impôts différés	-	200
Provisions pour risques et charges	-	200
<i>Autres risques et charges</i>	-	200
Impôts différés		
Dettes	523 272	567 601
Dettes à plus d'un an	142 000	200 000
Dettes financières	142 000	200 000
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	142 000	200 000
Dettes commerciales		
Acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes		
Dettes à un an au plus	381 272	368 626
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	59 765	2 148
Dettes financières	25 000	20 000
<i>Établissements de crédit</i>	25 000	20 000
Dettes commerciales	3 642	5 386
<i>Fournisseurs</i>	3 642	5 386
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 564	403
<i>Impôts</i>	1 434	2
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	130	401
Autres dettes	291 300	340 688
Comptes de régularisation	4 994	3 004
Total du passif	965 253	962 685

2.2. Compte de résultat non consolidé

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Ventes et prestations	26 104	23 474
Chiffre d'affaires	21 997	20 397
Encours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	2 199	2 512
Produits d'exploitation non récurrents	1 908	565
Coût des ventes et des prestations	26 459	27 667
Approvisionnements et marchandises	-	-
Services et biens divers	25 152	25 957
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	987	1 482
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	2	2
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	409	71
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	(200)	(290)
Autres charges d'exploitation	109	445
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	(355)	(4 193)
Produits financiers	114 767	34 127
Produits financiers récurrents	105 272	17 847
Produits des immobilisations financières	98 092	11 450
Produits des actifs circulants	199	309
Autres produits financiers	6 987	6 088
Produits financiers non récurrents	9 495	16 280
Charges financières	41 262	28 855
Charges financières récurrentes	24 693	21 265
Charges des dettes	24 333	20 872
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	-	-
Autres charges financières	360	393
Charges financières non récurrentes	16 569	7 590

08 états financiers

états financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2024

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	73 150	1 079
Prélèvements sur les impôts différés	-	-
Transfert aux impôts différés	-	-
Impôts sur le résultat (+)/(-)	2	2
Impôts	1 436	2
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	(1 434)	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	73 148	1 077
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-
Transfert aux réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	73 148	1 077

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	297 033	269 882
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	73 148	1 077
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	223 885	268 805
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
sur le capital et les primes d'émission	-	-
sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	5 378	45 997
au capital et aux primes d'émission	-	-
à la réserve légale	-	-
aux autres réserves	5 378	45 997
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	291 655	223 885
Intervention d'associés dans la perte	-	-
Bénéfice à distribuer	-	-
Rémunération du capital	-	-
Administrateurs ou Gérants	-	-
Employés	-	-
Autres allocataires	-	-

2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé

en milliers €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Résultat net	73 148	1 077
Amortissements d'immobilisations et de frais d'émission	213	259
Réductions de valeur	5 286	(4 579)
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	(200)	(290)
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	513	45
Dividendes reçus des participations financières	(97 848)	(13 375)
Intérêts et impact des rachats d'obligations	4 423	7 083
Marge brute d'autofinancement (a)	(14 464)	(9 780)
Variation des créances clients	340	1 616
Variation des dettes commerciales	(1 188)	2 961
Autres variations de besoin en fonds de roulement	6 250	2 785
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	5 402	7 361
Charge d'impôt constatée (c)	-	-
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a + b + c)	(9 062)	(2 419)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(2)	(4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	-	-
Acquisitions de participations financières	(2 347)	(11 424)
Cessions de participations financières	69	131
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	(195)	(90)
Cessions de créances financières à plus d'un an	383	-
Remboursements de créances financières à plus d'un an	-	-
Dividendes reçus des participations financières	97 848	13 375
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	95 756	1 988
Schuldschein – coupons	(9 335)	(7 652)
Schuldschein – cessions de swap de taux	6 219	-
Schuldschein – remboursement	-	(8 000)
Schuldschein – émission	-	-
OCEANE – rachat et remboursement	-	(151 084)
OCEANE – coupons	-	(755)
Variation des billets de trésorerie	5 000	(12 500)
Variation des comptes courants	(50 330)	244 109
Variation des prêts long terme	376	466
Acquisitions d'actions propres	(12 261)	(39 089)
Cessions d'actions propres	1 154	2 681
Augmentations de capital	-	-
Dividendes payés durant l'exercice/prime d'émission	(27 256)	(28 330)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	(86 434)	(154)
Variation de la trésorerie (a + b + c + d + e)	260	(585)

09

contrôle des comptes

1. Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	389
2. Rapport du commissaire relatif à l'information consolidée en matière de durabilité	396
3. Déclaration du Président	401
Table de concordance	402
Les adresses du groupe Econocom	403

1. Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Econocom Group SE (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du groupe pour la première année.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à € 2 392,9 millions et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de € 37,7 millions.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés dans son rapport du commissaire daté du 24 février 2024.

Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit

Les Comptes Consolidés du groupe montrent à l'actif un montant de € 525,4 millions au 31 décembre 2024 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwill »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (note 9). Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 22 % du total de l'actif au 31 décembre 2024 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.
- Nous avons examiné les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur terminale, les taux de croissance des ventes et les marges bénéficiaires, en les comparant aux données historiques, aux tendances du secteur et aux prévisions économiques.
- Nous avons vérifié l'affectation précise de la valeur comptable à chaque unité génératrice de trésorerie.
- Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du groupe et du test de dépréciation, notamment la définition des UGT, l'affectation des valeurs comptables et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées.
- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction du groupe qui résulteraient en une réduction de valeur.
- Nous avons contrôlé le reclassement des écarts d'acquisitions relatifs aux actifs détenus en vue de la vente pour les activités non poursuivies.
- Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 9 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

Le groupe Econocom dispose de différentes sources de revenus parmi lesquelles les ventes de biens, les ventes de location-financement (y compris les contrats de sales and lease-back) et les ventes de prestations de services (contrats d'infogérance, activités de maintenance, projets d'installation d'infrastructure...). Le chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2024 s'est élevé à 2 744,0 millions d'euros, composé de ventes de biens pour 1 205,4 millions d'euros, de locations-financement pour 1 047,6 millions d'euros et de ventes de prestations de services pour 491,0 millions d'euros.

Selon les principes comptables du groupe (notes 4.1), Econocom comptabilise son chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de performance en fournissant au client le bien ou le service promis, en totalité à une date spécifique ou à l'avancement.

Nous considérons la comptabilisation des revenus comme un point clé de l'audit étant donné la complexité des différents termes et conditions inclus dans les contrats de vente du groupe qui conduisent à un jugement important de la part de la direction quant au traitement comptable adéquat.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit visant à traiter le risque d'anomalies significatives en ce qui concerne la comptabilisation des produits comprenaient les procédures suivantes :

- Nous avons évalué si les politiques de comptabilisation des revenus de la société sont conformes aux IFRS 15 et 16 et appliquées de manière cohérente.
- Nous avons lu les contrats et mené des discussions avec la direction pour comprendre la justification des jugements et estimations importants affectant la reconnaissance des revenus.
- Nous avons évalué la comptabilisation des revenus des différentes sources de revenus par rapport aux termes et conditions des contrats de vente.
- Nous avons effectué des tests détaillés sur un échantillon de transactions au travers des différentes sources de revenus afin de vérifier que les revenus sont comptabilisés de manière appropriée en retraçant les transactions jusqu'aux pièces justificatives telles que les contrats, les bons de livraison et les confirmations des clients.
- Nous avons apprécié le caractère approprié et suffisant des notes relatives au chiffre d'affaires du groupe.

Provisions

Description du point clé de l'audit

Les provisions courantes et non courantes s'établissent au montant total de 20,2 million d'euros à la date du 31 décembre 2024. Ainsi que décrit dans la note 17 des états financiers consolidés, ces provisions sont constituées pour couvrir les risques sociaux dans le cadre de réorganisations ou en dehors de ces dernières, les risques juridiques et fiscaux ainsi que les commissions différées.

Nous considérons l'audit de la rubrique des provisions courantes et non courantes comme un point clé de l'audit en raison des éléments de jugement significatif que leur évaluation comporte, eu égard notamment aux aléas liés aux procédures judiciaires et aux expertises qui s'y rapportent.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures que nous avons mises en œuvre afin d'auditer cette rubrique sont essentiellement les suivantes :

- Nous avons obtenu de la part du département légal de la société la liste des litiges et contentieux significatifs auxquels fait face le groupe Econocom. Ces différents éléments ont été discutés avec la responsable légale du groupe afin de confronter son point de vue aux positions comptable appliquées dans les états financiers.
- Nous avons obtenu des avocats assurant la défense des intérêts du groupe une note synthétisant les risques et enjeux financiers des litiges en cours. Nous avons échangé verbalement nos points de vues avec les avocats lorsque cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, ces notes nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des provisions constituées.
- Pour un certain nombre de provisions individuelles significatives, nous avons examiné et discuté avec le management la documentation constituant le dossier (notes de faits directoires, rapports d'expertise, conclusions déposées, échanges de courriers entre parties), ainsi que les calculs justifiant les provisions comptabilisées et les hypothèses éventuelles qui les sous-tendent.
- Nous nous sommes également assuré de l'exhaustivité des litiges en cours lors de notre analyse des honoraires avocats au travers des entités du groupe.
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité d'audit du groupe, au cours desquelles l'évolution des dossiers litigieux est exposée.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2025 en projet) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Chapitre 1 : Présentation du groupe et de ses activités,
- Chapitre 9 : Déclaration du Président,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément à la Projet de norme de l'Institut des Réviseurs d'entreprises relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF»), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après «Règlement délégué») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Econocom Group SE au 31 décembre 2024 et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 24 février 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christian SCHMETZ ⁽¹⁾

Réviseur d'entreprises

(1) Agissant pour une société

2. Rapport du commissaire à l'assemblée générale relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de ECONOCOM GROUP SE (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise, pour réaliser une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du groupe, incluse dans le chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité du groupe pour la première fois cette année.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « fondement de la conclusion » qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité du groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) ;
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le groupe (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes (exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 'Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels') ; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section 8 « Règlement : Taxonomie verte européenne » de la partie en matière d'environnement du chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion.

Fondement de la conclusion

A la sous-section « 4.18 – Indicateurs de rémunération » de la section 4 « Les collaborateurs de l'entreprise – ESRS S1 », le groupe n'a pas mentionné le ratio entre la rémunération totale annuelle du salarié le mieux payé et la rémunération médiane de tous les employés alors que cette donnée doit être communiquée au titre du DP97b de ESRS S1.

A la sous-section « E5-3 – Objectifs » de la section 3 « Utilisation des ressources et économie circulaire – ESRS E5 », le groupe mentionne avoir réparé 1.300.000 matériels informatiques en 2024. Les informations et explications qui nous ont été fournies ne nous permettent pas de valider si ce nombre a été correctement calculé.

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note ESRS 2 IRO-1 de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront la situation financière du groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;

- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (ESRS) ; et
- en respectant les obligations du Règlement taxonomie relatives à la publications des informations reprises dans la section 8 « Règlement : Taxonomie verte européenne ».

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité du groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le groupe comme indiqué dans la sous-section ESRS 2 IRO-1 dans les informations sur la durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - ▶ effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'informations utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
 - ▶ examinant la documentation interne du groupe relative à son Processus ; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la sous-section ESRS 2 IRO-1.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de reporting du groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité ;
- Évalué si toutes les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité » ; et
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, 24 février 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christian SCHMETZ ⁽¹⁾

Réviseur d'entreprises

(1) Agissant pour une société

3. Déclaration du Président

Nous attestons qu'à notre connaissance, les États financiers consolidés clos le 31 décembre 2024, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 13 février 2025

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration



Jean-Louis Bouchard

Représentant d'Econocom International BV,
Président du Conseil d'Administration

Table de concordance

Les différents éléments constitutifs du rapport de gestion conformément à l'article 3:6 du CSA se retrouvent dans les chapitres du rapport annuel :

	thèmes	chapitres
1.	Evolution, résultats des affaires et situation de la Société	chapitre 7
2.	Principaux risques, incertitudes et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	chapitre 6
3.	Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	chapitre 7 - partie 4
4.	Conflits d'intérêt et conventions avec les parties liées en 2024	chapitre 2 - partie 1.5
5.	Augmentations du capital et émission de droits de souscription	chapitre 3 - partie 2.3 & chapitre 2 - partie 2.2
6.	Acquisition et aliénation d'actions propres	chapitre 3 - partie 3.3.3
7.	Gestion des risques financiers	chapitre 6 - partie 2
8.	Indépendance et compétence des administrateurs	chapitre 2 - partie 1
9.	Déclaration de gouvernement d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération)	chapitre 2
10.	Structure du capital	chapitre 3 - parties 2 et 3
11.	Restriction légale ou statutaire au transfert de titres	chapitre 3 - partie 3.2
12.	Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	chapitre 3 - partie 3.1
13.	Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote	chapitre 3 - partie 3.2
14.	Accords prenant effet, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société	chapitre 3 - partie 3.3
15.	Accords entre la Société et les Administrateurs ou son personnel, prévoyant des indemnités en cas de démission ou de cessation de fonction sans raison valable	chapitre 2 - partie 2.1.4
16.	Information en matière de durabilité	chapitre 4 & chapitre 5

Les adresses du groupe Econocom

Allemagne

Herriotstr. 1
60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Belgique

Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars,
5/B14 1050 Bruxelles
Adresse de correspondance :
Parc Horizon Chaussée de
Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
marketing.be@econocom.com

Canada

1800 McGill College Av.
Bureau 600
H3A 3J6 Montréal
Tel. : +1 438 522 6079

Espagne

C / Cardenal Marcelo Spínola
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com
C / Pallars, 99 08018,
Barcelona
Tél. : +34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

États-Unis

Corporate Trust Center
1209 Oranfe St Wilmington
19801 Delawere
Tel. : +1 438 522 6079
info.us@econocom.com

France

The Hub-Paris
40, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com

Centre d'Affaires la
Boursidière
Rue de la Boursidière,
92350 Plessis Robinson
Tél. : +33 1 73 23 87 00
contact@econocom.com

Irlande

WEWORK COMMUNITY
WORKSPACE
2 Dublin Landings,
North Wall Quay
Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

2 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50-226
econocomPSF@econocom.com

Maroc

Technopolis, Rabat Shore 1
Pôle Offshoring, SALE
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com
Résidence Boissy
322 Bd Zerktoun 1^{er} étage,
Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 789 032
info.ma@econocom.com

Pays-Bas

Computerweg 22
3542 DR Utrecht
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Ulica Twarda 18 00-105
Warsaw
Tel. : +48 503 666 303
info.pl@econocom.com

République tchèque

Plzeňská 157/98
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Șoseaua Iancului, nr. 31, etaj 7,
camera 1,
modulul B "Empire Tower",
sector 2
București
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

33 Queen Street
London
EC4R 1BR
Tél. : +44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

Suisse

Route de Crassier 7
1262 Eysins
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Les autres adresses du groupe

Allemagne

Energy Net

Gutleutstraße 169-171
60327 Frankfurt am Main
Tel : +49 69 97697090
info@energy-net.de

BB-Net

bb-net media GmbH
Lissabonstraße 4
97424 Schweinfurt

Belgique

BIS|Econocom

Zandvoortstraat 23
2800 Mechelen
Tel: +32 15 28 7487
info@bis.be

France

Econocom Factory / SMAAART

5 rue des Orgueillous
ZAE Les Avants
34270 Saint Mathieu
de Trévières
Tel.: +33 4 67 55 29 69

Exaprobe

Centre d'Affaires la
Boursidière
Rue de la Boursidière,
92357 Plessis Robinson
Tél. : +33 1 73 19 30 10
contact@exaprobe.com

Helis

6, rue Royale
75008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Italie

Asystel BDF

Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 38 084 1
info@asystel-bdf.it

Pays Bas

AplusK

Havenkade 2C
2984 AA Ridderkerk
Tél. : +31 88 700 0800
info@aplusk.nl

BIS|Econocom

Pesetastraat 5
2991 XT Barendrecht
Tél. : +31 180 486 777
info@bis.nl

Lydis

Jool-Hulstraat 16
1327 HA Almere
Tél. : +31 36 202 0120
info@lydis.com

Royaume-Uni

Trams Ltd (siège social)

New Derwent House, 69
73 Theobalds Road
WC1X 8TA London

Adresse de correspondance :

33 Queen Street
London EC4R 1BR
Tél : +44 20 7820 7111
sales@trams.co.uk

Direction de la communication du groupe Econocom

11 Square Léon Blum
92800 PUTEAUX

FRANCE

email : communication.groupe@econocom.com
www.econocom.com

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Mars 2025



Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site www.econocom.com



retrouvez-nous sur econocom.com

 **one**
econocom